

# Rapport annuel 2002



ARCHITECTS OF AN INTERNET WORLD





# SOMMAIRE

---

<b>Présentation du Groupe</b>	<b>3</b>
• Message du Président	4
• Chiffres clés	6
• Gouvernement d'entreprise	8
– Conseil d'administration	8
– Comités	11
– Direction Générale	13
• Segments d'activité	18
• Alcatel Optronics	28
• Participations	29
<b>Comptes consolidés</b>	<b>31</b>
• Rapport financier	33
• Comptes de résultat consolidés	37
• Bilans consolidés au 31 décembre	38
• Tableaux des flux de trésorerie consolidés	40
• Variation des capitaux propres consolidés	41
• Notes annexes	42
• Liste des principales sociétés consolidées	84
• Tableaux comparatifs des états financiers d'Alcatel et des états financiers de la Division Optronics	90
• Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	110

<b>Comptes sociaux</b>	<b>111</b>
• Résultats	112
• Projet d'affectation du résultat	112
• Comptes de résultat	113
• Bilans au 31 décembre	114
• Tableau de financement	116
• Notes annexes	117
• Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années	131
• Rapport général des commissaires aux comptes	132
• Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	133
<b>Risques de l'émetteur</b>	<b>134</b>
<b>Renseignements de caractère général concernant la société</b>	<b>137</b>
• Informations juridiques	138
• Informations sur le capital	144
• Marché de l'action Alcatel	152
<b>Assemblée Générale mixte des actionnaires</b>	<b>155</b>
• Ordre du jour	155
• Rapport du conseil d'administration	156
• Résolutions	160
<b>Assemblée spéciale des actionnaires de catégorie 0</b>	<b>167</b>
• Ordre du jour	167
• Rapport du conseil d'administration	167
• Résolutions	169
<b>Informations sociales et environnementales</b>	<b>170</b>
<b>Communication financière et relations avec les actionnaires</b>	<b>174</b>
<b>Responsable du document de référence et attestations</b>	<b>175</b>



**Profil :** Alcatel conçoit, développe et construit des réseaux de communication innovants et compétitifs, permettant aux opérateurs de télécoms et aux entreprises d'assurer la transmission de tous types de contenus (voix, données ou multimédia) à leurs clients dans le monde. Le Groupe a consolidé en 2002 ses positions de premier plan sur des marchés comme l'accès rapide à Internet et les infrastructures mobiles.

Grâce à son portefeuille complet de solutions – réseaux fixes (terrestres et sous-marins), mobiles et satellites ainsi qu'une gamme de services associés –, les clients d'Alcatel, opérateurs de télécoms ou entreprises, peuvent se consacrer pleinement à leur cœur de métier, c'est-à-dire au développement de leurs offres de services. Avec un chiffre d'affaires de 16,5 milliards d'euros en 2002, Alcatel est présent dans plus de 130 pays.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

2002 aura été une année très difficile pour Alcatel, comme pour le secteur des télécoms dans son ensemble. Beaucoup de nos clients, opérateurs et fournisseurs de service, ont affronté des difficultés financières les ayant conduits à réduire fortement leurs investissements. Certains ont même déposé leur bilan. Alcatel a ainsi vu son marché se réduire brutalement de 31 % à périmètre constant et cela, après que 2001 ait déjà enregistré une baisse importante des volumes records de l'année 2000. L'année 2003 n'ayant pas, à ce jour, amorcé de tendance au redressement du marché, force est de constater que la crise qui a frappé notre industrie est l'une des plus graves qu'ait connue l'économie moderne. Cependant, malgré ce contexte dégradé, Alcatel a pu réaliser au cours de 2002 des progrès décisifs pour le futur.

## Les résultats

Les résultats financiers enregistrés par Alcatel ont souffert du contexte général : le chiffre d'affaires a baissé de 31 % à périmètre constant, les pertes nettes se sont élevées à 4,7 milliards d'euros. Ces pertes s'expliquent largement, si on en analyse les différentes composantes, par la dégradation des marchés : les dépréciations d'actifs immobilisés et de stocks qui s'élèvent à environ 900 millions sont la conséquence directe de la forte baisse de la demande de nos clients ; les provisions sur créances clients, qui s'élèvent à environ 800 millions sont la conséquence de la dégradation de la santé financière de certains d'entre eux ; 1,5 milliard de provisions financent les restructurations que nous avons engagées pour réduire les effectifs et les coûts. Votre société a montré sa capacité d'adaptation grâce aux mesures drastiques mises en œuvre. Nous pouvons d'ores et déjà en mesurer les effets au travers de trois mutations importantes :

- Première mutation : le point mort est passé de plus de 6 milliards d'euros au 4<sup>e</sup> trimestre 2001 à 4,1 milliards pour le 4<sup>e</sup> trimestre 2002 et devrait s'approcher de 3 milliards fin 2003. Cela met Alcatel en position favorable pour affronter la morosité du marché annoncée pour 2003.
- Deuxième mutation : le besoin en fonds de roulement du Groupe est passé, en un an, de 25 % du chiffre d'affaires à moins de 10 %, grâce à la forte diminution des stocks et au recouvrement accru des créances clients.
- Troisième mutation : durant cette année 2002, nous avons consolidé la situation financière d'Alcatel, à l'envers de la crainte de nombre d'observateurs. L'année se termine avec une trésorerie supérieure à la dette, grâce à la forte contraction du besoin en fonds de roulement et à une gestion au plus près des dépenses d'investissements. L'émission d'obligations remboursables

en actions réalisée en fin d'année 2002 a permis de surcroît de renforcer la structure de capital, en levant 645 millions d'euros. Malgré ces difficultés, Alcatel a su renforcer sa position concurrentielle : le Groupe a conforté sa place de numéro un mondial des fournisseurs de réseaux de télécommunication : si son chiffre d'affaires a baissé de 40 % depuis deux ans, certains de ses grands concurrents ont vu le leur divisé par trois. Notre société a ainsi augmenté ses parts de marché, grâce à un portefeuille de produits et de clients bien diversifiés et grâce à sa véritable implantation mondiale.

Ces résultats, qu'il s'agisse de la performance relative d'Alcatel sur son marché ou de la réalisation bien engagée de cette difficile restructuration, nous les devons avant tout à la qualité des hommes et des femmes d'Alcatel. Ils ont su rester soudés et motivés, de l'équipe de tête jusqu'aux nombreux collaborateurs répartis dans 130 pays. Notre gestion des ressources humaines, très internationale et axée sur la mobilité, est un réel atout dans ce monde en crise. Cette motivation des salariés est pour nos actionnaires le meilleur gage de succès.

Soulignons enfin que ces nécessaires adaptations ont été mises en œuvre sans obérer le futur d'Alcatel : nous avons maintenu un niveau de recherche et développement élevé, représentant 13,5 % du chiffre d'affaires. Cela nous permet de poursuivre la mise sur le marché de nouveaux produits porteurs d'avenir.

## Les perspectives d'Alcatel

Quels sont aujourd'hui le positionnement et les atouts de votre société ? Notre conviction est claire : les réseaux téléphoniques, de par leur architecture et leur évolution technologique, sont les mieux armés pour apporter aux utilisateurs l'instantanéité et l'interactivité qui sont la clé des communications modernes, même si les autres types d'infrastructures – câble, satellites, terrestre hertzien – ont des atouts importants pour des applications spécifiques. Dans les réseaux téléphoniques, les priorités d'équipement vont – et iront de plus en plus – vers la satisfaction des besoins de haut débit dans la périphérie des réseaux, c'est-à-dire dans les équipements d'accès aux réseaux fixes et mobiles, où se trouvent aujourd'hui les goulots d'étranglement du trafic.

Si les réseaux téléphoniques, et en premier lieu les besoins de haut débit, constituent un enjeu stratégique majeur, Alcatel est idéalement positionné pour bénéficier de cette situation. Nous sommes de très loin le numéro un mondial des technologies ADSL, dont la montée en puissance s'accélère. La généralisation de cette technologie apportera aux abonnés, via le fil de cuivre téléphonique existant, un accès simultané à la voix, à l'Internet

## MALGRÉ UN CONTEXTE DÉGRADÉ, ALCATEL A PU RÉALISER AU COURS DE 2002 DES PROGRÈS DÉCISIFS POUR LE FUTUR.

rapide et à des bouquets de programmes de télévision. Après les États-Unis, la Corée et le Japon, c'est à présent l'Europe qui s'éveille au haut débit et à l'ADSL. C'est un enjeu important pour les économies, dont beaucoup de gouvernements ont pris conscience : les investissements dans les technologies de pointe, notamment le haut débit, tirent fortement la croissance économique et augmentent la productivité, participent à l'aménagement du territoire et permettent de réduire la fracture numérique. Beaucoup de pays vont ainsi se lancer dans le développement de l'administration électronique ou encourager le télétravail. Quelques pays comme la Corée du Sud ou le Canada ont ouvert la voie. La Communauté européenne a, quant à elle, entrepris un vaste programme de sensibilisation sur l'intérêt de ce type d'investissement et la France s'est fixé comme objectif d'avoir 10 millions d'abonnés ADSL d'ici cinq ans.

L'autre grand enjeu stratégique concerne la mobilité. Alcatel a bâti en quelques années une position remarquable dans les infrastructures mobiles, portant sa part de marché à plus de 11 % dans les technologies GSM/GPRS, construisant plus de 150 réseaux dans le monde et assurant une rentabilité confortable à cette activité. Fort de cette dynamique et de son alliance avec le japonais Fujitsu, qui bénéficie de l'expérience accumulée au Japon, Alcatel a développé une technologie très performante et des solutions applicatives multimédias avancées pour les réseaux de troisième génération, dite UMTS, qui permettent d'offrir sur les terminaux mobiles un ensemble de services multimédias, tant pour les entreprises que pour les particuliers : services de messagerie unifiée, conférence vidéo et visiophonie, téléchargement audio et vidéo... Le marché des communications privées représente un troisième enjeu majeur. Ce marché représente aujourd'hui plus du tiers du marché mondial des télécoms. Alcatel y a acquis ces dernières années une expertise unique. L'étendue de notre offre de produits (réseaux fixes et mobiles, terrestres et sous-marins, solutions optiques, satellites, réseaux convergents d'entreprise...), le développement de technologies spécialisées (signalisation pour infrastructures ferroviaires par exemple) et notre capacité d'intégration de systèmes bout en bout ouvrent de nouveaux marchés. Alcatel a déjà déployé nombre de solutions de communication intégrées pour des compagnies ferroviaires, pétrolières ou électriques, des câblo-opérateurs ou diffuseurs par satellites.

### L'avenir des télécoms

Que dire des perspectives du métier que nous exerçons ? Le besoin d'informations – le produit des NTIC, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication – ne dément pas dans nos sociétés modernes, même si aujourd'hui

les investissements sont dans une période d'étiage. Ce besoin, pour les personnes privées, est lié à l'histoire de l'humanité : c'est celui de communiquer. Au-delà de la voix, longtemps objet unique des réseaux de télécoms, la numérisation des technologies permet tout aussi bien de transmettre le texte, l'image fixe que maintenant l'image mobile, qui est le nouvel horizon du développement. En parallèle, les technologies de l'Internet et de l'optique autorisent l'ubiquité et abolissent les distances dans la communication. Pour les entreprises, il est établi que le premier facteur de productivité est maintenant, et de loin, l'usage maîtrisé des NTIC qui leur apporte des possibilités de gestion en temps réel de leur exploitation et d'ouverture de leurs échanges avec leurs partenaires. Les gouvernements ont eux aussi pris conscience de la puissance de ces technologies.

Le nombre d'utilisateurs, que ce soit les personnes possédant un téléphone mobile ou une connexion ADSL, ainsi que le volume d'informations échangées par utilisateur, sont en croissance constante et génèrent une augmentation importante du trafic.

Ainsi, je suis plus que jamais convaincu que le métier des télécom est porteur d'avenir et qu'il faut maintenir le cap.

Je sais que votre investissement dans l'action Alcatel, en ces moments tourmentés, est une marque de confiance, que toutes les équipes de notre Groupe et moi-même, nous nous devons de mériter.

Alcatel sortira de ces années difficiles, je n'en doute pas, en meilleure position qu'il n'y est entré. Je puis vous assurer que l'avenir d'Alcatel s'appuie sur l'engagement de tous ses salariés et sur mon total dévouement pour bâtir un Groupe puissant à partir de notre solide position de numéro un mondial.

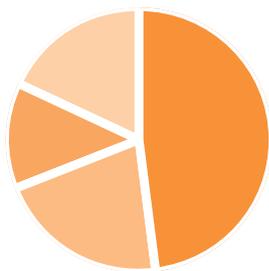
Serge Tchuruk



# CHIFFRES CLÉS

DANS UN SECTEUR EN CRISE, ALCATEL A MENÉ UNE POLITIQUE COMMERCIALE DYNAMIQUE S'APPUYANT SUR DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES INNOVANTES QUI LUI ONT PERMIS DE CONSOLIDER SA POSITION DANS PLUSIEURS DOMAINES CLÉS, COMME L'ACCÈS À HAUT DÉBIT OU LES INFRASTRUCTURES MOBILES. UNE POLITIQUE FINANCIÈRE RIGOUREUSE ASSOCIÉE À DES RESTRUCTURATIONS LUI ASSURENT DES FONDAMENTAUX SOLIDES.

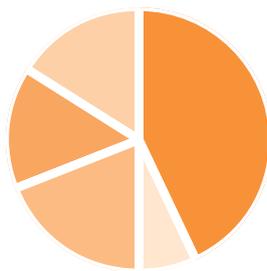
- 48 % ▶ RÉSEAUX
- 21 % ▶ OPTIQUE
- 13 % ▶ E-BUSINESS
- 18 % ▶ ESPACE ET COMPOSANTS



## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

Près de la moitié du chiffre d'affaires d'Alcatel est réalisé par le segment Réseaux qui intègre les infrastructures fixes et mobiles de cœur de réseau et d'accès.

- 43 % ▶ EUROPE DE L'OUEST
- 7 % ▶ RESTE DE L'EUROPE
- 19 % ▶ ASIE
- 15 % ▶ ÉTATS-UNIS
- 16 % ▶ RESTE DU MONDE

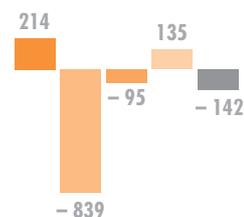


## CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

La répartition des ventes traduit la présence mondiale d'Alcatel et, en particulier, la place grandissante de l'Asie dans le chiffre d'affaires.

- RÉSEAUX
- OPTIQUE
- E-BUSINESS
- ESPACE ET COMPOSANTS
- AUTRES

(en millions d'euros)



## CONTRIBUTION DES SEGMENTS AU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Malgré une baisse du chiffre d'affaires de 35 %, les pertes opérationnelles, qui s'élevaient à - 727 millions d'euros, ont pu être partiellement limitées par une forte baisse des coûts.

## COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS SUR TROIS ANS

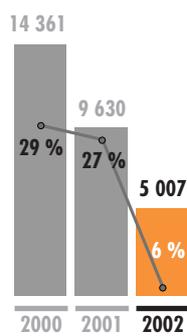
en millions d'euros  
(sauf pour les résultats par action et par ADS)

	2002	2001	2000 pro forma <sup>(1)</sup>	2000 publié
Chiffre d'affaires	16 547	25 353	24 692	31 408
Résultat opérationnel	(727)	(361)	2 082	2 251
Résultat net	(4 745)	(4 963)	1 324	1 324
Résultat par action A en € <sup>(2)</sup>	(3,99)	(4,33)	1,25	1,25
Résultat par ADS en \$ <sup>(2)</sup>	(4,18)	(4,54)	1,52	1,52

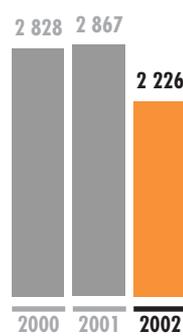
(1) Les résultats pro forma de l'année 2000 reflètent la nouvelle structure du Groupe suite à l'offre publique de Nexans en juin 2001. Nexans a été déconsolidé rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

(2) Dans ce tableau, le résultat par action et par ADS a été calculé sur la base de 1,14 milliard d'actions pour 2001 et 1,16 pour 2002. Calculs effectués sur la base de 1 euro = 1,0485 dollar (au 31 décembre 2002).

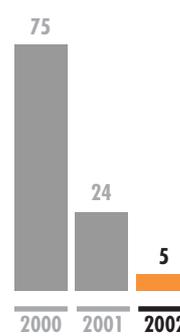
Fonds propres (en millions d'euros)  
Taux de trésorerie nette (en %)



(en millions d'euros)



(en milliards d'euros)



### ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES ET DU TAUX D'ENDETTEMENT

(trésorerie nette)

2002 s'est terminée avec une trésorerie supérieure à la dette, résultat d'un effort soutenu pour diminuer le besoin en fonds de roulement et gérer au plus près les dépenses d'investissements.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R&D

Les dépenses en R&D représentent, en 2002, 13,5 % du chiffre d'affaires.

### ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOUSIÈRE

L'évolution de la capitalisation boursière d'Alcatel illustre à la fois la dégradation générale des marchés financiers et les fortes diminutions de capitalisations boursières dans les télécoms.

# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alcatel adhère aux recommandations les plus récentes en matière de gouvernement d'entreprise et veille à leur mise en œuvre. L'année 2002 a connu un renforcement des règles existantes et l'apparition de nouvelles règles relatives au gouvernement d'entreprise en France et aux États-Unis.

Le rapport Bouton, publié en septembre 2002, préconise un certain nombre de changements afin, notamment, de renforcer les pratiques de gouvernement d'entreprise, de conforter l'indépendance des commissaires aux comptes et d'améliorer l'information financière. Aux États-Unis, les dispositions du "Sarbanes Oxley Act", qui ont été adoptées par le congrès américain fin juillet 2002 en vue d'assainir les relations des sociétés avec leurs auditeurs et de renforcer, par un texte législatif, les règles dites de *corporate governance*, sont applicables à toute société cotée aux États-Unis. Alcatel respectera les règles qui s'appliquent aux émetteurs étrangers aux États-Unis pour autant qu'elles ne contreviennent pas aux dispositions de la loi française. Alcatel a ainsi renforcé son dispositif par la mise en place de nouvelles règles de gouvernement d'entreprise relatives notamment à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et à l'amélioration de la qualité de l'information financière, afin de favoriser la transparence et le fonctionnement harmonieux de ses organes sociaux.

Les travaux du conseil d'administration au cours du dernier trimestre de l'année 2002 ont abouti à l'adoption, au début de l'année 2003, d'un règlement intérieur du conseil d'administration définissant son fonctionnement et ses modalités d'intervention dans l'exercice de ses pouvoirs, ainsi qu'à l'approbation de certaines modifications de la charte de l'administrateur réunissant l'essentiel des droits et obligations attachés à la fonction d'administrateur.

À l'instar du conseil d'administration, les 3 comités existants, le comité des nominations et des rémunérations, le comité des comptes ainsi que le comité stratégique, ont bénéficié d'un règlement propre rappelant leurs compétences et domaines d'intervention ainsi que les modalités de leur fonctionnement.

### Membres

Au 31 décembre 2002, le conseil d'administration compte 14 membres, dont 5 non-français. Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, 2 d'entre eux sont administrateurs représentant les actionnaires salariés.

#### **Serge Tchuruk** <sup>(1)</sup>

Président et Directeur Général

Âge : 65 ans – Nationalité française

Président du comité stratégique

<sup>(1)</sup> Le Président peut toutefois être associé aux travaux du comité des nominations et des rémunérations.

<sup>(2)</sup> Le conseil d'administration réuni le 7 mars 2003 a pris acte de la démission de cet administrateur.

#### **Daniel Bernard**

Administrateur indépendant

Président-Directeur Général de Carrefour

Âge : 57 ans – Nationalité française

Président du comité des nominations et des rémunérations

Membre du comité des comptes

#### **Philippe Bissara**

Administrateur indépendant

Délégué Général de l'ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions)

Âge : 60 ans – Nationalité française

Membre du comité des nominations et des rémunérations

#### **Frank Blount**

Administrateur indépendant

Président de JI Ventures Inc.

Âge : 64 ans – Nationalité américaine

Membre du comité des nominations et des rémunérations

#### **Jozef Cornu**

Administrateur

Conseiller du Président d'Alcatel

Âge : 58 ans – Nationalité belge

#### **Jean-Pierre Halbron**

Administrateur, Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2002

Âge : 66 ans – Nationalité française

#### **David Johnston**

Administrateur indépendant

Président de l'Université de Waterloo (Canada)

Âge : 61 ans – Nationalité canadienne

Membre du comité des comptes

#### **Pierre-Louis Lions**

Administrateur indépendant

Professeur au Collège de France

Âge : 46 ans – Nationalité française

Membre du comité stratégique

#### **Thierry de Loppinot**

Administrateur salarié du groupe Alcatel

Juriste au siège d'Alcatel

Âge : 58 ans – Nationalité française

#### **Jean-Marie Messier**

Administrateur <sup>(2)</sup>

Président de Messier Partners LLC

Âge : 46 ans – Nationalité française

#### **Peter Mihatsch**

Administrateur indépendant

Président du conseil de surveillance

de Giesecke and Devrient Munich

Âge : 62 ans – Nationalité allemande

Membre du comité stratégique

#### **Bruno Vaillant**

Administrateur salarié du groupe Alcatel

Ingénieur à Alcatel Space

Âge : 59 ans – Nationalité française

### **Marc Viénot**

Administrateur indépendant  
Président de Association Paris Europlace  
Âge : 74 ans – Nationalité française  
Président du comité des comptes

### **Helmut Werner**

Administrateur  
Président de Helmut Werner GmbH  
Âge : 66 ans – Nationalité allemande  
Membre du comité des nominations et des rémunérations

**M. Antoine Courteault** est secrétaire du conseil d'administration.

La liste complète des mandats et fonctions des administrateurs figure pages 140 à 142.

L'âge moyen des administrateurs s'élevé à 60 ans.

## **Critères retenus pour la composition du conseil**

Les règles de gouvernement d'entreprise militent pour que le conseil d'administration se compose à la fois d'administrateurs indépendants, d'administrateurs jouissant de compétences dans le domaine de l'activité de l'entreprise et d'autres bénéficiant d'une expertise financière.

Le conseil d'administration compte 7 administrateurs indépendants au 1<sup>er</sup> janvier 2003, soit la moitié des membres du conseil : Daniel Bernard, Philippe Bissara, Frank Blount, David Johnston, Pierre- Louis Lions, Peter Mihatsch et Marc Viénot.

Les critères d'indépendance retenus par le conseil d'administration s'inspirent de la définition proposée par le rapport Bouton et les dispositions de la loi "Sarbanes Oxley", et se fonde sur la règle générale selon laquelle "un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement".

La définition retenue par le conseil d'administration pour veiller à la proportion d'administrateurs indépendants au sein du conseil et des comités vise à concilier les critères d'indépendance développés par les règles de gouvernement d'entreprise en France et aux États-Unis. Au-delà des critères purement formels, l'appréciation de l'indépendance repose avant tout sur l'intégrité dont fait preuve chaque administrateur vis-à-vis de la société et du Groupe.

Il revient au conseil d'administration de veiller à ce que la proportion des administrateurs indépendants réponde au mieux à ces nouvelles règles. Il tient également compte des compétences des administrateurs, au regard des métiers d'Alcatel d'une grande complexité technologique, et de leur expertise financière qui assurera au conseil et au comité des comptes la capacité de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers du Groupe et sur le respect des normes comptables.

## **Évolution de la composition**

Le conseil d'administration du 30 janvier 2002 a pris acte de la démission de MM. Paolo Fresco et Krish Prabhu de leurs fonctions d'administrateurs.

L'assemblée générale du 18 avril 2002 a ratifié la cooptation de M. Peter Mihatsch intervenue lors du conseil d'administration réuni le 30 janvier 2002, pour la durée restant à courir du mandat de M. Paolo Fresco, démissionnaire, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004. Sur les recommandations du comité des nominations et des rémunérations, réuni le 11 décembre 2002, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale annuelle d'avril 2003 de renouveler, en qualité d'administrateurs, pour une durée de quatre ans, MM. Serge Tchuruk, Daniel Bernard et Marc Viénot.

Il propose également la nomination, en qualité d'administrateurs, pour une durée de quatre ans, de MM. Philippe Germond, qui occupe les fonctions de Directeur Général Adjoint depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, et de Daniel Lebègue, par ailleurs administrateur de Thales, Areva et Gaz de France. Ce dernier est indépendant de la société et de son Groupe.

## **Actions détenues par les administrateurs**

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, les administrateurs doivent détenir au moins 500 actions de la société. Dans l'esprit des règles édictées en faveur du gouvernement d'entreprise, la charte de l'administrateur recommande que le nombre de titres détenus soit significatif et qu'à défaut de les détenir lors de leur entrée en fonction, les administrateurs investissent au moins une année de jetons de présence pour l'acquisition d'actions complémentaires. Les membres du conseil d'administration détiennent, ensemble, au 31 décembre 2002, 393 849 actions Alcatel (y compris au travers de parts du FCP 3A et d'ADS), soit 0,03 % du capital et des droits de vote d'Alcatel. Le détail des participations des administrateurs au capital d'Alcatel figure pages 140 à 142. L'administrateur doit respecter les règles boursières en vigueur dans la société et s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres des sociétés sur lesquelles il dispose, de par ses fonctions, d'informations non encore rendues publiques. En outre, les administrateurs ne peuvent opérer sur les titres de la société qu'entre la date de l'annonce des résultats trimestriels et la clôture du trimestre en cours. Conformément aux recommandations émises par les autorités boursières, chaque administrateur déclare à la société semestriellement toutes les opérations réalisées sur les titres émis par Alcatel, qui font l'objet d'une déclaration globale pour l'ensemble des membres du conseil d'administration auprès de la Commission des Opérations de Bourse.

Ces principes font partie de la charte de l'administrateur d'Alcatel telle que révisée lors du conseil d'administration du 3 février 2003.

## Compétences du conseil d'administration

Conformément aux statuts, mis en harmonie avec la loi NRE du 15 mai 2001 par l'assemblée générale du 18 avril 2002, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 avril 2002, a statué sur le mode d'exercice de la Direction Générale et confié celle-ci au Président du conseil, M. Serge Tchuruk. La loi NRE a par ailleurs modifié les pouvoirs du conseil d'administration à qui il appartient de déterminer les orientations de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Le rapport Bouton est venu préciser dans ses recommandations les conditions d'exercice de la mission du conseil et les moyens dont il peut disposer.

Le règlement intérieur institué par le conseil d'administration du 3 février 2003 reprend un certain nombre de ces nouvelles règles afin de permettre au conseil d'exercer pleinement ses compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chaque administrateur, sans toutefois se substituer aux statuts. La mission du conseil d'administration et les modalités de ses interventions sont organisées autour de 3 grands principes : ses devoirs d'administration, d'examen et de précaution. Ainsi, conformément à l'évolution apportée par la loi NRE, le conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe, les opérations de restructurations internes et les projets d'investissements importants de croissance organique.

Le conseil d'administration délibère sur les acquisitions et les cessions significatives de participations et d'actifs se situant hors de la stratégie qu'il a déterminée. Il statue également sur toute opération ou engagement susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan. Le conseil d'administration est également régulièrement informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la société. Il peut également avoir connaissance à tout moment, de toute évolution significative de la situation financière et de la situation des liquidités, ainsi que des engagements de la société.

## Fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2002, et a recueilli la présence de près de 90 % de ses membres à chacune de ses réunions. La durée moyenne des réunions est de trois heures, précédées habituellement d'une réunion avec les dirigeants de la société.

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

### Examen et arrêté des comptes

Le conseil a examiné et arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2001, ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'exercice en cours et proposé l'affectation des résultats et le montant des dividendes (janvier). Il a examiné la situation financière au terme de chaque trimestre et a arrêté les comptes des 1<sup>er</sup> (avril), 2<sup>e</sup> (juillet) et 3<sup>e</sup> (octobre) trimestres,

ainsi que les comptes consolidés du 1<sup>er</sup> semestre (juillet). Lors de chacune de ces réunions, les comptes ont été examinés en présence des commissaires aux comptes.

### Marche du Groupe

Le conseil a étudié les propositions du comité stratégique et a adopté certaines orientations (juillet). Il s'est réuni en cours d'année afin de veiller à la mise en œuvre de la stratégie et aux conséquences organisationnelles (décembre).

Il s'est prononcé en faveur de l'acquisition de la société Telera Inc. (États-Unis) et a autorisé pour ce faire l'émission par sa filiale, la société Coralec, d'un emprunt obligataire représenté par des obligations remboursables en actions (avril).

Il a également autorisé dans le cadre d'une réorganisation interne, un apport de titres Alcatel Contracting à Compagnie Financière Alcatel (juillet).

Le conseil a par ailleurs examiné certains projets de désinvestissements et d'acquisitions à l'étude.

### Situation et opérations financières

Le conseil a renouvelé, sous réserve de l'adoption de la résolution correspondante par l'assemblée des actionnaires, la délégation de pouvoirs au Président en matière d'emprunts obligataires jusqu'au 30 juin 2003 (janvier) et celle relative aux garanties et sûretés qui peuvent être consenties par la société (octobre).

Le conseil a suivi l'évolution de la trésorerie, des accords financiers principaux avec les banques du Groupe et a, par ailleurs, autorisé l'émission d'obligations remboursables, réalisée pour un montant nominal de 645 millions d'euros (décembre).

### Gouvernement d'entreprise

Le conseil a constaté la démission de 2 administrateurs et procédé à la cooptation d'un nouvel administrateur, M. Peter Mihatsch (janvier). Il a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée la modification des statuts, conformément à la loi sur les nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 (NRE) (janvier) et s'est prononcé sur le choix des modalités de la Direction Générale conformément à la loi NRE, à l'issue de la tenue de l'assemblée générale, en décidant de réunir les fonctions de Président et de Directeur Général (avril).

Le conseil a pris connaissance des obligations déclaratives des administrateurs quant à leurs transactions sur des titres Alcatel et examiné les modifications de la charte des administrateurs en conséquence (juillet).

Il a engagé les premières réflexions sur les conséquences des nouvelles dispositions en matière de gouvernement d'entreprise (rapport Bouton et loi "Sarbanes Oxley") (octobre), et a pris connaissance des projets de nouvelles règles de fonctionnement du conseil et de ses comités : projet de règlement intérieur et nouveau projet de charte de l'administrateur (décembre). Il a examiné les propositions du comité des nominations et des rémunérations sur la rémunération du Président et les projets d'attribution d'options de souscription à l'étude pour l'exercice 2003 (décembre).

## Assemblée générale

Le conseil a procédé à la convocation de l'assemblée générale mixte des actionnaires et a arrêté les documents à soumettre à l'assemblée et notamment l'ordre du jour (janvier).

Il a par ailleurs examiné les questions adressées par les actionnaires dans le cadre de la procédure des questions écrites visée par l'article L. 225-108, alinéa 3 du Code de commerce, et délibéré sur les réponses qui ont été communiquées à l'assemblée des actionnaires (avril).

Le conseil d'administration s'est réuni deux fois depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

## Évaluation du conseil d'administration

Le règlement intérieur du conseil d'administration prévoit la réunion de ses membres afin de débattre chaque année sur son fonctionnement. Il prévoit également la tenue d'une réunion, hors la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la société, à l'effet de se prononcer sur les performances des dirigeants sociaux.

Le conseil a confié, à la fin de l'année 2002, à un cabinet indépendant le soin de réaliser une mission d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, comme cela avait déjà été fait en 2000. Les conclusions de ce cabinet font ressortir que le conseil d'administration bénéficie de la nécessaire indépendance vis-à-vis du Président et que la participation des administrateurs aux débats est de bonne qualité.

## Rémunérations des administrateurs

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs est fixé à 600 000 euros conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000. Les modalités de répartition, décidées par le conseil d'administration, et reprises dans le règlement intérieur, sont les suivantes :

- M. Tchuruk, Président d'Alcatel, et M. Halbron, administrateur et Directeur Général jusqu'au 31 décembre 2002, ne perçoivent pas de jetons de présence ;
- le montant des jetons de présence est divisé en deux parties égales, une partie fixe et une partie variable, réparties comme suit :
  - la partie fixe est répartie en parts égales entre tous les administrateurs ;
  - la partie variable est répartie entre les membres du conseil, en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil et des comités dont ils sont membres ;
- les règlements sont effectués en 2 versements : le 1<sup>er</sup> à l'issue de l'assemblée générale annuelle, le 2<sup>nd</sup> en fin d'année ;
- le montant des jetons de présence effectivement versés au titre de l'exercice 2002 s'est élevé à 600 000 euros.

Le détail des rémunérations versées aux membres du conseil d'administration sur l'exercice 2002 figure pages 140 à 142.

## Options des administrateurs

Aucune option n'a été consentie aux administrateurs ou levée par ces derniers, au cours de l'exercice 2002.

## COMITÉS

Le règlement intérieur du conseil prévoit que le conseil d'administration peut constituer des comités spécialisés composés d'administrateurs qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règlements intérieurs qui les animent. Ces comités créés depuis plusieurs années sont au nombre de 3 : le comité des comptes, le comité des nominations et des rémunérations et le comité stratégique créé plus récemment en juillet 2001.

Le conseil d'administration, lors de la réunion du 3 février 2003, a décidé de redéfinir, pour chacun de ses comités, leur composition, leur mission et a approuvé pour chacun d'eux un règlement fixant leurs attributions et leurs modalités de fonctionnement respectives.

### Comité des nominations et des rémunérations

Le comité est composé de 4 membres nommés ou renouvelés par le conseil d'administration. Les membres sont, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, MM. Daniel Bernard, Président du comité, Philippe Bissara, Frank Blount, et Helmut Werner. Trois d'entre eux sont indépendants, soit plus des deux tiers des membres.

Le Président du conseil d'administration peut être associé aux discussions et travaux du comité.

Ce comité a 3 missions majeures dont la première est l'étude de toutes les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités (mise en place d'une procédure relative à la nomination de nouveaux administrateurs, à l'évaluation de leur indépendance...). Il a également pour mission de faire des propositions au conseil en matière de rémunération des dirigeants, des mandataires sociaux, y compris celle du Président, de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (fixation de la politique d'attribution, périodicité) et d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Le comité s'est réuni 3 fois en 2002 et a recueilli en moyenne la présence de plus de 90 % de ses membres sur l'année.

Le Président du comité a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration lors de ses séances des 30 janvier, 29 octobre et 11 décembre 2002.

Au début de l'année 2002, le comité s'est prononcé sur la composition du conseil d'administration et a proposé la cooptation de M. Peter Mihatsch en remplacement de M. Paolo Fresco, démissionnaire de ses fonctions (janvier).

Lors de la même séance, le comité a procédé à l'examen des conséquences et de la refonte des statuts conformément aux dispositions de la loi du 15 mai 2001 (loi NRE) et du mode de direction générale de la société. Il s'est déclaré favorable à la réunion des fonctions de Président et de Directeur Général de la société. Ce comité a également examiné la composition du conseil d'administration, la rémunération du Président, la nomination de MM. Philippe Germond et Daniel Lebègue, en qualité d'administrateurs et le renouvellement du mandat de certains administrateurs arrivant à échéance. Il a, par ailleurs, examiné

le mode de détermination de la rémunération du Président et Directeur Général et du Directeur Général Adjoint. Il a étudié également la recombinaison des comités en fonction des nominations d'administrateurs proposées à la prochaine assemblée générale.

Il s'est réuni une fois depuis le début de l'année 2003 pour étudier une proposition d'octroi d'options de souscription d'actions.

### Comité des comptes

Le comité est composé de 3 membres qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 1<sup>er</sup> janvier 2003, MM. Marc Viénot, Président du comité, Daniel Bernard et David Johnston. Ils sont tous indépendants. Les missions de ce comité s'organisent autour de 4 thèmes : les principes comptables, le contrôle interne, la situation financière et le commissariat aux comptes.

Le comité s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes. Il examine le périmètre de consolidation, les normes comptables applicables et les comptes sociaux et consolidés.

Il vérifie que sont définis des procédures et des plans d'audit interne. Il examine les risques et engagements hors bilan significatifs du Groupe, ainsi que toute question de nature financière ou comptable.

Par ailleurs, le comité des comptes conduit les procédures de sélection des commissaires aux comptes et statue sur les missions que ces derniers peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes. Les missions spécifiques doivent être approuvées par le comité des comptes au-delà d'un certain seuil défini dans le règlement du comité. À ce jour, l'approbation est exigée dès lors que le total des missions ainsi allouées au cours d'un exercice social dépasse 10 % du montant des honoraires versés dans le cadre de leur mission de contrôle des comptes. Il veille également à leur indépendance et formule un avis sur le montant de leurs honoraires.

Les membres du comité se sont réunis 4 fois en 2002.

Lors de ces réunions, tous les membres du comité étaient présents parfois par voie de téléconférence. Le Président du comité a rendu compte de ses travaux au conseil d'administration.

### Examen des comptes

Au cours de l'exercice 2002, le comité a procédé à l'examen préalable des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2001 (janvier), à celui des comptes semestriels consolidés (juillet), ainsi qu'à celui des comptes consolidés trimestriels (avril et octobre).

Lors de chacune de ces réunions, il a entendu la Direction Générale, la Direction Financière et les commissaires aux comptes et examiné en présence de ces derniers les principaux points discutés avec

la Direction Financière lors de l'établissement des comptes. Lors de la revue des audits internes, il a entendu le service en charge de cette mission et examiné avec lui les moyens dont il dispose.

### Nouvelles procédures

Le comité s'est prononcé sur les incidences des nouvelles réglementations en matière de gouvernement d'entreprise, et notamment celles de la réglementation américaine, en particulier la loi "Sarbanes Oxley" sur l'établissement des comptes. Pour tenir compte de ces nouvelles règles et afin de renforcer le dispositif en place, le comité s'est déclaré favorable à la mise en place de nouvelles règles internes ainsi qu'à la création d'un "comité de l'information financière", ayant pour rôle de vérifier l'adéquation des procédures d'établissement et de contrôle des comptes afin de permettre leur certification par le Président et Directeur Général et le Directeur Financier, conformément à la législation américaine (octobre). Il a par ailleurs pris connaissance des modifications apportées à la charte d'organisation du service de l'Audit Interne (juillet).

### Prévisions budgétaires et financières

Le comité a notamment pris connaissance des prévisions budgétaires et financières pour 2002. Il a examiné en particulier la situation financière au 30 septembre 2002 telle que présentée aux agences de notation et aux banques du Groupe en septembre 2002. Il s'est fait communiquer le rapport annuel de l'audit interne pour 2001 ainsi que le plan d'audit interne pour l'année 2002.

Depuis le début d'année 2003, le comité s'est réuni une fois, le 31 janvier 2003, principalement pour examiner les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2002.

### Comité stratégique

Le comité est composé de 3 membres qui sont nommés ou renouvelés par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations. Les membres sont, au 31 décembre 2002, MM. Serge Tchuruk, Président du comité, Pierre-Louis Lions et Peter Mihatsch. Deux d'entre eux sont indépendants.

Le comité stratégique intervient dans la définition des axes de croissance du Groupe, la sélection des investissements et la gestion de la performance du Groupe.

Les membres se sont réunis au cours du mois de juillet 2002. Les discussions du comité ont porté sur les axes d'options stratégiques et les perspectives de développement ouvertes à Alcatel. Cette réunion a abouti sur des délibérations qui ont été proposées au conseil dans plusieurs domaines de nature stratégique.

## DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale du Groupe est assurée par un comité exécutif dirigé par le Président du conseil d'administration. Ce comité exécutif assure le rôle central de décision dans l'organisation du Groupe. Chaque membre du comité a la responsabilité d'un ensemble de divisions réunies dans un "groupe", ou de zones géographiques réunies dans une "région" ou encore de fonctions centrales. Sa composition actuelle reflète la structure du Groupe et la collégialité des décisions prises à tous les niveaux de son organisation.

Le comité exécutif se réunit au moins 2 fois par mois. Il revoit principalement la stratégie et les choix technologiques, les investissements et acquisitions ou les cessions d'activités, l'organisation du Groupe, son efficacité et la situation financière. Les principaux dirigeants opérationnels du Groupe sont invités à rencontrer régulièrement les membres du conseil d'administration préalablement à chaque réunion de celui-ci, afin d'informer et de conseiller les administrateurs sur les orientations du Groupe et les métiers dans lesquels il entend se développer. Les dirigeants peuvent être sollicités par les membres du conseil d'administration sur tout sujet que ces derniers pourraient juger opportun et conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration.

### Composition

La Direction Générale est composée au 1<sup>er</sup> janvier 2003, outre la personne du Président, des 11 membres suivants :

#### **Philippe Germond**

Directeur Général Adjoint

Âge : 46 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003

#### **Jean-Pascal Beaufret**

Directeur Financier

Âge : 51 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002

#### **Jacques Dunogué**

Président Europe et Sud

Âge : 52 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002

#### **Thomas Edig**

Directeur des Ressources Humaines

Âge : 41 ans – Nationalité allemande

Membre du comité exécutif depuis le 1<sup>er</sup> mars 2002

#### **Étienne Fouques**

Président Communications mobiles

Âge : 54 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 19 janvier 2001

#### **Olivier Houssin**

Président Communications privées

Âge : 50 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 25 mai 2000

#### **Mike Quigley**

Président Amérique du Nord

Président Communications fixes

Âge : 49 ans – Nationalité australienne

Membre du comité exécutif depuis le 13 février 2001

#### **Niel Ransom**

Directeur Technique

Âge : 49 ans – Nationalité américaine

Membre du comité exécutif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003

#### **Christian Reinaudo**

Âge : 48 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 25 mai 2000

#### **Ronald Spithill**

Président Asie-Pacifique

Âge : 61 ans – Nationalité australienne

Membre du comité exécutif depuis le 25 mai 2000

#### **Christian Tournier**

Directeur Opérations

Âge : 60 ans – Nationalité française

Membre du comité exécutif depuis le 27 août 2002

L'âge moyen des membres composant la Direction Générale au 1<sup>er</sup> janvier 2003 s'élevait à 52 ans.

M. Jean-Pierre Halbron a occupé les fonctions de Directeur Général et de membre du comité exécutif jusqu'au 31 décembre 2002. MM. Martin de Prycker et André Navarri étaient membres du comité exécutif respectivement jusqu'aux 28 février et 27 août 2002.

Les membres appartenant au comité exécutif au 31 décembre 2002 détiennent, ensemble, 1 619 978 actions Alcatel (y compris au travers de parts du FCP 3A et d'ADS), soit 0,01 % du capital et des droits de vote d'Alcatel.

### Rémunérations des dirigeants

#### **Le Président et Directeur Général**

La rémunération du Président se décompose chaque année en une partie fixe et une partie variable. Elle est décidée, sur proposition du comité des nominations et des rémunérations, par le conseil d'administration.

La partie variable est assise sur le résultat net consolidé du Groupe, hors éléments exceptionnels, et sur le montant affecté à la distribution du dividende au titre de l'exercice écoulé. Elle est payée dans l'année qui suit l'exercice auquel elle se rapporte.

La rémunération brute avant impôts versée en 2002 à M. Serge Tchuruk, Président du conseil d'administration, s'est élevée à un montant global de 1 524 490 euros (contre un montant total de 2 675 859 euros versé en 2001).

Ce montant correspond à la partie fixe, aucune partie variable n'ayant été versée en 2002 au titre de l'exercice 2001. Comme indiqué ci-dessus, M. Tchuruk ne perçoit aucun jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe. Il bénéficie d'un véhicule de société.

### **Les dirigeants**

En 2002, le montant global des rémunérations perçues d'Alcatel ou des sociétés qu'elle contrôle, par la Direction Générale, représentée par l'ensemble des 11 membres composant le comité exécutif au 31 décembre 2002, s'est élevé à 7,7 millions d'euros (contre un montant total de 8,6 millions d'euros versé en 2001).

Les rémunérations des dirigeants comprennent une partie fixe et une partie variable assise sur les performances de la société et sur leur performance individuelle.

Sur le montant global des rémunérations versées en 2002, la partie fixe représente 5,3 millions d'euros et la partie variable, liée en partie aux résultats de l'exercice 2001, s'élève à 2,4 millions d'euros, soit 31 % du montant global. Par ailleurs, les jetons de présence de différentes sociétés perçus par les intéressés en raison de leurs fonctions chez Alcatel sont déduits du montant des salaires versés.

### **Options des dirigeants**

Aucune option n'a été consentie aux dirigeants et au Président et Directeur Général ou levée par ces derniers au cours de l'exercice 2002.

Le nombre total des options restant à lever par les membres composant la Direction Générale au 31 décembre 2002 figure en pages 148 et 149.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par la nature de ses métiers, qui apportent leur pleine contribution au développement harmonieux des pays et des populations, et avec le sens des responsabilités qui incombent à l'un des leaders mondiaux des télécommunications présent dans 130 pays, Alcatel est résolument engagé dans une démarche de développement durable, capable de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs. Le Groupe prend en compte, de façon permanente et concrète, l'éthique, la protection de l'environnement et la citoyenneté dans son développement économique, technologique et humain.

### L'apport des télécoms au développement durable

Les télécommunications constituent un puissant moteur de la croissance économique par l'efficacité des solutions qu'elles offrent aux entreprises en matière de circulation de l'information. Elles rapprochent les hommes tout en renforçant l'autonomie de chacun ; elles permettent également une meilleure utilisation des ressources disponibles. Par exemple, les transmissions à haut débit contribuent à limiter les déplacements physiques et à réduire l'utilisation de biens consommables, avec un impact favorable sur l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Le World Wild Life Fund a ainsi établi un lien direct entre le développement des télécommunications et la réduction de la consommation d'énergie dans le monde, dans son rapport *"Sustainability at the speed of light"*, publié en 2002. Alcatel est un acteur engagé dans cette dynamique. Son expertise technologique reconnue et sa capacité d'innovation lui permettent de développer des produits et services à haute valeur ajoutée, porteurs de compétitivité pour ses clients et sources de bien-être pour les utilisateurs finaux. À travers ses partenariats avec ses clients, ses fournisseurs, ses sous-traitants et avec les organismes de recherche académique, le Groupe contribue à échanger et à diffuser les savoirs, les meilleures pratiques et les valeurs sociales et environnementales du développement durable. Entreprise citoyenne, Alcatel s'insère dans le développement local, partout où elle est présente. Dans les pays émergents, les technologies développées par le Groupe peuvent favoriser la réduction de la fracture numérique. Il conduit, avec de nombreux partenaires, différentes expérimentations dans ce domaine. Dans les situations d'urgence, Alcatel apporte son assistance pour établir ou remettre en service les réseaux de télécommunication vitaux. En 2002, le Groupe est ainsi intervenu lors des inondations en Europe ou en Afghanistan.

### Une organisation au service d'un engagement

L'engagement d'Alcatel en faveur du développement durable est formalisé dans un ensemble de documents fondés sur les

valeurs du Groupe : la satisfaction des clients, l'innovation, le travail d'équipe et le sens des responsabilités. Cet engagement est notamment décliné dans les chartes suivantes :

- la charte du comité d'éthique,
- le code de bonne conduite,
- la charte clients, qui formalise à la fois l'engagement collectif et l'exigence individuelle de chaque collaborateur,
- la politique du Groupe pour la protection de l'environnement,
- la charte de la mobilité, élément clé de la politique sociale d'Alcatel.

Le code de bonne conduite regroupe un ensemble de principes qui guident l'action des hommes et des femmes d'Alcatel partout dans le monde. Le Groupe a la volonté de conduire ses activités en respectant à la fois les règles les plus strictes de l'éthique des affaires, les lois et règlements des pays dans lesquels il opère et les principes reconnus localement de bonne citoyenneté de l'entreprise. Alcatel s'engage en particulier à promouvoir et à faire respecter un ensemble de principes fondamentaux dans le domaine des droits de l'homme et du refus de la discrimination. Ce code souligne l'engagement du Groupe contre les corruptions nationale et internationale, pour le respect des valeurs sociales au sein de l'entreprise et pour la protection de l'environnement. Une équipe centrale et un ensemble de correspondants répartis dans les différentes entités sont chargés d'animer la démarche de développement durable du Groupe. Garante de la cohésion d'ensemble, l'équipe centrale veille à la mise en œuvre des chartes du Groupe et intervient comme force de proposition auprès de la Direction Générale. Elle regroupe des représentants de toutes les directions concernées du Groupe.

Le groupe de travail Environnement fonctionne selon le même principe : une équipe centrale et des relais au sein du Groupe. L'axe social est, quant à lui, pris en charge par les directions des ressources humaines, au niveau central et dans les différentes unités, avec la volonté, en toutes circonstances, d'agir en acteurs responsables vis-à-vis des salariés du Groupe.

Pour formaliser les pratiques mises en œuvre depuis de nombreuses années et suivre l'application du code de bonne conduite, Alcatel a également créé un comité d'éthique, chargé de suivre l'application du code de bonne conduite. Enfin, à partir de 2003, des rubriques spécifiques, relatives aux 3 dimensions du développement durable, seront intégrées aux questionnaires soumis par le département Audit Interne à l'ensemble des entités du Groupe.

### Premier rapport "Développement durable"

Désormais, parallèlement à son rapport d'activité, Alcatel publie chaque année un document spécifique qui rend compte des actions menées, au cours de l'exercice, en faveur du développement durable et fournit l'ensemble des indicateurs socio-économiques et environnementaux permettant de mesurer les performances du Groupe dans ce domaine.

## RESSOURCES HUMAINES

La détérioration du marché des télécommunications s'est poursuivie en 2002 se traduisant par une baisse du chiffre d'affaires de plus de 30 %. Compte tenu du poids des charges salariales dans la structure de coûts du Groupe, il en est résulté une réduction importante des effectifs qui sont passés de 99 000 employés fin 2001 à 76 000 fin 2002 pour tendre vers 60 000 fin 2003. Ces programmes de réduction des effectifs ont été réalisés en tenant compte des conditions spécifiques de chaque pays. Ils privilégient les départs volontaires, les congés de fin de carrière, ainsi que l'aide à la reconversion en étroite liaison avec les représentants des salariés.

### **Le campus virtuel Alcatel : mille modules de formation**

Le campus virtuel, ouvert en avril 2002 à 500 utilisateurs pilotes, vise, en mettant en œuvre les richesses du multimédia, à enrichir en permanence les compétences des collaborateurs et à favoriser leur mobilité, tout en maîtrisant les coûts de la formation, laquelle constitue toujours un élément essentiel de la politique de ressources humaines du Groupe.

Ce système de *e-learning* permet aux salariés du Groupe, comme à ses clients, d'accéder, via Internet, à un corpus unifié comptant déjà plus de 1 000 modules de formation. Partout dans le monde, les utilisateurs peuvent suivre les programmes de leur choix, selon leurs besoins et leurs disponibilités, ou participer à des cursus collectifs, dispensés en audio ou vidéoconférence. Chacun bénéficie d'un suivi personnalisé, comprenant notamment l'appréciation de l'évolution des compétences, des conseils d'orientation et des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de son activité de formation. Le campus virtuel est accessible à tous les salariés ainsi qu'à certains clients ou partenaires sélectionnés.

### **Une gestion dynamique des compétences et des carrières**

Le Groupe conduit une politique de gestion des carrières fondée sur le développement des compétences et l'épanouissement personnel de chaque salarié. Par exemple, le programme "Alcatel Technical Academy" vise à reconnaître et à récompenser les salariés dont les contributions scientifiques et techniques sont particulièrement remarquables. Les 7 premiers "Alcatel Fellows", distinction la plus haute de l'Académie, ont été nommés en 2002.

Très international et riche de multiples cultures, Alcatel encourage fortement la mobilité fonctionnelle et géographique de ses salariés, pour stimuler leur développement de carrière,

assurer les transferts de technologies et de savoir-faire au sein du Groupe, améliorer la couverture mondiale de ses activités et pour apporter partout les compétences qui peuvent faire momentanément défaut au plan local. Par exemple, 38 expatriés de 11 nationalités différentes, ont rejoint l'équipe dirigeante du 6<sup>e</sup> Centre de Recherche Alcatel, créé en 2002 à Shanghai. Alcatel propose différentes formes de mobilité – missions courtes ou de longue durée, approche régionale, *eurocommuting*... – répondant le mieux aux besoins du Groupe et aux aspirations de ses salariés, soucieux de préserver l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée tout en permettant de minimiser le coût des expatriations. Par ailleurs, le Groupe mobilise les nouvelles technologies, telles que l'accès à Internet haut débit, pour développer le télétravail. Un 1<sup>er</sup> programme, mis en place dès 2001 en Belgique, sera déployé en France en 2003. Une charte définit les conditions dans lesquelles les salariés peuvent avoir recours au télétravail dans certains sites, toujours sur la base du volontariat.

## Recherche et développement

En 2002, Alcatel a maintenu un effort de recherche-développement important, focalisé sur les domaines et les lignes de produits les plus porteurs de croissance, afin de consolider ses avantages compétitifs et de sortir renforcé de la crise. Les dépenses de R&D se sont élevées à 2,2 milliards d'euros, soit 13,5 % du chiffre d'affaires (11,3 % en 2001). Au 31 décembre 2002, les activités de R&D mobilisent 18 700 ingénieurs dans le monde.

La politique de recherche et développement d'Alcatel s'organise selon 3 axes : concentrer l'activité sur les innovations les plus créatrices de valeur pour ses clients (par exemple, les applications dédiées aux nouveaux services multimédias), privilégier les domaines où le Groupe détient un leadership technologique avec des parts de marché à conquérir (par exemple dans les réseaux IP dits de "classe opérateur") ou un leadership commercial à consolider (tel que l'accès large bande), et enfin, développer les organisations de R&D les plus performantes en termes de coût et d'efficacité (création ou regroupement au sein de "centres de compétences").

Le Groupe met l'accent sur les travaux de R&D favorisant l'optimisation des réseaux existants et permettant l'intégration de nouveaux services et applications à valeur ajoutée, deux préoccupations centrales actuelles des opérateurs. Ces orientations, applicables en particulier aux réseaux d'accès large bande fixes et mobiles, aux applications logicielles ou à la qualité de service, se concrétisent par des avancées technologiques majeures. Par exemple, Alcatel a lancé en 2002 la plate-forme ACEIS (Alcatel Carrier Environment Internet System)

qui introduit au cœur des réseaux IP une fiabilité similaire à celle des réseaux téléphoniques classiques. En devenant le premier équipementier à proposer un routage continu au cœur des réseaux IP, Alcatel lève un obstacle à la généralisation des services IP, sources de nouveaux revenus rémunérateurs pour les opérateurs. Alcatel a aussi confirmé son avance technologique dans le domaine de l'accès fixe à large bande avec le lancement en 2002 du terminal de réseau optique 7340 FTU (Fiber To The User). Alcatel propose ainsi une toute nouvelle génération de solutions pour les foyers et les entreprises, qui permettent l'accès à une multitude d'applications et de services multimédias à partir d'un boîtier unique avec, par exemple, des lignes téléphoniques, des centaines de chaînes de TV analogiques et numériques, des services de vidéo interactifs et de multiples connexions Internet à très haut débit. Enfin, il est à noter que le nombre de brevets déposés par le Groupe, de l'ordre de 900 par an, et la forte croissance des revenus de licences, + 25 % en 2002 comme l'année précédente, témoignent du dynamisme de sa recherche et développement.

### **Une organisation souple et réactive**

Pour renforcer l'efficacité de ses équipes, Alcatel a créé de petites structures souples, à durée de vie limitée, les "centres de compétences". Ils sont organisés selon des modes variés : réseaux d'experts, équipes dédiées à un sujet ciblé, développement coopératif... Ces centres mettent en commun des expertises et des moyens pour permettre à Alcatel de maîtriser des technologies clés, de favoriser les synergies entre familles de produits et de réutiliser des composants matérielles ou logicielles. Ainsi par exemple, en ce qui concerne le domaine des plates-formes logicielles de base – au-dessus desquelles viendront se greffer ensuite des applications spécifiques –, un département spécifique a été créé qui intervient comme un centre de ressources, commun à l'ensemble du Groupe et de ses lignes de produits.

Dans le même esprit, Alcatel rééquilibre l'implantation de ses équipes de recherche et développement, en particulier vers les pays de l'Europe orientale, de l'Inde et de la Chine, pour accroître la proximité avec ses clients, renforcer sa présence sur les marchés les plus dynamiques et optimiser ses coûts.

Un nouveau Centre de Recherche et d'Innovation a été ouvert en 2002 en Chine, au sein d'Alcatel Shanghai Bell. Focalisant ses travaux sur les solutions avancées d'accès large bande et sur les technologies mobiles de nouvelle génération, il développe des produits destinés aussi bien au marché chinois que mondial. Le Groupe dispose désormais de 6 Centres de Recherche et Innovation, répartis entre l'Amérique du Nord (Dallas aux États-Unis, Ottawa au Canada), l'Europe (Marcoussis en France, Stuttgart en Allemagne, Anvers en Belgique) et l'Asie (Shanghai en Chine).

### **Partager les compétences et les coûts**

Alcatel accentue sa politique de partenariat, tant avec ses clients qu'avec la recherche académique, pour développer l'innovation, enrichir ses compétences et optimiser les dépenses de recherche. Lancé en octobre 2001, le programme international ARP (Alcatel Research Partnership) a pour vocation de renforcer les liens avec les plus grands instituts de recherche et centres universitaires du monde, à travers des projets communs, des échanges de chercheurs et l'accueil d'étudiants.

Couvrant désormais tous les grands domaines stratégiques pour le Groupe, il implique notamment, aux États-Unis : le Sarnoff Institute de Princeton, le MCNC en Caroline du Nord (Microelectronics Center of North Carolina), l'université du Texas à Dallas (UTD) et l'université canadienne de Carleton ; en Europe : le Heinrich Hertz Institut (HHI) et l'université de Stuttgart en Allemagne, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) et le Groupement des écoles de télécommunications (GET) en France.

## SOLUTIONS

### RÉSEAUX

- Réseaux de données  
accès rapide à Internet  
routeurs
- Réseaux mobiles
- Réseaux voix
- Réseaux intelligents
- Services réseaux

### OPTIQUE

- Réseaux optiques terrestres  
et sous-marins
- Fibres optiques
- Composants optoélectroniques
- Faisceaux hertziens point-à-point

### E-BUSINESS

- Infrastructures de réseaux  
voix-données pour entreprises
- Logiciels applicatifs
- Centres de contact intelligents
- Services
- Terminaux mobiles

### ESPACE ET COMPOSANTS

- Réseaux de télécoms (satellites,  
réseaux sol et services associés)
- Systèmes spatiaux pour la météo,  
la science, l'observation et  
la gestion de l'environnement
- Composants d'infrastructures  
mobiles, composants mécaniques  
pour systèmes de télécoms, batteries

## ACTIVITÉS

- Activités de réseaux et d'interconnexion depuis les technologies d'accès filaire et radio jusqu'aux fonctions de commutation et de routage pour les réseaux d'opérateurs
- Conception, intégration et installation de réseaux fixes et mobiles

- Activités liées au transport optique
- Développement et fourniture clés en main de réseaux optiques, sous-marins et terrestres
- Développement, fabrication et commercialisation de composants optoélectroniques, de fibres optiques et de faisceaux hertziens point-à-point

- Accompagnement des entreprises dans leur évolution vers des solutions convergentes voix-données
- Développement de logiciels applicatifs
- Conception et commercialisation de terminaux mobiles

- Développement de systèmes satellitaires pour les télécommunications, la navigation, l'observation optique et radar, la météorologie et les sciences
- Développement et fabrication de composants électromécaniques

## REPÈRES

- 8,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- N° 1 mondial de l'ADSL, 7,8 millions de lignes livrées en 2002
- 22 % du marché ATM
- 123 clients GSM dans 88 pays
- Plus de 330 millions de lignes de commutation de circuits installées (18 % du parc mondial)
- 800 clients en gestion de réseaux

- 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- Leader mondial en réseaux optiques
- N° 3 mondial en fibres optiques et en composants optoélectroniques
- Leader mondial en réseaux radio point-à-point

- 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- N° 1 mondial en centres de contact multimédia
- 12 millions de terminaux mobiles vendus en 2002

- 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires
- 1<sup>er</sup> fournisseur européen et 3<sup>e</sup> mondial de satellites commerciaux
- N° 2 mondial en systèmes de radio-fréquences

## STRATÉGIE ET OBJECTIFS

- Accompagner les opérateurs dans leur besoin de générer de nouveaux revenus en faisant évoluer leurs réseaux fixes et mobiles vers plus de services à valeur ajoutée
- Proposer des systèmes de gestion de réseaux pour en optimiser l'exploitation et la maintenance
- Proposer des solutions large bande favorisant les services multimédias
- Capitaliser sur une position de leader mondial ADSL

- Capitaliser sur la position de n° 1 mondial en solutions de réseaux optiques terrestres et sous-marins
- Tirer bénéfice de la croissance du marché des réseaux métropolitains
- Optimiser le coût d'acquisition et d'exploitation des réseaux par les opérateurs

- Capitaliser sur :
  - une compétence logicielle forte
  - une offre de convergence (voix-données)
  - une offre de services hébergés par les opérateurs/fournisseurs de services
  - une distribution multi-canaux
- Mettre en œuvre des alliances dans les terminaux mobiles

- Maintenir une position de leader dans le domaine des télécommunications spatiales (Internet et multimédia)
- Consolider des positions de premier plan sur le marché des composants

## RÉSEAUX

### Données

Numéro un mondial de l'accès large bande, Alcatel a dépassé, en 2002, le cap des 20 millions de lignes DSL installées, soit plus de 4 fois plus que tout autre constructeur. La forte progression de ce parc Alcatel (+ 60 % en douze mois) consolide la place montante du Groupe sur un marché très compétitif, porté par la progression soutenue de la demande de bande passante.

L'accès Internet à haut débit demeure un moteur majeur de la croissance du trafic de données, qui devrait s'accroître dans les prochaines années, sous l'influence de différents facteurs. Les entreprises et les institutions publiques mettent en œuvre les technologies IP pour construire de nouvelles organisations et des modes opératoires innovants et très efficaces, fondés sur des échanges permanents d'importants volumes de données (entreprises sans frontières, télétravail...).

Du côté des particuliers, tout un ensemble de services interactifs (téléphonie sur DSL, jeux en ligne, téléchargement de musique et de films, formation à distance...) stimule la consommation de bande passante sur les ordinateurs domestiques. Un marché très important devrait s'ouvrir avec le lancement imminent d'équipements permettant d'accéder aux services large bande à partir des téléviseurs familiaux. La quasi-totalité des ménages des pays développés disposent en effet au moins d'un récepteur TV, les PC équipant une proportion plus limitée de la population. Ces nouveaux utilisateurs pourront se connecter à des services très exigeants en bande passante, comme les chaînes de télévision ou la vidéo à la demande. En partenariat avec Alcatel, l'opérateur belge Belgacom expérimente déjà de nouveaux services multimédias numériques sur DSL comme le télé-enseignement et une offre de vidéo à la demande.

### La plate-forme d'accès DSL la plus répandue au monde

Alcatel a développé une gamme complète de solutions permettant aux opérateurs de mettre en œuvre de nouveaux services propres à augmenter leurs revenus et d'adapter leurs réseaux à la croissance du trafic de données. Le Groupe enrichit constamment son offre pour anticiper les besoins de sa clientèle large bande, où figurent les plus grands opérateurs télécoms mondiaux, tels que Bell Canada, BellSouth, British Telecom, China Telecom, France Telecom, SBC, Telstra, Verizon... En 2002, de nouvelles fonctionnalités ont été intégrées à la plate-forme d'accès DSL Alcatel 7300 ASAM, la plus répandue au monde. Son module multiservice ISM permet l'implantation de services IP à haute valeur ajoutée tels que la vidéo à la demande et le téléchargement de musique. De son côté, l'autoconfiguration des équipements d'abonnés supprime de nombreuses et coûteuses interventions sur sites.

Avec plusieurs partenaires, le Groupe a présenté des solutions complètes permettant de transmettre des services de loisirs de haute qualité aussi bien sur les réseaux fixes – via DSL – que sur les réseaux mobiles.

Alcatel propose également, en complément du DSL, une solution d'accès large bande tout optique, déjà choisie aux États-Unis par SBC Pacific Bell pour équiper les résidents de San Francisco, par la municipalité de Bristol (Virginie) et le comté de Chelan (Washington). À Bristol, par exemple, chaque foyer, raccordé au réseau par une seule fibre optique, pourra utiliser simultanément 4 lignes téléphoniques, surfer sur Internet à très haute vitesse et choisir une chaîne vidéo parmi des centaines de programmes.

### La qualité de classe opérateur au cœur des réseaux IP

Avancée technologique majeure en 2002, Alcatel a introduit au cœur des réseaux IP une qualité similaire à celle des réseaux téléphoniques classiques des grands opérateurs, où la norme de fiabilité atteint 99,999 %, soit un maximum de cinq minutes d'interruption de service par an. Avec la solution ACEIS (Alcatel Carrier Environment Internet System) qui permet de minimiser ces interruptions au niveau du cœur du réseau, la fiabilité n'est plus un obstacle à la généralisation des services IP, sources de revenus rémunérateurs pour les opérateurs. Désormais disponible sur la gamme des commutateurs-routeurs d'Alcatel, cette solution ACEIS positionne le Groupe comme le premier équipementier offrant un véritable routage continu pour les cœurs de réseau.

Cette solution constitue un atout supplémentaire de premier ordre pour ces équipements multiprotocoles multiservices très évolutifs, répondant au principal défi actuel des opérateurs qui souhaitent protéger leurs sources de revenus tout en offrant de nouveaux services sous IP. Ces solutions connaissent un grand succès commercial et les plates-formes multiprotocoles multiservices d'Alcatel poursuivent leur pénétration du marché. Ainsi, en 2002, le Groupe a gagné plusieurs points de parts de marché dans le domaine des commutateurs multiservices de cœur de réseau et se situe désormais parmi les trois premiers fournisseurs de telles solutions.

### Voix

Avec un parc de 330 millions de lignes installées fin 2002, en progression de 10 %, Alcatel consolide son rang de numéro un mondial de la commutation de circuits. Le Groupe dispose de la plus large base installée mondiale, représentant 18 % du parc total.

Le développement des réseaux téléphoniques classiques se poursuit en Europe orientale, comme en Chine et dans les pays émergents d'Asie, d'Amérique latine et du continent africain. Dans les pays développés, où le trafic des réseaux fixes décroît lentement au bénéfice des mobiles et des accès large bande, le renouvellement des commutateurs digitaux, dont les premiers exemplaires furent mis en service au tout début des années 1980,

va susciter une nouvelle dynamique. En effet, avec le temps, les coûts d'exploitation et de maintenance de ces équipements, prévus à l'origine pour une durée de vie de vingt ans, s'accroissent naturellement. Certains de leurs composants électroniques ne seront bientôt plus disponibles. On estime généralement qu'entre le renouvellement du parc et la croissance dans les pays en voie de développement d'ici fin 2005, une centaine de millions de lignes seront installées chaque année dont environ la moitié due au traitement de l'obsolescence.

La mise en œuvre de nouveaux matériels, beaucoup plus performants pour un prix moindre, favorisera la migration progressive des infrastructures vers les réseaux de nouvelle génération (NGN), assurant la convergence entre la transmission de la voix, des données, de la vidéo et de l'ensemble des services multimédias.

#### **Alcatel 1000 MM : des commutateurs très compétitifs**

Alcatel est particulièrement bien positionné pour répondre aux évolutions du marché. Alcatel sert 700 clients dans 145 pays dans la commutation de circuits. Son offre de produits apporte aux opérateurs des solutions très compétitives leur permettant, avec des investissements optimisés, de procéder à une évolution progressive de leurs réseaux pour mettre en œuvre de nouveaux services tout en réduisant leurs coûts.

Les succès remportés en 2002 par la famille des commutateurs numériques de grande capacité Alcatel 1000 MM en témoignent. Cette gamme de produits, conçus autour d'un cœur ATM, dispose de toutes les fonctionnalités permettant le développement de services voix-données et multimédias performants. Leurs ventes, correspondant à 21 % des nouvelles lignes téléphoniques installées dans le monde dans l'année, se sont poursuivies à un rythme soutenu. D'importants contrats ont été signés notamment en Chine, où les solutions Alcatel représentent maintenant le tiers du marché de la commutation de circuits, en Pologne, au Mexique, au Costa Rica, en Inde, au Pakistan et en Égypte.

#### **Un acteur majeur de la convergence des réseaux**

Pour permettre aux opérateurs de migrer progressivement vers la convergence de la voix et des données, Alcatel a développé toute une gamme de produits, depuis les commutateurs logiciels ("softswitch"), jusqu'aux équipements d'accès multiservices Litespan, leaders sur leur segment aux États-Unis, avec 40 % de parts de marché.

Associés aux commutateurs Alcatel 1000 MM, ces matériels permettent de construire des solutions de nouvelle génération (NGN) totalement intégrées.

Plusieurs dizaines de clients ont adopté les équipements NGN d'Alcatel. Vingt applications commerciales sont en exploitation dans le monde. Elles concernent notamment la mise à disposition de services voix sur les réseaux de données (voix sur IP) ou le délestage du trafic d'accès à Internet, c'est à dire le basculement

le plus tôt possible, sur réseau IP, du trafic, au départ des ordinateurs personnels équipés de modems, afin d'éviter de perturber l'écoulement du trafic téléphonique. Ainsi, en 2002, VoEX (Voice Exchange), fournisseur américain de services téléphoniques sur Internet, a confié à Alcatel le développement de son réseau et de nouveaux services voix sur IP. Des contrats ont également été remportés en Chine, Nouvelle-Zélande, Turquie ou Singapour pour le déploiement de ce même type de services. Enfin, Alcatel développe une offre "voix sur IP" sur les réseaux DSL, qui permettra aux opérateurs, avec un investissement supplémentaire marginal, d'intégrer dans le développement de leur réseau large bande, des services téléphoniques pour leurs abonnés DSL.

Numéro un mondial de la voix et des technologies DSL, comptant parmi les trois premiers fournisseurs de réseaux mobiles GSM, Alcatel dispose d'atouts technologiques et commerciaux de premier ordre dans la prochaine étape de convergence qui verra les réseaux fixes et mobiles de voix et données, aujourd'hui disparates, se regrouper dans une architecture unifiée, source de nouvelles opportunités de revenus pour les opérateurs.

#### **Infrastructures mobiles**

Dans un contexte de ralentissement mondial de l'activité mobile en 2002, Alcatel a amélioré sa position sur le marché des réseaux mobiles à la norme GSM/GPRS, technologie dominante à l'échelle de la planète. Le Groupe a remporté une part très significative des appels d'offres soumis aux équipementiers, portant ainsi sa part de marché au-delà de 10 %. Les nombreux contrats signés partout dans le monde, notamment en Chine, au Congo, au Costa Rica, aux Pays-Bas, en Russie, en Tunisie ou en Turquie, confirment les atouts, tant en terme de prix que d'avance technologique, des solutions radio et des cœurs de réseaux Evolium™ d'Alcatel.

Le lancement de nouveaux services à valeur ajoutée, tels que les messageries multimédias MMS ou les jeux interactifs va stimuler la demande de trafic et devrait susciter à terme une relance des investissements des opérateurs. Le Japon, Taïwan et les États-Unis exploitent depuis 2002 des services commerciaux de troisième génération. Parallèlement, certains pays d'Europe ont ouvert des services pilotes.

#### **Avance technologique et prix compétitifs**

La société Evolium SAS, fondée en 2000 avec Fujitsu, bénéficie des positions d'Alcatel dans les domaines du GSM, du GPRS et de l'EDGE, ainsi que dans les technologies ATM et IP. Elle tire également parti de l'expérience acquise par Fujitsu en 3G, en tant que fournisseur de NTT DoCoMo, leader mondial en communications mobiles avec plus de 40 millions d'abonnés et exploitant du premier réseau commercial de troisième génération déployé dans le monde.

La gamme Evolium™ apporte des solutions très flexibles, permettant aux opérateurs de faire évoluer leurs réseaux

en optimisant leurs dépenses en capital et leurs coûts d'exploitation. Les stations de base Alcatel multistandards intègrent les fonctionnalités GSM, GPRS, EDGE, UMTS et CDMA/CDMA 2000 dans une seule armoire. Le Groupe a été le premier équipementier à offrir, dès 2001, la norme EDGE dans ses stations de base, sans coût supplémentaire. Ces stations ont été déjà livrées à plus de 100 réseaux mobiles dans le monde. De même, le nouveau commutateur de cœur de réseau mobile Alcatel MSC HC, de très haute capacité, est entièrement compatible avec la troisième génération. Il offre un portefeuille très riche de services et des fonctions telles que la voix sur ATM. Rlié au commutateur-routeur Alcatel 7670 Media Gateway, il permet aussi une évolution flexible vers les réseaux de nouvelle génération (NGN).

### Une infrastructure UMTS performante

L'avance technologique acquise par les deux partenaires d'Evolium, détenue à 66 % par Alcatel et 34 % par Fujitsu, s'illustre à travers les contrats de déploiement de réseaux UMTS signés en 2002 par Alcatel avec Orange, M.net en Australie et TMN au Portugal. De son côté, Hutchison a retenu l'"Open Service Platform" d'Alcatel pour développer des services voix-données-multimédia sur le réseau UMTS qu'il déploie en Grande-Bretagne, puis dans tous les pays où cet opérateur détient des licences de troisième génération. De même, Alcatel a construit dès 2001 un premier réseau UMTS "de bout en bout" à Paris. Depuis, le Groupe a installé des "3G Reality Centers" dans le monde entier : Kuala Lumpur (Malaisie), Lisbonne et Cascais (Portugal), Taipei (Taïwan), Rijswijk (Pays-Bas), Stuttgart (Allemagne), Vimercate (Italie), Vélizy (France), Malmö (Suède)... Ces réseaux opérationnels permettent aux partenaires d'Alcatel de développer et de tester des services avancés GPRS et UMTS tels que la navigation sur Internet, le transfert d'images et de vidéos, les jeux interactifs ou la visiophonie entre deux voitures en mouvement. Désormais tous interconnectés, les Reality Centers constituent une véritable infrastructure UMTS opérationnelle. Elle a permis la réalisation d'innovations telles que la 1<sup>ère</sup> communication internationale visiophonique sur mobile en mode circuit, établie en juin 2002 entre l'Espagne et l'Italie, sur des terminaux UMTS.

### Applications et Services

La création de nouveaux services à valeur ajoutée constitue un élément clé de la compétitivité des opérateurs, qui cherchent à accélérer le retour sur les investissements engagés dans leurs infrastructures. Elle repose sur le développement d'applications logicielles spécifiques, une activité dans laquelle Alcatel a continué de renforcer ses positions en 2002, avec une part de marché estimée aujourd'hui à 9 % du total mondial des applications de réseaux intelligents (cartes prépayées, numéros verts...).

Le Groupe propose un vaste portefeuille d'applications compétitives. Ainsi, sa plate-forme de réseau intelligent,

qui apporte une gamme complète de services tels que les numéros verts, les réseaux virtuels privés ou les cartes téléphoniques prépayées, équipe plus de 120 clients dans 60 pays.

Alcatel offre des solutions d'accès aux contenus depuis tous les types de terminaux (mobiles, PDA, PC...), et selon des modes d'accès variés (Internet, SMS, voix...). Le Groupe a développé un logiciel de messagerie multimédia (MMS) très performant pour les utilisateurs de réseaux mobiles qui permet, entre autres, la transmission de photographies numériques et de pages graphiques sur terminal mobile. Alcatel propose également, en partenariat avec Cap Gemini Ernst & Young, une application de localisation qui permet aux abonnés mobiles d'être orientés, par exemple, vers le cinéma le plus proche, sur un simple appel. Ce service a notamment été retenu par Bouygues Telecom en 2002.

### Forte croissance de l'exploitation et de la maintenance déléguées

L'activité de services aux opérateurs, dont Alcatel estime détenir 8 % de parts de marché, a été particulièrement soutenue en 2002 sur le segment de l'exploitation et de la maintenance déléguées des réseaux, avec une croissance estimée de l'ordre de 28 %. Dans la conjoncture actuelle, les opérateurs s'orientent en effet vers l'externalisation de certaines fonctions, afin de réduire leurs coûts d'exploitation et de se recentrer sur leur cœur de métier, le marketing et la commercialisation de leurs prestations. Le Groupe a consolidé ses positions dans ce domaine en remportant plusieurs grands contrats pluriannuels. En Autriche, tele.ring lui a délégué la maintenance de l'ensemble de son réseau mobile national pour trois ans, avec transfert des équipes spécialisées de l'opérateur ; Oi, filiale de l'opérateur brésilien Telemar, lui a confié pour cinq ans l'exploitation et la maintenance de ses réseaux mobiles dans sept États ; T-Systems, division de Deutsche Telekom, a choisi Alcatel pour assurer pendant deux ans l'installation, l'extension et la maintenance des systèmes de télécommunication de son réseau.

Dans le domaine du déploiement clés en main d'infrastructures, le Groupe propose toute une gamme de services : conseil, conception de réseaux intégrant les équipements Alcatel et ceux d'autres constructeurs et gestion de projet. Sur ce marché, le Groupe a signé un contrat de cinq ans avec Egypt Telecom pour assurer la gestion complète de l'extension de son réseau, avec la connexion de 1,5 million de lignes supplémentaires. D'autre part, dans le cadre du partenariat noué avec Telecom New Zealand pour le déploiement de son réseau de nouvelle génération entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, Alcatel fournira les systèmes de support opérationnels du réseau et intégrera certaines équipes d'AAPT, filiale australienne de l'opérateur.

Au-delà des opérateurs de télécoms, la demande de prestations clés en main reste vive parmi les grandes organisations (compagnies pétrolières ou ferroviaires, exploitants de services publics...)

qui souhaitent développer leurs propres réseaux ou prendre position sur le marché des services de télécommunication.

Alcatel a consolidé ses positions sur ce segment avec, par exemple, d'importants contrats auprès d'Agip Gas ou des Chemins de Fer slovaques.

Ainsi, Alcatel fournira un réseau complet de télécommunication clés en main et les services associés, pour les besoins de communication interne de Agip Gas en Libye. Alcatel sera en charge de la conception, la construction et la mise en service d'un réseau de communication sophistiqué intégrant des systèmes de télécommunication et d'autres systèmes spécifiques tels que le contrôle d'accès, les circuits internes de télévision et les systèmes météorologiques.

Concernant les Chemins de Fer slovaques, il s'agit d'un contrat en vue de la modernisation de l'infrastructure de leur réseau de télécommunication. Le projet s'inscrit dans un accord cadre signé en 2001 et permettant aux Chemins de Fer slovaques de proposer des services de télécommunication voix et données évolués sur le marché libéralisé de la Slovaquie.

Enfin, Alcatel a obtenu en 2002 plusieurs contrats avec des compagnies de transport urbain (par exemple pour des lignes de métro à Hong-Kong, en Chine ou en France), grâce à une offre compétitive pour le pilotage automatique des rames, le contrôle et la gestion des trains.

## OPTIQUE

### Infrastructures de réseaux

Alcatel a confirmé en 2002 sa position de numéro un mondial sur le marché des réseaux optiques. Ce leadership s'affirme particulièrement dans les activités les plus porteuses de croissance à moyen terme, notamment les réseaux optiques métropolitains qui font la liaison entre les infrastructures longue distance et les réseaux d'accès aux abonnés (entreprises et particuliers). Le Groupe, qui met en œuvre un programme drastique de restructuration de son activité optique, résiste mieux que ses concurrents à la crise actuelle du marché, consécutive à une période de très forte expansion. Dans la seconde moitié des années 1990, les besoins de transmission ont commencé à croître de manière exponentielle, sous l'influence, notamment, du développement d'Internet. Pour faire face à l'explosion de la demande et anticiper son évolution à moyen terme, difficilement quantifiable, les opérateurs traditionnels ont massivement investi dans les réseaux optiques longue distance. De nouveaux acteurs, attirés par ces perspectives prometteuses, ont également créé leurs propres autoroutes de l'information. Des surcapacités sont donc apparues sur les réseaux longue distance, entraînant une chute importante de ce marché en 2001, puis de nouveau en 2002.

Toutefois, des vecteurs de dynamisme du marché de l'optique existent ici et là. Ainsi, la demande mondiale de bande passante continue de progresser fortement chez les utilisateurs finaux, entreprises et particuliers. Et le succès de l'Internet à haut débit commence à créer des goulots d'étranglement au sein des réseaux métropolitains. Aussi, les opérateurs vont-ils s'efforcer de mettre à niveau ces infrastructures dans des conditions compatibles avec leur situation financière actuelle. Par ailleurs, le développement des infrastructures nationales se poursuit dans les pays émergents. Enfin, les exploitants de services publics (distributeurs d'énergie, compagnies de transport, municipalités), qui continuent d'investir dans leurs propres réseaux, demeurent une clientèle dynamique pour les équipementiers de télécoms. Ces quelques foyers de croissance n'ont pas suffi, en 2002, à compenser la chute des investissements des opérateurs dans les infrastructures optiques longue distance. Malgré cela, Alcatel a continué de gagner des parts de marché en s'appuyant sur ses atouts pour accompagner ses clients dans une période difficile :

- leader mondial de l'optique, le Groupe dispose d'une large gamme de produits répondant aux priorités actuelles des opérateurs, visant à réduire leurs coûts d'exploitation et à générer de nouveaux revenus en procédant à une évolution technologique progressive de leurs réseaux ;
- le maintien d'un effort de R&D ciblé permet d'enrichir son offre de produits ;
- sa présence géographique équilibrée dans les différents continents lui permet de saisir toutes les opportunités et d'assurer un service de proximité à ses clients.

### Percée dans les réseaux métropolitains

Investissement minimum, compatibilité avec les infrastructures existantes, réduction des coûts d'exploitation, mise en œuvre de nouveaux services rémunérateurs : telles sont les conditions dans lesquelles les opérateurs souhaitent réduire les goulots d'étranglement dans leurs réseaux métropolitains. Alcatel y répond avec une gamme de produits complète et modulaire, encore enrichie en 2002. Les succès remportés, notamment dans les équipements DWDM (Dense Wavelength Division Multiplexing ou multiplexage en longueur d'onde dense) – segment où le Groupe a conquis une place de premier plan – et dans les systèmes SDH (Synchronous Digital Hierarchy ou hiérarchie digitale synchrone) de nouvelle génération, témoignent de la compétitivité de cette offre. Par exemple, le Groupe a signé avec Heilongjiang Netcom, pour l'extension d'un réseau métropolitain et d'une infrastructure haut débit dans le Nord-Est de la Chine, première phase d'un projet portant sur 13 réseaux locaux.

Alcatel Shanghai Bell, qui a gagné ce contrat, a également développé de nouveaux produits DWDM et SDH destinés aux clients chinois et à l'ensemble du marché mondial. Aux États-Unis, le Groupe a acquis la société Astral Point Communications, pour renforcer son offre sur le marché métropolitain SONET (Synchronous optical network ou réseau optique synchrone) en Amérique du Nord.

### Mise à niveau et maintenance des réseaux sous-marins

Le marché des réseaux sous-marins, qui a toujours été cyclique, connaît aujourd'hui une crise sans précédent. Les surcapacités constatées depuis plus de deux ans ont entraîné un déclin du marché mondial d'au moins 80 % entre 2000 et 2002, ce qui a conduit le Groupe à accentuer la restructuration dans l'ensemble de ses implantations mondiales pour s'adapter à la crise persistante. Actuellement, l'activité concerne essentiellement la mise à niveau, la maintenance de réseaux sous-marins existants, ainsi que la préparation de futurs projets à perspectives encore incertaines. La maintenance constitue un impératif revêtant une importance croissante pour les opérateurs et générant une activité très spécialisée. Alcatel a ainsi été retenu par le consortium SAT-3/WASC pour effectuer la mise à niveau de son système sous-marin DWDM. Une route express a été créée entre le Portugal et l'Afrique du Sud pour assurer une liaison à 10 Gbit/s entre l'Europe et le continent africain, avec des équipements optiques sous-marins et terrestres Alcatel. Et le Groupe assure la maintenance de tous les réseaux sous-marins installés en mer du Nord, pour le compte d'un consortium réunissant notamment Deutsche Telekom, Tele Danmark, KPN, Telia et France Telecom.

La crise actuelle ne doit pas masquer le fait que les réseaux optiques demeurent toujours le seul moyen totalement adapté aux liaisons longue distance et intercontinentales.

### Fibres

Alcatel compte parmi les trois premiers fournisseurs mondiaux de fibres optiques, avec une offre complète et compétitive. Sur ce marché naturellement affecté par l'arrêt du développement des réseaux longue distance, la chute de 60 % de la demande mondiale sur la période 2000-2002 a conduit le Groupe à prendre de nouvelles mesures d'adaptation de son activité. Dans ce contexte, Alcatel a renforcé ses positions en Chine. Le Groupe y a par exemple signé un contrat avec China Telecom, auquel Alcatel fournira environ 100 000 km de fibres de haute capacité Teralight™.

Illustration du dynamisme des exploitants de services publics, NetRail, fournisseur de services de télécoms, filiale à 100 % de Refer, l'exploitant des infrastructures ferroviaires portugaises, a confié à Alcatel l'installation de 40 000 km de fibres optiques.

### Une nouvelle fibre en 2002

Parmi les innovations mises sur le marché, la nouvelle fibre multimode Glight 10 Gbit/s va permettre, avec les solutions de câblage et les équipements d'interconnexion associés, d'accroître les débits des réseaux locaux et des réseaux de stockage des gros consommateurs de bande passante (centres d'affaires, entreprises, administrations publiques...).

### Composants optoélectroniques

Ce marché, directement lié au développement des réseaux optiques et plus particulièrement à celui des applications DWDM, s'est à nouveau rétracté en 2002 : la demande demeure très faible, du moins à court terme, tandis que les stocks restent abondants chez les opérateurs, ce qui conduit Alcatel Optronics à accentuer sa restructuration (voir page 28, chapitre Optronics). Le plan de recentrage stratégique lancé en 2002 vise à regrouper toute l'activité de l'entreprise dans deux centres de compétences rationalisés :

- Nozay (France) pour les composants actifs,
- Livingston (Écosse) pour les composants passifs.

Les deux sites allieront leurs savoir-faire pour développer les solutions hybrides qui constitueront la prochaine mutation de cette industrie.

Cette organisation redimensionnée permettra à Alcatel Optronics d'améliorer sa structure financière.

## E-BUSINESS

L'activité e-business d'Alcatel répond aux besoins de communication voix et données, fixe et mobile, des petites, moyennes et grandes entreprises.

À l'aide de portails multimédias, d'applications et de services Internet, de réseaux voix et données intégrés, Alcatel est au cœur des réseaux de communication des entreprises en combinant toutes les technologies de l'information. Avec la convergence des technologies issues de la téléphonie d'une part et le monde des données d'autre part, le Groupe propose ainsi une offre complète de solutions pour les entreprises, en leur assurant un déploiement rapide et sécurisé de leurs infrastructures et applications de communication.

En outre, le portefeuille de produits d'Alcatel s'étend à une large gamme de terminaux mobiles qui participe à l'offre de bout en bout du Groupe.

### Entreprises

Le marché mondial des systèmes téléphoniques et de réseaux d'entreprise a globalement stagné en termes de volumes livrés en 2002 sous l'effet du lent déclin des systèmes traditionnels PABX (voix) et routeurs de données, et ce, malgré un développement significatif des solutions de convergence voix-données sur les technologies IP. Il faut noter l'importance croissante des solutions applicatives, en particulier autour des centres de contacts et multimédias. Dans ce contexte, Alcatel bénéficie de sa position de leader de la convergence voix-données, tant au niveau des infrastructures que des applications avec sa filiale Genesys.

### Faits marquants 2002

L'année a été d'abord marquée par le succès commercial de l'OmniPCX Office, système intégré de communication d'entreprise combinant les fonctions d'un PABX (voix), de commutation des données privées, de connexion et de services Internet. Destiné aux PME, il leur donne accès, au meilleur coût, aux services e-business jusque-là réservés aux grandes entreprises. L'OmniPCX 4400, commutateur voix-données de grande capacité, a été élu "produit de l'année" par les magazines *Internet Telephony* et *Communication Solutions*. Second événement majeur, le Groupe a lancé une nouvelle gamme de commutateurs de réseau local, les Omniswitch séries 7000 et 8000, "Gigabit Ethernet", particulièrement bien positionnés pour soutenir le développement des réseaux de convergence entre la transmission des données et de la voix dans l'entreprise. Cette nouvelle génération, très compétitive en prix, se caractérise en particulier par un très haut niveau de disponibilité et de qualité de service, permettant un déploiement en toute sécurité sur le réseau local de nouvelles applications temps-réel voix et données pour

l'entreprise (vidéosurveillance, applications client-serveur...). Alcatel a également mis en œuvre un nouveau modèle de distribution, dans lequel la commercialisation des équipements, les services locaux d'installation et de maintenance des équipements sont assurés par des partenaires. Au terme d'un accord annoncé en janvier 2002, les filiales européennes d'Alcatel chargées des ventes et des services ont été reprises par Platinum Equity, société américaine spécialisée dans l'acquisition et le développement de sociétés technologiques. La transition a été réalisée sans perte de parts de marché. Les objectifs de réduction de coûts et d'amélioration de la couverture géographique résultant de ce nouveau modèle économique ont été atteints. Le Groupe a également poursuivi son effort de développement de ses canaux de distribution aux États-Unis. Deux accords majeurs ont été signés, avec NextiraOne, société du groupe Platinum, et avec Verizon, le premier opérateur américain. Ces partenariats, qui concernent la distribution des équipements voix et données ainsi que des solutions applicatives d'Alcatel, sont destinés à générer une croissance des ventes du Groupe sur le marché américain en 2003.

En parallèle, le Groupe a poursuivi son effort de restructuration pour accroître sa rentabilité. La cession de l'usine de PABX de Brest (France) à Jabil Circuit, qui a repris la fabrication des PABX Alcatel en Europe, a été conclue en juin 2002. D'autre part, la fabrication des terminaux PCX professionnels a été confiée à Flextronics, avec qui a été également signé un accord de codéveloppement pour la future génération de téléphones IP.

### Genesys, un acteur majeur des centres de contact multimédia

Sur le marché des solutions applicatives, porté par la volonté des opérateurs de développer de nouveaux services à valeur ajoutée, Genesys, filiale spécialisée dans les centres de contact multimédia (centres d'appel), a connu un exercice très satisfaisant, marqué par la consolidation de ses parts de marché et par la conquête du premier rang mondial sur le segment des centres d'appels multimédias.

Cette filiale d'Alcatel est l'un des premiers fournisseurs mondiaux de solutions de centres de contact fonctionnant de manière collaborative (partage en temps réel d'applications), ce qui en fait le composant essentiel d'une gestion complète de la relation d'une entreprise avec ses clients. Sa suite intégrée d'applications ouvertes et indépendantes de l'infrastructure gère les interactions avec les clients sur tous les types de médias, de réseaux et d'applications, permettant un service client économique et personnalisé. La société s'appuie sur un réseau international de partenaires dont font partie, entre autres, Accenture, IBM, PeopleSoft, SAP et Siebel Systems. En 2002, elle s'est également renforcée dans le domaine des services

Internet par l'acquisition de la société californienne Telera, leader des plates-formes de reconnaissance vocale interactive (IVR) en technologie VXML (Voice Extensible Mark-up Language). Cette acquisition permettra un renforcement de Genesys dans le domaine des services web et ainsi de soutenir sa croissance en 2003. Parmi ses clients figurent des grands groupes comme American Express, Swiss Life, T-Mobil, Vodafone...

### **Mobiles : + 18 % de croissance**

Alcatel a commercialisé 12 millions de terminaux mobiles en 2002, soit 18 % de plus que l'année précédente.

Les restructurations conduites en 2001, notamment l'externalisation de la fabrication, confiée à Flextronics, ont permis au Groupe de renouer avec la croissance sur ce marché très compétitif, avec une bonne restauration de ses marges.

Un travail en profondeur a été également poursuivi en 2002 dans le domaine de la recherche et développement : les équipes d'Alcatel chargées de la conception des circuits imprimés GSM ont été transférées chez STMicroelectronics, dans le cadre d'un accord de partenariat signé entre les deux groupes début 2002. Ce partenariat a été étendu début 2003 aux logiciels associés à ces circuits imprimés (ASIC). D'autres partenariats devraient se nouer en 2003, dans le but de permettre à Alcatel de se renforcer dans les services rendus aux clients autour de ses terminaux (applications, interopérabilité avec les réseaux, logistique et satisfaction client).

### **Lancement de nouveaux produits**

Fort du succès du One Touch™ 511, Alcatel a mis sur le marché en 2002 ses successeurs, le One Touch™ 512 qui dispose des fonctions de téléchargement les plus avancées (sonneries polyphoniques), puis le One Touch™ 525 avec ses faces avant personnalisées. Le Groupe a également lancé son premier terminal GPRS classe 10, le One Touch™ 715. Ce terminal performant est doté d'un grand écran et de nombreux services. Enfin, Alcatel prévoit de lancer une nouvelle gamme avec écran couleur et caméra dans le courant de l'année 2003.

## ESPACE

Premier fournisseur européen de satellites commerciaux de télécommunication et troisième mondial, Alcatel est également présent sur le marché institutionnel, où il réalise 40 % de son chiffre d'affaires.

Dans l'activité très concurrentielle des satellites commerciaux de télécommunication, les prises de commandes se sont fortement contractées en 2002 sous l'influence conjuguée de la crise des télécommunications et du mouvement de concentration des opérateurs de satellites, qui mettent à profit leurs regroupements pour optimiser leur flotte. Seuls 6 satellites auront été commandés en 2002 dans le monde, au lieu de 23 en moyenne par an dans la décennie précédente. Une relance est attendue dès 2003, soutenue notamment par le remplacement de plusieurs équipements et l'émergence de nouveaux services tels que l'accès large bande par satellite, la transmission de contenus vers les mobiles ou la radiodiffusion numérique. Le rythme pourrait remonter progressivement au-dessus de 20 satellites par an si les conditions du développement de nouveaux services multimédias sont réunies.

Dans ce contexte où la concurrence s'avive, Alcatel a enregistré des succès significatifs en 2002, avec la commande de 2 nouveaux satellites de télécommunication, soit un tiers du marché des satellites commerciaux de télécommunication :

- L'opérateur brésilien Star One lui a confié la réalisation d'un satellite qui couvrira l'ensemble des pays de la communauté andine.
- L'opérateur européen Eutelsat lui a confié la réalisation du satellite W5, le 15<sup>e</sup> satellite commandé à Alcatel.

D'autre part, l'activité a également été soutenue avec la livraison de 7 satellites et de 7 charges utiles (entre autres les instruments nécessaires à la transmission/réception des données) au cours de l'année.

### **Une position unique dans les services large bande**

Seul constructeur de satellites intégré au sein d'un grand équipementier de télécoms, Alcatel Space s'appuie sur l'expertise technologique et marketing du Groupe, comme sur sa présence mondiale, pour anticiper les besoins des opérateurs en matière de systèmes spatiaux. Leader mondial des services large bande, Alcatel joue ainsi un rôle majeur dans le développement des nouveaux services de communication bidirectionnelle par satellite, comme l'Internet à haut débit ou la radio numérique, qui alimenteront la croissance du segment spatial dans les prochaines années.

Alcatel a ainsi réalisé en 2002 la première diffusion expérimentale de radio numérique via un système mixte, satellitaire et terrestre, en partenariat avec WorldSpace, TowerCast et 4 radiodiffuseurs français.

### Activité soutenue sur le marché institutionnel

Sur le marché institutionnel (agences publiques), Alcatel fournit des solutions satellites pour les télécommunications, la navigation, l'observation optique et radar, la météorologie et les sciences. L'activité est restée soutenue en 2002 et devrait conserver sa dynamique en 2003, sous l'impulsion notamment des programmes GALILEO et EGNOS (navigation par satellite), GMES (Global Monitoring for Environment & Security) et du programme Syracuse III dont Alcatel Space assure la maîtrise d'œuvre.

Dans le domaine de l'observation de la terre, Alcatel a réalisé 45 % du satellite Spot V et le démarrage industriel du projet Pleiades, son successeur, est en bonne voie.

Enfin, leader mondial en altimétrie spatiale, le Groupe est également maître d'œuvre de tous les satellites européens de météorologie de Meteosat et de grands programmes scientifiques de l'Agence Spatiale Européenne tels Herschel et Planck ou IASI.

## COMPOSANTS

L'activité composants Alcatel est multiple et peut se répartir en deux grandes familles :

- *Les composants liés à l'industrie des télécoms* comme les antennes, guides d'ondes ou amplificateurs... qui représentent 50 % des ventes.

- *Les composants et équipements non-liés aux télécoms* comme les pompes à vide, les équipements de précision pour les semi-conducteurs et l'industrie automobile, ainsi que les batteries pour applications industrielles ou spatiales.

L'activité a continué d'être affectée par la crise des télécoms, les marchés de composants hors télécom ayant, quant à eux, connu une certaine stagnation.

Globalement, les ventes ont reculé de 20 % par rapport à 2001 et des mesures de restructuration ont dû être prises sans pour autant affecter la forte implantation internationale (24 pays) de cette activité, avec comme conséquence, le maintien d'un bon niveau de rentabilité.

Il convient de distinguer géographiquement, d'une part, l'Amérique du Nord et l'Europe, avec des marchés globalement en dépression et, d'autre part, l'Asie-Pacifique qui a connu un regain d'activité se traduisant par exemple par des extensions d'usines en Chine ou des transferts de technologie dans ces régions (Malaisie, Australie, Chine).

Alcatel maintient dans la zone Asie-Pacifique son leadership en termes d'infrastructures mobiles passives, batteries et technologie du vide.

Enfin, l'ouverture d'un nouveau bureau commercial (axé sur les systèmes d'alimentation) à Dubai, ainsi qu'un contrat portant sur des infrastructures mobiles passives en Jordanie, laissent présager une activité plus soutenue au Moyen-Orient.

Comme en 2001, l'activité batteries, avec la filiale SAFT, s'est particulièrement bien distinguée avec de bonnes performances sur tous les marchés, en particulier grâce à une forte demande de batteries lithium compensant une certaine faiblesse des batteries industrielles. De récentes acquisitions ainsi que les restructurations opérées en 2001 sur le continent américain ont également porté leurs fruits.

Enfin, en matière de recherche et développement, les efforts ont porté essentiellement sur les applications UMTS (infrastructures mobiles passives, antennes, amplificateurs...) et sur les systèmes de pompes à vide à haute performance, notamment pour l'industrie des semi-conducteurs.

### ALCATEL OPTRONICS

La vocation d'Alcatel Optronics est de fabriquer des composants optoélectroniques conçus pour satisfaire la demande des équipementiers en terme de bande passante.

Acteur reconnu dans la chaîne de valeur des réseaux optiques terrestres et sous-marins, Alcatel Optronics propose des produits visant des domaines d'application variés qui vont de la transmission longue distance aux liaisons métropolitaines et aux réseaux locaux d'abonnés.

La gamme de produits développée et commercialisée par Alcatel Optronics est complète. Historiquement centrée sur les composants actifs, parmi lesquels les sources laser, les photodétecteurs et les amplificateurs à fibre dopée, cette gamme s'est élargie au cours des 3 dernières années, grâce à une politique d'acquisitions stratégiques. Celle-ci a permis d'étendre le domaine de compétence initial aux composants passifs tels les multiplexeurs/démultiplexeurs et les filtres optiques, éléments clés des systèmes DWDM. La dernière acquisition en date, celle de la société Kymata Ltd, en septembre 2001, a marqué un pas décisif dans ce sens et a ouvert une nouvelle dimension stratégique : l'hybridation. Celle-ci consiste à réaliser l'ensemble des fonctions passives sur un substrat de silicium et à les intégrer avec les composants actifs dans un même boîtier. Ces hybrides sont appelés à remplacer progressivement tous les composants optiques discrets existant à ce jour.

La détérioration profonde et continue du marché liée à la crise intervenue dans les télécommunications depuis le milieu de l'année 2001, et perdurant en 2002, a affecté durement la dynamique de croissance d'Alcatel Optronics. La résorption très lente des stocks importants constitués chez les équipementiers a encore réduit une consommation de composants déjà fortement diminuée. Comme l'ensemble de ses concurrents, Alcatel Optronics a dû faire face à la crise en opérant un recentrage stratégique adapté à l'ampleur du phénomène, et en mettant en place un plan de réduction des coûts sans précédent, de nature à pérenniser son activité.

#### Résultats 2002

Le chiffre d'affaires 2002 représente 84,1 millions d'euros comparé à 470,4 millions d'euros en 2001. Le résultat opérationnel s'établit à - 171,4 millions d'euros et le résultat net à - 418,8 millions d'euros.

Alcatel Optronics concentre ses efforts sur la mise en œuvre du plan de recentrage stratégique (voir plus bas), tout en maintenant une présence technologique et commerciale. Parallèlement, la stratégie d'Alcatel Optronics pour les composants hybrides reçoit les premiers signes de reconnaissance du marché. Toutes les actions de restructuration engagées se déroulent comme prévu, avec une diminution de moitié des coûts fixes et des effectifs par rapport à fin 2001.

Cela renforce la détermination d'Alcatel Optronics à atteindre la structure cible au cours de l'année 2003, tout en restaurant la situation financière.

#### Le recentrage stratégique

Dans ce contexte marqué par une forte dégradation des perspectives de marché, Alcatel Optronics a été conduit à adopter et annoncer, dès le mois de juin, des mesures d'adaptation en profondeur de ses ressources.

Un plan de redéploiement industriel a été mis en œuvre qui consiste en la réduction du nombre des implantations industrielles d'Alcatel Optronics de 7 sites à 2 sites. Ainsi :

- Le site d'Illkirch (France) a vu l'arrêt progressif et le transfert des charges de travail qui y étaient sous-traitées.
- Le site d'Enschede (Pays-Bas) a été cédé à travers un rachat de l'entreprise par les salariés.
- Pour le site de Gatineau (Canada), l'activité de filtres sur fibre a été progressivement fermée et transférée à Livingston.
- Le site de Plano (Texas) a été vendu à la société Sanmina, leader mondial en sous-traitance électronique, et ses activités complémentaires sur les amplificateurs optiques transférées à Nozay (France).
- Pour le site de Lannion (France), un projet de reconversion par recherche de partenaires extérieurs a été lancé.

De ce fait, la répartition des activités d'Alcatel Optronics, ainsi que la concentration de son savoir-faire, se partagent maintenant sur 2 sites : Nozay en France pour les composants actifs, et Livingston en Écosse pour les composants passifs. Ils deviennent les centres d'excellence du savoir-faire en composants actifs et passifs, en vue de développer les solutions hybrides, axe de la stratégie de la société en 2003.

Les mesures mises en œuvre visent également une division par 4 des coûts fixes.

Parmi ces mesures, au-delà de la diminution globale des effectifs, on peut citer la limitation des projets de R&D au strict minimum garantissant le futur, la recherche de toute forme d'externalisation au plan industriel, la redéfinition du portefeuille de produits et la priorité donnée aux clients stratégiques.

Par ailleurs, une recherche active de charges additionnelles a été engagée pour le secteur du traitement des plaques de semi-conducteurs, que ce soit à Nozay ou à Livingston. L'expertise et les moyens reconnus de la société dans ces technologies peuvent ouvrir l'offre de services à des domaines connexes aux télécommunications optiques.

#### Principales réalisations en 2002

Parmi les nouveaux produits introduits par Alcatel Optronics en 2002, il convient de noter :

- Le lancement du premier module hybride intégrant sur une seule plate-forme en silice sur silicium plus de 40 composants discrets (atténuateurs, combineurs, photodiodes de contrôle).

- Une nouvelle famille d'amplificateurs optiques DWDM reconfigurables à distance pour faciliter la gestion de réseaux.
- Une pompe terrestre à 980 nm sans régulateur thermique, émettant 150 mW.
- Une version non réfléchissante des filtres FBG égalisateurs de gain pour amplificateurs.
- Des émetteurs et récepteurs optiques miniaturisés à 2,5 Gbit/s dédiés aux applications métropolitaines.

Par ailleurs, Alcatel Optronics a participé à la standardisation des nouveaux produits grâce à 4 accords multisources avec :

- CyOptics et Oki pour des modulateurs à électro-absorption à 40 Gbit/s.
- JDS-Uniphase et Nortel Networks pour des pompes laser à 980 nm non refroidies.
- Agility et Bookham pour des sources laser accordables.
- Hitachi Cable et NEL pour des multiplexeurs à réseaux de guides d'onde (AWG) stabilisés en température.

### Thales

En septembre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions de titres Thales, suite à une modification du pacte conclu en 1998 entre Alcatel et le groupe industriel Marcel Dassault. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 15,8 % à 9,7 %. Alcatel confirme sa position de premier actionnaire privé de Thales, avec 3 administrateurs au conseil d'administration. De ce fait, Thales reste consolidé par mise en équivalence. Les 2 partenaires industriels (Alcatel et le groupe industriel Marcel Dassault) déclarent agir de concert selon le pacte conclu en 1998 et s'interdisent de transférer les actions reçues en rémunération de leurs apports, pendant une période de cinq ans expirant le 30 juin 2003.

### Thomson

En juillet 2002, Alcatel a cédé 8,2 millions de titres Thomson (ex-Thomson multimedia). À l'issue de cette opération, Alcatel ne détient plus de titres Thomson.

### Nexans

En octobre 2002, Alcatel a cédé 1,5 million de titres Nexans. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel au capital de Nexans est passée de 20 % à 15 % et n'a pas vocation à être conservée dans le long terme.



<b>Rapport financier</b>	<b>33</b>
<b>Comptes de résultat consolidés</b>	<b>37</b>
<b>Bilans consolidés au 31 décembre</b>	<b>38</b>
<b>Tableaux des flux de trésorerie consolidés</b>	<b>40</b>
<b>Variation des capitaux propres consolidés</b>	<b>41</b>
<b>Notes annexes</b>	<b>42</b>
<b>Liste des principales sociétés consolidées</b>	<b>84</b>
<b>Tableaux comparatifs des états financiers d'Alcatel et des états financiers de la Division Optronics</b>	<b>90</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>110</b>



## RAPPORT FINANCIER

### Introduction

L'année 2002 a été marquée par un effondrement des marchés du Groupe après le brusque retournement de la conjoncture mondiale observé début 2001. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'année 2002 s'inscrit en diminution de 35 % par rapport à 2001 et 31 % à périmètre constant. L'accroissement des parts de marché n'a pas été suffisant pour compenser la décélération des investissements des opérateurs de télécommunication dans toutes les régions du monde.

La sévérité de la crise a conduit Alcatel à prendre des mesures énergiques de restructuration. L'abaissement régulier des coûts fixes du Groupe a permis de limiter les pertes opérationnelles à 727 millions d'euros. Le résultat net a été impacté par le coût significatif des mesures de restructuration, ainsi que par les dotations aux provisions rendues nécessaires par la dégradation de la santé financière des clients du Groupe.

### Périmètre de consolidation et principales modifications de structures

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2002 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Fin décembre 2001, Platinum et Alcatel ont signé un accord préliminaire concernant la cession des activités d'Alcatel de distribution aux entreprises en Europe. La cession a été finalisée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2002.
- Début avril 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition d'Astral Point Communications Inc., société américaine spécialisée dans les systèmes métropolitains optiques SONET de prochaine génération. L'intégralité des actions Astral Point Communications Inc. a été échangée contre 8,8 millions d'ADS (American Depositary Shares) Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 144 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002.
- Alcatel et STMicroelectronics ont annoncé, mi-avril 2002, la signature d'un accord concernant la cession des activités microélectroniques d'Alcatel pour 390 millions d'euros. Les 2 sociétés ont conclu, par ailleurs, un accord de coopération pour le développement commun de circuits DSL à destination de l'ensemble du marché. La cession a été finalisée fin juin 2002.
- Début juillet 2002, Alcatel a pris le contrôle d'Alcatel Shanghai Bell suite à l'acquisition d'une participation complémentaire, permettant au Groupe de détenir 50 % du capital plus une action. Cette filiale précédemment consolidée par mise en équivalence est désormais intégrée globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- En août 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition de Telera, société californienne ayant développé la première plate-forme voix-web utilisant le langage Voice XML (Voice Extensible Markup Language) pour rendre les contenus web accessibles

par téléphone. L'intégralité des actions de Telera a été échangée contre 15,5 millions d'ADS (American Depositary Shares) Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 79 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> août 2002.

- En septembre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions de titres Thales, suite à une modification du pacte conclu en 1998 entre Alcatel et le groupe industriel Marcel Dassault. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 15,83 % à 9,7 %. Alcatel confirme sa position de premier actionnaire privé de Thales, avec 3 administrateurs au conseil d'administration. De ce fait, Thales reste consolidé par mise en équivalence.
- En octobre 2002, Alcatel a cédé 1,5 million de titres Nexans. Désormais, Alcatel n'exerce plus d'influence notable sur cette société, ce qui a conduit au reclassement des titres restants en valeurs mobilières de placement.

### Principes comptables

Les comptes consolidés d'Alcatel sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 en conformité avec les "règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 22 juin 1999, portant homologation du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, Alcatel applique le règlement n° 00-06 sur les passifs, adopté par le Comité de la réglementation comptable. L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres.

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'ensemble de l'année 2002 s'est établi à 16 547 millions d'euros, soit une baisse de 35 % comparée à des ventes de 25 353 millions d'euros pour l'année 2001. À périmètre constant, cette baisse a été de 31 % (16 547 millions d'euros contre 23 845 millions d'euros en 2001). L'Europe de l'Ouest représente 43 % des ventes, le reste de l'Europe atteignant 7 %, les États-Unis atteignant 15 %, l'Asie 19 % et le reste du monde 16 %.

### Résultat opérationnel

Les pertes opérationnelles du Groupe sont de 727 millions d'euros comparées à des pertes de 361 millions d'euros pour l'année 2001.

Les gains opérationnels de l'activité réseaux s'établissent à 214 millions d'euros, comparées à des pertes de 165 millions d'euros en 2001. L'activité optique génère des pertes opérationnelles de 839 millions d'euros comparées à un résultat opérationnel positif de 145 millions d'euros en 2001. L'activité entreprises affiche une perte opérationnelle de 95 millions d'euros à comparer avec un résultat négatif en 2001 de 506 millions d'euros. Enfin, l'activité espace et composants enregistre un résultat positif à 135 millions d'euros contre 155 millions d'euros en 2001.

La marge brute passe de 24,8 % en 2001 à 26,4 % en 2002. Les dépenses totales de R&D s'élèvent à 2 226 millions d'euros soit 13,5 % des ventes contre 2 867 millions d'euros en 2001 soit 11,3 % des ventes.

## Résultat financier

Le résultat financier net s'établit à -1 018 millions d'euros contre -1 568 millions d'euros en 2001. La variation résulte essentiellement des dotations aux provisions qui sont passées de 1 228 millions d'euros en 2001 à 669 millions d'euros en 2002 (note 4).

## Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projet de R&D en cours

Le résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours s'élève à -4 138 millions d'euros. Il inclut une charge financière nette de -1 018 millions d'euros, des coûts de restructuration de -1 474 millions d'euros et d'autres charges pour un montant de -830 millions d'euros, dont 287 millions de plus-values sur cessions d'actifs immobilisés (note 6).

## Résultat net

La perte nette s'élève à 4 745 millions d'euros après une dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 589 millions d'euros.

## Résultat par action

Le résultat net par action A dilué s'établit à -3,99 euros contre -4,33 euros en 2001.

## Analyse par segment d'activité

(voir présentation des segments page 18 et suivantes).

## Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement, négative, s'établit à -1 872 millions d'euros contre -555 millions d'euros en 2001. La trésorerie d'exploitation subit une variation de 2 723 millions d'euros contre 545 millions d'euros en 2001, liée notamment à une baisse des stocks et des créances clients. Les investissements corporels et incorporels nets des cessions s'établissent à -210 millions d'euros, le solde des cessions et des acquisitions de titres à 620 millions d'euros. Compte tenu de ces éléments, la variation de trésorerie nette après investissements est de 2 294 millions d'euros à comparer à 2 162 millions d'euros en 2001.

## Bilan

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 5 007 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre 9 630 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Les fonds propres et quasi-fonds propres (capitaux propres part du Groupe, intérêts minoritaires et autres fonds propres) s'élèvent à 5 995 millions d'euros au 31 décembre 2002 contre

9 849 millions d'euros au 31 décembre 2001. La trésorerie nette des dettes financières s'élève à 326 millions d'euros contre un endettement net de 2 662 millions d'euros en 2001. Le Groupe a donc une trésorerie disponible supérieure à ses dettes financières au 31 décembre 2002.

## Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante d'Alcatel se montent à 10 446 millions d'euros. Il s'agit principalement de garanties données sur contrats pour 8 530 millions d'euros.

Ce montant représente le montant maximum potentiel et concerne les garanties de bonne exécution données aux clients. Il n'est pas diminué des sommes que le Groupe pourrait recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues. Il n'est pas non plus tenu compte du fait que la majorité des garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients font l'objet d'assurances. Les autres engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont principalement relatifs aux garanties données aux banques assurant le *cash pooling* pour le tirage maximum intrajournalier des filiales du Groupe à l'égard des banques.

Par ailleurs, le Groupe a des engagements spécifiques liés à des opérations significatives telles que le programme de titrisation de crédits fournisseurs, la titrisation de créances financières et la cession d'une créance de carry-back. Les principales caractéristiques de ces engagements sont décrites en note 29 d. Alcatel n'utilise pas de véhicule spécifique destiné à déconsolider ses risques.

## Risques généraux liés aux marchés d'Alcatel

Alcatel opère sur les marchés de systèmes de télécommunications qui, après plusieurs années de forte croissance, ont connu en 2002 une deuxième année consécutive de récession cyclique très marquée. Notamment, les déséquilibres bilantiels croissants des opérateurs de télécoms ont généré des difficultés pour financer la poursuite de leurs investissements dans l'infrastructure, entre autres dans la transmission optique à longue distance et dans les réseaux mobiles de troisième génération. Comme en 2001, les évolutions technologiques ont également favorisé le ralentissement des investissements, du fait de surcapacités apparues dans certaines parties des réseaux.

La reprise de la croissance des ventes du Groupe dépend d'une part d'une reprise des achats des grands opérateurs dans les principaux marchés, en optique et en équipement de communication fixe et mobile. Une reprise graduelle de l'investissement reposera sur la nécessité de développer la capacité des réseaux pour acheminer des flux d'information en hausse régulière. D'autre part, le développement de nouveaux services et applications logicielles devant répondre à la demande de nouveaux services destinés aux utilisateurs finaux pourrait être un relais de croissance dans le futur.

Aux évolutions conjoncturelles citées s'ajoutent les risques inhérents aux marchés des télécommunications, notamment l'accroissement éventuel du risque client, du fait du renforcement de la concurrence dans les services des télécoms sur de nombreux marchés, ainsi que des aléas liés à la situation économique de certains pays dans lesquels opère le Groupe.

Face aux risques propres à ses métiers, le Groupe pratique une politique prudente de gestion des risques et de diversification de l'exposition aux différents marchés et clients. Dans la mesure du possible, Alcatel cherche à sécuriser les financements de projets auprès de la communauté financière ou d'agences de crédit export, même si, en 2002, la dégradation des notations financières du secteur a rendu difficile l'obtention de telles garanties.

### Risques liés aux activités en Argentine et au Brésil

Comme pressenti à fin 2001, la crise financière en Argentine s'est avérée sévère et durable en 2002. Cependant, l'impact de la crise et de la dévaluation du peso argentin est limité aux différentiels de change, et est non-significatif sur les comptes consolidés du Groupe. À ce stade, la viabilité des principaux clients d'Alcatel en Argentine n'est pas en cause, grâce au soutien des principaux actionnaires de ces sociétés, qui sont des groupes européens.

Au Brésil, le secteur des télécommunications poursuit sa consolidation, les opérateurs privilégiant l'augmentation de leur rentabilité et les rapprochements. Les principaux clients d'Alcatel ont progressivement repris les paiements à leurs fournisseurs, permettant au Groupe de réduire clairement ses expositions dans ce pays. Toutefois, les défaillances d'un nombre limité de clients ont justifié l'inscription, dans les comptes 2002, de provisions sur comptes clients, liées aux activités d'Alcatel dans ce pays. Alcatel n'entrevoit pas d'autre risque financier immédiat lié aux clients brésiliens.

### Risques couverts par le Groupe

Alcatel, par le biais de sa filiale consolidée de réassurance, assure les filiales du groupe pour les risques courants et ne transfère au marché de l'assurance que les sinistres majeurs. La société de réassurance donne au Groupe un accès direct au marché mondial de la réassurance et lui permet d'optimiser le coût de ses couvertures d'assurance.

### Perspectives

Les marchés ont subi à nouveau une aggravation de la conjoncture en milieu d'année 2002, se traduisant par une nette diminution de la demande mondiale d'équipements de télécommunication sur la deuxième partie de l'année 2002. Ce faible niveau de demande devrait continuer de caractériser l'année 2003. Combiné à un plus faible niveau de l'euro par rapport au dollar, cela devrait conduire à une baisse moyenne de 15 % des marchés en 2003 par rapport à 2002, avec une baisse plus importante sur le 1<sup>er</sup> semestre

par rapport à la même période en 2002, compte tenu du profil du marché en 2002.

Concernant ses propres activités, avec un objectif de point mort trimestriel proche de 3 milliards d'euros en fin d'année, le Groupe reste confiant dans sa capacité à atteindre avant la fin de l'année l'équilibre opérationnel en 2003. Il est aussi prévu d'atteindre l'équilibre au niveau du résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et hors éléments exceptionnels. Alcatel devrait dans le même temps continuer à améliorer son besoin en fonds de roulement, avec un effort particulier sur la rotation de stocks. Par ailleurs, Alcatel estime pouvoir stabiliser le niveau de la dette nette en fin d'année 2003 par rapport au 31 décembre 2002.

Le 1<sup>er</sup> trimestre 2003 reflétera le retournement de conjoncture constaté en milieu d'année 2002. Compte tenu de la baisse à ce jour de plus de 20 % du taux de change dollar/euro par rapport à la moyenne du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année dernière, Alcatel prévoit donc une diminution de 25 à 30 % des ventes par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

Cependant, grâce à des efforts de réduction des coûts, les pertes opérationnelles du 1<sup>er</sup> trimestre 2003 devraient diminuer par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2002.

### Différences entre les principes comptables généralement en vigueur en France et aux États-Unis

Du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, le Groupe établit des comptes selon le référentiel comptable des États-Unis et dépose auprès de la "Securities and Exchange Commission" (SEC) un document "Form-20F" reprenant les comptes publiés en France, ainsi qu'un tableau de réconciliation, rapprochant le résultat net et les capitaux propres établis en principes comptables français de leurs équivalents en principes comptables américains. Ces réconciliations portent sur les comptes consolidés du Groupe, ainsi que sur les comptes combinés de la Division Optronics.

Du fait des délais de publication des comptes français, les comptes du Groupe établis selon le référentiel américain ne sont pas disponibles au moment du dépôt du document de référence auprès de la COB. Les principales différences relatives au compte de résultat et aux capitaux propres entre ces 2 jeux de comptes concernent principalement :

- Le traitement des regroupements d'entreprises. Certaines acquisitions effectuées par le Groupe (DSC, Genesys, Newbridge, Kymata, Telera) ont été comptabilisées en valeur comptable conformément à la méthode dérogatoire (article 215 du règlement 99-02) dans les comptes français. Ces mêmes opérations ont donné lieu à une comptabilisation d'écarts d'acquisition et d'évaluation selon le référentiel américain, alors que ceux-ci sont imputés sur les capitaux propres en France.

- La comptabilisation des provisions pour restructuration. Compte tenu de l'évolution des principes comptables français en matière de provisions pour restructuration, les différences se sont atténuées avec les principes comptables américains. La principale différence qui subsiste concerne les programmes de préretraite. Ces derniers peuvent être provisionnés dans les principes comptables américains lorsque les droits sont acquis par les salariés, alors que les principes comptables français privilégient le critère d'annonce. De plus, certains coûts classés en restructuration en principes comptables français sont reclassés en coût des ventes en principes comptables américains (en particulier les dépréciations de stocks consécutives aux restructurations).

- L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers. Selon les règles applicables en France, les profits et pertes sur les instruments qualifiés de couverture, permettant de réduire l'exposition du Groupe aux risques liés aux variations notamment des taux d'intérêts et des taux de change, sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert. La norme américaine SFAS 133, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001, préconise la comptabilisation à l'actif et au passif de tous les instruments dérivés valorisés à leur juste valeur. La variation de valeur de ces instruments est comptabilisée en résultat si celui-ci ne peut être qualifié de couverture selon la définition retenue par SFAS 133. En revanche, si certains critères d'efficacité de la couverture sont respectés, il est alors possible d'imputer le résultat de la couverture sur le profit ou la perte dégagé sur le sous-jacent.

- Valorisation des actions disponibles à la vente et négociables sur un marché reconnu. Ces titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans les comptes français au plus bas de leur coût historique et de leur valeur de marché, les moins-values latentes éventuelles étant prises en compte dans le résultat. Selon la norme américaine SFAS 115, ces actions sont systématiquement évaluées à la valeur de marché, les écarts positifs ou négatifs avec les valeurs historiques étant directement imputés net d'impôt sur les capitaux propres (*comprehensive income*), sans impacter le résultat de l'exercice.

- En principes comptables français, les écarts d'acquisition sont généralement amortis sur vingt ans. En principes comptables américains (SFAS 142), les écarts d'acquisition à durée de vie indéfinie ne sont plus amortis mais testés pour dépréciation au moins une fois par an. Le test de dépréciation est basé sur la valeur du marché et toute dépréciation est irréversible.

- L'application des principes comptables américains conduit à enregistrer des charges de personnel relatives à l'octroi d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions aux employés de la société.

Par ailleurs, la présentation du compte de résultat et du bilan diffère entre les principes comptables français et américains. Les documents déposés auprès de la SEC sont disponibles sur le site Internet de la SEC ([www.freeedgar.com](http://www.freeedgar.com)), ainsi que sur celui du Groupe pour les comptes "Form-20F" (adresse : [www.alcatel.com](http://www.alcatel.com) ou [www.alcatel.fr](http://www.alcatel.fr) – rubrique actionnaires/investisseurs). Le document "Form-20F" pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 sera disponible dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril 2003.

# COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

Comptes consolidés

	Notes	Q4 2002 (non audité)	Q4 2001 <sup>(1)</sup> (non audité)	2002	2001 <sup>(1)</sup>	2000
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires net	(3)	4 508	6 766	16 547	25 353	31 408
Coût des ventes		(3 279)	(5 528)	(12 186)	(19 074)	(22 193)
<b>Marge brute</b>		<b>1 229</b>	<b>1 238</b>	<b>4 361</b>	<b>6 279</b>	<b>9 215</b>
Charges administratives et commerciales		(647)	(893)	(2 862)	(3 773)	(4 136)
Frais de R&D		(562)	(713)	(2 226)	(2 867)	(2 828)
<b>Résultat opérationnel</b>	(3)	<b>20</b>	<b>(368)</b>	<b>(727)</b>	<b>(361)</b>	<b>2 251</b>
Rémunération des obligations remboursables en actions	(22)	(1)	–	(1)	–	–
Résultat financier (net)	(4)	(136)	(248)	(1 018)	(1 568)	(435)
Coûts de restructuration	(24)	(500)	(598)	(1 474)	(2 124)	(143)
Autres produits et charges	(6)	(292)	(456)	(830)	(213)	623
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt</b>		<b>(909)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(4 050)</b>	<b>(4 266)</b>	<b>2 296</b>
Impôt sur les bénéfices	(7)	(62)	396	19	1 261	(497)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(5)	24	(16)	(107)	(16)	125
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>		<b>(947)</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(4 138)</b>	<b>(3 021)</b>	<b>1 924</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(9)	(147)	(185)	(589)	(1 933)	(576)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions		–	–	–	(4)	(21)
Part revenant aux intérêts minoritaires		(25)	(23)	(18)	(5)	(3)
<b>Résultat net</b>		<b>(1 119)</b>	<b>(1 498)</b>	<b>(4 745)</b>	<b>(4 963)</b>	<b>1 324</b>
<b>Actions ordinaires A <sup>(2)</sup></b>						
Résultat net par action (en euros)	(8)	(0,93)	(1,28)	(3,99)	(4,33)	1,25
Résultat net par action dilué (en euros)	(8)	(0,93)	(1,28)	(3,99)	(4,33)	1,20
<b>Actions reflet O (Division Alcatel Optronics) <sup>(3)</sup></b>						
Résultat net par action (en euros)	(8)	(1,06)	(1,52)	(3,86)	(1,47)	0,14
Résultat net par action dilué (en euros)	(8)	(1,06)	(1,52)	(3,86)	(1,47)	0,14

(1) Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes de résultat retraités pour tenir compte des modifications significatives du périmètre de consolidation intervenues sur le 2<sup>nd</sup> semestre 2001 et sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2002 sont présentés en note 2.

(2) Les résultats nets par action des actions A ont été retraités pour tenir compte de la division par 5 du nominal de l'action approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2000.

(3) Résultat pris en compte pour l'année 2000 à partir du 20 octobre 2000, date d'émission des actions O.

# BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE

<b>ACTIF</b> (en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Écarts d'acquisition des titres consolidés, nets	(9)	4 597	5 257	7 043
Autres immobilisations incorporelles, nettes	(10)	312	472	504
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>		<b>4 909</b>	<b>5 729</b>	<b>7 547</b>
Immobilisations corporelles	(11)	8 236	9 698	11 941
Amortissements	(11)	(5 737)	(5 496)	(7 283)
<b>Immobilisations corporelles, nettes</b>		<b>2 499</b>	<b>4 202</b>	<b>4 658</b>
Titres des sociétés mises en équivalence et actifs et passifs nets des activités en cours de cession	(12)	306	799	1 152
Autres immobilisations financières, nettes	(13)	975	1 169	3 327
<b>Immobilisations financières, nettes</b>		<b>1 281</b>	<b>1 968</b>	<b>4 479</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>8 689</b>	<b>11 899</b>	<b>16 684</b>
<b>Stocks et en-cours</b>	(15)	<b>2 329</b>	<b>4 681</b>	<b>7 415</b>
Clients et comptes rattachés	(16)	4 716	8 105	10 659
Autres créances	(17)	4 037	6 851	5 160
<b>Créances</b>		<b>8 753</b>	<b>14 956</b>	<b>15 819</b>
Valeurs mobilières de placement, nettes <sup>(1)</sup>	(18)	716	490	443
Disponibilités, nettes		5 393	4 523	2 617
<b>Trésorerie totale <sup>(1)</sup></b>		<b>6 109</b>	<b>5 013</b>	<b>3 060</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>17 191</b>	<b>24 650</b>	<b>26 294</b>

<b>Total</b>	<b>25 880</b>	<b>36 549</b>	<b>42 978</b>
--------------	---------------	---------------	---------------

(1) La trésorerie totale au 31 décembre 2002 comprend, au sein des valeurs mobilières de placement, des titres cotés pour un montant net de 44 millions d'euros. Hors titres cotés, elle représente un montant de 6 065 millions d'euros correspondant au montant de la trésorerie à la clôture telle qu'indiqué dans le tableau de flux de trésorerie consolidé.

	Notes	2002		2001	2000
		Avant répartition	Après répartition <sup>(1)</sup>	Après répartition	Après répartition
<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)					
Capital (nominal 2 euros : 1 239 193 498 actions A et 25 515 000 actions O émises au 31.12.2002, 1 215 254 797 actions A et 25 515 000 actions O émises au 31.12.2001, 1 212 210 685 actions A et 16 500 000 actions O émises au 31.12.2000)		2 529	2 529	2 481	2 457
Primes		9 573	9 573	9 565	9 558
Réserves		(333)	(5 078)	(389)	4 719
Différence de conversion		(283)	(283)	(185)	(350)
Résultat net		(4 745)	-	-	
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 734)	(1 734)	(1 842)	(2 023)
<b>CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE</b>	(20)	<b>5 007</b>	<b>5 007</b>	<b>9 630</b>	<b>14 361</b>
<b>INTÉRÊTS MINORITAIRES</b>	(21)	<b>343</b>	<b>343</b>	<b>219</b>	<b>435</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>					
<b>Obligations remboursables en actions</b>	(22)	<b>645</b>	<b>645</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Pensions et indemnités de fin de carrière	(23)	1 016	1 016	1 120	1 292
Autres provisions pour risques et charges <sup>(2)</sup>	(24)	3 301	3 301	4 154	3 005
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>4 317</b>	<b>4 317</b>	<b>5 274</b>	<b>4 297</b>
Emprunts obligataires		5 325	5 325	5 969	4 972
Autres dettes financières		458	458	1 706	2 418
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	(25)	<b>5 783</b>	<b>5 783</b>	<b>7 675</b>	<b>7 390</b>
(dont à moyen et long terme)		4 687	4 687	5 879	5 577
Avances et acomptes reçus	(26)	1 482	1 482	1 693	1 560
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(2)</sup>		4 162	4 162	5 080	6 393
Dettes liées à l'activité bancaire	(27)	246	246	660	932
Autres dettes	(28)	3 895	3 895	6 318	7 610
<b>AUTRES DETTES</b>		<b>9 785</b>	<b>9 785</b>	<b>13 751</b>	<b>16 495</b>
<b>Total</b>		<b>25 880</b>	<b>25 880</b>	<b>36 549</b>	<b>42 978</b>

(1) Voir note 19.

(2) Les en-cours créditeurs sur contrats à long terme précédemment classés en provisions sur affaires ont été reclassés en "fournisseurs" (soit 650 millions d'euros au 31 décembre 2000).

# TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	9 mois 2002 (non audité)	Q4 2002 (non audité)	2002	2001	2000
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Variation de la trésorerie d'exploitation</b>					
Résultat net	(3 626)	(1 119)	(4 745)	(4 963)	1 324
Intérêts minoritaires	(7)	25	18	5	3
Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation :					
– Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	739	271	1 010	1 279	1 189
– Amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition et projets de R&D en cours	442	147	589	1 937	597
– Dotations nettes aux provisions pour pensions et retraites	8	(11)	(3)	41	24
– Dotations nettes aux autres provisions pour risques et pour dépréciation	1 374	(16)	1 358	2 001	(32)
– (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(413)	126	(287)	(943)	(915)
– Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	214	(26)	188	88	(47)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(1 269)</b>	<b>(603)</b>	<b>(1 872)</b>	<b>(555)</b>	<b>2 143</b>
Variation nette des actifs et passifs circulants :					
– Diminution (augmentation) des stocks	1 244	756	2 000	1 186	(3 330)
– Diminution (augmentation) des clients	3 103	333	3 436	1 407	(1 192)
– Diminution (augmentation) des avances versées	3	107	110	(99)	74
– Augmentation (diminution) des fournisseurs	(1 038)	(46)	(1 084)	(925)	898
– Augmentation (diminution) des avances reçues	(279)	106	(173)	153	424
– Augmentation (diminution) des autres créances et dettes	136	170	306	(622)	(262)
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation (a)</b>	<b>1 900</b>	<b>823</b>	<b>2 723</b>	<b>545</b>	<b>(1 245)</b>
<b>Variation de la trésorerie d'investissement</b>					
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	236	44	280	182	107
Investissements corporels et incorporels	(399)	(91)	(490)	(1 748)	(1 834)
Diminution (augmentation) des prêts accordés (b)	(720)	(119)	(839)	299	(962)
Coût d'acquisition des titres consolidés, net de la trésorerie acquise, et coût d'acquisition des titres non consolidés	(206)	13	(193)	(743)	(834)
Cessions de titres consolidés, nettes de la trésorerie cédée, et cessions de titres non consolidés	797	16	813	3 627	1 579
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(292)</b>	<b>(137)</b>	<b>(429)</b>	<b>1 617</b>	<b>(1 944)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissement</b>	<b>1 608</b>	<b>686</b>	<b>2 294</b>	<b>2 162</b>	<b>(3 189)</b>
<b>Variation de la trésorerie de financement</b>					
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	(1 192)	(277)	(1 469)	(1 401)	(889)
Émission de nouvelles dettes financières à long terme	–	–	–	1 744	2 565
Émission d'obligations remboursables en actions	–	645	645	–	–
Augmentations de capital en espèces	8	–	8	8	1 490
Dividendes payés	(269)	(7)	(276)	(567)	(508)
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>(1 453)</b>	<b>361</b>	<b>(1 092)</b>	<b>(216)</b>	<b>2 658</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(67)	(83)	(150)	7	(4)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale</b>	<b>88</b>	<b>964</b>	<b>1 052</b>	<b>1 953</b>	<b>(535)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>5 013</b>	<b>5 101</b>	<b>5 013</b>	<b>3 060</b>	<b>3 595</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice hors titres cotés</b>	<b>5 101</b>	<b>6 065</b>	<b>6 065</b>	<b>5 013</b>	<b>3 060</b>
<b>Flux de trésorerie opérationnel (a) + (b) = variation nette de la trésorerie d'exploitation + diminution (augmentation) des prêts accordés</b>					
	<b>1 180</b>	<b>704</b>	<b>1 884</b>	<b>844</b>	<b>(2 207)</b>

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés

	Notes	Nombre d'actions en circulation classe A	Nombre d'actions en circulation classe O	Capital	Primes	Réserves	Titres échangeables Alcatel Networks Corp.	Différence de conversion	Résultat net	Actions détenues par des sociétés consolidées	Capitaux propres
<i>(en millions d'euros)</i>											
<b>31.12.1999 après répartition</b>		<b>185 611 973</b>		<b>1 999 7 025</b>	<b>4 315</b>		<b>-</b>	<b>(570)</b>	<b>-</b>	<b>(1 237)</b>	<b>11 532</b>
- Division par cinq du nominal de l'action		928 059 865									
- Augmentation de capital liée à l'acquisition de Genesys		33 683 865		68	1 368						1 436
- Augmentation de capital liée à l'acquisition d'Alcatel Networks Corporation		104 083 459		208	5 013						5 221
- Émission d'actions destinées aux stock-options et warrants Alcatel Networks Corporation		23 880 728		48	1 149					(1 197)	-
- Émission d'actions O			16 500 000	33	1 315						1 348
- Autres augmentations de capital		5 075 879		10	146						156
- Titres échangeables Alcatel Networks Corporation		46 010 519		91			2 217				2 308
- Acquisition de Genesys					(1 368)	(320)					(1 688)
- Acquisition d'Alcatel Networks Corporation					(5 013)	(2 354)					(7 367)
- Variation nette des titres Alcatel détenus par des sociétés consolidées		(7 520 814)				185				411	596
- Effet complémentaire de l'application de la nouvelle méthodologie					(77)						(77)
- Autres variations						(64)					(64)
- Variation de la différence de conversion								220			220
- Résultat net									1 324		1 324
- Affectation du résultat net						740			(1 324)		(584)
<b>31.12.2000 après répartition</b>		<b>1 133 273 501</b>	<b>16 500 000</b>	<b>2 457</b>	<b>9 558</b>	<b>2 502</b>	<b>2 217</b>	<b>(350)</b>	<b>-</b>	<b>(2 023)</b>	<b>14 361</b>
- Augmentation de capital liée à l'acquisition de Kymata		2 200 000	9 015 000	22	72						94
- Autres augmentations de capital		844 112		2	11 <sup>(1)</sup>						13
- Titres échangeables Alcatel Networks Corporation							1 394 (1 394)				-
- Acquisition de Kymata					(76)						(76)
- Variation nette des actions O détenues par des sociétés consolidées			(11 655)			(10)					(10)
- Variation nette des titres Alcatel A détenus par des sociétés consolidées		10 505 542				93				181	274
- Autres variations						(31)					(31)
- Variation de la différence de conversion								165			165
- Résultat net									(4 963)		(4 963)
- Affectation du résultat net						(5 160)			4 963		(197)
<b>31.12.2001 après répartition</b>		<b>1 146 823 155</b>	<b>25 503 345</b>	<b>2 481</b>	<b>9 565</b>	<b>(1 212)</b>	<b>823</b>	<b>(185)</b>	<b>-</b>	<b>(1 842)</b>	<b>9 630</b>
- Augmentation de capital liée à l'acquisition d'Astral Point	(20c)	8 783 396		18	126						144
- Augmentation de capital liée à l'acquisition de Telera	(20c)	15 147 728		30	49						79
- Autres augmentations de capital	(20c)	7 577		-	8						8
- Titres échangeables Alcatel Networks Corporation					573	(573)					-
- Acquisition d'Astral Point					(126)	(36)					(162)
- Acquisition de Telera					(49)	(11)					(60)
- Variation nette des titres Alcatel A détenus par des sociétés consolidées (20f)		5 715 418				(7)				108	101
- Autres variations <sup>(2)</sup>						110					110
- Variation de la différence de conversion								(98)			(98)
- Résultat net									(4 745)		(4 745)
<b>31.12.2002 avant répartition</b>		<b>1 176 477 274</b>	<b>25 503 345</b>	<b>2 529</b>	<b>9 573</b>	<b>(583)</b>	<b>250</b>	<b>(283)</b>	<b>(4 745)</b>	<b>(1 734)</b>	<b>5 007</b>
- Affectation proposée						(4 745)			4 745		-
<b>31.12.2002 après répartition</b>		<b>1 176 477 274</b>	<b>25 503 345</b>	<b>2 529</b>	<b>9 573</b>	<b>(5 328)</b>	<b>250</b>	<b>(283)</b>	<b>-</b>	<b>(1 734)</b>	<b>5 007</b>

(1) Dont 13 millions d'euros d'augmentation de capital et (2) millions d'euros de frais d'émission d'actions O réalisée en 2000.

(2) Correspond principalement aux effets du suivi des valeurs d'entrée des sociétés acquises selon la méthode dérogatoire (art. 215 du règlement CRC 99-02), de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 du règlement 00.06 sur les passifs du Comité de la réglementation comptable et de l'intégration globale d'Alcatel Shanghai Bell précédemment consolidée par mise en équivalence.

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés d'Alcatel et de ses filiales (le "Groupe") sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 en conformité avec les "règles et méthodes comptables relatives aux comptes consolidés" approuvées par arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement 99-02 du Comité de réglementation comptable. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, Alcatel applique le règlement n° 00-06 sur les passifs adopté par le Comité de la réglementation comptable. L'application au 1<sup>er</sup> janvier 2002 de ce règlement n'a pas eu d'effet significatif sur les capitaux propres.

### a) Méthodes de consolidation

Les sociétés significatives contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle.

La mise en équivalence s'applique à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation.

La filiale bancaire d'Alcatel est consolidée par intégration globale. Les charges et produits d'exploitation bancaires sont présentés en résultat financier.

### b) Regroupements d'entreprises

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions du règlement 99-02. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition (cf. immobilisations corporelles et incorporelles).

Par dérogation à la règle définie ci-dessus et conformément aux prescriptions de l'article 215 du règlement 99-02, dans le cas où les conditions suivantes sont remplies :

- l'acquisition est réalisée en une seule opération portant sur au moins 90 % du capital de la société acquise,
- l'acquisition est rémunérée en titres de capital d'une société consolidée,
- en substance l'accord ne prévoit pas de paiement en espèce supérieur à 10 % du montant de l'émission rémunérant les cédants,
- la substance de l'accord n'est pas remise en cause dans les deux ans suivant la prise de contrôle,

les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont maintenus à leur valeur retraitée aux normes du Groupe, à la date de prise

de contrôle, l'écart entre cette valeur et le coût d'acquisition des titres étant imputé directement sur les capitaux propres. Les principales acquisitions ayant fait l'objet de ce traitement dérogatoire sont décrites dans la note 9 relative aux écarts d'acquisition.

Les acquisitions comptabilisées selon la méthode dérogatoire ont été retraitées dans les comptes du Groupe établis selon le référentiel comptable des États-Unis (comptes US GAAP) et publiés dans un document "Form 20f".

Le retraitement a conduit à comptabiliser dans les comptes US GAAP des écarts d'acquisition spécifiques dont certains font l'objet de dépréciations significatives conformément à l'application du SFAS 142. Pour plus de détail, se référer au rapport financier.

### c) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

### d) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en devises correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale étrangère sont inscrits dans les capitaux propres au poste "Différence de conversion".

### e) Dépenses de recherche et développement

Elles sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception :

- de certains frais de développement de logiciels, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
  - le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
  - la faisabilité technique du logiciel est démontrée,
  - le logiciel sera commercialisé ou utilisé en interne,
  - il existe un marché potentiel pour le logiciel ou son utilité en interne est démontrée,
  - les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement de logiciels sont amortis comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation,
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

L'amortissement correspond au montant le plus élevé entre le montant cumulé amorti linéairement et le montant cumulé résultant des critères définis ci-dessus.

- des dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, incluses dans les travaux en cours sur contrats à long terme.

En relation avec le traitement des acquisitions, Alcatel alloue une part significative du prix d'acquisition aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions sont basées sur des facteurs tels que la probabilité d'être en retard ou de ne pas réussir de nouveaux développements qui peuvent compromettre la capacité d'Alcatel à rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel et ses compétiteurs. Les cash flows nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôts relatif à ces projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les cash flows nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets. Si à la date des acquisitions, les projets de R&D en cours n'ont pas encore atteint la faisabilité technique et la R&D en cours n'a pas d'autre utilisation possible, la valeur attribuée à ces projets est passée immédiatement en charges lors de l'acquisition.

## f) Immobilisations incorporelles et corporelles

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles (hors écarts d'acquisition) et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux cash flows opérationnels futurs non actualisés.

Lorsque cette revue met en évidence que cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les cash flows futurs de stratégies alternatives, telles que la restructuration de la société considérée.

Dans le cas où un écart subsisterait, une provision exceptionnelle est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur mesurée par les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la valeur de marché si elle existe.

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur des durées déterminées, opération par opération, et n'excédant pas vingt ans. Suite à la baisse significative du cours de Bourse de la société intervenue en 2002 et à la crise que traverse actuellement le secteur des télécoms, il a été procédé à une validation des écarts d'acquisition comptabilisés au 31 décembre 2002. La méthodologie retenue a consisté principalement à comparer les justes valeurs de chacune des divisions opérationnelles du Groupe, aux actifs nets correspondants (y compris écarts d'acquisition). Ces justes valeurs ont été essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation avant impôt sur une durée de cinq ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs est de 11 %. Les hypothèses retenues en terme de croissance du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des divisions opérationnelles.

La démarche suivie est semblable à l'étape 1 du test de dépréciation des écarts d'acquisition telle que préconisée par la norme américaine SFAS 142 (cf. rapport financier). Ce test de dépréciation a été effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2002, à fin juin et à fin décembre 2002 et a conduit à comptabiliser une dépréciation exceptionnelle de 142 millions d'euros en 2002 (cf. note 9).

### Autres immobilisations incorporelles

Les logiciels comptabilisés en immobilisations incorporelles sont soit des logiciels, acquis ou créés, à usage interne, soit les logiciels mères pour ceux destinés à être vendus. Concernant les logiciels mères, dont les reproductions sont vendues, seules les dépenses de recherche et développement relatives à la phase de production (programmation, modification, tests et jeux d'essais) sont immobilisées. Les logiciels sont amortis sur cinq ans maximum.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

### Constructions et matériel industriel

– bâtiments industriels	20 ans
– ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
– installations techniques, matériel et outillage	5-10 ans
– sauf petit outillage	3 ans

### Bâtiments administratifs et commerciaux

20-40 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location de longue durée, présentant les caractéristiques d'une acquisition, sont capitalisés.

## g) Titres de participation non consolidés

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées figurent au bilan au plus bas de leur coût historique d'acquisition (hors toute réévaluation) et de leur valeur de marché (cours de Bourse pour les titres cotés) appréciée titre par titre en fonction de leur valeur d'utilité pour Alcatel.

## h) Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

## i) Provisions pour pensions et indemnités de fin de carrière

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites, de préretraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes à cotisations définies et les régimes multi-employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode *projected unit credit* avec salaire de fin de carrière,
- les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur l'espérance de durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

## j) Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture

par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués, aux coûts de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, liées directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration.

## k) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre la base imposable et le bilan consolidé. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts relatifs aux propositions de distribution de dividendes des filiales sont provisionnés. Aucun impôt n'est provisionné au titre de la distribution éventuelle de réserves.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures.

Du fait des incertitudes pesant sur l'échéancier de renversement de certaines différences temporaires, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes,
- existence d'actifs sous-évalués dont la cession est envisagée,
- prévisions de résultats fiscaux futurs.

## l) Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Les ventes autres que celles relatives aux contrats à long terme sont comptabilisées lors de la livraison aux clients dès lors que les risques et avantages liés à la propriété des biens et services rendus sont transférés.

## m) Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats à long terme sont comptabilisés conformément à la méthode de l'avancement, déterminé généralement en fonction des clauses contractuelles de transfert de propriété (acceptation du client) ou selon des critères techniques tels que la conformité de la prestation effectuée.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont évalués au coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. Les paiements partiels reçus sur contrats à long terme sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif.

### n) Résultat opérationnel

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement (note 1 e) ainsi que les coûts des pensions et retraites (hors composante financière, note 1 i) et la participation des salariés. La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant rémunération des obligations remboursables en actions, résultat financier, coûts des restructurations, autres produits et charges, impôt sur les bénéfices, quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dotations aux amortissements des écarts d'acquisition.

### o) Résultat financier

Il inclut les charges et produits d'intérêts, les dividendes reçus de sociétés non consolidées, les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres de participation dans des sociétés non consolidées, des valeurs mobilières de placement et des autres immobilisations financières, les pertes et gains de change (hors couverture des opérations commerciales), la composante financière des charges de retraite et d'autres charges et produits financiers nets (ex : plus ou moins-value sur cession de valeurs mobilières de placement).

### p) Autres produits et charges

Ce poste inclut les plus ou moins-values sur cessions de titres de participation et d'immobilisations corporelles et incorporelles, les charges et produits liés aux activités opérationnelles, qui présentent un caractère exceptionnel en terme de matérialité et de fréquence d'occurrence, et les charges et produits extraordinaires.

### q) Structure des bilans consolidés et des tableaux de flux de trésorerie consolidés

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, le bilan présente de façon agrégée, sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an, les actifs d'exploitation (stocks et en-cours, créances) et les passifs d'exploitation (provisions, avances et acomptes reçus sur commandes, fournisseurs, autres dettes).

### r) Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts, des cours de change et des prix des métaux. Lorsque ces contrats sont qualifiés de couverture, les profits et pertes sur ces contrats sont comptabilisés dans la même période que l'élément couvert ; dans le cas contraire, les variations de la valeur de marché de ces instruments sont constatées en résultat de la période.

### s) Trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant

déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées sont exclus de la trésorerie ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués), autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.).

Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus, augmentée des actions cotées comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

### t) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition et de leur valeur de marché.

## NOTE 2 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2002 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Fin décembre 2001, Platinum et Alcatel ont signé un accord préliminaire concernant la cession des activités d'Alcatel de distribution aux entreprises en Europe. La cession a été finalisée au cours du 2<sup>e</sup> trimestre 2002.
- Début avril 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition d'Astral Point Communications Inc., société américaine spécialisée dans les systèmes métropolitains optiques SONET de prochaine génération. L'intégralité des actions Astral Point Communication Inc. a été échangée contre 8,8 millions d'ADS (American Depositary Shares) Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 144 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2002.
- Alcatel et STMicroelectronics ont annoncé, mi-avril 2002, la signature d'un accord concernant la cession des activités microélectroniques d'Alcatel pour 390 millions d'euros. Les deux sociétés ont conclu, par ailleurs, un accord de coopération pour le développement commun de circuits DSL à destination de l'ensemble du marché. La cession a été finalisée fin juin 2002.
- Début juillet 2002, Alcatel a pris le contrôle d'Alcatel Shanghai Bell suite à l'acquisition d'une participation complémentaire permettant au Groupe de détenir 50 % du capital plus une action. Cette filiale précédemment consolidée par mise en équivalence est désormais intégrée globalement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.
- En août 2002, Alcatel a finalisé l'acquisition de Telera, société californienne ayant développé la première plate-forme voix-web utilisant le langage Voice XML (Voice Extensible Mark-up Language) pour rendre les contenus web accessibles par téléphone. L'intégralité des actions de Telera a été échangée

contre 15,5 millions d'ADS (American Depositary Shares) Alcatel A, soit un prix d'acquisition de 79 millions d'euros. Cette société est consolidée à compter du 1<sup>er</sup> août 2002.

- En septembre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions de titres Thales, suite à une modification du pacte conclu en 1998 entre Alcatel et le groupe industriel Marcel Dassault. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 15,83 % à 9,7 %. Alcatel confirme sa position de premier actionnaire privé de Thales, avec trois administrateurs au conseil d'administration. De ce fait, Thales reste consolidé par mise en équivalence.
- En octobre 2002, Alcatel a cédé 1,5 million de titres Nexans. Désormais, Alcatel n'exerce plus d'influence notable sur cette société, ce qui a conduit au reclassement des titres restants en valeurs mobilières de placement.

Les principales modifications intervenues au cours de l'année 2001 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- Début février 2001, Alcatel et Marconi PLC ont cédé conjointement une partie de leurs participations respectives de 24 % dans le groupe industriel français Alstom. À la suite de cette cession, la participation d'Alcatel dans Alstom s'élevait à 5,7 %. En conséquence, Alstom est déconsolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001. En juin 2001, le solde de la participation a été cédé.
- En juin 2001, Alcatel a mis en Bourse une large part de ses activités câbles et composants (activités Nexans) sur la base de 27 euros par action en cédant 20 125 000 actions. Nexans est consolidée par mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 à 100 % jusqu'au 30 juin et l'effet de la cession a été pris en compte comptablement à la date du 30 juin. Du 1<sup>er</sup> juillet 2001 jusqu'à la date de reclassement en valeurs mobilières de placement, Nexans est mis en équivalence à son taux de détention, soit 20 %.
- En juin 2001, Thomson Multimédia et Alcatel ont signé un accord préliminaire concernant la cession de l'activité modem DSL d'Alcatel à Thomson Multimédia. Cette activité a été déconsolidée dans les comptes d'Alcatel au 1<sup>er</sup> juillet 2001 et le résultat de cette activité est présenté, à compter de cette date jusqu'à la date de cession (fin décembre 2001), en "autres produits et charges".

- En juillet 2001, Alcatel a racheté les 48,83 % d'Alcatel Space détenus par Thales portant ainsi sa participation à 100 %. Le montant de la transaction s'élève à 795 millions d'euros, payés pour moitié en numéraire et pour moitié en titres Thales. À l'issue de cette opération, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 25,29 % à 20,03 %.

- Alcatel Optronics a finalisé en septembre 2001, l'acquisition de Kymata Ltd, société écossaise spécialisée dans la technologie planar pour composants passifs à haute valeur ajoutée. L'intégralité des actions Kymata Ltd a été échangée contre 9 millions d'actions Alcatel O et 2,2 millions d'actions Alcatel A. Sur la base de la moyenne des cours de Bourse précédant le closing, le prix de la transaction ressort à 94 millions d'euros. Cette société est consolidée à partir de fin septembre 2001.

- En novembre 2001, Alcatel a cédé 7 millions de titres Thales, portant ainsi sa participation à 15,83 %. Cette opération ne remet pas en cause les pactes d'actionnaires signés en 1998. Les accords de coopération technique se poursuivent entre les deux groupes. De ce fait, Thales reste consolidé par mise en équivalence.

- En décembre 2001, Platinum et Alcatel ont signé un accord préliminaire concernant la cession des activités de distribution aux entreprises en Europe. Les activités d'Alcatel concernées par cette opération regroupent 6 500 personnes.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, des comptes de résultat retraités non audités ont été établis pour tenir compte des modifications significatives du périmètre de consolidation intervenues depuis le 30 juin 2001 :

- l'activité Nexans est mise en équivalence à 100 % du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2001 et à son taux de détention du 1<sup>er</sup> juillet 2001 jusqu'à la date de son reclassement en valeur mobilière de placement,
- l'activité modem DSL est comptabilisée en résultat des opérations en cours de cession jusqu'à sa date de cession (décembre 2001),
- les activités de distribution aux entreprises en Europe ont été comptabilisées en résultat des opérations en cours de cession sur 2001,
- les activités microélectroniques ont été comptabilisées en résultat des opérations en cours de cession sur 2001.

<i>(en millions d'euros)</i>	Q4 2002 (non audité)	Q4 2001 retraité (non audité)	2002	2001 retraité (non audité)	2000 retraité (non audité)
Chiffre d'affaires net	4 508	6 350	16 547	23 845	24 692
Coût des ventes	(3 279)	(5 267)	(12 186)	(17 987)	(16 594)
<b>Marge brute</b>	<b>1 229</b>	<b>1 083</b>	<b>4 361</b>	<b>5 858</b>	<b>8 098</b>
Charges administratives et commerciales	(647)	(806)	(2 862)	(3 392)	(3 277)
Frais de R&D	(562)	(698)	(2 226)	(2 794)	(2 739)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>20</b>	<b>(421)</b>	<b>(727)</b>	<b>(328)</b>	<b>2 082</b>
Rémunération des obligations remboursables en actions	(1)	–	(1)		
Résultat financier (net)	(136)	(241)	(1 018)	(1 546)	(394)
Coûts de restructuration	(500)	(567)	(1 474)	(2 022)	(113)
Autres produits et charges	(292)	(390)	(830)	(130)	623
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt</b>	<b>(909)</b>	<b>(1 619)</b>	<b>(4 050)</b>	<b>(4 026)</b>	<b>2 198</b>
Impôt sur les bénéfices	(62)	403	19	1 271	(465)
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	24	(74)	(107)	(267)	172
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>(947)</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(4 138)</b>	<b>(3 022)</b>	<b>1 905</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(147)	(185)	(589)	(1 932)	(562)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	–	–	–	(4)	(21)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(25)	(23)	(18)	(5)	2
<b>Résultat net</b>	<b>(1 119)</b>	<b>(1 498)</b>	<b>(4 745)</b>	<b>(4 963)</b>	<b>1 324</b>
<b>Actions ordinaires A</b>					
Résultat net par action (en euros)	(0,93)	(1,28)	(3,99)	(4,33)	1,25
Résultat net par action dilué (en euros)	(0,93)	(1,28)	(3,99)	(4,33)	1,20
<b>Actions reflet O (Division Alcatel Optronics) <sup>(1)</sup></b>					
Résultat net par action (en euros)	(1,06)	(1,52)	(3,86)	(1,47)	0,14
Résultat net par action dilué (en euros)	(1,06)	(1,52)	(3,86)	(1,47)	0,14

(1) Résultat pris en compte pour l'année 2000 à partir du 20 octobre 2000, date d'émission des actions O.

## NOTE 3 INFORMATIONS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

### a) Informations par segment d'activité

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité suivants :

- Réseaux : activités de réseaux et d'interconnexion depuis les technologies d'accès filaire et radio jusqu'aux fonctions de commutation et de routage pour les réseaux d'opérateurs, conception, intégration et installation de réseaux ;
- Optique : transmission terrestre et sous-marine, optronique, fibres optiques ;
- E-business : PABX, réseaux d'entreprises ;
- Espace et Composants : composants d'infrastructures mobiles, composants mécaniques pour systèmes de télécom, satellites, batteries ;
- Autres : ce segment inclut des activités diverses ne faisant pas partie du *core business* telles l'activité achats du Groupe, l'activité de réassurance et l'activité bancaire du Groupe, ainsi que les holdings regroupant notamment les frais de siège. Aucune de ces activités ne répond à des critères de taille suffisants pour être déclinée comme un segment indépendant. Les données par segment suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le "résultat opérationnel".

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Réseaux	Optique	E-business	Espace et Composants	Autres et éliminations	Total Groupe
<b>2002</b>						
- Chiffre d'affaires						
• du segment	8 191	3 504	2 268	2 991	22	16 976
• intersegments	(56)	(32)	(21)	(320)	-	(429)
- Chiffre d'affaires net	8 135	3 472	2 247	2 671	22	16 547
- Résultat opérationnel <sup>(1)</sup>	214	(839)	(95)	135	(142)	(727)
- Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles)	317	322	43	109	(4)	787
- Variation des provisions opérationnelles (sur actifs circulants et provisions sur affaires)	(533)	(223)	(52)	(54)	-	(862)
- Investissements (immobilisations corporelles)	87	130	16	89	18	340
- Immobilisations corporelles	783	1 106	80	497	33	2 499
- Stocks et en-cours	997	854	58	420	-	2 329
- Autres actifs opérationnels <sup>(2)</sup>	2 790	953	283	928	96	5 050
- Total actifs opérationnels	4 570	2 913	421	1 845	129	9 878
- Effectifs	37 259	15 017	6 139	16 835	690	75 940

(1) Sur 2002, étant donné leur caractère inhabituel par leur montant, des dépréciations de créances, des charges exceptionnelles liées à l'interruption de contrats et des coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activité ont été classées en "autres produits et charges" (note 6).

(2) Total autres actifs opérationnels des segments 5 050  
Éliminations intersegments (187)  
Total consolidé des postes clients et avances versées 4 863

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Réseaux	Optique	E-business	Espace et composants	Autres et éliminations	Total Groupe
<b>2001 retraité (non audité)</b>						
– Chiffre d'affaires						
• du segment	11 088	7 540	2 345	3 684	23	24 680
• intersegments	(151)	(105)	(44)	(535)	–	(835)
– Chiffre d'affaires net	10 937	7 435	2 301	3 149	23	23 845
– Résultat opérationnel <sup>(1)</sup>	(116)	145	(522)	155	10	(328)
– Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles)	373	354	90	132	8	957
– Variation des provisions (sur actifs circulants et provisions sur affaires)	(61)	423	(35)	13	(88)	252
– Investissements (immobilisations corporelles)	307	901	51	176	2	1 437
– Immobilisations corporelles	1 150	2 051	138	696	44	4 079
– Stocks et en-cours	1 808	2 061	135	501	–	4 505
– Autres actifs opérationnels <sup>(2)</sup>	3 736	2 622	428	1 291	102	8 179
– Total actifs opérationnels	6 694	6 734	701	2 488	146	16 763
– Effectifs	44 265	19 936	7 777	19 074	712	91 764

(1) Sur 2001, étant donné leur caractère inhabituel par leur montant, des dépréciations de créances, des charges exceptionnelles liées à l'interruption de contrats et des coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activité ont été classées en "autres produits et charges" (note 6).

(2) Total autres actifs opérationnels des segments	8 179
Éliminations intersegments	(263)
Total consolidé des postes clients et avances versées	7 916

(en millions d'euros et nombre de salariés)	Réseaux	Optique	E-business	Espace et composants	Autres et éliminations	Total Groupe
<b>2000 retraité (non audité)</b>						
– Chiffre d'affaires						
• du segment	11 222	7 110	3 264	3 793	61	25 450
• intersegments	(17)	(108)	(9)	(599)	(25)	(758)
– Chiffre d'affaires net	11 205	7 002	3 255	3 194	36	24 692
– Résultat opérationnel <sup>(1)</sup>	779	856	140	269	38	2 082
– Dotation aux amortissements (immobilisations corporelles)	333	257	97	154	14	855
– Variation des provisions (sur actifs circulants et provisions sur affaires)	184	2	147	(70)	–	263
– Investissements (immobilisations corporelles)	371	599	151	189	14	1 324
– Immobilisations corporelles	1 162	1 309	334	792	115	3 712
– Stocks et en-cours	2 654	2 374	697	515	–	6 240
– Autres actifs opérationnels <sup>(2)</sup>	4 020	3 270	615	1 606	121	9 632
– Total actifs opérationnels	7 836	6 953	1 645	2 913	236	19 583
– Effectifs	48 628	22 432	9 409	24 040	697	105 206

(1) En 2000 : étant donné son caractère inhabituel par son montant, la dépréciation de créances de (25) millions d'euros Globalstar a été classée en "autres produits et charges".

(2) Total autres actifs opérationnels des segments	9 632
Actifs opérationnels Nexans	1 012
Éliminations intersegments	(304)
Total consolidé des postes clients et avances versées	10 340

## b) Informations par zone géographique

(en millions d'euros et nombre de salariés)	France	Allemagne	Autres Europe	Asie	États-Unis	Reste du monde	Consolidé
<b>2002</b>							
– Chiffre d'affaires net :							
• par zone d'implantation géographique des filiales	6 014	1 485	3 313	1 791	2 628	1 316	16 547
• par marché géographique	2 379	1 225	4 733	3 139	2 553	2 518	16 547
– Résultat opérationnel	(368)	(33)	(238)	104	(345)	153	(727)
– Immobilisations corporelles, nettes	849	252	699	166	396	137	2 499
– Total Actif	13 777	1 320	4 482	2 306	2 913	1 082	25 880
– Effectifs	25 381	8 561	19 995	8 960	7 715	5 328	75 940
<b>2001 retraité (non audité)</b>							
– Chiffre d'affaires net (non audité) :							
• par zone d'implantation géographique des filiales	7 585	2 275	4 680	1 848	4 995	2 462	23 845
• par marché géographique	3 596	1 764	6 152	3 312	4 851	4 170	23 845
– Résultat opérationnel	(217)	230	84	89	(594)	80	(328)
– Immobilisations corporelles, nettes	1 175	364	1 113	88	1 041	297	4 079
– Total Actif	16 875	1 741	7 785	1 404	5 588	2 543	35 936
– Effectifs	28 647	11 490	24 772	5 090	11 491	10 274	91 764
<b>2000 retraité (non audité)</b>							
– Chiffre d'affaires net :							
• par zone d'implantation géographique des filiales	8 426	1 674	4 782	900	6 309	2 601	24 692
• par marché géographique	3 271	1 700	6 966	2 078	5 945	4 733	24 692
– Résultat opérationnel	643	145	622	92	420	160	2 082
– Immobilisations corporelles, nettes	1 063	338	804	85	1 054	367	3 712
– Total Actif	15 541	1 862	8 648	1 069	8 020	3 441	38 581
– Effectifs	30 144	12 207	26 463	4 691	17 298	14 403	105 206

Nota : toutes les informations ci-dessus sont présentées par zone d'implantation géographique des filiales, à l'exception de la ventilation du chiffre d'affaires net.

## NOTE 4 RÉSULTAT FINANCIER (NET)

(en millions d'euros)	Q4 2002 (non audité)	2002	2001	2000
Intérêts financiers nets	(39)	(159)	(278)	(235)
Dividendes	(2)	9	47	37
Provisions <sup>(1)</sup>	(34)	(669)	(1 228)	(175)
Résultats de change (nets)	(21)	(82)	(118)	(51)
Composante financière des charges de retraite	(17)	(70)	(61)	(33)
Autres charges et produits financiers (nets)	(23)	(47)	70	22
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(136)</b>	<b>(1 018)</b>	<b>(1 568)</b>	<b>(435)</b>

(1) Dont : – (80) millions et (114) millions d'euros de dépréciation liés aux actifs détenus sur les activités Globalstar respectivement sur 2001 et 2000.  
– (480) millions d'euros et (171) millions d'euros de provision sur garantie et crédits clients respectivement en 2002 et 2001.  
– (820) millions d'euros de provisions sur investissement financier en 2001.

## NOTE 5 RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

(en millions d'euros)	Q4 2002 (non audité)	2002	2001	2000
<b>Compte de résultat</b>				
Quote-part dans les sociétés mises en équivalence <sup>(1)</sup>	24	(75)	(16)	125
Résultat des activités cédées <sup>(2)</sup>	–	(32)	–	–
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>(107)</b>	<b>(16)</b>	<b>125</b>

(1) Dont (79) millions d'euros sur l'exercice 2002 correspondant à la régularisation de la quote-part de résultat 2001 de Thales et 17 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat de Thales du 1<sup>er</sup> semestre 2002. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, la quote-part de résultat de Thales n'est prise en compte qu'après publication de leurs comptes. Les chiffres de l'exercice 2002 n'étant pas publiés à la date d'arrêt des comptes d'Alcatel, aucune quote-part dans le résultat du 2<sup>nd</sup> semestre 2002 de Thales n'a été pris en compte.

(2) Les activités cédées sont décrites en note 2.

Le compte de résultat des activités cédées sur l'exercice 2002 se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Q4 2002 (non audité)	2002
Chiffre d'affaires	–	318
Coût des ventes	–	(257)
<b>Marge brute</b>	<b>–</b>	<b>61</b>
Charges administratives et commerciales	–	(82)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>–</b>	<b>(21)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>–</b>	<b>(32)</b>

## NOTE 6 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	Q4 2002 (non audité)	2002	2001	2000
Résultat sur cessions d'immobilisations corporelles	6	(9)	42	9
Résultat sur cessions de titres <sup>(1)</sup>	(132)	296	901	905
<b>Résultat sur cessions d'actifs immobilisés</b>	<b>(126)</b>	<b>287</b>	<b>943</b>	<b>914</b>
Dépréciation de créances clients et stocks <sup>(2)</sup>	(63)	(548)	(455)	-
Dépréciation d'autres actifs <sup>(3)</sup>	(124)	(473)	(141)	-
Coûts liés à l'arrêt ou la cession d'activités <sup>(4)</sup>	(2)	(2)	(302)	(224)
Autres charges et produits financiers	9	(1)	(146)	-
Autres	14	(93)	(112)	(67)
<b>Autres produits et charges</b>	<b>(166)</b>	<b>(1 117)</b>	<b>(1 156)</b>	<b>(291)</b>
<b>Total</b>	<b>(292)</b>	<b>(830)</b>	<b>(213)</b>	<b>623</b>
<i>(1) Dont :</i>				
- cession de titres Abatis	-	-	-	132
- cession de titres Alstom	-	-	1 122	-
- cession de titres Vivendi, Société Générale, Thales et Thomson Multimedia	-	261	467	714
- titres Nexans	(9)	(22)	(692)	-
- cession titres Alcatel Microelectronics	-	221	-	-
- divers (aucun montant unitaire supérieur à 100 millions d'euros)	(123)	(164)	4	59
<i>(2) Dont :</i>				
- relatifs au segment réseaux	(31)	(90)	(110)	-
- relatifs au segment optique	(14)	(440)	(345)	-
- relatifs au segment e-business	-	-	-	-
- relatifs au segment espace	(18)	(18)	-	-
<i>(3) Dont :</i>				
- dépréciation d'immobilisations corporelles dans le segment optique	(98)	(394)	-	-
<i>(4) Dont :</i>				
- arrêt de l'activité LMDS	-	-	(32)	(224)
- cession activité CPE	1	10	(166)	-
- dépréciation de technologies acquises	-	(9)	(82)	-
- divers	(3)	(3)	(22)	-

## NOTE 7 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

### a) Analyse de la charge d'impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Q4 2002 (non audité)	2002	2001	2000
Charge (produit) d'impôts exigibles	(1)	(283)	151	638
Charge (produit) nette d'impôts différés	63	264	(1 412)	(141)
<b>Impôts sur les bénéfices des sociétés intégrées</b>	<b>62</b>	<b>(19)</b>	<b>(1 261)</b>	<b>497</b>

Suite à l'option prise, notamment en France, de reporter en arrière des déficits fiscaux, un produit d'impôt exigible a été dégagé au cours de l'exercice 2002 (cf. note 29 b) dont la contrepartie est une charge d'impôt différé.

Du fait des perspectives de résultat et des réglementations fiscales locales, le Groupe a étendu à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2002 le champ des pays dans lesquels les impôts différés actifs ne sont plus constatés.

Ces deux évolutions expliquent la charge d'impôt différé à fin décembre 2002 de 0,3 milliard d'euros, à comparer à un produit d'impôt différé de plus de 1,4 milliard d'euros pour la même période au cours de l'exercice précédent.

### b) Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

(en millions d'euros et en %)	2002	2001	2000
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt, amortissements des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>(4 050)</b>	<b>(4 266)</b>	<b>2 296</b>
<b>Taux moyen d'imposition</b>	<b>35,6 %</b>	<b>34,7 %</b>	<b>34,4 %</b>
<b>Impôt attendu</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(1 480)</b>	<b>790</b>
Incidence des :			
– résultats taxés à taux réduit <sup>(1)</sup>	(5)	(92)	(160)
– (utilisation) non-activation de déficit reportable	1 903	388	(253)
– avoirs fiscaux et crédits d'impôts	(25)	(33)	(105)
– autres différences permanentes	(450)	(44)	225
<b>Impôt effectivement constaté</b>	<b>(19)</b>	<b>(1 261)</b>	<b>497</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>0,5 %</b>	<b>29,6 %</b>	<b>21,6 %</b>

(1) Concernent essentiellement les résultats sur cessions d'actifs.

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat avant impôt et du taux normal d'imposition. Le taux moyen d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat consolidé avant impôt.

### c) Impôts différés constatés au bilan

Les actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans les postes suivants :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Autres créances			
– partie à court terme	631	1 473	841
– partie à long terme	1 525	1 626	880
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>2 156</b>	<b>3 099</b>	<b>1 721</b>
Autres dettes			
– partie à court terme	(43)	(367)	(154)
– partie à long terme	(69)	(162)	(418)
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>(112)</b>	<b>(529)</b>	<b>(572)</b>
<b>Impôts différés (passifs) actifs, nets</b>	<b>2 044</b>	<b>2 570</b>	<b>1 149</b>

(1) Voir notes 17 et 28.

Le Groupe procède à une analyse de ses impôts différés dans chaque pays suivant la situation propre de la filiale et les règles fiscales nationales, notamment en matière de report des pertes fiscales.

Au regard de l'importance des pertes fiscales constatées en 2002 chez certaines sociétés ou groupes d'intégration fiscale, il a été décidé d'étendre le champ des pays dans lesquels le Groupe ne constate plus de nouveaux impôts différés actifs à compter du 2<sup>e</sup> trimestre 2002. Les soldes d'impôts différés actifs ont par ailleurs été justifiés par des simulations de résultats fiscaux futurs. Seuls les impôts différés actifs, pour lesquels des preuves convaincantes de leur récupération dans le futur ont pu être apportées, ont été maintenus au 31 décembre 2002.

Les actifs d'impôts à long terme sont relatifs essentiellement aux pensions et indemnités de départ à la retraite, aux provisions pour risques non déductibles, ainsi qu'aux déficits fiscaux reportables.

Les reports déficitaires et autres différences temporaires non activés, suite à l'analyse faite des impôts différés telle que décrite ci-dessus, représentent un actif d'impôt différé potentiel de 4 128, 2 488 et 2 423 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2002, 2001 et 2000.

#### d) Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 4 292 millions d'euros au 31 décembre 2002 (2 986 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 018 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Les dates de péremption des déficits fiscaux reportables sont les suivantes :

Années	Montant (en millions d'euros)
2003	71
2004	17
2005	9
2006	304
2007 et années ultérieures	3 891
<b>Total</b>	<b>4 292</b>

## NOTE 8 RÉSULTATS PAR ACTION

Le calcul des résultats nets par action est conforme aux règles édictées par l'IAS 33.

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées. Concernant l'acquisition de Newbridge, l'émission totale de titres Alcatel est prise en considération pour le calcul du résultat net par action (y compris les titres échangeables contre des ADS Alcatel dans un délai de cinq ans).

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et remboursables. L'effet dilutif des options de souscription d'actions est calculé selon la *treasury stock method*. Les résultats net et dilué par action sont présentés pour chaque catégorie d'actions :

- actions ordinaires de catégorie A ;
- actions reflet de catégorie O.

L'intérêt dédié correspond au nombre d'actions de catégorie O effectivement émises, comparé au nombre total potentiel d'actions représentant 100 % de la Division Optronics. Cet intérêt a été de 17,39 % sur la période entre la date d'émission des actions O et le 31 décembre 2000. Suite à l'acquisition en actions de Kymata Ltd et son rattachement à la Division Optronics, l'intérêt dédié a été ajusté. Le nombre total d'actions de catégorie O considéré en circulation augmente :

- du nombre d'actions nouvelles de catégorie O émises, soit 9 015 000 actions, et ;
- de l'équivalent en actions de catégorie O des actions de catégorie A émises (2 200 000), calculé sur la base des prix d'émission des actions O (6,9060 euros) et des actions A (14,7750 euros), soit 4 706 777 équivalents actions O.

Après l'opération, le nombre total d'actions de catégorie O considérées en circulation s'élève donc à 108 596 777 actions. L'intérêt dédié s'élève à 23,5 % (25 515 000/108 596 777). L'intérêt non dédié s'élève à 76,5 %.

Le résultat par action pour les actions ordinaires de catégorie A s'obtient en déduisant du résultat net consolidé total, le résultat alloué aux actions reflet de catégorie O.

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les trois périodes présentées :

	Actions ordinaires A			Actions reflet O		
	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
<b>2002</b>						
Résultat net par action	(4 647)	1 164 564 095	(3,99) €	(98)	25 503 420	(3,86) €
Options	–	–	–	–	–	–
Obligations remboursables en actions	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>(4 647)</b>	<b>1 164 564 095</b>	<b>(3,99) €</b>	<b>(98)</b>	<b>25 503 420</b>	<b>(3,86) €</b>

#### Actions ordinaires A

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 63 321 349 et zéro.

#### Actions reflet O

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 11 655 et zéro.

#### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2002 s'élève à 99 870 971 pour les actions A et à 1 140 765 pour les actions O. Il n'a pas été tenu compte de ces actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif. Par ailleurs, il n'a pas été tenu compte des obligations remboursables en actions émises le 19 décembre 2002 (soit 120 786 517 obligations) dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

	Actions ordinaires A			Actions reflet O		
	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
<b>2001</b>						
Résultat net par action	(4 935)	1 139 218 457	(4,33) €	(28)	18 924 581	(1,47) €
Options	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>(4 935)</b>	<b>1 139 218 457</b>	<b>(4,33) €</b>	<b>(28)</b>	<b>18 924 581</b>	<b>(1,47) €</b>

#### Actions ordinaires A

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 74 287 875 et zéro.

#### Actions reflet O

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 123 400 et zéro.

#### Actions potentielles

Le nombre d'options de souscription non exercées au 31 décembre 2001 s'élève à 101 907 539 pour les actions A et 1 432 650 pour les actions O. Il n'a pas été tenu compte de ces actions potentielles dans le calcul du résultat net dilué par action du fait de leur effet relatif.

	Actions ordinaires A			Actions reflet O		
	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net <sup>(1)</sup> <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
<b>2000</b>						
Résultat net par action	1 322	1 060 584 401	1,25 €	2	16 500 000	0,14 €
Options	-	41 311 987	-	-	-	-
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>1 322</b>	<b>1 101 896 388</b>	<b>1,20 €</b>	<b>2</b>	<b>16 500 000</b>	<b>0,14 €</b>

(1) Pris en compte à partir du 20 octobre 2000.

### Actions ordinaires A

Les obligations convertibles 7 % DSC Communications, bien qu'ayant un effet dilutif potentiel sur le résultat net par action futur, n'ont pas été prises en compte dans le calcul du résultat net par action dilué, du fait de leur absence d'effet dilutif à la date de clôture. Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées et pris en compte dans le calcul du résultat par action s'élevaient respectivement à 70 297 022 et zéro.

## NOTE 9 ÉCARTS D'ACQUISITION DES TITRES CONSOLIDÉS, NETS

(en millions d'euros)

Acquisitions	Durée d'amort.	2002			2001			2000
		Valeur brute	Amort. cumulés	Net	Valeur brute	Amort. cumulés	Net	Net
CFA <sup>(1)</sup>	20	3 614	(2 270)	1 344	3 614	(2 089)	1 525	1 706
Telettra	20	1 703	(1 279)	424	1 703	(1 237)	466	508
Alcatel Cable	-	-	-	-	-	-	-	299
Activités fibre optique et câbles sous-marin <sup>(2)</sup>	20	328	(115)	213	328	(98)	230	-
Alcatel Submarine Networks Tel	20	926	(761)	165	980	(793)	187	201
Alcatel Network Systems Inc.	20	635	(458)	177	755	(520)	235	246
AEG Kabel	-	-	-	-	-	-	-	90
Alcatel Space	20	1 148	(177)	971	1 148	(121)	1 027	435
Thales (ex-Thomson-CSF)	20	261	(65)	196	427	(84)	343	769
Xylan/Packet Engines	20	1 415	(933)	482	1 684	(1 074)	610	1 461
Assured Access	-	287	(287)	-	341	(341)	-	295
Internet Devices	-	130	(130)	-	155	(155)	-	136
Innovative Fiber	-	114	(114)	-	134	(78)	56	132
Alcatel Shanghai Bell	20	205	(5)	200	-	-	-	-
Autres	5 à 20	997	(572)	425	1 248	(670)	578	765
<b>Total</b>		<b>11 763</b>	<b>(7 166)</b>	<b>4 597</b>	<b>12 517</b>	<b>(7 260)</b>	<b>5 257</b>	<b>7 043</b>

(1) L'écart d'acquisition mentionné sous la ligne CFA, correspond au rachat des activités des filiales d'ITT Corporation dans les années 1990.

(2) La valeur nette des écarts d'acquisition relatifs à l'activité fibre optique est nulle.

En 2002, l'évolution des valeurs brutes et des amortissements des écarts d'acquisition s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2001	Acauisitions	Cessions	Autres mouvements	31/12/2002
<b>Valeur brute</b>					
CFA	3 614	–	–	–	3 614
Telettra	1 703	–	–	–	1 703
Activités fibre optique et câbles sous-marin conservées	328	–	–	–	328
Alcatel Submarine Networks Tel	980	–	–	(54)	926
Alcatel Network Systems Inc.	755	–	–	(120)	635
Alcatel Space	1 148	–	–	–	1 148
Thales	427	–	(166)	–	261
Xylan/Packet Engines	1 684	–	–	(269)	1 415
Assured Access	341	–	–	(54)	287
Internet Devices	155	–	–	(25)	130
Innovative Fiber	134	–	–	(20)	114
Alcatel Shanghai Bell	–	213	–	(8)	205
Autres	1 248	45	(252)	(44)	997
<b>Total</b>	<b>12 517</b>	<b>258</b>	<b>(418)</b>	<b>(594)</b>	<b>11 763</b>

L'acquisition en 2002 de 18,35 % du capital d'Alcatel Shanghai Bell, permettant au Groupe de prendre le contrôle de cette société préalablement détenue à 31,65 % et mise en équivalence, a conduit à l'intégration globale de cette entité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002 et à la comptabilisation d'un écart d'acquisition préliminaire de 213 millions d'euros.

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2002, Alcatel a cédé 10,3 millions d'actions Thales générant une diminution de l'écart d'acquisition brut de 166 millions d'euros et des amortissements de 39 millions d'euros.

L'acquisition de la société Astral Point au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2002 a été financée par augmentation de capital. En application de la méthode dérogatoire (article 215), l'écart entre la valeur des titres acquis et la quote-part de situation nette correspondante a été imputé directement sur les capitaux propres pour un montant de 162 millions d'euros.

De la même manière, l'acquisition de la société Telera au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2002 a été financée par une augmentation de capital. Cette acquisition a également été traitée selon la méthode dérogatoire. L'imputation sur les capitaux propres s'élève à 60 millions d'euros. L'acquisition de la société Kymata en septembre 2001 a été financée par augmentation de capital et à ce titre l'écart entre la valeur nette comptable des actifs et des passifs et le coût d'acquisition des titres, soit 76 millions d'euros, a été imputé en capitaux propres.

L'acquisition en juillet 2001 des 49 % d'Alcatel Space détenus par Thales a conduit à constater un écart d'acquisition complémentaire de 632 millions d'euros sur Alcatel Space. La cession de titres Thales en règlement (à hauteur de 50 %) du rachat des minoritaires dans Alcatel Space a conduit à une diminution de la valeur brute de l'écart d'acquisition sur Thales de 305 millions d'euros.

La cession, en novembre 2001, de 7 millions de titres Thales a conduit à une diminution complémentaire de l'écart d'acquisition de 126 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2001	Dotations 2002	Amortissements exceptionnels	Variations de périmètre	Autres mouvements	31/12/2002
<b>Amortissements</b>						
CFA	2 089	181	–	–	–	2 270
Telettra	1 237	42	–	–	–	1 279
Activités fibre optique et câbles sous-marin conservées	98	17	–	–	–	115
Alcatel Submarine Networks Tel	793	15	–	–	(47)	761
Alcatel Network Systems Inc.	520	23	–	–	(85)	458
Alcatel Space	121	56	–	–	–	177
Thales	84	20	–	(39)	–	65
Xylan/Packet Engines	1 074	33	–	–	(174)	933
Assured Access	341	–	–	–	(54)	287
Internet Devices	155	–	–	–	(25)	130
Innovative Fiber	78	–	53	–	(17)	114
Alcatel Shanghai Bell	–	5	–	–	–	5
Autres	670	56	89	(221)	(22)	572
<b>Total</b>	<b>7 260</b>	<b>448</b>	<b>142</b>	<b>(260)</b>	<b>(424)</b>	<b>7 166</b>

L'écart d'acquisition sur Innovative Fiber a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 53 millions d'euros sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2002 et de 70 millions d'euros sur le 4<sup>e</sup> trimestre 2001.

Les écarts d'acquisition de Xylan/Packet Engine, Assured Access et Internet Devices ont fait l'objet sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2001 d'un amortissement exceptionnel (respectivement 848 millions d'euros, 297 millions d'euros et 136 millions d'euros).

La méthodologie des tests de dépréciation effectués en 2002 est décrite en note 1 f.

## NOTE 10 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, NETTES

### a) Évolution des autres immobilisations incorporelles brutes

(en millions d'euros)	Valeur brute		
	Logiciels	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>31 décembre 1999</b>	<b>621</b>	<b>264</b>	<b>885</b>
Acquisitions	213	21	234
Cessions	(73)	(9)	(82)
Autres mouvements	245	64	309
<b>31 décembre 2000</b>	<b>1 006</b>	<b>340</b>	<b>1 346</b>
Acquisitions	230	44	274
Cessions	(128)	(20)	(148)
Autres mouvements	(146)	(68)	(214)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>962</b>	<b>296</b>	<b>1 258</b>
Acquisitions	144	6	150
Cessions	(112)	(18)	(130)
Mises au rebut	(57)	(1)	(58)
Autres mouvements	(308)	(32)	(340)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>629</b>	<b>251</b>	<b>880</b>

(1) Compte tenu de l'application de la nouvelle méthodologie en 1999 (traitement de l'acquisition de DSC selon la méthode dérogatoire), les technologies acquises ont été éliminées des autres immobilisations incorporelles (226 millions d'euros en brut et 10 millions en amortissement) et ne font plus l'objet d'une évaluation en 1999.

## b) Évolution des amortissements des autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Amortissements		
	Logiciels	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>31 décembre 1999</b>	<b>438</b>	<b>134</b>	<b>572</b>
Dotations	149	33	182
Reprises sur cessions	(72)	(8)	(80)
Autres mouvements	145	23	168
<b>31 décembre 2000</b>	<b>660</b>	<b>182</b>	<b>842</b>
Dotations	162	126	288
Reprises sur cessions	(124)	(17)	(141)
Autres mouvements	(134)	(69)	(203)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>564</b>	<b>222</b>	<b>786</b>
Dotations	192	31	223
Reprises sur cessions	(108)	(18)	(126)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(12)	8	(4)
Autres mouvements	(281)	(30)	(311)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>355</b>	<b>213</b>	<b>568</b>

(1) Compte tenu de l'application de la nouvelle méthodologie en 1999 (traitement de l'acquisition de DSC selon la méthode dérogatoire), les technologies acquises ont été éliminées des autres immobilisations incorporelles (226 millions d'euros en brut et 10 millions en amortissement) et ne font plus l'objet d'une évaluation en 1999.

## c) Évolution des autres immobilisations incorporelles nettes

(en millions d'euros)	Valeurs nettes		
	Logiciels	Autres <sup>(1)</sup>	Total
<b>31 décembre 1999</b>	<b>183</b>	<b>130</b>	<b>313</b>
Acquisitions	213	21	234
Cessions nettes de reprises	(1)	(1)	(2)
Dotations	(149)	(33)	(182)
Autres mouvements	100	41	141
<b>31 décembre 2000</b>	<b>346</b>	<b>158</b>	<b>504</b>
Acquisitions	230	44	274
Cessions nettes de reprises	(4)	(3)	(7)
Dotations	(162)	(126)	(288)
Autres mouvements	(12)	1	(11)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>398</b>	<b>74</b>	<b>472</b>
Acquisitions	144	6	150
Cessions nettes de reprises	(4)	-	(4)
Dotations	(192)	(31)	(223)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(45)	(9)	(54)
Autres mouvements	(27)	(2)	(29)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>274</b>	<b>38</b>	<b>312</b>

(1) Compte tenu de l'application de la nouvelle méthodologie en 1999 (traitement de l'acquisition de DSC selon la méthode dérogatoire), les technologies acquises ont été éliminées des autres immobilisations incorporelles (226 millions d'euros en brut et 10 millions en amortissement) et ne font plus l'objet d'une évaluation en 1999.

## NOTE 11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### a) Évolution des immobilisations corporelles brutes

	Valeur brute				Total
	Terrains	Constructions	Instal. techn., matériel, outillage	Autres	
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>31 décembre 1999</b>	<b>286</b>	<b>2 517</b>	<b>5 807</b>	<b>1 791</b>	<b>10 401</b>
Acquisitions	4	153	712	731	1 600
Cessions	(32)	(111)	(416)	(158)	(717)
Autres mouvements	(9)	257	808	(399)	657
<b>31 décembre 2000</b>	<b>249</b>	<b>2 816</b>	<b>6 911</b>	<b>1 965</b>	<b>11 941</b>
Acquisitions	5	152	684	633	1 474
Cessions	(30)	(133)	(412)	(139)	(714)
Autres mouvements	(35)	(598)	(1 565)	(805)	(3 003)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>189</b>	<b>2 237</b>	<b>5 618</b>	<b>1 654</b>	<b>9 698</b>
Acquisitions	8	33	168	131	340
Cessions	(4)	(167)	(626)	(230)	(1 027)
Mises au rebut	(9)	(1)	(85)	(65)	(160)
Autres mouvements	(11)	11	(272)	(343)	(615)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>173</b>	<b>2 113</b>	<b>4 803</b>	<b>1 147</b>	<b>8 236</b>

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent moins de 1 % des montants ci-dessus.

## b) Évolution des amortissements des immobilisations corporelles

	Amortissements				
	Terrains	Constructions	Instal. techn., matériel, outillage	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>31 décembre 1999</b>	<b>38</b>	<b>1 269</b>	<b>4 137</b>	<b>1 134</b>	<b>6 578</b>
Dotations	3	136	728	161	1 028
Reprises sur cessions	(7)	(89)	(374)	(136)	(606)
Autres mouvements	8	145	166	(36)	283
<b>31 décembre 2000</b>	<b>42</b>	<b>1 461</b>	<b>4 657</b>	<b>1 123</b>	<b>7 283</b>
Dotations	2	129	728	135	994
Reprises sur cessions	(6)	(92)	(363)	(117)	(578)
Autres mouvements	(27)	(488)	(1 407)	(281)	(2 203)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>11</b>	<b>1 010</b>	<b>3 615</b>	<b>860</b>	<b>5 496</b>
Dotations	2	111	572	102	787
Reprises sur cessions	6	(102)	(542)	(133)	(771)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	–	129	518	2	649
Autres mouvements	–	(49)	(298)	(77)	(424)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>19</b>	<b>1 099</b>	<b>3 865</b>	<b>754</b>	<b>5 737</b>

## c) Évolution des immobilisations corporelles nettes

	Valeur nette				
	Terrains	Constructions	Instal. techn., matériel, outillage	Autres	Total
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>31 décembre 1999</b>	<b>248</b>	<b>1 248</b>	<b>1 670</b>	<b>657</b>	<b>3 823</b>
Acquisitions	4	153	712	731	1 600
Cessions nettes de reprises	(25)	(22)	(42)	(22)	(111)
Dotations	(3)	(136)	(728)	(161)	(1 028)
Autres mouvements	(17)	112	642	(363)	374
<b>31 décembre 2000</b>	<b>207</b>	<b>1 355</b>	<b>2 254</b>	<b>842</b>	<b>4 658</b>
Acquisitions	5	152	684	633	1 474
Cessions nettes de reprises	(24)	(41)	(49)	(22)	(136)
Dotations	(2)	(129)	(728)	(135)	(994)
Autres mouvements	(8)	(110)	(158)	(524)	(800)
<b>31 décembre 2001</b>	<b>178</b>	<b>1 227</b>	<b>2 003</b>	<b>794</b>	<b>4 202</b>
Acquisitions	8	33	168	131	340
Cessions nettes de reprises	(10)	(65)	(84)	(97)	(256)
Dotations	(2)	(111)	(572)	(102)	(787)
Mises au rebut et dépréciations exceptionnelles	(9)	(130)	(603)	(67)	(809)
Autres mouvements	(11)	60	26	(266)	(191)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>154</b>	<b>1 014</b>	<b>938</b>	<b>393</b>	<b>2 499</b>

## NOTE 12

### TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET ACTIFS ET PASSIFS NETS DES ACTIVITÉS EN COURS DE CESSIION

#### a) Valeur d'équivalence

	% de détention			en millions d'euros		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Shanghai Bell <sup>(1)</sup>	–	31,7	31,7	–	233	256
Alstom <sup>(2)</sup>	–	–	24,0	–	–	226
Altech <sup>(3)</sup>	–	40,0	40,0	–	10	20
Thales (ex-Thomson-CSF) <sup>(4)</sup>	9,7	15,8	25,3	129	292	445
Skybridge	49,9	49,9	49,9	–	3	5
Tesam <sup>(5)</sup>	–	49,0	49,0	–	–	(6)
Europstar <sup>(6)</sup>	–	–	51,0	–	–	62
Atlinks	50,0	50,0	50,0	36	51	61
Nexans <sup>(7)</sup>	–	20,0	–	–	84	–
Autres sociétés (montants unitaires inférieurs à 50 millions d'euros)	–	–	–	141	126	83
<b>Total titres des sociétés mises en équivalence</b>				<b>306</b>	<b>799</b>	<b>1 152</b>
Actifs et passifs des activités en cours de cession	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>				<b>306</b>	<b>799</b>	<b>1 152</b>

(1) Suite à l'opération d'acquisition décrite en note 2, la participation d'Alcatel dans Alcatel Shanghai Bell est passée de 31,65 % à 50 % et une voix. Le contrôle exclusif a conduit à la consolidation par intégration globale de cette société à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002.

(2) Suite aux cessions décrites en note 2, Alstom a été déconsolidée au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et Alcatel n'a plus de participation dans Alstom.

(3) Suite à l'acquisition d'intérêts minoritaires au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2002, Altech est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

(4) Suite aux opérations décrites en note 2, la participation d'Alcatel dans Thales est passée de 25,29 % à 20,03 % en juillet 2001, à 15,83 % en novembre 2001 et à 9,7 % en septembre 2002.

(5) Tesam est déconsolidée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2001.

(6) Europstar est consolidée par intégration proportionnelle depuis 2001.

(7) Suite à la mise en Bourse d'une large part des activités câbles et composants (activités Nexans) décrite en note 2, Nexans est mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Suite à la cession de titres effectuée en octobre 2002, la participation d'Alcatel dans Nexans est passée de 20 % à 15 % et la perte d'influence notable a conduit au reclassement en valeur mobilière de placement des titres restants.

#### b) Informations caractéristiques sur les sociétés mises en équivalence

Comptes consolidés résumés d'Alstom au 30 septembre :

(en millions d'euros)	1999/2000 <sup>(1)</sup>
<b>Bilan</b>	
Actifs immobilisés	10 101
Actifs circulants	20 668
<b>Total actif</b>	<b>30 769</b>
Capitaux propres	2 012
Dettes financières nettes	5 217
Intérêts minoritaires	48
Provisions et autres dettes	23 492
<b>Total passif</b>	<b>30 769</b>
<b>Compte de résultat</b>	
Chiffre d'affaires	10 651
Résultat opérationnel	447
Résultat net	103

(1) États financiers intermédiaires.

Comptes consolidés résumés de Thales au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2002 <sup>(1)</sup>	2001	2000
<b>Bilan</b>			
Actifs immobilisés		5 114	5 170
Actifs circulants		14 237	12 139
<b>Total actif</b>		<b>19 351</b>	<b>17 309</b>
Capitaux propres		2 146	2 425
Intérêts minoritaires		28	7
Dettes financières		3 317	3 243
Provisions et autres dettes		13 860	11 634
<b>Total passif</b>		<b>19 351</b>	<b>17 309</b>
<b>Compte de résultat</b>			
Chiffre d'affaires		10 268	8 580
Résultat opérationnel		471	431
Résultat net		(366)	201

(1) Les chiffres de l'exercice 2002 ne sont pas publiés à la date d'arrêt des comptes d'Alcatel.

## Comptes consolidés résumés de Nexans au 31 décembre :

(en millions d'euros)	2001	2000 <sup>(1)</sup>
<b>Bilan</b>		
Actifs immobilisés	1 040	894
Actifs circulants	1 908	1 998
<b>Total actif</b>	<b>2 948</b>	<b>2 892</b>
Capitaux propres	1 096	1 111
Intérêts minoritaires	104	49
Dettes financières	348	205
Provisions et autres dettes	1 400	1 527
<b>Total passif</b>	<b>2 948</b>	<b>2 892</b>
<b>Compte de résultat</b>		
Chiffre d'affaires	4 777	4 783
Résultat opérationnel	139	169
Résultat net	30	75

(1) Il s'agit de comptes combinés pro forma non audités.

## Informations combinées à 100 % des autres sociétés mises en équivalence :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Total bilan</b>	<b>607</b>	<b>2 998</b>	<b>3 125</b>
Capitaux propres	151	1 188	1 367
Chiffre d'affaires	295	1 526	3 400
Résultat net	(70)	(69)	(104)

## NOTE 13 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES, NETTES

(en millions d'euros)	2002			2001	2000
	Valeur brute	Provision	Net	Net	Net
Titres de participation non consolidés :					
– cotés <sup>(1)</sup>	322	(300)	22	238	979
– non cotés	531	(286)	245	413	656
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>(586)</b>	<b>267</b>	<b>651</b>	<b>1 635</b>
Électro Banque/créances sur la clientèle <sup>(2)</sup>	182	(6)	176	384	677
Autres immobilisations financières <sup>(3)</sup>	1 948	(1 416)	532	134	1 015
<b>Total</b>	<b>2 983</b>	<b>(2 008)</b>	<b>975</b>	<b>1 169</b>	<b>3 327</b>

(1) Valeurs boursières : 2002 : 31 millions d'euros  
2001 : 490 millions d'euros  
2000 : 2 033 millions d'euros

(2) Voir note 27.

(3) L'évolution des autres immobilisations financières nettes entre 2001 et 2002 s'explique principalement par le rachat de créances financières au SVF Trust et par la mise en place d'un différé de paiement sur les créances cédées à ce même Trust (cf. note 29 b). Dépréciation au 31 décembre 2002 des obligations 360 Networks pour 820 millions d'euros (820 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les principaux éléments du poste "Titres de participation non consolidés cotés" au 31 décembre 2002 sont les suivants :

(en % et en millions d'euros)	Pourcentage de détention	Valeur nette	Valeur boursière	Capitaux propres <sup>(1)</sup>	Résultat net <sup>(1)</sup>
Loral <sup>(2)</sup>	2,8 %	11	14	1 288	(264)
Autres (montants unitaires inférieurs à 10 millions d'euros en valeur nette)		10	17		
<b>Total</b>		<b>21</b>	<b>31</b>		

(1) Données au 31 décembre 2001 car les données au 31 décembre 2002 ne sont pas publiées à la date d'arrêt des comptes d'Alcatel.

(2) Actions ordinaires et actions préférentielles.

## NOTE 14 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2001	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Change et autres	31/12/2002
Stocks et en-cours	6 269	(2 000)	15	(561)	3 723
Clients et comptes rattachés	9 033	(3 436)	614	(403)	5 808
Avances et acomptes versés	223	(110)	42	(8)	147
Avances et acomptes reçus	(1 693)	173	(40)	78	(1 482)
Fournisseurs et comptes rattachés	(5 080)	1 084	(271)	105	(4 162)
<b>Besoin en fonds de roulement opérationnel – brut</b>	<b>8 752</b>	<b>(4 289)</b>	<b>360</b>	<b>(789)</b>	<b>4 034</b>
Dépréciation	(2 516)		(243)	273	(2 486)
<b>Besoin en fonds de roulement opérationnel – net</b>	<b>6 236</b>	<b>(4 289)</b>	<b>117</b>	<b>(516)</b>	<b>1 548</b>

## NOTE 15 STOCKS ET EN-COURS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Matières premières et marchandises	1 181	2 242	3 351
En-cours de production industrielle	696	1 233	1 815
Travaux en cours sur contrats à long terme	397	539	596
Produits finis	1 449	2 255	2 764
<b>Valeur brute</b>	<b>3 723</b>	<b>6 269</b>	<b>8 526</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(1 394)</b>	<b>(1 588)</b>	<b>(1 111)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>2 329</b>	<b>4 681</b>	<b>7 415</b>

## NOTE 16 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Créances sur contrats à long terme	1 268	2 607	2 637
Créances portant intérêt	462	835	901
Créances commerciales	4 078	5 591	7 706
<b>Valeur brute</b>	<b>5 808</b>	<b>9 033</b>	<b>11 244</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(1 092)</b>	<b>(928)</b>	<b>(585)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4 716</b>	<b>8 105</b>	<b>10 659</b>

## NOTE 17 AUTRES CRÉANCES

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Électro Banque/créances sur la clientèle <sup>(1)</sup>	70	276	255
Avances versées	147	223	130
État (impôts et taxes)	351	612	497
Impôts différés <sup>(2)</sup>	2 156	3 099	1 721
Charges payées d'avance	236	234	432
Personnel	21	35	64
Autres	1 092	2 389	2 079
<b>Valeur brute</b>	<b>4 073</b>	<b>6 868</b>	<b>5 178</b>
<b>Dépréciation</b>	<b>(36)</b>	<b>(17)</b>	<b>(18)</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>4 037</b>	<b>6 851</b>	<b>5 160</b>

(1) Voir note 27.

(2) Voir note 7 c.

## NOTE 18 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement est constitué essentiellement de SICAV, fonds communs de placement, certificats de dépôt et obligations.

La valeur de marché de ces placements hors titres cotés s'établit à 675 millions d'euros au 31 décembre 2002 (500 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 444 millions d'euros au 31 décembre 2000).

Suite à la cession de 1 500 000 titres Nexans, le 30 octobre 2002, le solde de la participation du Groupe dans cette société a été reclassé en valeurs mobilières de placement cotées, pour sa valeur de marché au jour de cette transaction, soit 44 millions d'euros. Le Groupe considère ne plus avoir d'influence notable dans cette société.

La valeur de marché du solde de la participation dans Nexans s'établit à 55 millions d'euros au 31 décembre 2002.

## NOTE 19 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2002

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002, de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Au titre des exercices antérieurs, l'assemblée avait décidé les distributions suivantes : 0,16 euro par action aux 1 215 254 797 actions A portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2001, soit 194 millions d'euros, 0,10 euro par action aux 25 515 000 actions O, soit 2,6 millions d'euros, 0,48 euro par action aux 1 212 210 685 actions A portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2000, soit 582 millions d'euros et 0,10 euro par action O aux 16 500 000 actions O, soit 1,6 million d'euros.

## NOTE 20 CAPITAUX PROPRES

### a) Division du nominal de l'action par cinq

L'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2000 a décidé la division de chaque action ancienne de 10 euros nominal en 5 actions nouvelles de 2 euros nominal à effet du 22 mai 2000. En conséquence, depuis cette date, chaque ADS (American Depositary Share) coté au New York Stock Exchange représente une action Alcatel de 2 euros nominal.

### b) Augmentation de capital réservée aux salariés assortie d'options de souscription d'actions

L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, a donné lieu à l'émission de 91 926 actions A, au prix unitaire de 50 euros. Chaque action souscrite étant assortie de 3 options de souscription d'actions A, il a été attribué 275 778 de ces options qui peuvent être exercées dans le délai d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ou à l'expiration du délai d'indisponibilité fixé par l'article 163 bis C du Code général des impôts (actuellement quatre ans), pour les bénéficiaires qui étaient, à la date de l'octroi, salariés d'une société du Groupe dont le siège social est situé en France.

### c) Capital et primes

Au 31 décembre 2002, le capital est composé de 1 239 193 498 actions de catégorie A d'un nominal de 2 euros et de 25 515 000 actions de catégorie O d'un nominal de 2 euros (1 215 254 797 actions de catégorie A d'un nominal de 2 euros et de 25 515 000 actions de catégorie O d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2001 et 1 212 210 685 actions de catégorie A d'un nominal de 2 euros et de 16 500 000 actions de catégorie O d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2000).

Au cours de l'exercice 2002, l'augmentation du capital, primes incluses, est de 224 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 7 577 actions de catégorie A pour 0,1 million d'euros correspondant à la levée de 7 577 options (dont primes : 0,1 million d'euros),
- acquisition d'Astral Point, en avril 2002, qui s'est traduite par l'émission de 8 191 172 actions de catégorie A pour 134 millions d'euros (dont primes : 118 millions d'euros). Sur les 1 315 591 obligations remboursables en actions Alcatel émises à l'occasion de cette opération par la société Coralec (filiale d'Alcatel) au prix unitaire de 16,41 euros, 592 224 obligations ont fait l'objet d'un remboursement d'un nombre équivalent d'actions Alcatel A, générant une augmentation de capital, primes incluses, de 10 millions d'euros (dont primes : 9 millions d'euros),
- acquisition de Telera, en août 2002, qui s'est traduite par l'émission de 15 047 728 actions de catégorie A pour 79 millions d'euros (dont primes : 49 millions d'euros). Sur les 500 000 obligations remboursables en actions Alcatel émises à l'occasion de cette opération par la société Coralec (filiale d'Alcatel) au prix unitaire de 5,26 euros, 100 000 obligations ont fait l'objet d'un remboursement d'un nombre équivalent d'actions Alcatel A, générant une augmentation de capital, primes incluses, de 1 million d'euros.

## d) Options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2002, la situation des plans de stock-options se présente ainsi :

Création du plan Catégorie de titres		Nombre d'options créées	Nombre d'options restant à lever	Période d'exercice des options <sup>(1)</sup>		Prix d'exercice
				Du	Au	
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION</b>						
<b>24.01.1996</b>	Actions A	9 069 500	2 629 630	01.07.1998	31.12.2003	12,96 euros
<b>11.12.1996</b>	Actions A	394 000	135 250	01.07.1998	31.12.2003	13,42 euros
<b>17.04.1997</b>	Actions A	8 199 500	7 532 500	01.05.2002	31.12.2004	19,27 euros
<b>10.12.1997</b>	Actions A	367 000	322 000	11.12.2002	31.12.2004	20,95 euros
<b>29.03.2000</b>	Actions A	15 239 250	13 560 555	01.04.2003 01.04.2005	31.12.2005 31.12.2007	48,00 euros
<b>29.03.2000</b>	Actions A	8 905 804	8 698 052	01.07.2003 01.07.2005	30.06.2004 30.06.2006	48,00 euros
<b>13.12.2000</b>	Actions A	1 235 500	1 065 350	13.12.2003 13.12.2005	31.12.2005 31.12.2007	65,00 euros
<b>13.12.2000</b>	Actions O <sup>(2)</sup>	306 700	298 000	13.12.2001 13.12.2004	12.12.2008 12.12.2008	64,00 euros
<b>07.03.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	37 668 588	35 321 679	07.03.2002 07.03.2005	06.03.2009 06.03.2009	50,00 euros
<b>07.03.2001</b>	Actions A	275 778	272 610	01.07.2004 01.07.2005	30.06.2005 30.06.2006	50,00 euros
<b>02.04.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	48 850	36 300	02.04.2002	01.04.2009	41,00 euros
<b>02.04.2001</b>	Actions O <sup>(2)</sup>	2 500	2 500	02.04.2002	01.04.2009	39,00 euros
<b>15.06.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	977 410	936 885	15.06.2002 15.06.2005	14.06.2009 14.06.2009	32,00 euros
<b>03.09.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	138 200	127 900	03.09.2002 03.09.2005	02.09.2009 02.09.2009	19,00 euros
<b>15.11.2001</b>	Actions O <sup>(2)</sup>	162 000	132 000	15.11.2002 15.11.2005	14.11.2009 14.11.2009	9,00 euros
<b>19.12.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	27 871 925	25 588 700	19.12.2002 19.12.2005	18.12.2009 18.12.2009	20,80 euros
<b>19.12.2001</b>	Actions O <sup>(2)</sup>	565 800	528 600	19.12.2002 19.12.2005	18.12.2009 18.12.2009	9,30 euros
<b>19.12.2001</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	935 660	918 820	01.01.2005 01.01.2006	31.12.2005 31.12.2006	20,80 euros
<b>15.02.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	123 620	109 370	15.02.2003 15.02.2006	14.02.2010 14.02.2010	17,20 euros
<b>02.04.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	55 750	54 750	02.04.2003	01.04.2010	16,90 euros
<b>13.05.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	54 300	54 300	13.05.2003 13.05.2006	12.05.2010 12.05.2010	14,40 euros
<b>03.06.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	281 000	263 340	03.06.2003 03.06.2006	02.06.2010	13,30 euros
<b>02.09.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	1 181 050	1 116 800	02.09.2003 02.09.2006	01.06.2010 01.06.2010	5,20 euros
<b>07.10.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	30 500	30 500	07.10.2003 07.10.2006	06.10.2010 06.10.2010	3,20 euros
<b>14.11.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	111 750	111 750	14.11.2003 14.11.2006	13.11.2010 13.11.2010	4,60 euros
<b>02.12.2002</b>	Actions A <sup>(2)</sup>	54 050	54 050	02.12.2003 02.12.2006	01.12.2010 01.12.2010	5,40 euros

**OPTIONS D'ACHAT**

<b>09.12.1998</b>	Actions A	11 602 500	10 397 250	09.12.2003	31.12.2005	20,52 euros
<b>08.09.1999</b>	Actions A	545 000	471 250	08.09.2004	31.12.2005	28,40 euros

(1) Délai d'indisponibilité de quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France (cinq ans pour les options consenties avant le 27 avril 2000).

(2) Nouvelles règles d'acquisition des droits (vesting) : droits acquis par tranches successives sur quatre ans à raison de 25 % après un délai d'un an à compter de la date du conseil et de 1/48<sup>e</sup> à la fin de chaque mois suivant.

Par ailleurs, il existe au sein du Groupe des options consenties par Alcatel USA Inc. au profit des cadres des sociétés américaines et canadiennes de l'activité Telecom. Ces options leur permettent d'acheter des ADS Alcatel. Elles portent respectivement en 2000 et 2001 sur 25,7 millions d'ADS et 20,1 millions d'ADS, soit 25,7 millions d'actions et 20,1 millions d'actions. Au titre de ce plan, restent non exercées au 31 décembre 2002, 16 216 722 options (cf. tableau ci-dessous).

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit (cf. tableau ci-dessous).

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadienne émettrices de ces plans, le nombre d'options existantes et exerçables à la clôture du 31 décembre 2002, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice.

Société émettrice	Prix d'exercice (donnant droit à un ADS)	Options en circulation			Options exerçables	
		Nombre existant au 31/12/2002 <sup>(1)</sup>	Période d'exercice résiduel pondéré (nb d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31/12/2002	Prix d'exercice moyen pondéré
Packet Engines	USD 0,29-USD 0,86	17 862	5,11	USD 0,57	17 862	USD 0,57
Assured Access	USD 0,74-USD 1,85	0	-	-	0	-
Xylan	USD 0,05-USD 18,14	3 625 210	5,18	USD 9,01	3 448 093	USD 8,97
Internet Devices Inc.	USD 0,26-USD 1,17	33 614	5,96	USD 0,95	31 536	USD 0,94
DSC	USD 16,57-USD 44,02	135 183	3,71	USD 29,23	135 183	USD 29,23
Genesys	USD 0,01-USD 41,16	4 300 115	6,27	USD 20,47	3 736 709	USD 19,27
Newbridge	USD 11,72-USD 52,48	11 297 589	3,43	USD 28,81	11 296 981	USD 28,81
Astral Point	EUR 0,29-EUR 58,71	597 549	8,41	EUR 17,96	216 581	EUR 26,13
Telera	EUR 0,43-EUR 6,36	332 331	8,03	EUR 5,42	171 280	EUR 5,00
Alcatel USA Inc.	USD 21,40-USD 84,88	16 216 722	7,45	USD 53,23	10 878 045	USD 51,26
<b>Nombre total d'options</b>		<b>36 556 175</b>			<b>29 932 270</b>	

(1) En nombre d'actions A Alcatel.

Au total, les plans d'options d'achat d'actions consentis aux États-Unis et au Canada qui constituent un engagement d'Alcatel USA Inc. vis-à-vis des bénéficiaires portent sur 36 556 175 options non encore exercées au 31 décembre 2002. Lors de l'exercice des options, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants, sauf pour les sociétés Astral Point et Telera.

Les plans d'options existants dans la société Alcatel Optronics UK Ltd (ex-Kymata Ltd), acquise en septembre 2001, ouvraient droit à l'attribution de 402 595 ADS ou actions Alcatel de catégorie O à un prix d'exercice compris entre 0,80 euro et 35,15 euros. Le nombre d'options existantes au 31 décembre 2002 s'élève à 179 665. Les actions livrées par Alcatel Optronics UK Ltd proviennent du remboursement des ORA O souscrites par cette société.

**e) Réserves distribuables**

Les réserves consolidées ne sont pas distribuables dans leur intégralité en raison notamment de l'effet des retraitements et écritures de consolidation. Les réserves distribuables d'Alcatel, société mère, sont nulles au 31 décembre 2002 (5 594 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 8 785 millions d'euros au 31 décembre 2000).

## f) Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel a été autorisé par les assemblées générales des actionnaires des 18 juin 1998, 10 juin 1999, 16 mai 2000, 20 septembre 2000 et 3 mai 2001, portant à la fois sur les actions de catégorie A et de catégorie O, afin d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres et de développer des opérations relatives en terme de bénéfice par action. Les rachats ne peuvent porter que sur un nombre d'actions maximum de 10 % du capital sur une période maximum de dix-huit mois suivant la date de la dernière assemblée. Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée au 31 décembre 2002 (30 343 255 actions ont été rachetées au 31 décembre 2001 pour 565 millions d'euros et 35 558 255 actions avaient été rachetées au 31 décembre 2000 pour 631,5 millions d'euros).

Les actions d'Alcatel détenues par des sociétés consolidées représentent une valeur de 1 734 millions d'euros au 31 décembre 2002 (1 842 millions d'euros au 31 décembre 2001 et 2 023 millions d'euros au 31 décembre 2000) et sont éliminées, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

## NOTE 21 INTÉRÊTS MINORITAIRES

(en millions d'euros)

<b>31 décembre 1999</b>	<b>463</b>
Autres variations <sup>(1)</sup>	(31)
Résultat 2000 revenant aux intérêts minoritaires	3
<b>31 décembre 2000</b>	<b>435</b>
Autres variations <sup>(2)</sup>	(221)
Résultat 2001 revenant aux intérêts minoritaires	5
<b>31 décembre 2001</b>	<b>219</b>
Autres variations <sup>(3)</sup>	106
Résultat 2002 revenant aux intérêts minoritaires	18
<b>31 décembre 2002</b>	<b>343</b>

(1) Il s'agit de l'effet net des achats et cessions des autres intérêts minoritaires.

(2) Dont (48) millions d'euros d'impact de la sortie de Nexans et (160) millions d'euros d'impact du rachat des minoritaires d'Alcatel Space.

(3) Dont 252 millions d'euros d'impact de la consolidation par intégration globale d'Alcatel Shanghai Bell.

## NOTE 22 AUTRES FONDS PROPRES

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes (ORANE) de catégorie A, ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 645 millions d'euros et il est représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa valeur nette actualisée au taux de 7,917 %, soit un montant de 1,09115 euro par obligation.

La société utilisera pour le remboursement des ORANE, soit l'émission de nouvelles actions, soit les actions qu'elle détient déjà directement ou indirectement, ou au surplus des titres qui seraient acquis autrement qu'en espèces à l'occasion d'opérations de restructuration.

Le montant de la rémunération due au titre de l'exercice 2002 s'élève à 1,2 million d'euros.

## NOTE 23 PENSIONS ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Il existe dans le groupe un nombre important de plans de retraite. En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1 i.

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2002, 2001 et 2000 se déclinent ainsi :

	2002	2001	2000
Taux d'actualisation <sup>(1)</sup>	3,75 - 8 %	5 - 7 %	4,5 - 7 %
Taux de progression des salaires <sup>(1)</sup>	0,5 - 5 %	0,5 - 5 %	1 - 8 %
Taux de rendement long terme sur les actifs <sup>(1)</sup>	5 - 8 %	5 - 9 %	5 - 8 %
Durée d'activité résiduelle moyenne des salariés	15 - 27 ans	15 - 27 ans	15 - 27 ans
Période d'amortissement de la dette actuarielle initiale	15 ans	15 ans	15 ans

(1) Fourchette de taux des principales sociétés du Groupe.

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2002 :

	Taux d'actualisation	Taux de progression des salaires	Taux de rendement long termes sur les actifs
France	5,5 %	0,5 % - 2 %	5 %
Allemagne	6 %	2 % - 3 %	7 %
Reste Europe	3,75 % - 7 %	0 % - 7 %	1,5 % - 8 %
Amérique du Nord	6,4 % - 8 %	0 % - 5 %	7 % - 8 %
Amérique du Sud	13 %	10 %	15 %
Autres	2 % - 9 %	3 % - 4,5 %	1,5 % - 6 %

	Engagements de retraite		
	2002	2001	2000
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS</b>			
<b>Valeur actuelle totale des engagements au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>3 305</b>	<b>4 080</b>	<b>4 043</b>
- Charge normale de l'exercice	138	131	157
- Charge d'intérêt	180	181	202
- Cotisations versées par les salariés	8	8	11
- Modifications de régime/Reclassement	101	23	55
- Acquisitions d'activité	1	8	10
- Cessions d'activité	(157)	(741)	(3)
- Réductions de régime	(73)	-	(5)
- Liquidations de régime	(44)	(90)	(85)
- Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(1)	(5)	-
- Pertes et (gains) actuariels	139	(143)	(106)
- Prestations payées	(250)	(184)	(248)
- Autres (variations de change)	(77)	37	49
<b>Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre</b>	<b>3 270</b>	<b>3 305</b>	<b>4 080</b>
<b>COUVERTURE DES ENGAGEMENTS</b>			
<b>Par fonds investis :</b>			
<b>valeur de marché au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2 281</b>	<b>2 904</b>	<b>2 710</b>
- Rendement réel des fonds	(36)	(47)	288
- Contributions de l'employeur	103	81	76
- Contributions des salariés	8	8	12
- Modifications de régime/Reclassement	78	15	9
- Acquisitions d'activité	19	(1)	3
- Cessions d'activité	(71)	(478)	(1)
- Réductions de régime	-	-	(2)
- Liquidations de régime	(83)	(100)	(86)
- Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(129)	(133)	(153)
- Autres (variations de change)	(33)	32	47

<b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>	<b>2 137</b>	<b>2 281</b>	<b>2 904</b>
<b>Couverture financière</b>	<b>(1 133)</b>	<b>(1 024)</b>	<b>(1 176)</b>
- Pertes et gains actuariels	45	(118)	(161)
- Dette initiale	2	(6)	(4)
- Modifications de régime	70	28	49
<b>MONTANT (PROVISIONNÉ)/ACTIF</b>	<b>(1 016)</b>	<b>(1 120)</b>	<b>(1 292)</b>

Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2002	2001	2000
- Charge normale de l'exercice	138	130	157
- Charge d'intérêt	180	181	202
- Rendement attendu des fonds	(110)	(121)	(167)
- Amortissement de la dette initiale	(2)	(1)	(1)
- Amortissement des modifications de régime	5	4	4
- Amortissement des pertes et gains actuariels	(11)	4	5
- Effet des réductions de régime	(35)	(3)	-
- Effet des liquidations de régime	23	41	-
- Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(1)	(4)	(3)
<b>Coût net sur la période</b>	<b>187</b>	<b>231</b>	<b>197</b>
Dont coût opérationnel	117	171	164
coût financier	70	60	33

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(en millions d'euros et en %)	Obligations publiques et privées	Titres de participation	Valeurs mobilières de placement	Actifs immobiliers	Total
2001	912 40 %	950 41 %	201 9 %	218 10 %	2 281 100 %
2002	952 45 %	597 28 %	390 18 %	198 9 %	2 137 100 %

## NOTE 24 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### a) Solde à la clôture

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Provisions sur affaires <sup>(1)</sup>	1 489	1 818	1 725
Provisions pour restructuration	919	1 113	442
Autres provisions	893	1 223	838
<b>Total</b>	<b>3 301</b>	<b>4 154</b>	<b>3 005</b>

(1) Les en-cours créditeurs sur contrat à long terme pour 650 millions d'euros en 2000 ont été reclassés en "fournisseurs".

Les risques sur affaires concernent essentiellement les garanties accordées aux clients, les pertes à terminaison et les pénalités liées aux contrats commerciaux.

### b) Évolution au cours de l'exercice 2002

(en millions d'euros)	31/12/2001	Dotation	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	31/12/2002
Provisions sur affaires	1 818	845	(534)	(523)	8	(125)	1 489
Provisions pour restructurations	1 113	1 100	(1 105)	(19)	(41)	(129)	919
Autres provisions	1 223	282	(221)	(175)	39	(255)	893
<b>Total</b>	<b>4 154</b>	<b>2 227</b>	<b>(1 860)</b>	<b>(717)</b>	<b>6</b>	<b>(509)</b>	<b>3 301</b>
Impact résultat :							
– résultat opérationnel		(910)		590			(320)
– résultat financier		(1)		32			31
– coût des restructurations		(1 100)		19			(1 081)
– autres produits et charges		(188)		31			(157)
– impôts		(28)		45			17
<b>Total</b>		<b>(2 227)</b>		<b>717</b>			<b>(1 510)</b>

## c) Provision pour restructuration

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
<b>Provision au début de l'exercice</b>	<b>1 113</b>	<b>442</b>	<b>793</b>
– Dépenses de la période	(1 105)	(665)	(472)
– Nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures	1 081 <sup>(1)</sup>	1 389	143
– Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées – net	(41)	(62)	(7)
– Écarts de conversion et autres mouvements	(129)	9	(15)
<b>Provision à la fin de l'exercice</b>	<b>919</b>	<b>1 113</b>	<b>442</b>

(1) Le coût total des restructurations s'élève à 1 474 millions d'euros dont 393 millions d'euros de dépréciation d'actifs et 1 081 millions d'euros de nouveaux plans et ajustements sur estimations antérieures.

Pour l'exercice 2002, il s'agit essentiellement :

- des coûts liés à la poursuite des plans de restructuration aux États-Unis (activités réseaux),
- des coûts liés à la poursuite de la réduction d'effectifs dans les unités européennes (activités réseaux),
- des coûts liés à la restructuration des activités optiques principalement optroniques et fibres optiques.

Pour l'exercice 2001, il s'agit essentiellement :

- des coûts liés à l'externalisation auprès de Flextronics de la production de l'activité mobiles (la créance relative à la cession des stocks à Flextronics figure au 31 décembre 2001 pour 87 millions d'euros dans le poste "Autres créances"),
- des coûts liés aux restructurations effectuées aux États-Unis, constitués de coûts de départs et de dépréciations d'actifs,
- des coûts de fermeture de l'usine de Saft de Tijuana au Mexique,
- des coûts liés aux restructurations annoncées dans les activités optiques,
- des coûts liés à la réduction d'effectifs dans les unités européennes.

Pour l'exercice 2000, il s'agit essentiellement de coûts de départs constatés chez Alcatel Networks Corporation, chez Alcatel CIT et chez Nexans Deutschland.

L'évolution pour 2002 s'analyse essentiellement comme suit :

- le 20 mars 2002, paiement des 28 milliards de yens restants (243 millions d'euros) sur l'emprunt initial de 30 milliards de yens émis par Alcatel en mars 2000,
- le 20 juin 2002, remboursement des 315 millions d'euros résiduels sur l'emprunt à taux variable de 600 millions d'euros émis par Alcatel en juin 2000,
- rachat et annulation d'emprunts obligataires pour un montant de 86 millions d'euros (dont 41 millions d'euros sur l'emprunt à échéance septembre 2003, 21 millions d'euros sur celui à échéance octobre 2003, 17 millions d'euros sur celui à échéance février 2004 et 7 millions d'euros sur celui à échéance février 2009).

L'évolution pour 2001 s'analyse essentiellement comme suit :

- émission par Alcatel le 7 décembre 2001, d'un emprunt obligataire à taux fixe de 7 % pour un montant de 1,2 milliard d'euros et ayant pour échéance le 7 décembre 2006,
- émission par Alcatel le 3 décembre 2001 d'une tranche complémentaire de 120 millions d'euros à l'emprunt obligataire de 1 milliard d'euros émis en février 1999, portant intérêt au taux de 4,375 % et ayant pour échéance le 17 février 2009,
- émission d'un emprunt à hauteur de 40 millions de dollars Singapour (25 millions d'euros) portant intérêt au taux de 4 % et ayant pour échéance le 11 octobre 2004,
- rachat, le 31 octobre 2001, de 2 milliards de yens (18 millions d'euros) sur l'emprunt de 30 milliards de yens (280 millions d'euros) émis par Alcatel en mars 2000 et ayant pour échéance le 20 mars 2002,
- rachat, le 20 décembre 2001, de 285 millions d'euros sur l'emprunt à taux variable (Eonia capitalisé + 24 points de base) de 600 millions d'euros émis par Alcatel le 20 juin 2000 et ayant pour échéance le 20 juin 2002.

L'évolution pour 2000 s'analyse essentiellement comme suit :

- suite à l'émission par Alcatel en mars 2000, d'un emprunt obligataire d'une maturité de deux ans portant intérêt au taux fixe de 0,41 % sur le marché japonais, la dette a augmenté de 30 milliards de yens (280 millions d'euros). Cette dette a été swapée en euros,
- émission par Alcatel le 20 juin 2000, d'un emprunt obligataire à taux variable (Eonia + 24 points de base) pour un montant de 600 millions d'euros et ayant pour échéance le 20 juin 2002,
- remboursement à hauteur de 75 millions d'euros de l'emprunt Samourai de 20 000 millions de yens émis en 1997,
- remboursement de l'emprunt de 500 millions de USD émis le 15 juin 1998 pour un montant de 498 millions d'euros,
- émission par Alcatel le 12 septembre 2000, d'un emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 15 points de base) pour un montant de 600 millions d'euros et ayant pour échéance le 12 septembre 2003,
- émission par Alcatel le 15 septembre 2000, d'un emprunt obligataire à taux fixe de 5,875 % pour un montant de 1 milliard d'euros et ayant pour échéance le 15 septembre 2005.

## NOTE 25 DETTES FINANCIÈRES

### a) Emprunts obligataires

(en millions d'euros)

	2002	2001	2000
Emprunts obligataires convertibles	–	–	–
Autres emprunts obligataires	5 325	5 969	4 972
<b>Total</b>	<b>5 325</b>	<b>5 969</b>	<b>4 972</b>

## b) Autres dettes financières

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Emprunts et concours bancaires	244	1 454	2 277
Obligations de crédit-bail	80	105	7
Intérêts courus non échus	134	147	134
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>1 706</b>	<b>2 418</b>

## c) Analyse par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Partie remboursable à moins d'un an</b>	<b>1 096</b>	<b>1 796</b>	<b>1 813</b>
2002	–	–	945
2003	–	1 068	1 259
2004	829	854	836
2005	1 088	1 145	1 126
2006	1 415	1 429	–
2006 et au-delà	–	–	1 411
2007	279	–	–
2007 et au-delà	–	1 383	–
2008 et au-delà	1 076	–	–
<b>Partie remboursable à plus d'un an</b>	<b>4 687</b>	<b>5 879</b>	<b>5 577</b>
<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>7 675</b>	<b>7 390</b>

## d) Dettes financières à plus d'un an

Analyse par devise et taux d'intérêt pour la partie remboursable à plus d'un an :

(en % et en millions d'euros)	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31/12			Dettes financières à plus d'un an		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Euro <sup>(1)</sup>	5,5 %	5,3 %	4,9 %	4 563	4 748	3 770
Franc français <sup>(1)</sup>	–	5,4 %	5,2 %	–	1 034	1 145
Deutsche mark	–	4,9 %	4,8 %	–	15	17
Lire	–	–	2,8 %	–	–	56
Dollar US	8,0 % <sup>(2)</sup>	6,0 %	6,4 %	61 <sup>(2)</sup>	7	263
Franc suisse	5,0 %	4,4 %	4,2 %	12	11	11
Peseta	–	–	5,1 %	–	–	2
Livre sterling	–	4,0 %	–	–	8	–
Autres <sup>(1)</sup>	3,8 %	5,1 %	4,5 %	51	56	313
<b>Total</b>	<b>5,5 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>5,0 %</b>	<b>4 687</b>	<b>5 879</b>	<b>5 577</b>

<sup>(1)</sup> Les taux présentés prennent en compte la partie remboursable à moins d'un an des emprunts à long terme à l'origine (558 millions d'euros en 2001 et 843 millions d'euros en 2002).

<sup>(2)</sup> Les dettes à long terme en dollars US à fin décembre 2002 ne représentent qu'une obligation de crédit-bail.

## e) Dettes financières à moins d'un an

Analyse par nature :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Partie à moins d'un an des :			
– emprunts obligataires	843	558	–
– obligations de crédit-bail	10	16	7
– emprunts auprès des établissements de crédit	20	90	333
Emprunts et concours bancaires :			
– concours bancaires	53	129	350
– papier commercial	–	502	668
– emprunts de moins d'un an	36	354	321
Intérêts courus non échus	134	147	134
<b>Total</b>	<b>1 096</b>	<b>1 796</b>	<b>1 813</b>

Analyse par devise et taux d'intérêt pour la partie remboursable à moins d'un an :

(en % et en millions d'euros)	Taux d'intérêt moyen pondéré au 31/12			Dettes financières à moins d'un an		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Euro <sup>(1)</sup>	4,1 %	3,7 %	5,8 %	1 035	949	450
Franc français <sup>(1)</sup>	–	3,5 %	5,2 %	–	14	130
Deutsche mark	–	–	5,9 %	–	–	5
Lire	–	–	3,7 %	–	–	16
Dollar US	5,6 %	5,6 %	7,0 %	28	437	1 029
Franc suisse	3,0 %	2,8 %	3,4 %	1	3	3
Peseta	–	4,6 %	4,6 %	–	4	5
Livre sterling	5,0 %	11,5 %	4,3 %	1	33	5
Autres <sup>(1)</sup>	7,3 %	5,2 %	6,4 %	31	356	170
<b>Total</b>	<b>4,2 %</b>	<b>4,6 %</b>	<b>6,6 %</b>	<b>1 096</b>	<b>1 796</b>	<b>1 813</b>

(1) Les taux présentés ne prennent pas en compte la partie remboursable à moins d'un an des emprunts à long terme à l'origine (558 millions d'euros en 2001 et 843 millions d'euros en 2002).

## f) Dettes financières – Risque de taux

(en millions d'euros)	2002		2001	
	Montant avant opération de couverture	Montant après opération de couverture	Montant avant opération de couverture	Montant après opération de couverture
Euro à taux fixe	4 760	1 166	4 359	769
Euro à taux variable	837	2 364	1 338	2 533
Franc français à taux fixe	–	–	865	614
Franc français à taux variable	–	–	183	461
Deutsche mark à taux fixe	–	–	15	–
Deutsche mark à taux variable	–	–	–	–
Lire à taux fixe	–	–	–	–
Lire à taux variable	–	–	–	–
Dollar US à taux fixe	90	590	220	1 267
Dollar US à taux variable	–	1 503	224	1 649
Franc suisse à taux fixe	12	1	14	3
Franc suisse à taux variable	–	–	–	–
Peseta à taux fixe	–	–	4	4
Peseta à taux variable	–	–	–	–
Livre sterling à taux fixe	1	1	41	41
Livre sterling à taux variable	–	–	–	–
Autres à taux fixe	64	42	404	137
Autres à taux variable	19	116	8	197
Total endettement à taux fixe	4 927	1 800	5 922	2 835
Total endettement à taux variable	856	3 983	1 753	4 840
<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>5 783</b>	<b>7 675</b>	<b>7 675</b>

Le solde des emprunts conclus antérieurement dans les monnaies qui ont disparu au profit de l'euro est désormais reporté en euros.

## g) Effet des notations sur la dette du Groupe

Au 29 janvier 2003, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agences de notation	Dettes à long terme	Dettes à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Standard & Poor's	B+	B	Négative	4 octobre 2002
Moody's	B1	Not Prime	Négative	20 novembre 2002

Le 4 octobre 2002, Standard & Poor's a abaissé de BB+ à B+ la note de la dette à long terme d'Alcatel (avec une perspective négative). La notation B sur la dette à court terme a été confirmée. La précédente mise à jour avait eu lieu le 12 juillet 2002.

Le 20 novembre 2002, Moody's a abaissé de Ba1 à B1 la note de la dette à long terme d'Alcatel (avec perspective négative). La note *Not Prime* allouée à la dette court terme d'Alcatel a été confirmée. La précédente mise à jour avait eu lieu le 9 juillet 2002.

### Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel au 31 décembre 2002

La note à court terme d'Alcatel ne lui donne pas accès au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause *step up rating change* (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement (*investment grade*). Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et lorsque les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002, avec un premier coupon ainsi augmenté à payer lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause *step down rating change* (diminution du fait d'une variation de notation) qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si la notation revient au niveau de celle de la valeur d'investissement.

### Crédits accordés par des pools bancaires

Le 9 avril 2002, Alcatel a clôturé un crédit bancaire syndiqué de 2 075 millions d'euros disponible pour les besoins généraux du Groupe. Parallèlement, les lignes de crédit bilatérales existantes ont été annulées. Le crédit est composé d'une tranche de 3 ans pour 1 375 millions d'euros et d'une tranche de 364 jours pour 700 millions d'euros qui arrive à échéance le 9 avril 2003.

La disponibilité de ce crédit ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel par les agences de rating. Au 31 décembre 2002, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date du conseil d'administration arrêtant les comptes. La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée au respect par Alcatel de certains ratios

financiers (qui sont identiques aux ratios financiers du programme SVF Trust). Ces ratios, au nombre de deux, sont d'une part un ratio de dette nette sur capitaux propres consolidés et d'autre part un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2002. Étant donné l'impact continu des conditions économiques actuelles sur le Groupe, Alcatel ne peut cependant pas garantir qu'il respectera de tels engagements financiers dans le futur.

## NOTE 26 AVANCES ET ACOMPTES REÇUS

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	1 024	1 101	980
Autres avances et acomptes reçus des clients	458	592	580
<b>Total des avances et acomptes reçus</b>	<b>1 482</b>	<b>1 693</b>	<b>1 560</b>

## NOTE 27 DETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ BANCAIRE

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Dettes liées à l'activité bancaire	246	660	932

Correspond au financement par l'activité bancaire des créances sur la clientèle hors groupe présentés en "autres immobilisations financières" et en "autres créances" :

- 2002 : 176 millions d'euros (note 13) et en "autres créances" 70 millions d'euros (note 17) ;
- 2001 : 384 millions d'euros (note 13) et en "autres créances" 276 millions d'euros (note 17) ;
- 2000 : 677 millions d'euros (note 13) et en "autres créances" 255 millions d'euros (note 17).

## NOTE 28 AUTRES DETTES

L'analyse est la suivante, après répartition :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Charges à payer et autres dettes	2 354	3 983	4 770
Dettes sociales	1 001	918	1 163
Dettes fiscales	380	642	495
Impôts différés <sup>(1)</sup>	112	529	572
Dividendes à payer	–	197	584
Subventions	48	49	26
<b>Total</b>	<b>3 895</b>	<b>6 318</b>	<b>7 610</b>

(1) Voir note 7 c.

## NOTE 29 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

### a) Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimaux futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit-bail sont comptabilisés au bilan du Groupe.

#### Obligations fermes d'effectuer des paiements

(en millions d'euros)	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Dettes financières hors crédit-bail	1 086	1 902	1 641	1 073	5 703
Crédit-bail	10	14	53	3	80
<b>Sous-total comptabilisé au bilan</b>	<b>1 096</b>	<b>1 916</b>	<b>1 694</b>	<b>1 076</b>	<b>5 783</b>
Contrats de location simple	120	161	96	171	548
Commandes d'immobilisations	33	1	–	–	34
Autres obligations fermes d'achat <sup>(1)</sup>	804	943	50	–	1 797
<b>Sous-total – Engagements</b>	<b>957</b>	<b>1 105</b>	<b>146</b>	<b>171</b>	<b>2 379</b>

(1) Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements, conclus lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers.

## b) Engagements hors bilan

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	8 530	9 746	8 822
Effets escomptés et non échus	14	63	45
Autres engagements	833	1 004	1 281
<b>Sous-total - Engagements conditionnels</b>	<b>9 377</b>	<b>10 813</b>	<b>10 148</b>
Sûretés et autres garanties sur la dette	262	236	67
Garanties sur le cash pooling	807	1 390	1 775
<b>Total</b>	<b>10 446</b>	<b>12 439</b>	<b>11 990</b>

La présentation des engagements hors bilan faite dans la note 29 n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

### Engagements conditionnels donnés

(en millions d'euros)	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Engagements/contrats du Groupe <sup>(1)</sup>	2 659	2 638	2 114	615	8 026
Engagements/contrats hors Groupe	154	236	98	16	504
Effets escomptés non échus et assimilés	14	–	–	–	14
Autres engagements	318	28	63	424	833
<b>Total</b>	<b>3 145</b>	<b>2 902</b>	<b>2 275</b>	<b>1 055</b>	<b>9 377</b>
<b>Contre-garanties reçues</b>	<b>42</b>	<b>135</b>	<b>58</b>	<b>–</b>	<b>235</b>

(1) – Dont provisionnés :

888

– Dont relatifs à des contrats arrêtés suite à la défaillance du débiteur :

760

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants maximaux potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues, dont le montant est indiqué sur une ligne spécifique.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de pensions et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus, ceux-ci étant pris en compte dans les provisions pour risques et charges. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats long terme du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 33.

Les garanties données sur des contrats long terme du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau "Garanties données sur la dette, les avances reçues et sûretés réelles" de la présente note). Alcatel, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat

ne seraient pas respectés par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (cf. note 24) ou les provisions sur travaux en cours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne "(1) Dont provisionnés".

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la mainlevée de la garantie correspondante n'est pas obtenue. Les montants des engagements concernés sont indiqués ci-dessus.

Enfin, les garanties de bonne exécution consenties par le Groupe à ses clients dans le cadre des contrats commerciaux font, pour la majeure partie d'entre elles, l'objet d'assurances. L'évaluation du risque qui y est relatif doit tenir compte de l'indemnité qui sera reçue en cas de sinistre.

Les garanties données sur des contrats long terme hors Groupe peuvent éventuellement aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du co-contractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2002 à 5 millions d'euros.

**Garanties données sur la dette, les avances reçues et sûretés réelles**

(en millions d'euros)	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Sûretés réelles accordées	25	99	1	–	125
Autres garanties données	77	–	–	60	137
<b>Total</b>	<b>102</b>	<b>99</b>	<b>1</b>	<b>60</b>	<b>262</b>
Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie:					
– immobilisations financières					
– autres actifs	20	99	1	–	120
	5	–	–	–	5

**Garantie sur le cash pooling**

Il existe par ailleurs une garantie donnée aux banques assurant le *cash pooling*. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Cette garantie s'élevait au 31 décembre 2002 à 0,8 milliard d'euros (1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2001 et 1,8 milliard d'euros en 2000).

**Autres engagements spécifiques liés à des opérations significatives****> Programme SVF**

En 1999, Alcatel a lancé un programme de titrisation de crédit fournisseurs, dénommé SVF, qui a été modifié une première fois en juin 2000 puis de nouveau en mai 2002.

Les principales caractéristiques de ce programme de titrisation dans sa version actuelle sont les suivantes :

- À compter du 14 mai 2002, Alcatel a le droit de céder en tout ou partie certains crédits fournisseurs dans le cadre du programme pour une période de deux ans renouvelable. Le programme devrait être totalement remboursé par Alcatel (par le rachat des crédits fournisseurs résiduels) à la fin de la cinquième année (14 mai 2007). Il est prévu que 60 % du montant cédé sera remboursé au cours des troisième, quatrième et cinquième années. Si le rythme de remboursement planifié n'était pas respecté, Alcatel serait amené à garantir le différentiel.
- Le programme repose sur une facilité de 364 jours accordée par un syndicat bancaire. Avant le 7 octobre 2002, le programme était financé via un véhicule de la Citybank émettant du papier commercial. À la suite de la diminution de la notation de la dette d'Alcatel par Standards & Poors le 4 octobre 2002, le trust ne pouvait plus se financer par émission de papier commercial et la ligne de crédit fournie par les banques a été tirée le 7 octobre 2002 à hauteur du montant de financement à rembourser par le trust. Il en résulte une augmentation du coût du financement à Libor + 300 points

de base. Par ailleurs, le fonctionnement du programme n'est pas affecté par la baisse de notation du 4 octobre et Alcatel peut continuer à vendre de nouvelles créances au trust, qui seront financées par les banques à hauteur du crédit accordé.

- Dans le cas où les banques choisiraient de ne pas renouveler la ligne de crédit accordée au trust à l'échéance de mai 2003, Alcatel a le droit de tirer le montant total de cette ligne de crédit pour assurer la continuité du programme. Dans ces circonstances, à tout moment au cours de la période renouvelable, les fonds non immédiatement nécessaires au trust pour le financement des créances seraient mis en dépôt par le trust et disponibles pour financer de futures ventes de créances par Alcatel.
- Le montant maximum de crédits fournisseurs pouvant être cédé par Alcatel au SVF est de USD 1 173,5 millions (environ 1,1 milliard d'euros).
- Avant la diminution de la notation effectuée par Moody's à Ba1 le 9 juillet 2002, Alcatel a vendu des créances au trust sans le notifier aux débiteurs. À la suite de cette diminution, Alcatel avait l'obligation de notifier la cession aux débiteurs des créances détenues par le programme à cette date et de pratiquer de même pour les créances vendues par la suite. Cette procédure de notification a été finalisée avant le 6 décembre 2002. À cette date, Alcatel avait procédé à la notification de créances représentant 405 millions de USD et avait racheté 31 millions de USD de créances pour lesquelles aucune notification n'avait été effectuée.
- Alcatel apporte son support financier au programme par le biais d'un surdimensionnement et de l'octroi de certaines garanties. Le niveau de surdimensionnement requis est de 15 %, ce qui signifie qu'Alcatel reçoit 85 % du montant nominal des crédits fournisseurs cédés, les 15 % restants étant représentatifs d'une créance subordonnée due par le programme. Ce surdimensionnement a été mis en place à compter du 14 mai 2002, et représentait un montant de 64 millions de USD au 31 décembre 2002.

- Le programme bénéficie de diverses garanties apportées par Alcatel, les principales étant les suivantes :
  - une garantie de défaut de paiement (*first loss guarantee*) limitée à 30 % :
    - du montant du programme pendant la période de deux ans renouvelable,
    - de la partie financée du programme pendant la période de remboursement ;
  - deux garanties relatives à la diversification du portefeuille. La garantie d'Alcatel excédera les 30 % susmentionnés dans la mesure où le portefeuille d'actifs ne respecterait pas certains critères de diversification préétablis. Cette garantie ne peut pas être supérieure à 100 %. Le non respect de ces critères emporte la constitution d'une garantie générale. Alcatel a le choix d'inclure les créances ne respectant pas ces critères dans la garantie générale ou de les exclure et alors de les garantir à 100 %. Ces garanties ne sont valides qu'à compter de la période renouvelable ou en cas de résolution du programme ;
  - une garantie au titre des risques politiques qui couvre toutes les créances, à certaines exceptions près, jusqu'à 100 % du principal et des intérêts, couvrant des risques politiques comprenant les cas d'expropriation, de violence politique, de non-convertibilité ou de risque de transfert ;
  - d'autres garanties spécifiques concernant notamment les risques de change (pour les créances non libellées en USD), la garantie sur le remboursement du programme et une garantie de bonne fin.
- Le programme prévoit certains cas de résolution anticipée. L'un de ces cas est le non-respect d'Alcatel de certains engagements financiers (*covenants*). Ces clauses sont identiques à celles négociées par Alcatel lors de la mise en place en avril 2002 d'une ligne de crédit auprès d'un pool bancaire de 2,1 milliards d'euros (voir note 25 g). Le respect de ces clauses est contrôlé trimestriellement. En cas de résolution anticipée, Alcatel devra s'acquitter des montants dus au titre des garanties octroyées dans un délai de trois jours.

Le bilan résumé du SVF Trust au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 (en millions de USD) se présente de la façon suivante :

(en millions d'USD)	31/12/2002	31/12/2001
Prêts et créances	428	700
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>700</b>
Certificats d'intérêts des bénéficiaires	43	36
Dette (Trust A notes)	321	664
Différé de paiement	64	-
<b>Total</b>	<b>428</b>	<b>700</b>

Au 31 décembre 2002, les prêts et créances détenus par le SVF Trust s'élevaient à 428 millions de USD (700 millions de USD au 31 décembre 2001, 214 millions de USD au 31 décembre

2000). L'évolution de ces prêts et créances au cours de l'exercice 2002 s'explique par les événements suivants :

- Alcatel a racheté des créances au SVF Trust pour un montant nominal de (754) millions de USD,
  - Alcatel a vendu au SVF Trust de nouvelles créances pour un montant nominal de 589 millions de USD,
  - des créances ont été remboursées pour (107) millions de USD.
- Le rachat de créances au SVF Trust au cours de l'exercice 2002 a représenté un impact en trésorerie de 792 millions d'euros présenté sur la ligne "Diminution (augmentation) des prêts accordés" du tableau des flux de trésorerie consolidés. Le différé de paiement représentant la différence entre le montant encaissé sur les créances cédées au Trust et leur valeur nominale est comptabilisé en "autres immobilisations financières" dans les comptes consolidés du Groupe et s'élève au 31 décembre 2002 à 64 millions de USD (0 million de USD au 31 décembre 2001 et 0 million de USD au 31 décembre 2000).

Au 31 décembre 2002, Alcatel a comptabilisé une provision pour risque au titre des garanties accordées au SVF Trust pour un montant de 24 millions d'euros.

Le Groupe Alcatel ne possédant aucune part dans le Trust, celui-ci n'est pas consolidé dans les comptes du Groupe, conformément aux prescriptions du règlement CRC n° 99-02.

#### > Titrisation de créances financières

Le 31 mai 2002, Alcatel a signé avec un fonds de titrisation organisé par une institution financière de premier rang un contrat de 480 millions d'euros (la "Titrisation") pour la vente de certaines créances financières afférentes à certains contrats de fourniture d'infrastructures de téléphonie mobile.

Alcatel est partie prenante au programme de Titrisation en garantissant, sur une base *pari-passu* avec les autres créanciers, jusqu'à un montant maximum de 39,7 % du montant de l'ensemble des créances vendues au fonds de Titrisation. En outre, comme il est d'usage pour ce type de transaction, Alcatel a consenti à l'indemnisation des autres participants en cas de dommages causés aux tiers ou en cas de responsabilité du fait des produits, et ce, dans la limite de 500 millions d'euros dans chacun des deux cas.

À ce jour, Alcatel a vendu pour 150 millions d'euros de créances éligibles dans le cadre de la Titrisation, et sa garantie porte sur un montant maximum de 50 millions d'euros.

#### > Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001. Le produit de la cession s'élève à 149 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance. La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 6,2 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

## NOTE 30 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de contrepartie.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés avec des risques hors bilan pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les contrats commerciaux entrés en vigueur ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme tandis que les offres commerciales dont l'issue est encore inconnue sont couvertes par des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas dix-huit mois.

La quasi-totalité des dettes émises par le Groupe étant en euros, une partie de ces ressources en euros est swapée contre la monnaie dans laquelle Alcatel finance ses filiales, principalement le dollar US. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées en taux fixe.

Le Groupe contrôle les risques de crédit associés à ces instruments financiers par des mesures d'approbation des crédits, de limites d'investissements et de procédures de trésorerie centralisées mais ne demande pas de nantissement ou autres garanties pour couvrir les risques liés à ces instruments financiers. En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management pense que le risque de crédit sur les clients est limité et qu'il n'y a pas de risque de concentration de crédit important.

### a) Risque de change

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2002 ont pour objet de couvrir le risque de change résultant de dettes ou créances, d'origine commerciale, financière et de transactions anticipées connues à la clôture. Ces dernières recouvrent essentiellement des offres commerciales en devises.

Au 31 décembre 2002, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture du risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
<i>(en millions d'euros)</i>				
Contrats à terme	2 754	(96)	4 041	300
Swaps de change court terme	462	(9)	3 670	133
Swaps de devises long terme	22	(3)	794	156
Swaps de devises court terme	12	2	340	58
Options de change :				
– call	1 502	74	1 802	(74)
– put	1 309	71	755	(50)

L'analyse par principale devise est donnée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Dollar US	Livre sterling	Franc suisse	Yen	Autres	Total
<b>Acheteur/Prêteur</b>						
Contrats à terme	1 578	288	85	302	501	2 754
Swaps de change court terme	136	90	114	–	123	463
Swaps de devises long terme	–	–	–	–	22	22
Swaps de devises court terme	–	–	12	–	–	12
Options de change :						
– call	176	1 029	–	283	14	1 502
– put	337	217	–	725	30	1 309
<b>Vendeur/Emprunteur</b>						
Contrats à terme	3 082	357	94	51	458	4 042
Swaps de change court terme	3 095	280	–	–	295	3 670
Swaps de devises long terme	794	–	–	–	–	794
Swaps de devises court terme	256	–	–	–	84	340
Options de change :						
– call	258	1 018	–	526	–	1 802
– put	169	126	–	431	29	755

Les dates d'échéances minimum et maximum des instruments financiers hors bilan sont :

	Date d'échéance	
	Minimum	Maximum
Contrats à terme	Janvier 2003	Juillet 2005
Swaps de change court terme	Janvier 2003	Juin 2003
Swaps de devises long terme	Octobre 2004	Septembre 2005
Swaps de devises court terme	Juin 2003	Septembre 2003
Options de change :		
– call	Janvier 2003	Avril 2004
– put	Janvier 2003	Février 2004

Les montants nominaux représentent la valeur notionnelle des instruments. Les nominaux en devises sont contre-valorisés en euros au cours comptant du 31 décembre 2002. La valeur de marché des instruments financiers cotés est basée sur le cours du dernier jour de cotation de l'année. La valeur des instruments financiers non cotés est estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés. Le caractère relatif de certaines hypothèses retenues et les limites de tels calculs peuvent expliquer des écarts entre les estimations retenues et les gains ou pertes qui auraient réellement été constatés en cas de clôture des positions sur les marchés. Les valeurs de marché sont obtenues sur la base des taux d'intérêt et de change en vigueur au 31 décembre 2002.

## b) Risque de taux

Les instruments financiers détenus au 31 décembre 2002 ont pour objet de réduire le coût de la dette financière nette et de couvrir le risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2002, les instruments financiers détenus en matière de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
Swaps de taux long terme	4 550	225	1 702	(107)
Swaps de taux court terme	1 577	47	2 508	(51)
Caps	23 849	24	22 814	(24)
FRA	288	-	238	-
Floors	18 024	335	18 069	(335)
Options sur swaps de taux				
- call	191	4	191	(4)
- put	858	1	763	(1)

Les dates d'échéances et les taux d'intérêt, minimum et maximum, des instruments financiers hors bilan sont :

	Date d'échéance		Taux d'intérêt	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Swaps de taux long terme	Janvier 2004	Octobre 2011	2,270	7,685
Swaps de taux court terme	Janvier 2003	Décembre 2003	1,828	10,390
Caps	Janvier 2003	Mars 2006	2,500	6,750
FRA	Janvier 2003	Septembre 2003	1,625	3,208
Floors	Janvier 2003	Février 2005	2,500	5,200
Options sur swaps de taux				
- call	Juin 2003	Juillet 2003	3,250	3,500
- put	Janvier 2003	Septembre 2003	3,000	3,750

Les montants nominaux reprennent la valeur nominale ou notionnelle des instruments. La valeur de marché est obtenue en actualisant les différentiels de cash flows futurs au taux d'intérêt de marché en vigueur à la clôture. Pour les instruments de type optionnel, la valeur de marché est estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés.

## c) Risque sur le prix des métaux

Suite à la mise en Bourse de Nexans en juin 2001, le Groupe n'est désormais plus exposé au risque sur les prix des métaux.

## d) Risque sur actions

Alcatel et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées (voir note 13).

Au 31 décembre 2002, il n'y a aucune opération en cours sur des actions Alcatel ou sur des titres détenus par Alcatel.

## NOTE 31 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Selon le Code de commerce (article D24 point 9), une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Aucun actionnaire n'étant en situation de consolider le groupe Alcatel, les transactions avec les parties liées sont nulles.

## NOTE 32 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

(en millions d'euros et nombre de salariés)	2002	2001	2000
Frais de personnel (charges sociales incluses)	5 488	6 937	7 617
Dont rémunération allouée aux membres des organes de direction en raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées <sup>(1)</sup>	7,7	8,6	8,1
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	75 940	99 314	131 598
Dont : cadres et ingénieurs <sup>(2)</sup>	53 %	51 %	46 %

(1) Le montant global des rémunérations perçues par les 11 personnes composant la Direction Générale au 31 décembre 2002, en raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées, s'est élevé en 2002 à 7,7 millions d'euros (8,6 millions d'euros en 2001 et 8,1 millions d'euros en 2000).

(2) Postes de direction, d'ingénieurs et fonctions requérant usuellement trois années minimum d'études supérieures.

## NOTE 33 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche normale des affaires et dont il est permis de penser qu'ils n'engendreront aucun coût significatif pour le Groupe, il existe d'autres différends ci-après exposés pour lesquels il n'a pas été jugé nécessaire de constituer de provisions sans pour autant exclure totalement que ces procédures puissent avoir un jour un impact sur les comptes.

### France Telecom

Depuis 1993, une information pénale a été ouverte concernant des surfacturations qui auraient été commises au sein d'Alcatel CIT au préjudice de son principal client, France Telecom, à la suite de contrôles de coûts de revient effectués, le premier en 1989 dans le secteur de la transmission, le second en 1992 dans la branche commutation. En ce qui concerne le différend relatif aux activités de transmission, un protocole transactionnel a été signé avec la société France Telecom en 1993. En revanche, cette dernière s'est constituée partie civile au titre du dossier concernant la branche commutation auprès du magistrat instructeur, sans pour autant exprimer le montant des dommages prétendument subis. En avril 1999, Alcatel a appris que l'enquête était étendue à la recherche d'éventuels abus de biens sociaux chez Alcatel CIT et Alcatel. Ces deux sociétés se sont, en conséquence, constituées parties civiles afin de préserver leurs droits.

En janvier 2000, le magistrat instructeur a considéré comme terminée (sans qu'il soit clair si c'est en tout ou en partie) son information judiciaire, laquelle a fait l'objet de plusieurs demandes de nullité portant notamment sur la validité des rapports d'expertise. La Chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a rendu le 12 décembre 2001 un arrêt qui, tout en ordonnant pour quelques pièces la cancellation de certains passages, a rejeté l'essentiel des demandes de nullité. La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, par arrêt du 29 mai 2002, les pourvois formés contre cette décision. Elle a en revanche accueilli, par un arrêt du 6 novembre 2002, le pourvoi d'un ancien salarié d'Alcatel CIT mis en examen au titre du contrôle effectué en 1989 dans le secteur de la transmission et elle a renvoyé le dossier devant la Chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris. Il est dès lors peu probable que le juge d'instruction puisse procéder à la clôture de son information judiciaire avant la fin de l'année 2003 au plus tôt.

## DSC

À la suite de l'annonce par la société de ses résultats semestriels et de la chute du cours de l'action le 17 septembre 1998, Alcatel a fait l'objet de plusieurs actions aux États-Unis (dénommées *class actions*) lesquelles ont été ensuite jointes devant le tribunal fédéral du Eastern District of Texas, visant à mettre en cause l'exactitude des informations publiées par la société sur sa situation financière au cours des neuf premiers mois de l'année 1998.

Ces actions ont été intentées pour le compte de deux groupes de personnes qui ont respectivement acquis d'une part des ADS Alcatel à l'occasion de l'offre d'échange d'Alcatel aux actionnaires de DSC en septembre 1998, d'autre part des ADS sur les marchés entre le 19 mars 1998 et le 17 septembre 1998, ou des produits dérivés portant sur des ADS Alcatel durant la même période.

Le premier groupe de demandeurs, représentant les personnes ayant acquis des ADS Alcatel à l'occasion de l'offre d'échange Alcatel aux actionnaires de DSC, a été partiellement débouté de ses demandes par le tribunal. Pour le reste de ces demandes, un accord transactionnel, ne comportant aucune reconnaissance de responsabilité d'Alcatel, a été approuvé par le tribunal en 2001. Le tribunal fédéral, puis la cour d'appel pour le 5<sup>e</sup> circuit, ont débouté de leurs demandes le second groupe de personnes qui avaient acquis des ADS et des produits dérivés entre le 19 mars 1998 et le 17 septembre 1998. Le délai dans lequel ces personnes pouvaient saisir la Cour Suprême des États-Unis a expiré le 30 septembre 2002 et ce dossier peut être considéré comme clos.

## Actions de catégorie A et de catégorie O

Depuis mai 2002, Alcatel fait l'objet aux États-Unis de plusieurs procédures (dénommées *class actions*) tendant à mettre en cause, l'exactitude des informations publiées dans le prospectus lors de l'introduction en Bourse des actions de catégorie O, et celle de diverses déclarations relatives au marché des produits de la Division Optronics.

Ces actions sont intentées pour le compte de personnes qui ont acquis des actions de catégorie O, lors ou à la suite de l'introduction en Bourse des ADS effectuée par Alcatel en octobre 2000, ainsi que de toutes celles qui ont acheté des actions de catégorie A et de catégorie O sous forme d'ADS entre le 20 octobre 2000 et le 29 mai 2001 et de celles qui ont acheté des actions de catégorie A sous forme d'ADS entre le 1<sup>er</sup> mai 2000 et le 29 mai 2001.

Ces demandes ont été regroupées devant le tribunal fédéral du Southern District of New York. Alcatel a l'intention de se défendre avec fermeté et de contester toute responsabilité.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences des litiges ci-dessus, Alcatel estime que leur issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre fait exceptionnel ou litige ayant eu dans un passé récent ou étant susceptible d'avoir, une incidence significative sur l'activité, la situation financière, le résultat ou le patrimoine de la société ou de son Groupe.

## NOTE 34

### LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES (1)

Société	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>Alcatel</b> (2) (3)	France	100,0	100,0	Consolidante
<b>SOCIÉTÉS OPÉRATIONNELLES</b>				
Alcatel Australia Limited	Australie			Globale
Alcatel Austria A.G.	Autriche			Globale
Alcatel Bell NV	Belgique			Globale
Alcatel Business Systems S.A.	France			Globale
Alcatel Canada Inc.	Canada			Globale
Alcatel Cable France	France			Globale
Alcatel CIT	France			Globale
Alcatel China Investment CO. Ltd	R.P.C.			Globale
Alcatel Contracting GmbH	Allemagne			Globale
Alcatel España S.A.	Espagne			Globale
Alcatel Indetel S.A. de C.V.	Mexique			Globale
Alcatel Italia S.p.A.	Italie			Globale
Alcatel Optical Fiber GmbH	Allemagne			Globale
Alcatel Polska SA	Pologne			Globale
Alcatel Portugal SA	Portugal			Globale
Alcatel Schweiz AG	Suisse			Globale
Alcatel SEL A.G. (2)	Allemagne			Globale
Alcatel Shanghai Bell	R.P.C.	50	50	Globale
Alcatel Space	France			Globale
Alcatel Submarine Networks Limited	G.B.			Globale
Alcatel Submarine Networks S.A.	France			Globale
Alcatel Suzhou Telecommunications CO. Ltd	R.P.C.			Globale
Alcatel Telecom Limited	G.B.			Globale
Alcatel Telecom Nederland BV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Telecom Norway A/S	Norvège			Globale
Alcatel Telecomunicacoes SA	Brésil			Globale
Alcatel USA Inc.	États-Unis			Globale
Radio Frequency Systems GmbH	Allemagne			Globale
Radio Frequency Systems Inc.	États-Unis			Globale
Shanghai Bell Alcatel Mobile Communication System CO. Ltd	R.P.C.	50	50	Globale
Taiwan International Standard Electronic Ltd (Taisel)	Taiwan	60	60	Globale
Evolium Holding SAS	France	66	66	Proportionnelle

(1) Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.

(2) Société cotée sur une Bourse de valeurs.

(3) Les données d'Alcatel, société mère, sont incluses dans le secteur "autres".

Société	Pays	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
<b>HOLDING ET AUTRES (1)</b>				
<b>Électronique de défense</b>				
Thales (ex-Thomson-CSF) (2)	France	9,7	9,7	Équivalence
<b>Holdings financiers</b>				
Alcatel Holding Canada Corp.	Canada			Globale
Alcatel NV	Pays-Bas			Globale
Alcatel Participations	France			Globale
Alcatel UK Limited	G.B.			Globale
Cie Immobilière Méridionale	France			Globale
Codelec	France			Globale
Compagnie Financière Alcatel	France			Globale
Coralec	France			Globale
Générale Occidentale	France			Globale
Lubelec	France			Globale
Saft Participations	France			Globale
<b>Services financiers et réassurance</b>				
Electro Banque	France			Globale
Electro Ré	Luxembourg			Globale

(1) Les données d'Alcatel, société mère, sont incluses dans ce secteur.

(2) Société cotée sur une Bourse de valeurs.

## NOTE 35 INFORMATION TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉE)

### a) Comptes de résultat

(en millions d'euros)

2002 publiés	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Chiffre d'affaires net	4 296	4 235	3 508	4 508	16 547
Coût des ventes	(3 212)	(3 152)	(2 543)	(3 279)	(12 186)
<b>Marge brute</b>	<b>1 084</b>	<b>1 083</b>	<b>965</b>	<b>1 229</b>	<b>4 361</b>
Charges administratives et commerciales	(818)	(728)	(669)	(647)	(2 862)
Frais de R&D	(609)	(532)	(523)	(562)	(2 226)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(343)</b>	<b>(177)</b>	<b>(227)</b>	<b>20</b>	<b>(727)</b>
Rémunération des obligations remboursables en actions	–	–	–	(1)	(1)
Résultat financier (net)	(71)	(291)	(520)	(136)	(1 018)
Coûts de restructuration	(139)	(504)	(331)	(500)	(1 474)
Autres produits et charges	(249)	(254)	(35)	(292)	(830)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt</b>	<b>(802)</b>	<b>(1 226)</b>	<b>(1 113)</b>	<b>(909)</b>	<b>(4 050)</b>
Impôt sur les bénéfices	186	(20)	(85)	(62)	19
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(104)	(15)	(12)	24	(107)
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>(720)</b>	<b>(1 261)</b>	<b>(1 210)</b>	<b>(947)</b>	<b>(4 138)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(113)	(177)	(152)	(147)	(589)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	–	–	–	–	–
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3)	–	10	(25)	(18)
<b>Résultat net</b>	<b>(836)</b>	<b>(1 438)</b>	<b>(1 352)</b>	<b>(1 119)</b>	<b>(4 745)</b>
<b>Actions ordinaires A</b>					
Résultat net par action (en euros)	(0,72)	(1,20)	(1,14)	(0,93)	(3,99)
Résultat net par action dilué (en euros)	(0,72)	(1,20)	(1,14)	(0,93)	(3,99)
<b>Actions reflet O (division Alcatel Optronics)</b>					
Résultat net par action (en euros)	(0,35)	(1,72)	(0,73)	(1,06)	(3,86)
Résultat net par action dilué (en euros)	(0,35)	(1,72)	(0,73)	(1,06)	(3,86)

(en millions d'euros)

2001 publiés	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Chiffre d'affaires net	6 207	6 767	5 613	6 766	25 353
Coût des ventes	(4 344)	(4 931)	(4 271)	(5 528)	(19 074)
<b>Marge brute</b>	<b>1 863</b>	<b>1 836</b>	<b>1 342</b>	<b>1 238</b>	<b>6 279</b>
Charges administratives et commerciales	(1 002)	(980)	(898)	(893)	(3 773)
Frais de R&D	(775)	(720)	(659)	(713)	(2 867)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>86</b>	<b>136</b>	<b>(215)</b>	<b>(368)</b>	<b>(361)</b>
Résultat financier (net)	(345)	(831)	(144)	(248)	(1 568)
Coûts de restructuration	(132)	(1 163)	(231)	(598)	(2 124)
Autres produits et charges	615	(392)	20	(456)	(213)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition, impôt et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>224</b>	<b>(2 250)</b>	<b>(570)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(4 266)</b>
Impôt sur les bénéfices	104	541	220	396	1 261
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	6	(5)	(1)	(16)	(16)
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>334</b>	<b>(1 714)</b>	<b>(351)</b>	<b>(1 290)</b>	<b>(3 021)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(137)	(1 417)	(194)	(185)	(1 933)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	-	-	(4)	-	(4)
Part revenant aux intérêts minoritaires	13	14	(9)	(23)	(5)
<b>Résultat net</b>	<b>210</b>	<b>(3 117)</b>	<b>(558)</b>	<b>(1 498)</b>	<b>(4 963)</b>
<b>Actions ordinaires A</b>					
Résultat net par action (en euros)	0,18	(2,74)	(0,49)	(1,28)	(4,33)
Résultat net par action dilué (en euros)	0,18	(2,74)	(0,49)	(1,28)	(4,33)
<b>Actions reflet O (Division Alcatel Optronics)</b>					
Résultat net par action (en euros)	0,19	0,12	(0,10)	(1,52)	(1,47)
Résultat net par action dilué (en euros)	0,19	0,12	(0,10)	(1,52)	(1,47)

## b) Information par segment

(en millions d'euros)

2002	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Réseaux	2 085	1 969	1 720	2 417	8 191
Optique	1 047	1 012	704	741	3 504
E-business	591	603	506	568	2 268
Espace et Composants	702	748	660	881	2 991
Autres	-	9	7	6	22
Éliminations	(129)	(106)	(89)	(105)	(429)
<b>Total</b>	<b>4 296</b>	<b>4 235</b>	<b>3 508</b>	<b>4 508</b>	<b>16 547</b>
<b>Résultat opérationnel</b>					
Réseaux	(119)	24	30	279	214
Optique	(153)	(176)	(225)	(285)	(839)
E-business	(28)	(18)	(32)	(17)	(95)
Espace et Composants	15	31	19	70	135
Autres	(58)	(38)	(19)	(27)	(142)
<b>Total</b>	<b>(343)</b>	<b>(177)</b>	<b>(227)</b>	<b>20</b>	<b>(727)</b>

(en millions d'euros)

2001 retraité (non audité)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>					
Réseaux	2 796	2 986	2 448	2 858	11 088
Optique	1 782	2 115	1 777	1 866	7 540
E-business	567	541	494	743	2 345
Espace et Composants	940	920	793	1 031	3 684
Autres	7	6	8	2	23
Éliminations	(301)	(205)	(179)	(150)	(835)
<b>Total</b>	<b>5 791</b>	<b>6 363</b>	<b>5 341</b>	<b>6 350</b>	<b>23 845</b>
<b>Résultat opérationnel</b>					
Réseaux	(14)	54	(100)	(56)	(116)
Optique	198	208	29	(290)	145
E-business	(131)	(178)	(136)	(77)	(522)
Espace et Composants	53	71	35	(4)	155
Autres	13	22	(31)	6	10
<b>Total</b>	<b>119</b>	<b>177</b>	<b>(203)</b>	<b>(421)</b>	<b>(328)</b>

### c) Résultat par action

Le résultat par action est déterminé selon la méthode décrite en note 8. Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour Q4 2002 et Q4 2001.

Q4 2002	Actions ordinaires A			Actions reflet O		
	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net par action	(1 092)	1 176 475 723	(0,93) €	(27)	25 503 445	(1,06) €
Options	–	–	–	–	–	–
ORA	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>(1 092)</b>	<b>1 176 475 723</b>	<b>(0,93) €</b>	<b>(27)</b>	<b>25 503 445</b>	<b>(1,06) €</b>

#### Actions ordinaires A

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 62 717 775 et zéro.

#### Actions reflet O

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 11 655 et zéro.

Q4 2001	Actions ordinaires A			Actions reflet O		
	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat net <i>(en millions d'euros)</i>	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net par action	(1 459)	1 143 798 082	(1,28) €	(39)	25 501 225	(1,52) €
Options	–	–	–	–	–	–
<b>Résultat net par action dilué</b>	<b>(1 459)</b>	<b>1 143 798 082</b>	<b>(1,28) €</b>	<b>(39)</b>	<b>25 501 225</b>	<b>(1,52) €</b>

#### Actions ordinaires A

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 71 445 897 et zéro.

#### Actions reflet O

Les actions et équivalents actions détenus par des sociétés consolidées s'élevaient respectivement à 5 100 et zéro.

## NOTE 36

### TABLEAUX COMPARATIFS DES ÉTATS FINANCIERS D'ALCATEL ET DES ÉTATS FINANCIERS DE LA DIVISION OPTRONICS AUX 31 DÉCEMBRE 2002, 2001 ET 2000

Le conseil d'administration d'Alcatel, en vertu d'une autorisation reçue de l'assemblée des actionnaires d'Alcatel, a réalisé pour la première fois en octobre 2000 l'émission d'actions Alcatel de catégorie O (voir note 8). Les dividendes payés au titre de ces actions Alcatel de catégorie O sont basés sur le résultat séparé de la Division Optronics d'Alcatel.

Les comptes combinés joints incluent les comptes des filiales d'Alcatel (le "groupe Alcatel" ou "Alcatel") exerçant l'activité Optronics :

- Alcatel Optronics France, une société française intégralement détenue par Alcatel,
- Alcatel Optronics USA, une société américaine intégralement détenue par Alcatel et créée le 30 juin 2000 ; elle regroupe une division opérationnelle de la société américaine Alcatel USA Inc. et une division opérationnelle de la société américaine Alcatel ITS Inc.,
- Alcatel Optronics Canada (ex-Innovative Fibers), une société canadienne, acquise le 1<sup>er</sup> août 2000, intégralement détenue par Alcatel Optronics France,
- Alcatel Optronics UK (ex-Kymata), une société écossaise intégralement détenue par Alcatel Optronics France, acquise le 21 septembre 2001, ainsi que sa filiale Alcatel Optronics Netherlands, jusqu'au 28 juin 2002, date de la vente de cette filiale à ses dirigeants.

Alcatel prépare des états financiers séparés de la Division Optronics, et également des états financiers consolidants qui reflètent l'actif, le passif, les produits, les charges et les flux de trésorerie directement attribuables à la Division, ainsi que certaines allocations et attributions utilisées afin de présenter la situation financière, les résultats des opérations et les flux de trésorerie de la Division Optronics de manière autonome.

Les états financiers combinés sont établis sur la base d'informations financières historiques et d'allocations de coûts réels entre la Division Optronics et le groupe Alcatel hors Division Optronics. Ils ne prennent en compte les effets du "Contrat-Cadre Inter-sociétés" qu'à compter de la date d'effet de ce contrat, soit à partir de la date de réalisation de l'offre. Les différences sur les comptes combinés qui auraient résulté de la mise en œuvre de ce contrat pour les périodes antérieures ne sont pas significatives. L'analyse ci-dessous met en avant les éléments clés du "Contrat-Cadre Inter-sociétés" et des contrats de mise en œuvre entre Alcatel et la Division Optronics, ainsi que la méthodologie d'allocation utilisée.

La direction estime que les méthodes d'allocations appliquées sont raisonnables.

#### **Structure financière et procédures d'allocations**

Dans le but d'établir ces comptes combinés, la structure financière de la Division Optronics :

- a été établie en se fondant sur la composition actuelle du capital d'Alcatel Optronics et de la trésorerie existante, les soldes des dettes et les transactions correspondantes ont été maintenus.
- Pour l'entité américaine, Alcatel Optronics USA, toute opération de trésorerie a été comptabilisée comme une augmentation ou une réduction des fonds alloués par Alcatel ; par conséquent, aucune charge financière ni aucun produit financier n'a été reflété dans les comptes combinés au titre de cette entité jusqu'au 30 juin 2000. Ce principe est cohérent avec la position financière initiale d'Alcatel Optronics qui ne présente aucune dette au moment de sa création, fin juin 2000. Depuis cette date, cette société a une trésorerie propre et enregistre les charges et les produits d'intérêts correspondants.

Les variations de l'actif net de la Division Optronics représentent les transferts nets en provenance ou en direction d'Alcatel et reflètent le résultat net ou le résultat déficitaire de la Division Optronics attribuable à Alcatel pendant l'exercice ; concernant Alcatel Optronics France, les variations de l'actif net de la Division reflètent également l'apport de capital et la distribution de dividendes qui ont eu lieu avec le groupe Alcatel.

#### **Coûts des ventes**

Les dépenses allouées dans ce poste comprennent les coûts d'utilisation des locaux, les services informatiques, les dépenses liées aux ressources humaines et les taxes foncières. Ces coûts ont été alloués à la Division Optronics sur une base similaire à celle qu'utilise Alcatel pour allouer les coûts entre ses différentes entités opérationnelles. Les critères d'allocation comprennent les mètres carrés pour les locaux, le nombre de connexions pour les services informatiques, les effectifs pour les ressources humaines et les montants d'immobilisations et de stocks pour les taxes foncières. Faisant suite à la signature du "Contrat-Cadre Inter-sociétés" et à la filialisation de l'activité américaine dans la société Alcatel Optronics USA, les refacturations de la Division Optronics font l'objet de contrats avec Alcatel Sourcing L.P. qui reprennent les critères de répartition décrits ci-avant.

#### **Charges administratives et commerciales**

Les dépenses allouées dans ce poste comprennent l'utilisation des services juridiques, comptables, administratifs et fiscaux, ainsi que des services de communication et de propriété intellectuelle. Ces coûts ont été alloués à la Division Optronics sur une base similaire à celle qu'utilise Alcatel pour allouer les coûts entre ses différentes entités opérationnelles, c'est-à-dire généralement en fonction du chiffre d'affaires.

**Frais de Recherche et Développement**

Les activités de Recherche et Développement menées par Alcatel qui concernaient l'activité Optronics et qui étaient utilisées par la Division Optronics ont été allouées à la Division Optronics d'Alcatel, nettes de tout financement déjà comptabilisé par la Division au Centre de Recherche d'Alcatel.

Selon les termes du "Contrat-Cadre Inter-sociétés", la Division Optronics paiera à Alcatel un montant fixe de 6,1 millions d'euros par an jusqu'à 2002 au plus tôt, pour les projets de recherche à court et moyen termes. Par ailleurs, à partir de 2001, la Division Optronics versera à Alcatel un montant égal à 1 % de ses ventes nettes, diminuées de certains achats, notamment de composants, effectués par la Division auprès d'autres sociétés du groupe Alcatel, au titre des services de recherche à long terme.

**Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices de chaque entité combinée a été déterminé comme si elle était une entité séparée et reflète les crédits d'impôt associés aux pertes attribuables aux entités de la Division Optronics.

**Éliminations entre Alcatel excluant la Division Optronics et la Division Optronics**

- Les transactions intragroupe ont été éliminées, incluant les ventes, achats et autres services. Les marges en stocks des produits de la Division Optronics détenus par des entités Alcatel ont été éliminées.
- Les comptes clients et fournisseurs intragroupe ont été éliminés.
- Les transactions cash intragroupe incluant les flux de financement et les dividendes payés par les entités de la Division Optronics à Alcatel ont été éliminés.

## a) États financiers consolidants au 31 décembre 2002

### 1) Comptes de résultat consolidants Q4 2002 (non audité)

(en millions d'euros)	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	4 505,1	2,9	–	4 508,0
Transactions intergroupes	3,9	7,7	(11,6)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4 509,0</b>	<b>10,6</b>	<b>(11,6)</b>	<b>4 508,0</b>
Externes	(3 255,4)	(23,6)	–	(3 279,0)
Allocation des charges intergroupes	0,3	(0,3)	–	–
Transactions intergroupes	(6,7)	(4,9)	11,6	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(3 261,8)</b>	<b>(28,8)</b>	<b>11,6</b>	<b>(3 279,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 247,2</b>	<b>(18,2)</b>	<b>–</b>	<b>1 229,0</b>
Externes	(645,8)	(1,2)	–	(647,0)
Allocation des charges intergroupes	0,6	(0,6)	–	–
Transactions intergroupes	2,3	(2,3)	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(642,9)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>–</b>	<b>(647,0)</b>
Externes	(553,4)	(8,6)	–	(562,0)
Allocation des charges intergroupes	1,5	(1,5)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(551,9)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>–</b>	<b>(562,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>52,4</b>	<b>(32,4)</b>	<b>–</b>	<b>20,0</b>
<b>Rémunération des ORA</b>	<b>(1,0)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,0)</b>
Externes	(135,8)	(0,2)	–	(136,0)
Allocation des charges intergroupes	2,3	(2,3)	–	–
Transactions intergroupes	0,3	(0,3)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(133,2)</b>	<b>(2,8)</b>	<b>–</b>	<b>(136,0)</b>
Coûts de restructuration	(495,3)	(4,7)	–	(500,0)
Autres produits et charges	(208,9)	(83,1)	–	(292,0)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt,</b>	<b>(786,0)</b>	<b>(123,0)</b>	<b>–</b>	<b>(909,0)</b>
Externes	(62,0)	–	–	(62,0)
Transactions intergroupes	(6,4)	6,4	–	–
<b>Impôts sur les bénéfiques</b>	<b>(68,4)</b>	<b>6,4</b>	<b>–</b>	<b>(62,0)</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	24,0	–	–	24,0
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>(830,4)</b>	<b>(116,6)</b>	<b>–</b>	<b>(947,0)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(148,1)	1,1	–	(147,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	–	–	–	–
Part revenant aux intérêts minoritaires	(25,0)	–	–	(25,0)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 003,5)</b>	<b>(115,5)</b>	<b>–</b>	<b>(1 119,0)</b>

## 2) Comptes de résultat consolidants au 31 décembre 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	16 521,0	26,0	–	16 547,0
Transactions intergroupes	29,7	58,1	(87,8)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 550,7</b>	<b>84,1</b>	<b>(87,8)</b>	<b>16 547,0</b>
Externes	(12 044,4)	(141,6)	–	(12 186,0)
Allocation des charges intergroupes	2,0	(2,0)	–	–
Transactions intergroupes	(54,1)	(33,7)	87,8	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(12 096,5)</b>	<b>(177,3)</b>	<b>87,8</b>	<b>(12 186,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>4 454,2</b>	<b>(93,2)</b>	<b>–</b>	<b>4 361,0</b>
Externes	(2 840,3)	(21,7)	–	(2 862,0)
Allocation des charges intergroupes	3,2	(3,2)	–	–
Transactions intergroupes	7,4	(7,4)	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(2 829,7)</b>	<b>(32,3)</b>	<b>–</b>	<b>(2 862,0)</b>
Externes	(2 186,2)	(39,8)	–	(2 226,0)
Allocation des charges intergroupes	6,1	(6,1)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(2 180,1)</b>	<b>(45,9)</b>	<b>–</b>	<b>(2 226,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(555,6)</b>	<b>(171,4)</b>	<b>–</b>	<b>(727,0)</b>
<b>Rémunération des ORA</b>	<b>(1,0)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1,0)</b>
Externes	(1 016,9)	(1,1)	–	(1 018,0)
Allocation des charges intergroupes	7,9	(7,9)	–	–
Transactions intergroupes	1,2	(1,2)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(1 007,8)</b>	<b>(10,2)</b>	<b>–</b>	<b>(1 018,0)</b>
Coûts de restructuration	(1 396,6)	(77,4)	–	(1 474,0)
Autres produits et charges	(741,7)	(88,3)	–	(830,0)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition et impôt,</b>	<b>(3 702,7)</b>	<b>(347,3)</b>	<b>–</b>	<b>(4 050,0)</b>
Externes	19,0	–	–	19,0
Transactions intergroupes	17,7	(17,7)	–	–
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>36,7</b>	<b>(17,7)</b>	<b>–</b>	<b>19,0</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence et des activités en cours de cession	(107,0)	–	–	(107,0)
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours</b>	<b>(3 773,0)</b>	<b>(365,0)</b>	<b>–</b>	<b>(4 138,0)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(535,2)	(53,8)	–	(589,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	–	–	–	–
Part revenant aux intérêts minoritaires	(18,0)	–	–	(18,0)
<b>Résultat net</b>	<b>(4 326,2)</b>	<b>(418,8)</b>	<b>–</b>	<b>(4 745,0)</b>

### 3) Bilans consolidants au 31 décembre 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Écarts d'acquisition des titres consolidés nets	4 597,0	–	–	4 597,0
Autres immobilisations incorporelles, nettes	310,4	1,6	–	312,0
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>4 907,4</b>	<b>1,6</b>	<b>–</b>	<b>4 909,0</b>
Externes	7 964,8	271,2	–	8 236,0
Allocations intergroupes	–	–	–	–
Transactions intergroupes	(35,6)	35,6	–	–
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>7 929,2</b>	<b>306,8</b>	<b>–</b>	<b>8 236,0</b>
Externes	(5 529,7)	(207,3)	–	(5 737,0)
Allocations intergroupes	–	–	–	–
Transactions intergroupes	11,9	(11,9)	–	–
<b>Amortissements</b>	<b>(5 517,8)</b>	<b>(219,2)</b>	<b>–</b>	<b>(5 737,0)</b>
<b>Immobilisations corporelles, nettes</b>	<b>2 411,4</b>	<b>87,6</b>	<b>–</b>	<b>2 499,0</b>
Titres des sociétés mises en équivalence	306,0	–	–	306,0
Autres immobilisations financières, nettes	974,1	0,9	–	975,0
<b>Immobilisations financières, nettes</b>	<b>1 280,1</b>	<b>0,9</b>	<b>–</b>	<b>1 281,0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 598,9</b>	<b>90,1</b>	<b>–</b>	<b>8 689,0</b>
<b>Stocks et en-cours, nets</b>	<b>2 312,6</b>	<b>16,4</b>	<b>–</b>	<b>2 329,0</b>
Externes	4 711,8	4,2	–	4 716,0
Transactions intergroupes	5,6	3,8	(9,4)	–
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>4 717,4</b>	<b>8,0</b>	<b>(9,4)</b>	<b>4 716,0</b>
Externes	4 013,8	23,2	–	4 037,0
Transactions intergroupes	–	–	–	–
<b>Autres créances</b>	<b>4 013,8</b>	<b>23,2</b>	<b>–</b>	<b>4 037,0</b>
<b>Créances</b>	<b>8 731,2</b>	<b>31,2</b>	<b>(9,4)</b>	<b>8 753,0</b>
<b>Cash pooling – compte courant Alcatel</b>	<b>(18,5)</b>	<b>18,5</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Valeurs mobilières de placements, nettes	716,0	–	–	716,0
Disponibilités, nettes	5 391,1	1,9	–	5 393,0
<b>Trésorerie totale</b>	<b>6 088,6</b>	<b>20,4</b>	<b>–</b>	<b>6 109,0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>17 132,4</b>	<b>68,0</b>	<b>(9,4)</b>	<b>17 191,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 731,3</b>	<b>158,1</b>	<b>(9,4)</b>	<b>25 880,0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5 198,2</b>	<b>(191,2)</b>	-	<b>5 007,0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>343,0</b>	-	-	<b>343,0</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>645,0</b>	-	-	<b>645,0</b>
Pensions et indemnités de fin de carrière	1 013,6	2,4	-	1 016,0
Autres provisions pour risques et charges	3 277,5	23,5	-	3 301,0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 291,1</b>	<b>25,9</b>	-	<b>4 317,0</b>
Emprunts obligataires	5 325,0	-	-	5 325,0
Cash pooling - compte courant Alcatel	(254,6)	254,6	-	-
Externes	457,9	0,1	-	458,0
Transactions intergroupes	(24,5)	24,5	-	-
<b>Autres dettes financières</b>	<b>433,4</b>	<b>24,6</b>	-	<b>458,0</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>5 503,8</b>	<b>279,2</b>	-	<b>5 783,0</b>
Externes	1 481,9	0,1	-	1 482,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>1 481,9</b>	<b>0,1</b>	-	<b>1 482,0</b>
Externes	4 139,5	22,5	-	4 162,0
Transactions intergroupes	3,8	5,6	(9,4)	-
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>4 143,3</b>	<b>28,1</b>	<b>(9,4)</b>	<b>4 162,0</b>
<b>Dettes liées à l'activité bancaire</b>	<b>246,0</b>	-	-	<b>246,0</b>
Externes	3 879,0	16,0	-	3 895,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>3 879,0</b>	<b>16,0</b>	-	<b>3 895,0</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>9 750,2</b>	<b>44,2</b>	<b>(9,4)</b>	<b>9 785,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 731,3</b>	<b>158,1</b>	<b>(9,4)</b>	<b>25 880,0</b>

#### 4) Tableaux des flux de trésorerie consolidants au 31 décembre 2002

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie d'exploitation</b>				
Résultat net	(4 326,2)	(418,8)	–	(4 745,0)
Intérêts minoritaires	18,0	–	–	18,0
<i>Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation</i>				
– Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 360,2	238,8	–	1 599,0
Externes	1 364,2	234,8	–	1 599,0
Transactions intergroupes	(4,0)	4,0	–	–
– Provisions pour pensions et retraites, nettes	(2,8)	(0,2)	–	(3,0)
– Autres provisions pour risques et charges, nettes	1 422,3	(64,3)	–	1 358,0
– (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(295,7)	8,7	–	(287,0)
– Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	188,0	–	–	188,0
– Autres ajustements	–	–	–	–
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(1 636,2)</b>	<b>(235,8)</b>	<b>–</b>	<b>(1 872,0)</b>
<i>Variation nette des actifs et passifs circulants</i>				
– Diminution (augmentation) des créances Externes	5 092,9	157,0	(82,9)	5 167,0
Transactions intergroupes	5 055,8	111,2	–	5 167,0
Transactions intergroupes	37,1	45,8	(82,9)	–
– Diminution (augmentation) des stocks	1 905,1	94,9	–	2 000,0
– Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer	(2 570,4)	(84,5)	82,9	(2 572,0)
Externes	(2 524,6)	(47,4)	–	(2 572,0)
Transactions intergroupes	(45,8)	(37,1)	82,9	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>2 791,4</b>	<b>(68,4)</b>	<b>–</b>	<b>2 723,0</b>
<b>Variation de la trésorerie d'investissement</b>				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	267,7	12,3	–	280,0
Investissements corporels et incorporels Externes	(468,9)	(21,1)	–	(490,0)
Transactions intergroupes	(475,0)	(15,0)	–	(490,0)
Transactions intergroupes	6,1	(6,1)	–	–
Diminution (augmentation) des prêts accordés	(839,0)	–	–	(839,0)
Coût d'acquisition des titres consolidés, net de la trésorerie acquise et coût d'acquisition des titres non consolidés	(192,9)	(0,1)	–	(193,0)
Externes	(193,0)	–	–	(193,0)
Transactions intergroupes	0,1	(0,1)	–	–
Cessions de titres consolidés, nettes de la trésorerie cédée et cessions de titres non consolidés	811,4	1,6	–	813,0
Externes	811,4	1,6	–	813,0
Transactions intergroupes	–	–	–	–
Augmentation (diminution) du compte courant Alcatel (échéance > 3 mois)	–	–	–	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(421,7)</b>	<b>(7,3)</b>	<b>–</b>	<b>(429,0)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissement</b>	<b>2 369,7</b>	<b>(75,7)</b>	<b>–</b>	<b>2 294,0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie de financement</b>				
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	(1 551,3)	82,3	-	(1 469,0)
Émission de nouvelles dettes financières à long terme	7,0	(7,0)	-	-
Émission d'obligations remboursables en actions	645,0	-	-	645,0
Émission d'actions	8,0	-	-	8,0
Externes	8,0	-	-	8,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
Fonds alloués par Alcatel	(3,3)	3,3	-	-
Dividendes (payés)/reçus	(273,1)	(2,9)	-	(276,0)
Externes	(276,0)	-	-	(276,0)
Transactions intergroupes	2,9	(2,9)	-	-
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>(1 167,7)</b>	<b>75,7</b>	<b>-</b>	<b>(1 092,0)</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(149,5)	(0,5)	-	(150,0)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale</b>	<b>1 052,5</b>	<b>(0,5)</b>	<b>-</b>	<b>1 052,0</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>4 992,1</b>	<b>20,9</b>	<b>-</b>	<b>5 013,0</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice hors valeurs mobilières de placement cotées</b>	<b>6 044,6</b>	<b>20,4</b>	<b>-</b>	<b>6 065,0</b>

## b) États financiers consolidants au 31 décembre 2001

### 1) Comptes de résultat consolidants Q4 2001 (non audité)

(en millions d'euros)	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	6 751,5	14,5	–	6 766,0
Transactions intergroupes	10,6	55,4	(66,0)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6 762,10</b>	<b>69,9</b>	<b>(66,0)</b>	<b>6 766,0</b>
Externes	(5 404,0)	(124,0)	–	(5 528,0)
Allocation des charges intergroupes	0,5	(0,5)	–	–
Transactions intergroupes	(58,2)	(12,5)	70,7	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(5 461,7)</b>	<b>(137,0)</b>	<b>70,7</b>	<b>(5 528,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>1 300,4</b>	<b>(67,1)</b>	<b>4,7</b>	<b>1 238,0</b>
Externes	(881,1)	(11,9)	–	(893,0)
Allocation des charges intergroupes	1,9	(1,9)	–	–
Transactions intergroupes	(0,7)	0,7	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(879,9)</b>	<b>(13,1)</b>	<b>–</b>	<b>(893,0)</b>
Externes	(696,6)	(16,4)	–	(713,0)
Allocation des charges intergroupes	1,9	(1,9)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(694,7)</b>	<b>(18,3)</b>	<b>–</b>	<b>(713,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(274,2)</b>	<b>(98,5)</b>	<b>4,7</b>	<b>(368,0)</b>
Externes	(245,2)	(2,8)	–	(248,0)
Allocation des charges intergroupes	1,2	(1,2)	–	–
Transactions intergroupes	0,1	(0,1)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(243,9)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>–</b>	<b>(248,0)</b>
Coûts de restructuration	(590,5)	(7,5)	–	(598,0)
Autres produits et charges	(434,5)	(21,5)	–	(456,0)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition, projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions et impôt</b>	<b>(1 543,1)</b>	<b>(131,6)</b>	<b>4,7</b>	<b>(1 670,0)</b>
Externes	396,0	–	–	396,0
Transactions intergroupes	(36,2)	39,1	(2,9)	–
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>360,8</b>	<b>39,1</b>	<b>(2,9)</b>	<b>396,0</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(16,0)	–	–	(16,0)
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions</b>	<b>(1 199,3)</b>	<b>(92,5)</b>	<b>1,8</b>	<b>(1 290,0)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(112,9)	(72,1)	–	(185,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	–	–	–	–
Part revenant aux intérêts minoritaires	(23,0)	–	–	(23,0)
<b>Résultat net</b>	<b>(1 335,2)</b>	<b>(164,6)</b>	<b>1,8</b>	<b>(1 498,0)</b>

## 2) Comptes de résultat consolidants au 31 décembre 2001

(en millions d'euros)	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	25 266,8	86,2	–	25 353,0
Transactions intergroupes	92,1	384,2	(476,3)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>25 358,9</b>	<b>470,4</b>	<b>(476,3)</b>	<b>25 353,0</b>
Externes	(18 742,6)	(331,4)	–	(19 074,0)
Allocation des charges intergroupes	2,6	(2,6)	–	–
Transactions intergroupes	(394,0)	(94,0)	488,0	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(19 134,0)</b>	<b>(428,0)</b>	<b>488,0</b>	<b>(19 074,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>6 224,9</b>	<b>42,4</b>	<b>11,7</b>	<b>6 279,0</b>
Externes	(3 751,4)	(21,6)	–	(3 773,0)
Allocation des charges intergroupes	7,5	(7,5)	–	–
Transactions intergroupes	9,8	(9,8)	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(3 734,0)</b>	<b>(39,0)</b>	<b>–</b>	<b>(3 773,0)</b>
Externes	(2 814,6)	(52,4)	–	(2 867,0)
Allocation des charges intergroupes	9,6	(9,6)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(2 805,0)</b>	<b>(62,0)</b>	<b>–</b>	<b>(2 867,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(314,1)</b>	<b>(58,6)</b>	<b>11,7</b>	<b>(361,0)</b>
Externes	(1 565,0)	(3,0)	–	(1 568,0)
Allocation des charges intergroupes	2,2	(2,2)	–	–
Transactions intergroupes	0,5	(0,5)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(1 562,2)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>–</b>	<b>(1 568,0)</b>
Coûts de restructuration	(2 116,5)	(7,5)	–	(2 124,0)
Autres produits et charges	(191,5)	(21,5)	–	(213,0)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition, projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions et impôt</b>	<b>(4 184,3)</b>	<b>(93,4)</b>	<b>11,7</b>	<b>(4 266,0)</b>
Externes	1 261,0	–	–	1 261,0
Transactions intergroupes	(20,8)	26,3	(5,5)	–
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 240,2</b>	<b>26,3</b>	<b>(5,5)</b>	<b>1 261,0</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	(16,0)	–	–	(16,0)
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions</b>	<b>(2 960,1)</b>	<b>(67,1)</b>	<b>6,2</b>	<b>(3 021,0)</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(1 855,8)	(77,2)	–	(1 933,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	(4,0)	–	–	(4,0)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(5,0)	–	–	(5,0)
<b>Résultat net</b>	<b>(4 824,9)</b>	<b>(144,3)</b>	<b>6,2</b>	<b>(4 963,0)</b>

### 3/ Bilans consolidants au 31 décembre 2001

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Écarts d'acquisition des titres consolidés nets	5 198,9	58,1	–	5 257,0
Autres immobilisations incorporelles, nettes	459,9	12,1	–	472,0
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>5 658,8</b>	<b>70,2</b>	<b>–</b>	<b>5 729,0</b>
Externes	9 363,9	334,1	–	9 698,0
Allocations intergroupes	–	–	–	–
Transactions intergroupes	(31,4)	31,4	–	–
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>9 332,5</b>	<b>365,5</b>	<b>–</b>	<b>9 698,0</b>
Externes	(5 401,4)	(94,6)	–	(5 496,0)
Allocations intergroupes	–	–	–	–
Transactions intergroupes	8,0	(8,0)	–	–
<b>Amortissements</b>	<b>(5 393,4)</b>	<b>(102,6)</b>	<b>–</b>	<b>(5 496,0)</b>
<b>Immobilisations corporelles, nettes</b>	<b>3 939,1</b>	<b>262,9</b>	<b>–</b>	<b>4 202,0</b>
Titres des sociétés mises en équivalence	799,0	–	–	799,0
Autres immobilisations financières, nettes	1 168,2	0,8	–	1 169,0
<b>Immobilisations financières, nettes</b>	<b>1 967,2</b>	<b>0,8</b>	<b>–</b>	<b>1 968,0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 565,1</b>	<b>333,9</b>	<b>–</b>	<b>11 899,0</b>
<b>Stocks et en-cours, nets</b>	<b>4 620,6</b>	<b>60,4</b>	<b>–</b>	<b>4 681,0</b>
Externes	8 083,0	22,0	–	8 105,0
Transactions intergroupes	42,7	49,6	(92,3)	–
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>8 125,7</b>	<b>71,5</b>	<b>(92,3)</b>	<b>8 105,0</b>
Externes	6 726,5	124,5	–	6 851,0
Transactions intergroupes	–	–	–	–
<b>Autres créances</b>	<b>6 726,5</b>	<b>124,5</b>	<b>–</b>	<b>6 851,0</b>
<b>Créances</b>	<b>14 852,2</b>	<b>196,0</b>	<b>(92,3)</b>	<b>14 956,0</b>
<b>Cash pooling – compte courant Alcatel</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Valeurs mobilières de placements, nettes	488,1	1,9	–	490,0
Cash pooling – compte courant Alcatel	(16,0)	16,0	–	–
Disponibilités, nettes	4 520,0	3,0	–	4 523,0
<b>Trésorerie totale</b>	<b>4 992,1</b>	<b>20,9</b>	<b>–</b>	<b>5 013,0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>24 465,0</b>	<b>277,3</b>	<b>(92,3)</b>	<b>24 650,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 030,1</b>	<b>611,2</b>	<b>(92,3)</b>	<b>36 549,0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations Intergroupes	Groupe Alcatel
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9 596,4</b>	<b>230,6</b>	-	<b>9 827,0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>219,0</b>	-	-	<b>219,0</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 117,4	2,6	-	1 120,0
Autres provisions pour risques et charges	4 116,7	37,3	-	4 154,0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 234,1</b>	<b>39,9</b>	-	<b>5 274,0</b>
Emprunts obligataires	5 969,0	-	-	5 969,0
Cash pooling - compte courant Alcatel	(159,5)	159,5	-	-
Externes	1 684,6	21,4	-	1 706,0
Transactions intergroupes	(24,0)	24,0	-	-
<b>Autres dettes financières</b>	<b>1 660,6</b>	<b>45,4</b>	-	<b>1 706,0</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>7 470,1</b>	<b>204,9</b>	-	<b>7 675,0</b>
Externes	1 692,8	0,2	-	1 693,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>1 692,8</b>	<b>0,2</b>	-	<b>1 693,0</b>
Externes	5 024,9	55,1	-	5 080,0
Transactions intergroupes	49,6	42,7	(92,3)	-
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 074,5</b>	<b>97,8</b>	<b>(92,3)</b>	<b>5 080,0</b>
<b>Dettes liées à l'activité bancaire</b>	<b>660,0</b>	-	-	<b>660,0</b>
Externes	6 083,2	37,8	-	6 121,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Autres dettes</b>	<b>6 083,2</b>	<b>37,8</b>	-	<b>6 121,0</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>13 510,5</b>	<b>135,8</b>	<b>(92,3)</b>	<b>13 554,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>36 030,1</b>	<b>611,2</b>	<b>(92,3)</b>	<b>36 549,0</b>

#### 4) Tableaux des flux de trésorerie consolidants au 31 décembre 2001

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie d'exploitation</b>				
Résultat net	(4 824,9)	(144,3)	6,2	(4 963,0)
Intérêts minoritaires	5,0	–	–	5,0
<i>Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation</i>				
– Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	3 088,2	127,8	–	3 216,0
Externes	3 090,1	125,9	–	3 216,0
Transactions intergroupes	(1,9)	1,9	–	–
– Provisions pour pensions et retraites, nettes	40,5	0,5	–	41,0
– Autres provisions, nettes	1 878,9	116,6	5,5	2 001,0
– (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(948,2)	5,2	–	(943,0)
– Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	88,0	–	–	88,0
– Autres ajustements	–	–	–	–
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>(672,5)</b>	<b>105,8</b>	<b>11,7</b>	<b>(555,0)</b>
<i>Variation nette des actifs et passifs circulants</i>				
– Diminution (augmentation) des créances Externes	1 155,8 1 152,0	(35,9) (35,0)	(2,9) –	1 117,0 1 117,0
Transactions intergroupes	3,8	(0,9)	(2,9)	–
– Diminution (augmentation) des stocks	1 220,1	(22,4)	(11,7)	1 186,0
– Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer Externes	(1 131,5) (1 132,4)	(74,4) (70,6)	2,9 –	(1 203,0) (1 203,0)
Transactions intergroupes	0,9	(3,8)	2,9	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>571,9</b>	<b>(26,9)</b>	<b>–</b>	<b>545,0</b>
<b>Variation de la trésorerie d'investissement</b>				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	181,7	0,3	–	182,0
Investissements corporels et incorporels Externes	(1 611,4) (1 625,4)	(136,6) (122,6)	– –	(1 748,0) (1 748,0)
Transactions intergroupes	14,0	(14,0)	–	–
Diminution (augmentation) des prêts accordés	299,0	–	–	299,0
Coût d'acquisition des titres consolidés, net de la trésorerie acquise et coût d'acquisition des titres non consolidés	(849,3)	(104,7)	211,0	(743,0)
Externes	(743,0)	–	–	(743,0)
Transactions intergroupes	(106,3)	(104,7)	211,0	–
Cessions de titres consolidés, nettes de la trésorerie cédée et cessions de titres non consolidés	3 731,7	–	(104,7)	3 627,0
Externes	3 627,0	–	–	3 627,0
Transactions intergroupes	104,7	–	(104,7)	–
Augmentation (diminution) du compte courant Alcatel (échéance > 3 mois)	–	–	–	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>1 751,7</b>	<b>(241,0)</b>	<b>106,3</b>	<b>1 617,0</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissement</b>	<b>2 323,6</b>	<b>(267,9)</b>	<b>106,3</b>	<b>2 162,0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie de financement</b>				
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	(1 543,3)	142,3	–	(1 401,0)
Émission de nouvelles dettes financières à long terme	1 745,1	(1,1)	–	1 744,0
Émission d'actions	8,0	106,3	(106,3)	8,0
Externes	8,0	–	–	8,0
Transactions intergroupes	–	106,3	(106,3)	–
Fonds alloués par Alcatel	–	–	–	–
Dividendes (payés)/reçus	(557,5)	(9,5)	–	(567,0)
Externes	(567,0)	–	–	(567,0)
Transactions intergroupes	9,5	(9,5)	–	–
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>(347,7)</b>	<b>238,0</b>	<b>(106,3)</b>	<b>(216,0)</b>
Effet net des variations des taux de conversion	5,4	1,6	–	7,0
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale</b>	<b>1 981,3</b>	<b>(28,3)</b>	<b>–</b>	<b>1 953,0</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 010,8</b>	<b>49,2</b>	<b>–</b>	<b>3 060,0</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>4 992,1</b>	<b>20,9</b>	<b>–</b>	<b>5 013,0</b>

## c) États financiers consolidants au 31 décembre 2000

### 1) Comptes de résultat consolidants Q4 2000 (non audité)

(en millions d'euros)	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	9 628,3	60,7	–	9 689,0
Transactions intergroupes	29,3	85,4	(114,7)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 657,6</b>	<b>146,1</b>	<b>(114,7)</b>	<b>9 689,0</b>
Externes	(6 765,0)	(74,0)	–	(6 839,0)
Allocation des charges intergroupes	1,8	(1,8)	–	–
Transactions intergroupes	(87,2)	(19,2)	106,5	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(6 850,3)</b>	<b>(95,2)</b>	<b>106,5</b>	<b>(6 839,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>2 807,3</b>	<b>50,9</b>	<b>(8,2)</b>	<b>2 850,0</b>
Externes	(1 202,7)	(3,3)	–	(1 206,0)
Allocation des charges intergroupes	1,9	(1,9)	–	–
Transactions intergroupes	4,3	(4,3)	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(1 196,5)</b>	<b>(9,5)</b>	<b>–</b>	<b>(1 206,0)</b>
Externes	(753,6)	(9,4)	–	(763,0)
Allocation des charges intergroupes	1,5	(1,5)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(752,1)</b>	<b>(10,9)</b>	<b>–</b>	<b>(763,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>858,6</b>	<b>30,6</b>	<b>(8,2)</b>	<b>881,0</b>
Externes	(204,9)	(1,1)	–	(206,0)
Allocation des charges intergroupes	(0,7)	0,7	–	–
Transactions intergroupes	0,1	(0,1)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(205,4)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>–</b>	<b>(206,0)</b>
Coûts de restructuration	(27,0)	–	–	(27,0)
Autres produits et charges	(9,1)	0,1	–	(9,0)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition, projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions et impôt</b>	<b>617,1</b>	<b>30,1</b>	<b>(8,2)</b>	<b>639,0</b>
Externes	(83,0)	–	–	(83,0)
Transactions intergroupes	7,8	(10,8)	3,0	–
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(75,2)</b>	<b>(10,8)</b>	<b>3,0</b>	<b>(83,0)</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	1,0	–	–	1,0
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions</b>	<b>542,9</b>	<b>19,3</b>	<b>(5,2)</b>	<b>557,0</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(129,2)	(1,8)	–	(131,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	0,5	(0,5)	–	–
Part revenant aux intérêts minoritaires	–	–	–	–
<b>Résultat net</b>	<b>414,2</b>	<b>17,0</b>	<b>(5,2)</b>	<b>426,0</b>

## 2) Comptes de résultat consolidants au 31 décembre 2000

(en millions d'euros)	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Externes	31 263,7	144,3	–	31 408,0
Transactions intergroupes	51,5	288,0	(339,5)	–
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>31 315,2</b>	<b>432,3</b>	<b>(339,5)</b>	<b>31 408,0</b>
Externes	(21 960,9)	(232,1)	–	(22 193,0)
Allocation des charges intergroupes	2,4	(2,4)	–	–
Transactions intergroupes	(287,5)	(42,2)	329,7	–
<b>Coûts des ventes</b>	<b>(22 245,9)</b>	<b>(276,8)</b>	<b>329,7</b>	<b>(22 193,0)</b>
<b>Marge brute</b>	<b>9 069,3</b>	<b>155,5</b>	<b>(9,8)</b>	<b>9 215,0</b>
Externes	(4 126,2)	(9,8)	–	(4 136,0)
Allocation des charges intergroupes	6,2	(6,2)	–	–
Transactions intergroupes	8,4	(8,4)	–	–
<b>Charges administratives et commerciales</b>	<b>(4 111,6)</b>	<b>(24,4)</b>	<b>–</b>	<b>(4 136,0)</b>
Externes	(2 798,0)	(30,0)	–	(2 828,0)
Allocation des charges intergroupes	6,1	(6,1)	–	–
<b>Frais de R&amp;D</b>	<b>(2 791,9)</b>	<b>(36,1)</b>	<b>–</b>	<b>(2 828,0)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 165,7</b>	<b>95,1</b>	<b>(9,8)</b>	<b>2 251,0</b>
Externes	(433,5)	(1,5)	–	(435,0)
Allocation des charges intergroupes	(1,5)	1,5	–	–
Transactions intergroupes	0,4	(0,4)	–	–
<b>Résultat financier (net)</b>	<b>(434,6)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>–</b>	<b>(435,0)</b>
Coûts de restructuration	(143,0)	–	–	(143,0)
Autres produits et charges	622,9	0,1	–	623,0
<b>Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition, projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions et impôt</b>	<b>2 211,0</b>	<b>94,8</b>	<b>(9,8)</b>	<b>2 296,0</b>
Externes	(497,0)	–	–	(497,0)
Transactions intergroupes	29,3	(32,9)	3,6	–
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>(467,7)</b>	<b>(32,9)</b>	<b>3,6</b>	<b>(497,0)</b>
Quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence	125,0	–	–	125,0
<b>Résultat net consolidé avant amortissement des écarts d'acquisition et projets de R&amp;D en cours relatifs aux acquisitions</b>	<b>1 868,3</b>	<b>61,9</b>	<b>(6,2)</b>	<b>1 924,0</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(573,1)	(2,9)	–	(576,0)
Projets de R&D en cours relatifs aux acquisitions	0,5	(21,5)	–	(21,0)
Part revenant aux intérêts minoritaires	(3,0)	–	–	(3,0)
<b>Résultat net</b>	<b>1 292,7</b>	<b>37,5</b>	<b>(6,2)</b>	<b>1 324,0</b>

### 3) Bilans consolidants au 31 décembre 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
Écarts d'acquisition des titres consolidés nets	6 910,6	132,4	-	7 043,0
Autres immobilisations incorporelles, nettes	481,3	22,7	-	504,0
<b>Immobilisations incorporelles, nettes</b>	<b>7 391,9</b>	<b>155,1</b>	<b>-</b>	<b>7 547,0</b>
Externes	11 796,2	144,8	-	11 941,0
Allocations intergroupes	-	-	-	-
Transactions intergroupes	(17,4)	17,4	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 778,8</b>	<b>162,2</b>	<b>-</b>	<b>11 941,0</b>
Externes	(7 234,4)	(48,6)	-	(7 283,0)
Allocations intergroupes	-	-	-	-
Transactions intergroupes	6,0	(6,0)	-	-
<b>Amortissements</b>	<b>(7 228,4)</b>	<b>(54,6)</b>	<b>-</b>	<b>(7 283,0)</b>
<b>Immobilisations corporelles, nettes</b>	<b>4 550,4</b>	<b>107,6</b>	<b>-</b>	<b>4 658,0</b>
Titres des sociétés mises en équivalence	1 152,0	-	-	1 152,0
Autres immobilisations financières, nettes	3 327,0	-	-	3 327,0
<b>Immobilisations financières, nettes</b>	<b>4 479,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 479,0</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>16 421,3</b>	<b>262,7</b>	<b>-</b>	<b>16 684,0</b>
<b>Stocks et en-cours, nets</b>	<b>7 295,7</b>	<b>131,0</b>	<b>(11,7)</b>	<b>7 415,0</b>
Externes	10 616,0	43,0	-	10 659,0
Transactions intergroupes	46,5	48,7	(95,2)	-
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>10 662,5</b>	<b>91,7</b>	<b>(95,2)</b>	<b>10 659,0</b>
Externes	5 118,4	41,6	-	5 160,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Autres créances</b>	<b>5 118,4</b>	<b>41,6</b>	<b>-</b>	<b>5 160,0</b>
<b>Créances</b>	<b>15 780,9</b>	<b>133,3</b>	<b>(95,2)</b>	<b>15 819,0</b>
<b>Cash pooling – compte courant Alcatel</b>				
Valeurs mobilières de placements, nettes	440,9	2,1	-	443,0
Cash pooling – compte courant Alcatel	(46,7)	46,7	-	-
Disponibilités, nettes	2 616,6	0,4	-	2 617,0
<b>Trésorerie totale</b>	<b>3 010,8</b>	<b>49,2</b>	<b>-</b>	<b>3 060,0</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>26 087,4</b>	<b>313,5</b>	<b>(106,9)</b>	<b>26 294,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 508,7</b>	<b>576,2</b>	<b>(106,9)</b>	<b>42 978,0</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations Intergroupes	Groupe Alcatel
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14 020,2</b>	<b>347,0</b>	<b>(6,2)</b>	<b>14 361,0</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>435,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>435,0</b>
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 289,9	2,1	-	1 292,0
Autres provisions pour risques et charges <sup>(1)</sup>	2 986,0	19,0	-	3 005,0
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>4 275,9</b>	<b>21,1</b>	<b>-</b>	<b>4 297,0</b>
Emprunts obligataires	4 972,0	-	-	4 972,0
Externes	2 410,9	7,1	-	2 418,0
Transactions intergroupes	(29,0)	29,0	-	-
<b>Autres dettes financières</b>	<b>2 381,9</b>	<b>36,1</b>	<b>-</b>	<b>2 418,0</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>7 353,9</b>	<b>36,1</b>	<b>-</b>	<b>7 390,0</b>
Externes	1 559,9	0,1	-	1 560,0
Transactions intergroupes	-	-	-	-
<b>Avances et acomptes reçus</b>	<b>1 559,9</b>	<b>0,1</b>	<b>-</b>	<b>1 560,0</b>
Externes	6 320,2	72,8	-	6 393,0
Transactions intergroupes	48,7	46,5	(95,2)	-
<b>Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(1)</sup></b>	<b>6 368,9</b>	<b>119,3</b>	<b>(95,2)</b>	<b>6 393,0</b>
<b>Dettes liées à l'activité bancaire</b>	<b>932,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>932,0</b>
Externes	7 557,4	52,6	-	7 610,0
Transactions intergroupes	5,5	-	(5,5)	-
<b>Autres dettes</b>	<b>7 562,9</b>	<b>52,6</b>	<b>(5,5)</b>	<b>7 610,0</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>16 423,7</b>	<b>172,0</b>	<b>(100,7)</b>	<b>16 495,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>42 508,7</b>	<b>576,2</b>	<b>(106,9)</b>	<b>42 978,0</b>

(1) Les en-cours créditeurs sur contrats à long terme précédemment classés en "provisions sur affaires" ont été reclassés en "fournisseurs" (soit 650 millions d'euros au 31 décembre 2000).

#### 4) Tableaux des flux de trésorerie consolidants au 31 décembre 2000

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie d'exploitation</b>				
Résultat net	1 292,7	37,5	(6,2)	1 324,0
Intérêts minoritaires	3,0	–	–	3,0
<i>Ajustements permettant de passer du résultat à la variation de la trésorerie nette d'exploitation</i>				
– Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 743,7	42,3	–	1 786,0
Externes	1 745,0	41,0	–	1 786,0
Transactions intergroupes	(1,3)	1,3	–	–
– Provisions pour pensions et retraites, nettes	23,6	0,4	–	24,0
– Autres provisions, nettes	(39,8)	7,8	–	(32,0)
– (Plus) moins-values nettes sur cessions d'actifs	(915,0)	–	–	(915,0)
– Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(47,0)	–	–	(47,0)
– Autres ajustements	(9,6)	9,6	–	–
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>2 051,6</b>	<b>97,6</b>	<b>(6,2)</b>	<b>2 143,0</b>
<i>Variation nette des actifs et passifs circulants</i>				
– Diminution (augmentation) des créances Externes	(2 098,3)	(78,1)	29,4	(2 147,0)
Transactions intergroupes	(2 079,7)	(67,3)	–	(2 147,0)
Transactions intergroupes	(18,6)	(10,8)	29,4	–
– Diminution (augmentation) des stocks	(3 251,3)	(88,5)	9,8	(3 330,0)
– Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer Externes	2 007,8	114,2	(33,0)	2 089,0
Transactions intergroupes	1 993,4	95,6	–	2 089,0
Transactions intergroupes	14,4	18,6	(33,0)	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>(1 290,2)</b>	<b>45,2</b>	<b>–</b>	<b>(1 245,0)</b>
<b>Variation de la trésorerie d'investissement</b>				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	107,0	–	–	107,0
Investissements corporels et incorporels Externes	(1 761,7)	(72,3)	–	(1 834,0)
Transactions intergroupes	(1 761,7)	(72,3)	–	(1 834,0)
Transactions intergroupes	–	–	–	–
Diminution (augmentation) des prêts accordés	(962,0)	–	–	(962,0)
Coût d'acquisition des titres consolidés, net de la trésorerie acquise et coût d'acquisition des titres non consolidés	(649,5)	(184,5)	–	(834,0)
Cessions de titres consolidés, nettes de la trésorerie cédée et cessions de titres non consolidés	1 572,9	6,1	–	1 579,0
Augmentation (diminution) du compte courant Alcatel (échéance > 3 mois)	–	–	–	–
<b>Variation nette de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(1 693,3)</b>	<b>(250,7)</b>	<b>–</b>	<b>(1 944,0)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie après investissement</b>	<b>(2 983,5)</b>	<b>(205,5)</b>	<b>–</b>	<b>(3 189,0)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Alcatel excluant la Division Optronics	Division Optronics	Éliminations intergroupes	Groupe Alcatel
<b>Variation de la trésorerie de financement</b>				
Diminution des avances d'Alcatel CIT	-	-	-	-
Augmentation (diminution) des dettes financières à court terme	(906,4)	17,4	-	(889,0)
Émission de nouvelles dettes financières à long terme	2 564,2	0,8	-	2 565,0
Augmentation (diminution) des dettes sur contrat de location-acquisition	1,3	(1,3)	-	-
Émission d'actions	1 245,0	245,0	-	1 490,0
Externes	1 490,0	-	-	1 490,0
Transactions intergroupes	(245,0)	245,0	-	-
Fonds alloués par Alcatel	-	-	-	-
Dividendes (payés)/reçus	(496,5)	(11,5)	-	(508,0)
Externes	(508,0)	-	-	(508,0)
Transactions intergroupes	11,5	(11,5)	-	-
<b>Variation nette de la trésorerie de financement</b>	<b>2 407,6</b>	<b>250,4</b>	<b>-</b>	<b>2 658,0</b>
Effet net des variations des taux de conversion	(4,0)	-	-	(4,0)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie totale</b>	<b>(579,9)</b>	<b>44,9</b>	<b>-</b>	<b>(535,0)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 590,7</b>	<b>4,3</b>	<b>-</b>	<b>3 595,0</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 010,8</b>	<b>49,2</b>	<b>-</b>	<b>3 060,0</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS (exercice clos le 31 décembre 2002)

Messieurs les actionnaires de la société Alcatel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1er janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 4 février 2003

Les commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
Alain Pons

<b>Résultats</b>	<b>112</b>
<b>Projet d'affectation du résultat</b>	<b>112</b>
<b>Comptes de résultat</b>	<b>113</b>
<b>Bilans au 31 décembre</b>	<b>114</b>
<b>Tableaux de financement</b>	<b>116</b>
<b>Notes annexes</b>	<b>117</b>
<b>Résultats et autres éléments caractéristiques de la société relatifs aux cinq dernières années</b>	<b>131</b>
<b>Rapport général des commissaires aux comptes</b>	<b>132</b>
<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>133</b>

## RÉSULTATS

Le résultat net d'Alcatel (société mère) s'établit en 2002 à (14 710,5) millions d'euros à comparer à (2 966,1) millions d'euros en 2001.

Le total du bilan, de son côté, passe de 44,2 milliards d'euros en 2001 à 31,7 milliards d'euros en 2002, et les capitaux propres après répartition de 29,7 milliards d'euros à 15,3 milliards d'euros.

## PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes sociaux d'Alcatel pour 2002 font ressortir un déficit de 14 710 545 815,20 euros.

Compte tenu de ce déficit, aucun dividende ne sera distribué au titre de l'exercice 2002, ni aux actions A, ni aux actions O.

En conséquence, l'affectation proposée à l'assemblée générale du 17 avril 2003 sera la suivante :

(en euros)

<b>Origines</b>	
Perte de l'exercice	(14 710 545 815,20)
Report à nouveau	3 644 176 301,14
<b>Total</b>	<b>(11 066 369 514,06)</b>
<b>Affectations</b>	
Dotation à la réserve légale	–
Dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme	–
Dividende actions A	–
Dividende actions O	–
Précompte mobilier	–
Report à nouveau	(11 066 369 514,06)
<b>Total</b>	<b>(11 066 369 514,06)</b>

Il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des 3 exercices précédents ont été les suivant :

	2002 (proposition)	2001	2000	1999
Nombre d'actions A rémunérées	1 239 193 498	1 215 254 797	1 212 210 685 <sup>(2)</sup>	206 632 020 <sup>(1)</sup>
Nombre d'actions O rémunérées	25 515 000	25 515 000	16 500 000	–
Valeur nominale de l'action	2,00	2,00	2,00 <sup>(2)</sup>	10,00 <sup>(2)</sup>
Nombre total d'actions après division <sup>(2)</sup>	1 264 708 498	1 240 769 797	1 228 710 685	1 033 160 100 <sup>(1)</sup>
<b>Actions A</b>				
Revenu global par action	–	0,24	0,72	3,30
Dividende distribué par action	–	0,16	0,48	2,20
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	–	0,08	0,24	1,10
<b>Actions O</b>				
Revenu global par action	–	0,15	0,15	–
Dividende distribué par action	–	0,10	0,10	–
Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) par action	–	0,05	0,05	–

(1) Le nombre d'actions rémunérées en 1999 inclut les 6 736 773 actions émises le 24 janvier 2000 pour rémunérer l'acquisition de la société Genesys Telecommunications Laboratories Inc., ces actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1999 (le nombre d'actions correspondant après division du nominal est de 33 683 865).

(2) L'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2000 a décidé la division de chaque action ancienne de 10 euros de nominal en 5 actions nouvelles de 2 euros de nominal à effet du 22 mai 2000.

# COMPTES DE RÉSULTAT

Comptes sociaux

(en millions d'euros)	Notes	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires net		852,4	1 249,9	1 354,5
Autres produits		42,0	40,2	114,9
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>894,4</b>	<b>1 290,1</b>	<b>1 469,4</b>
Services extérieurs et autres charges		(906,3)	(1 239,4)	(1 484,3)
Impôts, taxes et versements assimilés		(44,7)	(77,8)	(71,4)
Frais de personnel		(3,0)	(4,3)	(5,9)
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>(954,0)</b>	<b>(1 321,5)</b>	<b>(1 561,6)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	(2)	<b>(59,6)</b>	<b>(31,4)</b>	<b>(92,2)</b>
Rémunération des ORANE		(1,2)	-	-
<b>Rémunération des autres fonds propres</b>	(13)	<b>(1,2)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits de participations	(3)	280,5	393,5	1 077,1
Intérêts et produits assimilés		2 171,1	2 476,4	1 648,5
Intérêts et charges assimilées		(2 001,0)	(2 252,6)	(1 428,7)
Mouvement net des provisions et amortissement financiers	(4)	(15 471,0)	(3 722,0)	(125,6)
Autres produits et charges financières		87,4	286,4	150,3
<b>Résultat financier</b>	(2)	<b>(14 933,0)</b>	<b>(2 818,3)</b>	<b>1 321,6</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	(2)	<b>(14 993,8)</b>	<b>(2 849,7)</b>	<b>1 229,4</b>
Produits exceptionnels <sup>(1)</sup>		440,7	3 671,0	2 929,9
Charges exceptionnelles <sup>(2)</sup>		(511,4)	(3 884,9)	(2 668,2)
<b>Résultat exceptionnel</b>	(2)	<b>(70,7)</b>	<b>(213,9)</b>	<b>261,7</b>
Impôts sur les bénéfices	(2)/(5)	354,0	97,5	(95,4)
<b>Résultat net</b>		<b>(14 710,5)</b>	<b>(2 966,1)</b>	<b>1 395,7</b>

(1) Comprend le produit des cessions ou apports d'immobilisations (prix de cession ou valeur d'apport).

(2) Comprend la valeur comptable des immobilisations cédées ou apportées.

# BILANS AU 31 DÉCEMBRE

	Notes	2002			2001	2000
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
<b>ACTIF</b> <i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>20,3</b>	<b>(16,3)</b>	<b>4,0</b>	<b>4,6</b>	<b>1,8</b>
Terrains		–	–	–	–	–
Constructions		0,3	(0,3)	–	–	–
Autres immobilisations corporelles		0,4	(0,3)	0,1	0,2	0,2
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>0,7</b>	<b>(0,6)</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Titres de participations	(7)	29 502,8	(15 843,2)	13 659,6	25 735,3	31 727,2
Créances rattachées à des participations	(8)	1,1	(0,6)	0,5	0,5	0,5
Autres immobilisations financières	(8)	2 738,1	(363,3)	2 374,8	2 735,6	2 688,5
<b>Immobilisations financières</b>		<b>32 242,0</b>	<b>(16 207,1)</b>	<b>16 034,9</b>	<b>28 471,4</b>	<b>34 416,2</b>
<b>Actif immobilisé</b>		<b>32 263,0</b>	<b>(16 224,0)</b>	<b>16 039,0</b>	<b>28 476,2</b>	<b>34 418,2</b>
Créances	(9)/(15)	11 346,4	(15,6)	11 330,8	11 867,5	11 401,2
Valeurs mobilières de placement	(9)	589,3	(91,9)	497,4	304,1	141,1
Disponibilités	(9)	3 584,0	–	3 584,0	3 439,3	1 487,0
<b>Actif circulant</b>		<b>15 519,7</b>	<b>(107,5)</b>	<b>15 412,2</b>	<b>15 610,9</b>	<b>13 029,3</b>
Comptes de régularisation		257,5	–	257,5	128,8	172,3
<b>Total</b>	(6)	<b>48 040,2</b>	<b>(16 331,5)</b>	<b>31 708,7</b>	<b>44 215,9</b>	<b>47 619,8</b>

	Notes	2002		2001	2000
		Avant répartition	Après répartition <sup>(1)</sup>	Après répartition	Après répartition
<b>PASSIF</b> (en millions d'euros)					
Capital	(11)	2 529,4	2 529,4	2 481,5	2 457,4
Primes d'émission, de fusion, d'apport	(12)	21 601,8	21 601,8	21 425,8	21 341,9
Réserves	(12)	2 284,1	2 284,1	2 284,1	2 284,1
Report à nouveau		3 644,2	(11 066,3)	3 555,5	6 701,5
Résultat de l'exercice		(14 710,5)	–	–	–
Provisions réglementées		–	–	–	–
<b>Capitaux propres</b>	(12)	<b>15 349,0</b>	<b>15 349,0</b>	<b>29 746,9</b>	<b>32 784,9</b>
<b>Autres fonds propres</b>	(13)	<b>645,0</b>	<b>645,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	(4)	<b>3 467,8</b>	<b>3 467,8</b>	<b>404,5</b>	<b>401,5</b>
Emprunts obligataires convertibles		–	–	–	–
Autres emprunts obligataires	(14)/(15)	5 324,7	5 324,7	5 968,7	4 971,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(15)	297,4	297,4	673,0	560,2
Emprunts et dettes financières divers	(15)	190,5	190,5	898,4	1 675,8
<b>Dettes financières</b>		<b>5 812,6</b>	<b>5 812,6</b>	<b>7 540,1</b>	<b>7 207,5</b>
Dettes fiscales et sociales	(15)	3,0	3,0	6,0	4,4
Autres dettes	(15)	6 431,2	6 431,2	6 472,3	7 050,0
<b>Dettes</b>		<b>6 434,2</b>	<b>6 434,2</b>	<b>6 478,3</b>	<b>7 054,4</b>
Écarts de conversion passif		0,1	0,1	46,1	171,5
<b>Total</b>		<b>31 708,7</b>	<b>31 708,7</b>	<b>44 215,9</b>	<b>47 619,8</b>

(1) Proposition.

# TABLEAUX DE FINANCEMENT

(en millions d'euros)	2002	2001	2000
<b>Ressources durables</b>			
Résultat net	(14 710,5)	(2 966,1)	1 395,7
Dotation aux amortissements	0,7	0,3	0,1
Dotation/(reprise) nette de provisions	15 234,9	3 762,8	155,8
Résultat sur cessions d'actif long terme	111,5	159,7	(299,7)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>636,6</b>	<b>956,7</b>	<b>1 251,9</b>
Augmentations de capital	223,9	108,0	11 666,7
Émissions d'autres fonds propres	645,0	–	–
Nouvelles dettes financières à long terme	7,8	1 744,8	2 500,5
Cessions d'immobilisations corporelles	–	–	–
Cessions de titres	375,7	3 397,4	2 876,5
Autres ressources durables	–	–	–
<b>Total des ressources durables</b>	<b>1 889,0</b>	<b>6 206,9</b>	<b>18 295,6</b>
<b>Emplois durables</b>			
Immobilisations corporelles et incorporelles	–	3,1	–
Acquisitions de titres	301,7	1 155,1	16 836,2
Dividende à verser au titre de l'exercice <sup>(1)</sup>	–	197,0	583,5
Conversion d'obligations en actions	–	–	–
Autres emplois à long terme	1 040,5	547,1	736,4
<b>Total des emplois durables</b>	<b>1 342,2</b>	<b>1 902,3</b>	<b>18 156,1</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>			
Créances d'exploitation et autres créances	117,2	(322,7)	363,2
Fournisseurs et autres dettes <sup>(2)</sup>	462,3	841,0	(605,4)
Trésorerie			
– dettes financières à court terme	270,2	866,6	(1 112,1)
– disponibilités	(348,8)	2 756,7	2 141,9
– valeurs mobilières de placement	45,9	163,0	(648,1)
<b>Total des variations du fonds de roulement</b>	<b>546,8</b>	<b>4 304,6</b>	<b>139,5</b>

(1) Actions A et actions O à compter du dividende versé au titre de l'exercice 2000.

(2) La variation de la provision pour impôt est incluse dans la ligne "Fournisseurs et autres dettes".

## NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes comptables et méthodes d'évaluation applicables en France. La présentation a été réalisée en privilégiant, comme les années précédentes, la mise en évidence des informations importantes. Les principes comptables utilisés sont les suivants :

### a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, à l'exception de celles ayant fait l'objet de réévaluations légales (dernière en date : 1976). L'amortissement pour dépréciation est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif permettant de prendre en compte la dépréciation économique des immobilisations en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- constructions : 40 ans (linéaire) ;
- autres immobilisations : 5 à 10 ans (linéaire ou dégressif).

### b) Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la juste valeur des actifs du Groupe, de l'actif net réestimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de Bourse ;
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes. Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la provision pour dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont provisionnés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

Les plus et moins-values de cessions sont calculées selon la méthode dite du "coût moyen pondéré".

Les dividendes provenant des titres de participation sont enregistrés dans l'exercice au cours duquel la décision de distribution est intervenue.

### c) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

### d) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

### e) Règlement du Comité de la réglementation comptable sur les passifs

Le Comité de la réglementation comptable a adopté le règlement du CNC n° 00-06 du 20 avril 2000 sur les passifs.

Après homologation par arrêté ministériel, ce nouveau règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, une application anticipée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000 étant possible. Ce texte prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque l'entité a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée. Alcatel a appliqué cette norme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002. Selon les dispositions de cette norme toutes les provisions non conformes, à l'exception des provisions relatives au passage à l'euro, ont été reprises et imputées sur les capitaux propres ; l'effet de l'application de cette nouvelle règle comptable par Alcatel est de 84,6 millions d'euros.

## NOTE 2 ANALYSE DES RÉSULTATS

Le résultat 2002 s'établit à (14 710,5) millions d'euros, à comparer à (2 966,1) millions d'euros en 2001. Cette variation résulte des évolutions suivantes :

(en millions d'euros)	2002	2001
Résultat d'exploitation	(59,6)	(31,4)
Rémunération des autres fonds propres	(1,2)	–
Résultat financier	(14 933,0)	(2 818,3)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(14 993,8)</b>	<b>(2 849,7)</b>
Résultat exceptionnel	(70,7)	(213,9)
Impôt	354,0	97,5
<b>Résultat net</b>	<b>(14 710,5)</b>	<b>(2 966,1)</b>

1) Le résultat d'exploitation s'élève à (59,6) millions d'euros en 2002 contre (31,4) millions d'euros en 2001. Cette évolution résulte principalement des charges non récurrentes encourues en 2002 et relatives à des opérations de financement et d'une diminution des produits de redevances de marques et des commissions de garanties. Les recettes encaissées – pour l'essentiel en provenance des filiales – dans le cadre du système de mutualisation des frais de recherche du Groupe, sont passées de 1 220,2 millions d'euros en 2001 à 834,1 millions d'euros en 2002 ; les versements en faveur des entités de recherche ont diminué dans les mêmes proportions.

2) Le résultat financier passe de (2 818,3) millions d'euros en 2001 à (14 933,0) millions d'euros en 2002 ; cette évolution tient compte de 4 éléments principaux :

- le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage une charge de 15 471,0 millions d'euros en 2002 contre 3 722,0 millions d'euros en 2001. Des provisions pour dépréciation des titres Coralec (détenant indirectement l'investissement du groupe dans Alcatel Canada Inc., 5 182,4 millions d'euros), Alcatel Usa Inc. (3 547,2 millions d'euros), Compagnie Financière Alcatel (2 757,3 millions d'euros), ainsi que des provisions pour risques financiers sur l'investissement dans Alcatel Canada Inc. (2 630,0 millions d'euros) et au titre des garanties données (521,4 millions d'euros) ont été dotées en 2002 ;
- les produits de participations passent de 393,5 millions d'euros en 2001 à 280,5 millions d'euros en 2002 (voir note 3) ;
- les intérêts payés sur l'endettement à long terme sont stables (270,7 millions d'euros en 2002 contre 264,4 millions d'euros en 2001). Le résultat de la gestion à court terme – incluant le système de garantie de change sur les offres commerciales en devises des filiales – est en diminution de l'ordre de 140 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent ;

- enfin, l'exercice 2002 a enregistré une charge de 122,3 millions d'euros suite à des appels de garanties données.

3) Le résultat exceptionnel est une perte de 70,7 millions d'euros, contre 213,9 millions d'euros en 2001. Ce résultat tient compte notamment de moins-values dégagées lors de la cession de titres Nexans (45,0 millions d'euros) et Fincable (117,1 millions d'euros, qui faisaient l'objet d'une provision pour dépréciation des titres en 2001), de plus-values dégagées lors de l'apport des titres Alcatel Contracting à la Compagnie Financière Alcatel (58,4 millions d'euros) et d'un boni sur rachat et annulation d'obligations émises par la société (14,5 millions d'euros).

4) L'impôt représente un produit net de 354,0 millions d'euros ; ce produit est principalement constitué d'un montant de 200,6 millions d'euros provenant du report en arrière (*carry-back*) de déficits fiscaux et du résultat de 155,6 millions d'euros dégagé par l'intégration fiscale (voir note 5) ; les bases fiscales au taux de droit commun et au taux des plus-values à long terme sont quant à elles négatives.

## NOTE 3 PRODUITS DES PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Filiales</b>		
Alcatel STK	115,8	35,5
Codelec	82,8	–
Sofinel	26,6	–
Electro Banque	19,9	55,1
Alcatel Cable France	18,5	–
Alcatel Contracting	14,4	55,5
Saft Participations	–	86,6
Alcatel Submarine Networks	–	85,7
Coralec	–	22,9
Autres	0,4	0,4
<b>Participations</b>		
Nexans	2,1	20,0
Areva (ex-Framatome)	–	18,7
Thales	–	9,8
Société Générale	–	2,6
Vivendi Universal	–	0,7
<b>Total</b>	<b>280,5</b>	<b>393,5</b>

## NOTE 4 MOUVEMENTS NETS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS FINANCIERS

(en millions d'euros)	2002		2001	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Provisions pour dépréciation des participations	12 089,3	(254,6)	3 890,9	(233,4)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	346,7	-	-	-
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	91,9	-	-	-
Provisions pour risques financiers	3 261,4	(69,8)	69,8	(7,2)
Amortissement des primes de remboursement des obligations	6,1	-	1,9	-
<b>Total</b>	<b>15 795,4</b>	<b>(324,4)</b>	<b>3 962,6</b>	<b>(240,6)</b>

Les provisions pour dépréciation des participations portent principalement sur Coralec (détenant indirectement l'investissement du groupe dans Alcatel Canada Inc., 5 182,4 millions d'euros), Alcatel USA (3 547,2 millions d'euros) et Compagnie Financière Alcatel (2 757,3 millions d'euros).

Les provisions constatées sur le portefeuille titres reposent sur une valorisation du groupe Alcatel, basée sur la juste valeur des différentes divisions opérationnelles. La démarche a consisté à calculer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2003 à 2007 et d'une valeur terminale en 2007 également actualisée. La somme de ces justes valeurs, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilantiels tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette juste valeur a ensuite été répartie sur l'ensemble des entités légales constituant le Groupe, généralement au prorata de leur contribution à la marge brute totale. Les autres éléments d'actifs et de passifs ainsi que la trésorerie nette ont été alloués société par société. La valeur de chaque société ainsi obtenue a été comparée à la valeur comptable historique de chaque ligne du portefeuille et une provision pour dépréciation a été constituée lorsque nécessaire. Les provisions pour dépréciation des titres immobilisés portent principalement sur les titres d'autodétention (345,5 millions d'euros). Les provisions pour risques financiers couvrent l'engagement de rachat par Alcatel d'une partie des titres dans la structure

canadienne du Groupe (2 630,0 millions d'euros – voir note 18 a) ainsi que les risques liés aux garanties données (521,4 millions d'euros).

## NOTE 5 IMPÔT

### 1) Intégration fiscale française

a) Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est passé de 63 en 2001 à 67 en 2002. Chaque société a calculé sa provision pour impôt sur la base de ses résultats fiscaux propres, et Alcatel a tenu compte de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale.

b) Comme les années précédentes, l'excédent des versements reçus des filiales – ou à recevoir au titre de 2002 – sur l'impôt effectivement payé ou à prévoir au titre de 2002, a été conservé en compte d'attente. Une partie du compte d'attente, correspondant à une évaluation du gain fiscal définitivement acquis, a été prise en compte dans le résultat de l'exercice 2002. Il s'agit des cas où la situation de la société considérée ne permettait pas d'espérer une imputation ultérieure de résultats positifs de cette dernière sur ses déficits cumulés, et notamment chaque fois qu'une prescription ou tout autre événement a eu pour effet de faire perdre la capacité future d'imputation de bénéfices fiscaux sur des pertes fiscales antérieures. Compte tenu de ces affectations, le solde du compte d'attente résultant de l'intégration fiscale s'élève à 973,7 millions d'euros au 31 décembre 2002.

### 2) Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(en millions d'euros)	2002		2001	
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat d'exploitation	(59,6)	43,8	(31,4)	28,6
Rémunération des autres fonds propres	(1,2)	-	-	-
Résultat financier	(14 933,0)	310,4	(2 818,3)	(56,8)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(14 993,8)</b>	<b>354,2</b>	<b>(2 849,7)</b>	<b>(28,2)</b>
Résultat exceptionnel	(70,7)	(0,2)	(213,9)	125,7
<b>Impôt total</b>	<b>354,0</b>	<b>354,0</b>	<b>97,5</b>	<b>97,5</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(14 710,5)</b>	<b>-</b>	<b>(2 966,1)</b>	<b>-</b>

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code général des impôts est de 0,4 million d'euros.

## NOTE 6 BILAN ET FINANCEMENT

Le total du bilan passe de 44,2 milliards d'euros à fin 2001 à 31,7 milliards d'euros à fin 2002. Les principales évolutions de 2002 sont indiquées ci-après :

- les titres de participation passent de 25,7 milliards d'euros à fin 2001 à 13,7 milliards d'euros à fin 2002 (voir notes 4 et 7) ;
- les autres postes d'actif restent stables (18,0 milliards d'euros à fin 2002 pour 18,4 milliards d'euros à fin 2001) ; les autres postes d'actif comprennent principalement les avances à court terme faites aux filiales et la trésorerie (voir note 9) ;
- les capitaux propres après répartition passent de 29,7 milliards d'euros à 15,3 milliards d'euros principalement du fait de la perte de l'exercice 2002 ; les principales augmentations de capital survenues sur l'exercice 2002 sont liées aux acquisitions d'Astral Point rebaptisée Alcatel Communications Inc. et de Telera (voir notes 11 et 12) ;
- les dettes financières sont passées de 7,5 milliards d'euros à fin 2001 à 5,8 milliards d'euros à fin 2002 ;
- les autres dettes restent stables (6,4 milliards d'euros à fin 2002 pour 6,5 milliards d'euros à fin 2001) ; les autres dettes comprennent principalement les avances à court terme reçues des filiales (voir note 9).

## NOTE 7 TITRES DE PARTICIPATION

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
<b>31 décembre 2001</b>			
Filiales	28 438,2	(3 879,5)	24 558,7
Participations	1 305,6	(129,0)	1 176,6
<b>Total</b>	<b>29 743,8</b>	<b>(4 008,5)</b>	<b>25 735,3</b>
Augmentation du portefeuille	300,6		300,6
Diminution du portefeuille	(541,6)		(541,6)
Dotations/ reprises de provisions		(11 834,7)	(11 834,7)
<b>31 décembre 2002</b>			
Filiales	28 409,3	(15 573,6)	12 835,7
Participations	1 093,5	(269,6)	823,9
<b>Total</b>	<b>29 502,8</b>	<b>(15 843,2)</b>	<b>13 659,6</b>

L'évolution du portefeuille en 2002 résulte notamment de :

- la cession de titres Nexans (211,9 millions d'euros) ;
- la cession de Civelec (171,6 millions d'euros), société fusionnée dans Alcatel Participations ;
- la cession de Fincable International NV (126,5 millions d'euros) ;
- l'apport d'Alcatel Contracting (26,6 millions d'euros) à la Compagnie Financière Alcatel, rémunéré par une augmentation de capital de cette dernière (85,0 millions d'euros) ;
- l'acquisition d'Astral Point devenue Alcatel Communications Inc. (134,4 millions d'euros) ;
- l'acquisition de Telera (79,2 millions d'euros).

## NOTE 8 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
<b>31 décembre 2001</b>	<b>2 753,4</b>	<b>(17,3)</b>	<b>2 736,1</b>
Augmentations	423,9	-	423,9
Diminutions	(438,1)	-	(438,1)
Dotations/ reprises de provisions		(346,6)	(346,6)
<b>31 décembre 2002</b>	<b>2 739,2</b>	<b>(363,9)</b>	<b>2 375,3</b>

Ces postes comprennent principalement les prêts à long terme à certaines filiales du Groupe (2 205,6 millions d'euros au 31 décembre 2002) ainsi que les titres d'autodétention (dont la valeur nette est de 126,4 millions d'euros au 31 décembre 2002).

## NOTE 9 TRÉSORERIE À COURT TERME

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (excluant les intérêts courus, mais incluant les avances faites ou reçues des filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de "Créances" ou d'"Autres dettes") a été la suivante de fin 2001 à fin 2002 :

(en millions d'euros)	2002	2001
Disponibilités <sup>(1)</sup>	14 419,3	14 907,0
Valeurs mobilières de placement <sup>(2)</sup>	497,4	304,1
Dettes financières à court terme <sup>(3)</sup>	(5 103,8)	(5 377,1)
<b>Total</b>	<b>9 812,9</b>	<b>9 834,0</b>

(1) Dépôts bancaires et prêts à court terme aux filiales.

(2) Essentiellement des billets de trésorerie et des créances négociables libellés en devises, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan.

(3) Billets de trésorerie français ou étrangers ("papier commercial"), emprunts à court terme auprès des banques et des filiales.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

## NOTE 10 RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

### a) Risque de change

Au 31 décembre 2002, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
Contrats à terme	2 648,8	(95,2)	3 945,7	301,8
Swaps de change à long terme	–	–	–	–
Swaps de change à court terme	272,6	(3,4)	3 448,0	120,6
Swaps de devises à long terme	22,0	(2,5)	781,5	153,4
Swaps de devises à court terme	11,7	2,5	255,7	4,4
Options de change :				
– call	1 502,1	74,5	1 802,3	(74,2)
– put	1 309,4	71,0	754,6	(50,0)

Les dates d'échéance minimum et maximum des instruments financiers hors bilan sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Dates d'échéance	
	Minimum	Maximum
Contrats à terme	2.01.2003	22.07.2005
Swaps de change à long terme	–	–
Swaps de change à court terme	3.01.2003	6.06.2003
Swaps de devises à long terme	11.10.2004	15.09.2005
Swaps de devises à court terme	23.06.2003	12.09.2003
Options de change :		
– call	3.01.2003	2.04.2004
– put	3.01.2003	24.02.2004

## b) Risque de taux

Au 31 décembre 2002, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Acheteur/prêteur		Vendeur/emprunteur	
	Montants nominaux	Valeur de marché	Montants nominaux	Valeur de marché
Swaps de taux à long terme	4 550,1	224,6	1 664,9	(101,3)
Swaps de taux à court terme	1 425,5	47,1	2 076,7	(51,1)
FRA	288,4	(0,2)	238,4	0,3
CAPS	23 837,2	24,2	22 812,7	(24,2)
Floors	18 024,4	334,6	18 069,7	(335,5)
Options sur swaps de taux :				
– call	190,7	3,6	190,7	(3,6)
– put	858,2	1,0	762,8	(0,9)

Les dates d'échéance minimum et maximum des instruments financiers hors bilan sont les suivantes :

	Dates d'échéance		Taux d'intérêt	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Swaps de taux à long terme	12.01.2004	31.10.2011	2,270 %	7,685 %
Swaps de taux à court terme	8.01.2003	11.12.2003	1,828 %	7,770 %
FRA	10.01.2003	11.09.2003	1,625 %	3,208 %
CAPS	10.01.2003	7.03.2006	2,500 %	6,750 %
Floors	10.01.2003	10.02.2005	2,500 %	5,200 %
Options sur swaps de taux :				
– call	18.06.2003	8.07.2003	3,250 %	3,500 %
– put	8.01.2003	8.09.2003	3,000 %	3,750 %

## c) Effet des notations sur la dette d'Alcatel

Notation. Au 29 janvier 2003, les notations d'Alcatel étaient les suivantes :

Agences de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour
Standard & Poor's	B+	B	Négative	4 octobre 2002
Moody's	B1	Not Prime	Négative	20 novembre 2002

Le 4 octobre 2002, Standard & Poor's a abaissé de BB+ à B+ la note de la dette à long terme d'Alcatel (avec une perspective négative). La notation B sur la dette à court terme a été confirmée. La précédente mise à jour avait eu lieu le 12 juillet 2002. Le 20 novembre 2002, Moody's a abaissé de Ba1 à B1 la note de la dette à long terme d'Alcatel (avec perspective négative). La note *Not Prime* allouée à la dette court terme d'Alcatel a été confirmée. La précédente mise à jour avait eu lieu le 9 juillet 2002. Alcatel ne peut pas donner l'assurance que ses notations ne seront pas à l'avenir de nouveau abaissées par Standard & Poor's, Moody's ou toute autre agence de notation.

### Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel

La note à court terme d'Alcatel ne lui donne pas accès au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse des notations. Cependant, l'emprunt obligataire de 1,2 milliard d'euros arrivant à échéance en décembre 2006 comporte une clause *step up rating change* (augmentation du fait de variation de la notation) qui prévoit que le taux d'intérêt est augmenté de 150 points de base si la notation descend en dessous de celle de la valeur d'investissement (*investment grade*).

Cette clause a été déclenchée en juillet 2002 lorsque la notation a été abaissée sous celle de la valeur d'investissement, et les 150 points de base d'augmentation sur le taux d'intérêt porté à 8,5 % sont devenus effectifs en décembre 2002 avec un premier coupon ainsi augmenté à payer lors de l'échéance de décembre 2003. Cet emprunt obligataire comporte également une clause *step down rating change* (diminution du fait d'une variation de notation) qui prévoit que le taux d'intérêt sera diminué de 150 points de base si la notation revient au niveau de celle de la valeur d'investissement.

### Crédits accordés par des pools bancaires

Le 9 avril 2002, Alcatel a clôturé un crédit bancaire syndiqué de 2 075 millions d'euros disponible pour les besoins généraux du Groupe. Parallèlement, les lignes de crédit bilatérales existantes ont été annulées. Le crédit est composé d'une tranche de trois ans pour 1 375 millions d'euros et d'une tranche de 364 jours pour 700 millions d'euros. La disponibilité de ce crédit ne dépend pas du taux de solvabilité d'Alcatel. Au 31 décembre 2002, le crédit n'était pas tiré et reste non tiré à la date de ce document.

La capacité d'Alcatel à tirer ce crédit est conditionnée au respect par Alcatel de certains ratios financiers (qui sont identiques aux ratios financiers du programme SVF Trust). Ces ratios étaient respectés au 31 décembre 2002. Étant donné l'impact continu des conditions économiques actuelles sur le Groupe, Alcatel ne peut cependant pas garantir qu'il respectera de tels engagements financiers dans le futur.

## NOTE 11 CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'Alcatel a été porté de 2 481,5 millions d'euros à fin 2001 à 2 529,4 millions d'euros à fin 2002, se répartissant en 1 264 708 498 titres de 2 euros dont 1 239 193 498 de catégorie A et 25 515 000 de catégorie O.

(en nombre de titres)

Situation au 31 décembre 2001	1 240 769 797
Augmentations de capital :	
– levées d'options de souscriptions	7 577
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions - Acquisition d'Astral Point	8 783 396
– remboursement d'Obligations Remboursables en Actions - Acquisition de Telera <sup>(1)</sup>	15 147 728
<b>Situation au 31 décembre 2002</b>	<b>1 264 708 498</b>

(1) Ces augmentations de capital ont été effectuées lors du remboursement des Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés Astral Point (devenue Alcatel Communications) et Telera.

## NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

L'évolution des capitaux propres résulte des augmentations du capital social (voir note 11) et de l'évolution simultanée des primes d'émission, qui a été la suivante :

(en millions d'euros)

Situation au 31 décembre 2001	21 425,8
Primes liées aux levées d'options	0,1
Primes liées à l'augmentation de capital en remboursement d'Obligations Remboursables en Actions <sup>(1)</sup>	175,9
<b>Situation au 31 décembre 2002</b>	<b>21 601,8</b>

(1) Augmentations de capital effectuées lors du remboursement des Obligations Remboursables en Actions (ORA) qui avaient été émises par une structure intermédiaire destinée à financer l'acquisition des sociétés Astral Point (devenue Alcatel Communications) et Telera.

Compte tenu de ce qui précède, l'évolution des réserves s'analyse ainsi :

	2002		2001
	Avant répartition	Après répartition	Après répartition
(en millions d'euros)			
Primes d'émission, de fusion et d'apport	21 601,8	21 601,8	21 425,8
Réserve légale	245,7	245,7	245,7
Réserves réglementées	1 873,3	1 873,3	1 873,3
Autres réserves	165,1	165,1	165,1
<b>Total</b>	<b>23 885,9</b>	<b>23 885,9</b>	<b>23 709,9</b>

Au 31 décembre 2002, compte tenu de la perte de l'exercice, la société Alcatel ne dispose plus de réserves distribuables.

## NOTE 13 AUTRES FONDS PROPRES

Le 19 décembre 2002, Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes de catégorie A, ayant pour échéance le 23 décembre 2005. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 645 millions d'euros et il est représenté par 120 786 517 obligations d'une valeur nominale de 5,34 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 7,917 % l'an. Le 2 janvier 2003, Alcatel a payé la totalité de l'intérêt dû, calculé de la date de règlement à la date de remboursement, rapporté à sa date actualisée nette, au taux de 7,917 %, soit un montant de 1,09115 euro par obligation. Le montant de la rémunération due au titre de l'exercice 2002 s'élève à 1,2 millions d'euros.

## NOTE 14 AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les emprunts obligataires émis par Alcatel en solde au 31 décembre 2002 se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>		2002	2001
– emprunt obligataire 2 milliards de FRF 6,375 %	1993-2003	284,4	304,9 <sup>(1)</sup>
– emprunt obligataire 2 milliards de FRF 5,75 %	1994-2004	287,5	304,9 <sup>(1)</sup>
– emprunt obligataire 1,5 milliard de FRF 5,625 %	1997-2007	228,7	228,7
– emprunt obligataire zéro coupon 1 milliard de FRF	2006	152,4	152,4
– emprunt obligataire 1 120 millions d'euros	1999-2009	1 113,0	1 120,0 <sup>(1)</sup>
– emprunt obligataire 500 millions d'euros	1999-2004	500,0	500,0
– emprunt obligataire 600 millions d'euros	2000-2002	–	315,0 <sup>(2)</sup>
– emprunt obligataire 600 millions d'euros	2000-2003	558,7	600,0 <sup>(1)</sup>
– emprunt obligataire 1 000 millions d'euros	2000-2005	1 000,0	1 000,0
– emprunt obligataire 1 200 millions d'euros	2001-2006	1 200,0	1 200,0
– emprunt obligataire 60 milliards de Yens	2000-2002	–	242,8 <sup>(2)</sup>
<b>Total</b>		<b>5 324,7</b>	<b>5 968,7</b>

(1) Rachat et annulation d'obligations au cours de l'exercice 2002.

(2) Remboursement au titre de l'exercice.

## NOTE 15 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant au 31.12.2002	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes financières <sup>(1)</sup>				
– autres emprunts obligataires	5 324,7	843,1	3 368,6	1 113,0
– emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	297,4	106,8	190,6	–
– emprunts et dettes financières divers	190,5	170,3	17,3	2,9
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Autres dettes (après répartition)</b>	<b>6 431,2</b>	<b>5 419,4</b>	<b>1 011,8</b>	<b>–</b>
<b>Total dettes</b>	<b>12 246,8</b>	<b>6 542,6</b>	<b>4 588,3</b>	<b>1 115,9</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant au 31.12.2002	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Créances fiscales et sociales	8,5	7,5	1,0	–
Autres créances	11 337,9	11 220,5	117,4	–
<b>Total créances</b>	<b>11 346,4</b>	<b>11 228,0</b>	<b>118,4</b>	<b>–</b>

(1)

## NOTE 16 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
<b>Immobilisations financières</b>		
– titres de participation	13 659,6	13 648,6
– créances rattachées à des participations	0,5	–
– autres immobilisations financières	2 246,3	2 214,1
– autres titres immobilisés	128,5	126,4
Créances de l'actif circulant	11 330,8	10 942,5
Valeurs mobilières de placement	497,4	31,0
<b>Dettes financières</b>		
– autres emprunts obligataires	5 324,7	–
– emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	297,4	–
Emprunts et dettes financières divers	190,5	63,7

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
<b>Produits et charges financiers</b>		
– produits de participations	280,5	278,4
– intérêts et produits assimilés	2 170,4	642,2
– intérêts et charges assimilées	(2 000,3)	250,0
– autres	(15 383,6)	(15 545,2)

## NOTE 17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

À la fin de 2002, les engagements d'Alcatel (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 19,1 millions d'euros ou couverts par des contrats d'assurance.

## NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DIVERS

### a) Engagements d'achats de titres de participation

Dans le cadre de l'acquisition de Newbridge (devenue ultérieurement Alcatel Networks Corporation) par le groupe Alcatel en mai 2000, et compte tenu du protocole d'accord intervenu le 25 mai 2000 entre Alcatel et Lubelec (filiale de Coralec), Alcatel s'est engagé à acheter au plus tard le 30 mai 2005 à Lubelec sa participation dans Alcatel Holdings Canada Corporation, obtenue en rémunération d'apport d'actions Alcatel destinées à la conversion d'*exchangeable shares* (actions échangeables) de Newbridge détenues par les anciens actionnaires de cette dernière, à un prix déterminé en fonction du prix d'émission initial des ORA (Obligations Remboursables en Actions), soit un prix unitaire de 50,16 euros, et du ratio d'échange des actions Alcatel contre les actions Alcatel Holdings Canada Corporation. Le risque correspondant à cet engagement est provisionné dans les comptes d'Alcatel au 31 décembre 2002 pour un montant de 2,6 milliards d'euros.

## b) Cession d'une créance de carry-back

En mai 2002, Alcatel a cédé à une institution financière une créance de carry-back d'un montant nominal de 200,6 millions d'euros provenant de l'option prise de reporter en arrière les déficits fiscaux de l'exercice 2001 (voir note 5). Le produit de la cession s'élève à 149,3 millions d'euros correspondant à la valeur actualisée sur cinq ans de cette créance. La différence entre le prix de cession et le montant nominal est étalée sur cinq ans en charges financières. Cela représente une charge de 6,1 millions d'euros au 31 décembre 2002.

Alcatel est engagé à indemniser le cessionnaire de tout préjudice résultant de toute erreur ou inexactitude qui serait constatée dans le montant ou la nature de la créance cédée. La cession fera l'objet d'une résolution en cas de modification d'une loi ou d'un règlement ayant pour effet de changer substantiellement les droits attachés à cette créance.

## c) Engagements donnés dans le cadre du programme de titrisation de crédits fournisseurs

En 1999, Alcatel a lancé un programme de titrisation de crédits fournisseurs octroyés par le Groupe, dénommé SVF, qui a été modifié une première fois en juin 2000 puis de nouveau en mai 2002.

Le programme bénéficie de diverses garanties apportées par Alcatel SA, les principales étant les suivantes :

- Une garantie de défaut de paiement (*first loss guarantee*) limitée à 30 % :
  - du montant du programme pendant la période de deux ans renouvelable,
  - de la partie financée du programme pendant la période de remboursement.
- Deux garanties relatives à la diversification du portefeuille. La garantie d'Alcatel excédera les 30 % susmentionnés dans la mesure où le portefeuille d'actifs ne respecterait pas certains critères de diversification préétablis. Cette garantie ne peut pas être supérieure à 100 %. Le non-respect de ces critères emporte la constitution d'une garantie générale. Alcatel a le choix d'inclure les créances ne respectant pas ces critères dans la garantie générale ou de les exclure et alors de les garantir à 100 %. Ces garanties ne sont valides qu'à compter de la période renouvelable ou en cas de résolution du programme.
- Une garantie au titre des risques politiques qui couvre toutes les créances, à certaines exceptions près, jusqu'à 100 % du principal et des intérêts, couvrant des risques politiques comprenant les cas d'expropriation, de violence politique, de non convertibilité ou de risque de transfert.

- D'autres garanties spécifiques concernant notamment les risques de change (pour les créances non libellées en USD), la garantie sur le remboursement du programme et une garantie de bonne fin.

Le programme prévoit certains cas de résolution anticipée. L'un de ces cas est le non-respect par le groupe Alcatel de certains ratios financiers (*covenants*). Ces clauses sont identiques à celles négociées par Alcatel lors de la mise en place en avril 2002 d'une ligne de crédit auprès d'un pool bancaire de 2,1 milliards d'euros (voir note 10 c). Le respect de ces clauses est contrôlé trimestriellement. En cas de résolution anticipée, Alcatel SA devra s'acquitter des montants dus au titre des garanties octroyées dans un délai de trois jours.

Au 31 décembre 2002, les prêts et créances détenus par le SVF Trust s'élevaient à 428 millions de USD (700 millions de USD au 31 décembre 2001).

Le montant maximum de crédits fournisseurs pouvant être cédé par le groupe Alcatel au SVF est de 1 173,5 millions de USD (environ 1 100 millions d'euros).

Au 31 décembre 2002, Alcatel SA a comptabilisé une provision pour risque au titre des garanties accordées au SVF Trust pour un montant de 9 millions d'euros.

## d) Engagements donnés dans le cadre de la gestion de trésorerie

Les garanties données dans le cadre de la gestion de trésorerie d'Alcatel ont continué à produire leurs effets : les garanties de toutes natures données dans le cadre de la gestion de trésorerie portaient à fin 2002 sur un montant de l'ordre de 807 millions d'euros. Ce montant correspond principalement à une garantie donnée aux banques assurant le *cash pooling*. Elle couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel et ceux des filiales. Enfin, les opérations courantes de swaps de taux d'intérêt ou de devises génèrent en permanence un portefeuille d'engagements donnés et reçus (voir note 10).

### e) Autres engagements donnés

Enfin Alcatel a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant total	Moins d'un an	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe <sup>(1)</sup>	754,7	754,7	–	–
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel SA	–	–	–	–
Avals, cautions et garanties donnés				
– sur contrats commerciaux	3 161,9	912,6	1 544,6	704,7
– sur emprunts	62,0	62,0	–	–
– autres engagements donnés	1 321,9	19,1	32,2	1 270,6
Effets escomptés non échus	–	–	–	–
<b>TOTAL</b>	<b>5 300,5</b>	<b>1 748,4</b>	<b>1 576,8</b>	<b>1 975,3</b>

(1) dont 512,4 millions d'euros provisionnés au 31 décembre 2002.

## NOTE 19 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2002 est stable par rapport à 2001 et s'élève à 0,6 million d'euros.

Durant l'année 2002, le montant global des rémunérations perçues par les 11 personnes composant le comité exécutif au 31 décembre 2002, à raison de leurs fonctions chez Alcatel ou dans les entreprises consolidées, s'est élevé à 7,7 millions d'euros (comparé à 8,6 millions d'euros pour 2001).

## NOTE 20

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en millions d'euros)

#### Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel

##### A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)

	Capital à la clôture du bilan	Capitaux propres autres que le capital <sup>(1)</sup>
CFA – Cie Financière Alcatel – 54, rue La Boétie – 75008 Paris	6 548,6	1 402,0
Coralec – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	8 586,4	(1,7)
Alcatel USA Inc. – 1000 Coit Road – Plano – Texas 75075 (USA)	–	5 858,6
Générale Occidentale – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	637,7	450,8
Codelec – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	653,6	31,5
Electro Banque – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	106,0	763,5
Soft Participations – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	196,8	345,8
Alcatel Submarine Networks – Route de Nozay – 91625 La Ville-du-Bois Cedex	241,8	(193,3)
Alcatel Cable France – 53, rue Jean-Brouin – 78703 Conflans-Sainte-Honorine	261,0	112,5
Alcatel Norway A/S – Ostre Aker vei 33 Oker – 0508 Oslo (Norway)	11,5	56,1
Alcatel Communications Inc. – 19, Alpha Road – 01824 Chelmsford (USA)	–	(46,2)
Telera – 2711 Centervill Road, Suite 400 Wilmington (USA)	91,4	(78,5)
Société Immobilière La Boétie – 54, rue La Boétie – 75008 Paris	22,5	39,5
SIKL – Sté Immobilière Kléber Lauriston – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	16,3	18,4

##### B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)

Alcatel Space – 12, rue de la Baume – 75008 Paris	1 644,4	(94,7)
Alcatel Deutschland – Lorenzstrasse 10 – 70435 Stuttgart (Germany)	235,2	201,9

#### Renseignements concernant les autres filiales et participations

##### A – Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel)

a – Filiales françaises	–	–
b – Filiales étrangères	–	–

##### B – Participations (10 % à 50 % du capital détenu par Alcatel)

a – Filiales françaises	–	–
b – Filiales étrangères	–	–

(1) Avant répartition.

(2) Dernier exercice clos.

Quote-part du capital détenue par Alcatel (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires hors taxes <sup>(2)</sup>	Bénéfice ou perte <sup>(2)</sup>	Dividendes encaissés en 2002 par Alcatel
100,0	3 911,0	1 319,9	-	261,6	(4 193,8)	-
100,0	3 402,2	139,3	-	-	(5 182,4)	-
61,0	1 424,7	2 035,1	-	-	183,8	-
91,0	999,4	-	-	-	23,4	-
100,0	595,0	-	-	-	(90,0)	82,8
99,9	581,3	-	31,0	71,0	19,0	19,9
100,0	539,8	36,8	-	-	(74,2)	-
99,1	502,6	568,7	-	495,6	(723,0)	-
95,4	347,6	-	-	154,5	(257,4)	18,5
100,0	150,9	-	-	73,3	(2,2)	115,8
99,9	134,4	-	-	-	(27,8)	-
99,6	79,1	-	-	1,1	-	-
100,0	72,5	-	-	7,2	(1,3)	-
100,0	46,5	-	-	1,0	11,2	-
48,8	527,8	108,0	-	1 184,0	(110,3)	-
25,0	295,9	-	-	-	(173,4)	-
-	43,2	-	-	-	-	-
-	5,1	-	-	-	-	-
-	0,6	-	-	-	-	-

## COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2002

	Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette <i>(en milliers d'euros)</i>	Pourcentage de participation d'Alcatel	Pourcentage de participation du Groupe
<b>I - Participations</b>				
Cie Financière Alcatel	436 575 193	3 910 944	100,0	100,0
Coralec	572 428 044	3 402 196	100,0	100,0
Alcatel USA Inc.	223 175	1 424 677	61,0	100,0
Générale Occidentale	38 699 718	999 391	91,0	100,0
Codelec	43 569 994	595 020	100,0	100,0
Electro Banque	10 592 213	581 303	99,9	100,0
Saft Participations	13 121 159	539 842	100,0	100,0
Alcatel Space	53 530 770	527 791	48,8	100,0
Alcatel Submarine Network	15 984 379	502 582	99,1	100,0
Alcatel Cable France	20 655 674	347 556	95,0	100,0
Alcatel Deutschland	1	295 926	25,0	100,0
Alcatel STK	8 400 000	150 915	100,0	100,0
Alcatel Communications Inc.	7 290	134 420	99,9	100,0
Telera Inc.	2 690	79 151	99,6	99,6
SIKL	214 623	46 451	100,0	100,0
Eurelec	99 993	12 234	100,0	100,0
Radio Frequency Systems France	15 351	7 560	100,0	100,0
Electro Re	6 650	5 100	95,0	100,0
Sardelec	152 499	1 373	100,0	100,0
Eberco High Tech II NV	394 820	544	25,0	25,0
CGE	29 874	455	99,6	100,0
FIPP	81 044	200	74,6	74,6
Eberco High Tech I NV	88 065	81	21,1	21,1
Autres sociétés		588		
<b>II - Autres titres immobilisés</b>				
Alcatel	25 343 255	126 412	2,0	5,4
<b>III - Participations dans les sociétés immobilières</b>				
		93 271		

# RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nature des indications	2002	2001	2000	1999	1998
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	2 529 417	2 481 540	2 457 421	1 998 952	1 211 728
b) Nombre d'actions A	1 239 193 498	1 215 254 797	1 212 210 685	199 895 247	198 710 296
c) Nombre d'actions O	25 515 000	25 515 000	16 500 000	-	-
d) Nombre total d'actions après division	1 264 708 498	1 240 769 797	1 228 710 685	999 476 235	993 551 480
<b>Opérations et résultats en fin d'exercice <i>(en milliers d'euros)</i></b>					
a) Revenus du portefeuille	280 502	393 542	1 077 056	810 223	3 964 885
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	379 442	697 755	1 647 969	1 883 425	4 736 107
c) Impôt sur les bénéfices	(353 964)	(97 504)	95 420	215 815	173 572
d) Participation/intéressement aux résultats de l'entreprise	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(14 710 546)	(2 966 106)	1 395 711	2 229 003	4 137 591
f) Résultat distribué (dont précompte)	- <sup>(1)</sup>	196 993	583 511	503 397	397 421
<b>Résultat par action <i>(en euros)</i></b>					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,58 <sup>(2)</sup>	0,64	1,26	8,34	22,96
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(11,63) <sup>(2)</sup>	(2,39)	1,14	11,07	20,82
c) Dividende attribué par action A d'une valeur nominale de 2 euros	- <sup>(1)</sup>	0,16	0,48	2,20	2,00
d) Dividende attribué par action O d'une valeur nominale de 2 euros	- <sup>(1)</sup>	0,10	0,10	-	-
<b>Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	5	5	5	21
b) Montant de la masse salariale <i>(en milliers d'euros)</i>	1 889	3 343	3 655	3 558	3 729
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>	955	779	933	829	1 851

(1) Proposition.

(2) Ce résultat tient compte du nombre total d'actions Alcatel (actions A et actions O).

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la société Alcatel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alcatel, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## 1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 e) de l'annexe qui expose le changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

## 2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 4 février 2003

Les commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
Alain Pons

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Messieurs les actionnaires de la société Alcatel,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

## **Conventions autorisées au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

## **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### *Conventions auxquelles sont parties les sociétés Alcatel et Alstom*

Lors de l'introduction en Bourse de la société Alstom en juin 1998 et du placement d'actions Alstom en février 2001, différentes conventions ont été signées entre Alcatel, Alstom, Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) et, le cas échéant, plusieurs banques et établissements financiers. Ces conventions portent des engagements entre Alcatel et Alstom qui n'ont donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2002. Par ailleurs, MM. Tchuruk et Halbron, tous deux administrateurs communs aux sociétés Alcatel et Alstom lors de la signature de ces conventions, ne sont plus administrateurs d'Alstom, le premier depuis mars 2001 et le second depuis juillet 2002.

### *Accords conclus avec Thales (ex-Thomson-CSF)*

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thomson-CSF (Thales) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux deux groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

M. Tchuruk est administrateur commun aux sociétés Alcatel et Thales.

### *Convention d'assistance aux filiales au titre des frais de Recherche et Développement et de la propriété industrielle*

Les contributions des sociétés du Groupe aux frais de Recherche et Développement et de propriété industrielle sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2002, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à 800 428 milliers d'euros.

Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales, conformément aux principes énoncés ci-dessous, se sont, quant à elles, élevées à 791 257 milliers d'euros.

### *Convention intervenue entre Alcatel et un de ses administrateurs*

Un contrat de consultant a été signé entre Alcatel et M. Werner aux termes duquel M. Werner s'est vu confier, à compter du 1<sup>er</sup> août 2001, une mission d'assistance à la Direction Générale d'Alcatel dans les domaines stratégique, économique et industriel, en particulier en matière de communication externe et d'image de marque visant à promouvoir le Groupe en Europe, et plus particulièrement en Allemagne. Au titre de l'exercice 2002, M. Werner a bénéficié d'une rémunération annuelle de 102 129 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Neuilly-sur-Seine, le 4 février 2003

Les commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
Alain Pons

# RISQUES DE L'ÉMETTEUR

## RISQUES JURIDIQUES

Le Groupe n'est soumis directement à aucune réglementation particulière pouvant affecter le cours normal des affaires. Toutefois, le secteur des télécoms, à savoir les opérateurs clients d'Alcatel, est, lui, soumis à des réglementations édictées par des autorités nationales indépendantes qui ne sont pas sans influence sur Alcatel. Le Groupe n'est dépendant d'aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative pour l'exploitation de son activité. En revanche, certaines entités du Groupe sont tenues d'assurer la confidentialité des activités qu'elles exercent en raison de la nature de celles-ci et en vertu d'accords conclus avec des organisations internationales ou avec des autorités de certains états en charge de la Défense ou de l'Industrie. Les engagements pris conduisent les sociétés concernées et le personnel affecté à ces activités à restreindre l'accès aux lieux et aux moyens de production nécessaires à l'exercice de ces activités ainsi qu'aux informations y afférentes.

## LITIGES

Les litiges sont exposés page 82 (note 33).

## RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de contrepartie (voir détails, note 30 des comptes consolidés). Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés avec des risques hors-bilan pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Tous les instruments financiers détenus ou émis par le Groupe en fin d'année sont des couvertures de contrats commerciaux signés ou d'offres commerciales. Les contrats commerciaux signés ou autres engagements fermes sont couverts au moyen d'opérations de change à terme ou d'options de change tandis que les offres sont couvertes par des options de change. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas dix-huit mois. Le Groupe est net payeur de primes. Le Groupe contrôle les risques de crédit associés à ces instruments financiers par des mesures d'approbation des crédits, de limite d'investissements et de procédures de trésorerie centralisées, mais ne demande pas de nantissement ou autres garanties pour couvrir les risques liés à ces instruments financiers. En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, Alcatel estime que le risque de crédit sur les clients est limité et qu'il n'y a pas de risque de concentration de crédit important.

## RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Alcatel met en œuvre une gestion proactive des risques visant à la protection de ses salariés, de ses actifs et de l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement de ses activités. La structure de gestion des risques d'Alcatel s'appuie sur :

- un processus permanent d'identification et de quantification des risques ou cartographie, notamment ceux spécifiques aux activités d'Alcatel et à leur évolution ;
- une politique de prévention des sinistres afin de minimiser leur fréquence, et de contrôle de ceux-ci afin d'en limiter l'ampleur ;
- un niveau approprié de rétention des risques ;
- une approche coordonnée et efficace du transfert de coûts ou d'autres méthodes de financement des risques pour les risques non conservés ;
- une mise en place de plans d'urgence en cas de crise.

La gestion des risques liés aux biens matériels et actifs d'exploitation est confiée à une équipe dédiée au niveau du Groupe, dont la mission consiste à définir, communiquer et mettre en œuvre la politique de gestion des risques. Pour les sociétés contrôlées à 50 % et plus par Alcatel, la prévention et la couverture des sinistres font l'objet d'une coordination étroite entre l'entité concernée et le Groupe.

Les opérations d'acquisition ou de cession font l'objet d'une attention toute particulière, la politique consistant à appliquer les programmes aux sociétés récemment acquises et à en retirer les sociétés cédées à la date de cession.

Depuis 2001, une cartographie des risques à l'échelle mondiale est régulièrement mise à jour, afin de renforcer le programme de gestion des risques. Elle s'appuie sur les études globales de sinistralité (fréquence, sévérité) de tous les risques assurés, complétées par des interviews régulières des équipes opérationnelles permettant d'évaluer le plus en amont possible l'ensemble des risques industriels auxquels est exposé le Groupe. Ceci permet de prévenir les risques significatifs susceptibles de concerner les biens tangibles et intangibles, en optimisant le niveau de couverture de ceux qui sont assurables.

## PRÉVENTION DES SINISTRES/RISQUES INDUSTRIELS

Le Groupe poursuit sa politique d'audit et d'examen de ses sites afin de détecter les anomalies éventuelles et de mieux prévenir l'exposition future à certains risques.

Un processus d'ingénierie HPR (Highly Protected Risk ou Risque Hautement Protégé) est mis en œuvre pour les dommages matériels, selon les normes internationales reconnues, au travers de nos principales implantations dans le monde entier, et sur la base d'un programme de visites régulières de tous les sites industriels d'une valeur supérieure à 5 M€. Ces visites, menées par un consultant spécialisé externe, ont débuté en 1987 et n'ont cessé d'être améliorées depuis. Ainsi 125 visites ont été réalisées en 2002, permettant d'amener 83 % de la valeur totale assurée au niveau de protection souhaité HPR, contre 42 % en 1987. Cette approche est étendue à nos principales activités maintenant en sous-traitance.

## RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Un processus d'ingénierie HPE (Highly Protected Environment ou Environnement Hautement Protégé), mis en œuvre sur les principaux sites de production depuis 1992, a permis d'anticiper les exigences de la norme internationale ISO 14001, publiée en 1996 et concernant les systèmes de management de l'environnement.

Compte tenu de l'impact direct de plus en plus réduit des activités de production sur l'environnement, la décision de certification des sites de production, selon le standard ISO 14001 et par un tiers, reste une responsabilité des unités opérationnelles, en fonction de leur stratégie industrielle, qui fait de plus en plus appel à des "Contract Electronic Manufacturers" (CEM).

À fin 2002, 21 sites différents répartis dans 13 pays ont reçu une certification externe, la stabilité du nombre de sites certifiés par rapport à 2002 (20) s'expliquant par la cession de plusieurs d'entre eux à des CEM au cours de l'année.

Il est procédé, de manière systématique, à des évaluations environnementales des différents sites, tout particulièrement dans le cas de cessions ou d'acquisitions où il est régulièrement fait appel à l'assistance de consultants externes. Les conclusions obtenues sur les sites potentiellement les plus vulnérables en raison d'activités historiquement plus polluantes, notamment en Allemagne et en Belgique, ont montré que les opérations de traitement n'auront pas de conséquence significative sur les résultats du Groupe.

La remise en état des terrains d'une ancienne usine de télécommunications dans la région parisienne s'est achevée en 2002 dans des conditions satisfaisantes, en liaison avec les autorités locales.

Enfin, Alcatel USA et SAFT sont considérées comme des "Parties Potentiellement Responsables" (PRP) sur plusieurs sites de Superfund aux États-Unis, mais la plupart de ces litiges ont été ou seront réglés à un coût inférieur aux prévisions ("règlement de minimas"). Le coût total correspondant n'est pas considéré comme significatif.

## ASSURANCES

La mise en œuvre coordonnée de la politique de gestion des risques associe :

- un processus d'ingénierie active des risques, incluant une cartographie générale et mondiale des risques et, en 2002, une analyse plus spécifique par entité légale des risques de responsabilité civile générale et produits et professionnelle,
- une prévention des sinistres étendue à tous les types de risques ou presque (dommages directs et pertes d'exploitation, responsabilité civile, transport, installation),
- la conservation organisée à l'échelle du Groupe, via sa filiale de réassurance consolidée, des sinistres de fréquence,
- le transfert des sinistres majeurs au marché mondial de l'assurance.

Grâce à cette mise en œuvre, Alcatel vérifie en continu la bonne adéquation de ses couvertures d'assurance (en fonction de leur disponibilité sur le marché mondial de l'assurance) avec les risques réels du Groupe.

Depuis janvier 2001, un programme unique intègre les différentes lignes suivantes : dommages directs et pertes d'exploitation, responsabilité civile générale et produits, responsabilité professionnelle, responsabilité civile produits aéronautiques et spatiaux, transport, installation, responsabilité des dirigeants, responsabilité fiduciaire, fraude et détournement.

Ce programme pluridisciplinaire a été placé auprès d'un nombre restreint de réassureurs et assureurs bénéficiant d'un niveau de solvabilité de 1<sup>er</sup> rang, pour une période de trois ans.

Il est d'application mondiale.

Le Groupe bénéficie ainsi de couvertures se comparant favorablement, en terme d'étendue et de limites, aux autres acteurs d'activités et de tailles comparables.



# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

---

<b>Informations juridiques</b>	<b>138</b>
<b>Informations sur le capital</b>	<b>144</b>
<b>Marché de l'action Alcatel</b>	<b>152</b>
<b>Assemblées générales 2003</b>	<b>155</b>

## INFORMATIONS JURIDIQUES

### Identité de la société

#### Dénomination et siège social

Alcatel  
54, rue La Boétie – 75008 Paris.

#### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

#### Date de constitution et d'expiration

La société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

#### Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tout pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres, de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés.

La prise de participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme, associations, groupements, français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité ; et d'une façon générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

#### Numéro d'inscription au Registre du Commerce

La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542019096. Son code APE est 741 J.

#### Documents sociaux

Les documents et renseignements relatifs à la société peuvent être consultés au siège social de la société situé 54, rue La Boétie – 75411 Paris Cedex 08.

#### Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

## Dispositions particulières des statuts

### Forme et inscription des actions et seuils statutaires – Franchissements de seuils – Identification des détenteurs (Article 7 des statuts)

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération. Les actions de catégorie A et O entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sous réserve des dispositions prévues au (2) du paragraphe ci-après.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte.

Les inscriptions en compte, virements et cessions, s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la société égal ou supérieur à :

- 1) 0,5 % du nombre total des actions doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou Télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 2,5 % inclus.
- 2) 3 % du nombre total des actions doit, dans les cinq jours de Bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. Cette obligation de mise au nominatif s'applique à toutes les actions déjà détenues ainsi qu'à celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la société dans les quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 %.

*(Nouvelle rédaction issue de l'AGM du 20 juin 1989.)*

Pour la détermination des seuils prévus aux § (1) et (2), il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 du Code de commerce. Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition(s), et préciser le nombre d'actions de chaque catégorie qu'il détient.

En cas d'inobservation des dispositions prévues aux § (1) et (2) ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies

par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus aux § (1) et (2) ci-dessus est également tenu d'en informer la société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

La société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### **Assemblées d'actionnaires – Droits de vote**

*(Articles 26 et 27 des statuts)*

Les assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire ou par correspondance, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur au lieu mentionné dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours avant la date de réunion de l'assemblée et peut être abrégé par décision du conseil d'administration.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration ou de vote par correspondance concernant toutes assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par correspondance ou par procuration doit avoir été reçu effectivement au siège social de la société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'assemblée générale. Ce délai peut toutefois être abrégé par décision du conseil d'administration.

Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou télétransmission. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation. Tout actionnaire ayant manifesté son intention d'assister à l'assemblée générale, émis un vote par correspondance, ou donné une procuration, en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le depositaire des actions, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a fait connaître son intention d'assister à l'assemblée, transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier à l'intermédiaire habilité par la société, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondant, dans les conditions et délais prévus par la loi et les règlements.

Sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.

*(Décision de l'AGM du 20 juin 1989.)*

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Quel que soit le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie O possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet, en assemblée générale ou en assemblée spéciale, tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une assemblée générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant exclusivement compte de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

*(Décision de l'AGM du 20 juin 1989.)*

La limitation instituée à l'alinéa précédent devient caduque de plein droit dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personne(s) physique(s) ou morale(s), vient à détenir au moins 66,66 % du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure d'offre publique d'achat ou d'échange visant la totalité des actions de la société. Le conseil d'administration constate la réalisation de la caducité

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

dès la publication des résultats de la procédure.

La limitation instituée à l'alinéa ci-dessus ne concerne pas le Président de l'assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues, conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106, alinéa 7, du Code de commerce. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

### **Affectation du résultat** (Article 29 des statuts)

1. La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.
2. Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende, sous réserve de ce qui est stipulé au § 3 ci-après. En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.  
L'assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.  
L'assemblée générale ou le conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.
3. Sur le bénéfice distribuable, tel que défini au paragraphe précédent, il est prélevé par priorité la somme nécessaire pour verser aux actions de catégorie O, au titre de chaque exercice social et pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2000, un dividende égal par action, hors précompte, au plus élevé des deux montants ci-après définis :
  - zéro virgule dix (0,10) euro,
  - dix pour cent (10 %) de la fraction du résultat net après impôt de la Division Optronics, correspondant à l'intérêt dédié défini par l'annexe II, dont le montant ressort de ses états financiers, divisé par le nombre total d'actions de catégorie O. Ce montant est cependant plafonné à cent

cinquante pour cent (150 %) du dividende mis en distribution par l'assemblée générale, au titre du même exercice, au profit de chaque action de catégorie A.  
(Décision de l'AGM du 20 septembre 2000.)

### **Administration, direction et contrôle**

Mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice 2002.

Rémunérations et avantages versés au cours de l'exercice 2002 par Alcatel et les sociétés qu'elle contrôle.

#### **Serge Tchuruk**

Président et Directeur Général

(mandat renouvelé le 19.06.1997, expirant en 2003)

*Autres mandats :*

En France : Administrateur de la Société Générale, de Thales, de Total Fina Elf SA et de l'Institut Pasteur, Membre du conseil d'administration de l'École Polytechnique.

À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. (ex-Alcatel NA, Inc.), Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

105 150 actions de catégorie A, 300 actions de catégorie O et 206 parts du FCP 3A

*Rémunérations et avantages :*

1 526 878 euros

#### **Daniel Bernard**

Administrateur indépendant

(nommé le 19.06.1997, mandat expirant en 2003)

*Autres mandats :*

En France : Président-Directeur Général de Carrefour, Administrateur de Saint-Gobain, de Comptoirs Modernes.

À l'étranger : Administrateur de Grandes Superficies de Colombia, de Centros Comerciales Carrefour, de Finiper, de GS et de Carrefour Comercio e Industria, Vice-Président de DIA SA.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

137 625 actions de catégorie A, 3 500 actions de catégorie O

*Rémunérations et avantages :*

71 312 euros au titre de jetons de présence

#### **Philippe Bissara**

Administrateur indépendant

(mandat renouvelé le 10.06.1999, expirant en 2005)

*Autres fonctions et mandats :*

En France : Délégué général de l'ANSA, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient, Membre du conseil d'administration du groupement français de l'Association Fiscale Internationale, Membre de l'Académie de Comptabilité.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

53 625 actions de catégorie A, 20 actions de catégorie O et 4 411 parts du FCP 3A

*Rémunérations et avantages :*

51 855 euros au titre de jetons de présence

### **Frank Blount**

Administrateur indépendant  
(nommé le 10.06.1999, mandat expirant en 2005)

#### *Autres fonctions et mandats :*

À l'étranger : Président de JI Ventures Inc., Administrateur de Global Light Communications, de Entergy Corporation USA, de Caterpillar Inc. USA, d'Adtran Inc. USA, de Hanson Plc. USA, Consultant en management de AT Kearney, Inc. USA.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

1 000 American Depositary Shares "A"

#### *Rémunérations et avantages :*

44 299 euros au titre de jetons de présence

### **Jozef Cornu**

Administrateur  
(nommé le 16.05.2000, mandat expirant en 2004)

#### *Autres fonctions et mandats :*

En France : Conseiller du Président d'Alcatel, Administrateur d'Alcatel CIT.

À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel Bell NV, de Tijd NV, Membre du conseil de surveillance d'Alcatel SEL AG, Administrateur de Taiwan International Standard Electronics Ltd, de Barco, de KBC, de Agfa Gevaert.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

20 500 actions de catégorie A et 1 712 parts du FCP 3A

#### *Rémunérations et avantages :*

351 163 euros dont 46 024 euros au titre de jetons de présence

### **Jean-Pierre Halbron**

Administrateur  
(mandat renouvelé le 3.05.2001, expirant en 2005)

#### *Autres mandats :*

À l'étranger : Président du conseil d'administration d'Alcatel Finance Inc., d'Alcatel USA Inc., Membre du conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH, Administrateur d'Alcatel Finance Australia Ltd, d'Alcatel USA Holdings Corp. (ex-Alcatel NA, Inc.), d'Alcatel USA LP, Inc.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

20 770 actions de catégorie A, 250 actions de catégorie O et 1 943 parts du FCP 3A

#### *Rémunérations et avantages :*

896 940 euros

### **David Johnston**

Administrateur indépendant  
(nommé le 3.05.2001, mandat expirant en 2005)

#### *Autres fonctions et mandat :*

À l'étranger : Président de l'Université de Waterloo (Canada), Administrateur de CGI, d'EMCO.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

500 actions de catégorie A et 500 actions de catégorie O

#### *Rémunérations et avantages :*

52 510 euros au titre de jetons de présence

### **Pierre-Louis Lions**

Administrateur indépendant  
(mandat renouvelé le 3.05.2001, expirant en 2005)

#### *Autres fonctions et mandats :*

En France : Professeur au Collège de France et à l'École Polytechnique, Président de la Commission d'Évaluation de l'INRIA, Président du Conseil Scientifique d'EDF et du Conseil Scientifique du CEA-DAM, Membre de l'Académie des Sciences, de l'Academia Europea, du Conseil Scientifique de la Défense, de la Société Mathématique de France, de la Société de Mathématiques appliquées et industrielles, Consultant à EADS – Launch Vehicles, Paribas, CPR.

À l'étranger : Membre de l'American Mathematical Society et de l'European Mathematical Society, de l'International Association in Mathematical Physics et de l'Instituto Lombardo.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

500 actions de catégorie A et 20 actions de catégorie O

#### *Rémunérations et avantages :*

50 130 euros au titre de jetons de présence

### **Thierry de Loppinot**

Administrateur salarié du groupe Alcatel  
(mandat renouvelé le 3.05.2001, expirant en 2005)

#### *Autres fonctions et mandat :*

En France : Juriste au siège d'Alcatel, Président du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement "Actionariat Alcatel" (FCP 3A), Président et Directeur Général de Formalec.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

3 973 actions de catégorie A et 3 322 parts du FCP 3A

#### *Rémunérations et avantages :*

135 330 euros dont 46 024 euros au titre de jetons de présence

### **Jean-Marie Messier**

Administrateur  
(nommé le 10.06.1999, mandat expirant en 2005)

#### *Autres mandats :*

En France : Membre du conseil de surveillance de Vivendi Environnement, Administrateur de LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton, de BNP Paribas.

À l'étranger : Président de Messier Partners LLC et Ahead LLC, Administrateur d'Echostar, du Whitney Museum et de Fomento de Construcciones y Contratas.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

21 250 actions de catégorie A

#### *Rémunérations et avantages :*

33 053 euros au titre de jetons de présence

### **Peter Mihatsch**

Administrateur indépendant  
(coopté le 30.01.2002, mandat expirant en 2005)

#### *Autres fonctions et mandats :*

À l'étranger : Président du conseil de surveillance de Giesecke and Devrient Munich, Membre du conseil de surveillance de Vodafone GmbH, de Vodafone-Mobilfunk, d'ARCOR- Vodafone, de Daimler Chrysler Services.

#### *Nombre d'actions Alcatel possédées :*

500 actions de catégorie A

#### *Rémunérations et avantages :*

45 854 euros au titre de jetons de présence

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## Bruno Vaillant

Administrateur salarié du groupe Alcatel  
(mandat renouvelé le 10.06.1999, expirant en 2005)

*Autres fonctions et mandats :*

En France : Ingénieur à Alcatel Space (Direction des Systèmes d'Information), Administrateur de la Caisse de Prévoyance Haussmann, Membre du conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement "Actionariat Alcatel" (FCP 3A), Expert près la cour d'appel de Toulouse.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

2 030 actions de catégorie A, 300 actions de catégorie O et 3 489 parts du FCP 3A

*Rémunérations et avantages :*

118 592 euros dont 46 024 euros au titre de jetons de présence

## Marc Viénot

Administrateur indépendant  
(mandat renouvelé le 19.06.1997, expirant en 2003)

*Autres mandats :*

En France : Président d'honneur, Administrateur de la Société Générale, Président de Association Paris Europlace, Administrateur des Ciments Français, Membre du conseil de surveillance d'Aventis, Membre du conseil de l'Association Française des Entreprises Privées.

À l'étranger : Administrateur de Société Générale Marocaine de Banque.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

4 950 actions de catégorie A

*Rémunérations et avantages :*

54 235 euros au titre de jetons de présence

## Helmut Werner

Administrateur  
(nommé le 19.06.1997, mandat expirant en 2003)

*Autres mandats :*

À l'étranger : Président de Helmut Werner GmbH, président du conseil de surveillance de MG Technologies AG, Membre du conseil de surveillance d'Ernst & Young Deutsche Allgemeine Treuhand AG WPGes, d'Aktiebolaget SKF, de BASF AG, de Gerling-Konzern Versicherungs Beteiligungs AG.

*Nombre d'actions Alcatel possédées :*

1 200 actions de catégorie A et 300 actions de catégorie O.

*Rémunérations et avantages :*

154 639 euros dont 52 510 euros au titre de jetons de présence

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'année 2002 aux 2 administrateurs démissionnaires, s'est élevé à 4 276 euros pour M. Paolo Fresco et à 1 896 euros pour M. Krish Prabhu.

## Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel font l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société :

- Deloitte Touche Tohmatsu, représenté par M. Alain Pons  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex
- Barbier Frinault et Autres (Ernst & Young), représenté par M. Christian Chiarasini  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Barbier Frinault et Autres a été nommé commissaire aux comptes d'Alcatel, pour la 1<sup>ère</sup> fois, par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 juin 1994 et Deloitte Touche Tohmatsu par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 18 juin 1998.

Ils ont respectivement pour commissaires aux comptes suppléants :

- M. Olivier Azières,  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92203 Neuilly-sur-Seine Cedex, France
- M. Philippe Peuch-Lestrade,  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex, France.

Les mandats de commissaires aux comptes titulaires ou suppléants ayant pris fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle du 16 mai 2000, celle-ci les a renouvelés pour 6 exercices, soit pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale 2006 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

## Honoraires perçus – exercice 2002

	Deloitte Touche Tohmatsu		Barbier Frinault & Autres (Réseau Ernst & Young)	
	Montant (K€)	%	Montant (K€)	%
<b>1- Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 610	86,4 %	2 605	57,4 %
Missions accessoires	376	4,3 %	1 841	40,6 %
<b>Sous-total</b>	<b>7 986</b>	<b>90,7 %</b>	<b>4 446</b>	<b>98,0 %</b>
<b>2- Autres prestations</b>				
Fiscal Technologies de l'information	–	0,0 %	40	0,9 %
Autres	636	7,2 %	–	0 %
	187	2,1 %	50	1,1 %
<b>Sous-total</b>	<b>823</b>	<b>9,3 %</b>	<b>90</b>	<b>2,0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 809</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4 536</b>	<b>100,0 %</b>

## Conventions réglementées

Des conventions autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies en 2002. Elles concernent les accords conclus entre Alcatel et Thales, les sociétés du Groupe et un administrateur.

### Conventions auxquelles sont parties les sociétés Alcatel et Alstom

Lors de l'introduction en Bourse de la société Alstom en juin 1998 et du placement d'actions Alstom en février 2001, différentes conventions ont été signées entre Alcatel, Alstom, Marconi plc (anciennement The General Electric Company plc) et, le cas échéant, plusieurs banques et établissements financiers. Ces conventions portent des engagements entre Alcatel et Alstom qui n'ont donné lieu à aucun flux financier au cours de l'exercice 2002. Par ailleurs, MM. Tchuruk et Halbron, tous deux administrateurs communs aux sociétés Alcatel et Alstom lors de la signature de ces conventions, ne sont plus administrateurs d'Alstom, le premier depuis mars 2001 et le second depuis juillet 2002.

### Accords conclus avec Thales (ex-Thomson-CSF)

Les accords décidés en 1998 et renforcés en 1999, à l'occasion de l'augmentation par Alcatel de sa participation dans Thomson-CSF (Thales) en décembre 1999, portent principalement sur les modalités de renforcement de coopération entre Alcatel et Thales dans des domaines communs aux 2 groupes, tels que les domaines stratégiques ou les domaines opérationnels (coopération commerciale, achats, capital-risque ou gestion du parc immobilier, etc.).

### Assistance aux filiales

Bien que n'entrant pas formellement dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce et par souci de bonne information des actionnaires, le conseil d'administration a autorisé la contribution des sociétés du Groupe aux frais de recherche et développement et de propriété industrielle. Les sommes dues sont versées intégralement à Alcatel, à charge pour cette dernière de les répartir entre ses filiales en fonction de leurs besoins de financement. Au titre de l'exercice 2002, les produits enregistrés par Alcatel se sont élevés à 800 428 milliers d'euros. Les charges dont Alcatel est redevable aux filiales se sont, quant à elles, élevées à 791 257 milliers d'euros.

### Convention intervenue entre Alcatel et un de ses administrateurs

Un contrat de consultant a été signé entre Alcatel et M. Werner aux termes duquel M. Werner s'est vu confier, à compter du 1<sup>er</sup> août 2001, une mission d'assistance à la Direction Générale d'Alcatel dans les domaines stratégique, économique et industriel, en particulier en matière de communication externe et d'image de marque visant à promouvoir le Groupe en Europe et plus particulièrement en Allemagne. Au titre de l'exercice 2002, M. Werner a bénéficié d'une rémunération annuelle de 102 129 euros.

## Schémas d'intéressement du personnel

### Contrats d'intéressement et de participation

En dehors des plans d'options décrits ci-après, les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement et de plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale.

Les sociétés filiales étrangères établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation qui leur est applicable et quand celle-ci les y autorise.

### Augmentations de capital réservées aux salariés

Au cours des cinq dernières années, la société a effectué des augmentations de capital en faveur de l'ensemble des salariés du Groupe en 1997, 2000 et 2001. Dans le cadre de la dernière augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'options de souscription d'actions, décidée par le conseil d'administration du 7 mars 2001, il a été émis 91 926 actions le 29 juin 2001. Chaque action souscrite a donné droit à 3 options de souscription d'actions, au prix d'exercice de 50 euros, soit un nombre global de 275 778 options exerçables à l'issue d'un délai de trois ans (quatre ans pour la France) et pendant une période d'un an.

### Options

Les plans d'options de souscription et d'achat d'actions Alcatel sont présentés ci-après en page 146 et suivantes.

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

### Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2002 est de 2 529 416 996 euros, représenté par 1 264 708 498 actions de 2 euros nominal chacune, 1 239 193 498 actions de catégorie A et 25 515 000 actions de catégorie O, totalement libérées. Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel au *Bulletin des annonces légales obligatoires* du 26 avril 2002 s'élevait à 1 197 898 463.

### Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date et nature de l'opération	Nombre d'actions		Montant du capital	Primes d'émission et de conversion
	Actions A	Actions O		
<b>Capital au 31.12.1997</b>	<b>163 199 080</b>		<b>995 181 574</b>	<b>5 453 389 143,22</b>
Conversion d'obligations	15 068 596			1 579 510 137,10
Levées de stock-options	937 845			75 558 451,24
Actions émises pour rémunérer les porteurs d'actions DSC Communication dans le cadre de l'OPE	19 504 775			3 691 585 278,94
<b>Capital au 31.12.1998</b>	<b>198 710 296</b>		<b>1 211 727 574</b>	<b>10 800 043 010,49</b>
Levées de stock-options	4 300			252 379,35
Conversion du capital en euros par élévation du nominal des actions et incorporation de réserves				(766 868 677,93)
<b>Capital au 27.01.1999</b>	<b>198 714 596</b>		<b>1 987 145 960</b>	<b>10 033 426 711,91</b>
Levées de stock-options	1 180 651			100 289 835,51
<b>Capital au 31.12.1999</b>	<b>199 895 247</b>		<b>1 998 952 470</b>	<b>10 133 716 547,42</b>
Après division par 5 du nominal <sup>(1)</sup>	999 476 235			
Levées de stock-options	2 849 428			43 608 924,84
Actions émises pour rémunérer les porteurs d'actions Genesys dans le cadre de l'OPE	33 683 865			1 367 564 919,00
Émission d'actions réservées aux salariés	2 226 451			102 416 746,00
Remboursement d'obligations Coralec	173 974 706			8 378 621 840,96
Émission d'actions de catégorie O		16 500 000		1 315 936 118,76
<b>Capital au 31.12.2000</b>	<b>1 212 210 685</b>	<b>16 500 000</b>	<b>2 457 421 370</b>	<b>21 341 865 096,98</b>
Levées de stock-options	752 186			8 450 266,69
Émission d'actions réservées aux salariés	91 926			4 412 448,00
Remboursement d'obligations Deborah	2 200 000	9 015 000		72 332 590,00
Acquisition Ltd (acquisition de Kymata Ltd)				
Frais d'augmentation de capital				(1 256 615,26)
<b>Capital au 31.12.2001</b>	<b>1 215 254 797</b>	<b>25 515 000</b>	<b>2 481 539 594</b>	<b>21 425 803 786,43</b>
Levées de stock-options	7 577			89 353,92
Remboursement d'obligations Coralec :				
– acquisition de la société Astral Point Communications Inc.	8 783 396			126 568 736,36
– acquisition de la société Telera Inc.	15 147 728			49 381 593,28
<b>Capital au 31.12.2002</b>	<b>1 239 193 498</b>	<b>25 515 000</b>	<b>2 529 416 996</b>	<b>21 601 843 469,99</b>

(1) La division du nominal par 5 a été décidée par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000.

## Actionnariat

À la connaissance de la société, les principaux actionnaires au 31 décembre 2002 étaient les suivants :

Situation en capital <sup>(1)</sup> et en droits de vote <sup>(2)</sup> en %	Alcatel A et O		Alcatel A		Alcatel O	
	Action	Voix	Action	Voix	Action	Voix
Caisse des Dépôts et Consignations	5,91	6,14	5,95	6,24	3,84	1,12
Fonds commun de placement des salariés du Groupe (FCP 3A)	1,36	2,57	1,37	2,60	0,92	0,92
Groupe Société Générale	0,90	1,64	0,92	1,68	–	–
Auto détention	2,00	–	2,04	–	–	–
Auto contrôle	3,35	–	3,42	–	0,05	–
Public	86,48	89,65	86,30	89,48	95,19	97,96
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Sur la base du dernier arrêté du capital social.

(2) Sur la base des droits de vote calculés au 31 décembre 2002.

Au cours de l'année 2002, la société a enregistré des déclarations de franchissements de seuils légaux et de seuils statutaires émanant de certains intermédiaires inscrits agissant essentiellement pour le compte de leurs clients :

- Brandes Investment Partners LLC a déclaré, en qualité de société de conseil en investissements, avoir franchi le seuil de 10 % du capital à la hausse le 2 octobre 2002, et précisé qu'aucun de ses clients ne détenait individuellement 5 % ou plus du capital de la société.
- JP Morgan Chase Investor Services, agissant en qualité d'intermédiaire inscrit, a déclaré avoir franchi le seuil de 5 % à la baisse le 28 novembre 2002 et le seuil de 5 % à la hausse et à la baisse en 2003 et récemment le seuil de 5 % à la hausse le 4 février 2003.
- Northern Trust, agissant en qualité d'intermédiaire inscrit, a déclaré avoir franchi les seuils statutaires de 1,50 % à la baisse et de 1 % à la hausse et à la baisse au cours de 2002 et récemment le seuil de 1 % à la baisse le 21 février 2003.
- Franklin Resources Inc., agissant tant pour son compte que pour celui de ses affiliées, a déclaré le 13 janvier 2003 avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 0,50 % du capital.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que celui indiqué dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Alcatel n'a pas connaissance d'une déclaration de pacte entre ses actionnaires.

La société estime le nombre total de ses actionnaires à 500 000.

## Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

Situation en capital en % (Actions Alcatel A et O)	2002	2001	2000
Caisse des Dépôts et Consignations <sup>(3)</sup>	5,91	2,66	NI <sup>(4)</sup>
Fonds commun de placement des salariés du groupe (FCP 3A) <sup>(3)</sup>	1,36	1,39	1,21
Groupe Société Générale	0,90	0,92	1,33
Auto détention	2,00	2,44	2,89
Auto contrôle <sup>(3)</sup>	3,35	4,39	6,66
Public	86,48	88,20	87,91
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(3) Dont actions de catégorie O.

(4) NI : Non identifié.

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

## Dividendes des cinq derniers exercices

Exercices	Titres	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu global
2002 <sup>(1)</sup>		–	–	–
2001	Action O	0,10 euro	0,05 euro	0,15 euro
	Action A	0,16 euro	0,08 euro	0,24 euro
2000 <sup>(2)</sup>	Action O	0,10 euro	0,05 euro	0,15 euro
	Action A	0,48 euro	0,24 euro	0,72 euro
1999	Action A	2,20 euros	1,10 euro	3,30 euros
1998	Action A	2,00 euros	1,00 euro	3,00 euros

(1) Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2003 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2002.

(2) Division du nominal de l'action par 5 lors de l'assemblée générale mixte du 16 mai 2000.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor public.

## Opérations de la société sur ses actions propres en 2002

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2002, Alcatel a procédé, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, à la vente en Bourse de 5 000 000 actions de catégorie A, au prix de 20 euros, à hauteur de 2 500 000 les 3 janvier 2002 et 20 mars 2002. Une nouvelle autorisation de rachat d'actions sera demandée à la prochaine assemblée générale.

Au 31 décembre 2002, le nombre d'actions détenues par Alcatel s'élève à 25 343 255, représentant 2 % du capital social. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2002 en déduction des capitaux propres.

## Titres et droits émis donnant accès au capital

### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par Alcatel

Les principales orientations en matière d'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions ont été fixées par les conseils d'administration des 27 janvier et 29 septembre 1993, 29 mars et 13 décembre 2000 et, plus récemment, celui du 19 décembre 2001. Les attributions d'options sont décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations.

La création des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions a été effectuée afin d'associer à la croissance de la rentabilité du Groupe les dirigeants et salariés qui jouent un rôle effectif, direct ou indirect, dans l'obtention des résultats. Les options constituent donc un mode d'intéressement à long terme des bénéficiaires aux résultats du Groupe.

La politique d'Alcatel est, dans ce domaine, de rester compétitif à travers le monde au regard des pratiques de ses concurrents. En application de la politique décrite ci-dessus, le nombre de bénéficiaires pour chaque plan annuel a augmenté sensiblement (de 1 000 en 1996 à 30 000 en 2001).

Le conseil détermine le nombre d'options allouées et leurs conditions d'exercice en fonction d'une analyse des plans mis en œuvre par les sociétés appartenant au même secteur d'activités, en fonction des pratiques de chaque pays et des niveaux de responsabilité des bénéficiaires. Depuis 1998, le prix d'exercice des options ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des cours de Bourse des vingt jours précédant la date d'attribution. Les nouveaux plans d'options de souscription d'actions décidés en 2001 comportent des règles selon lesquelles les bénéficiaires acquièrent définitivement des droits sur les options qui leur sont consenties à hauteur du quart du nombre de celles-ci au bout d'un an et à hauteur d'1/48<sup>e</sup> de ce même nombre au terme de chaque mois qui suit.

Les options allouées aux mandataires sociaux, aux dirigeants et au Président répondent rigoureusement aux mêmes conditions que celles des options consenties à l'ensemble des bénéficiaires. Le conseil d'administration du 24 avril 2002 a renouvelé au Président les pouvoirs nécessaires à l'octroi, dans des conditions strictement déterminées, d'options de souscription d'actions de catégorie A ou O, en vue de permettre le respect de promesses consenties lors de l'embauche de nouveaux talents ou la reconnaissance de situations exceptionnelles. Au cours de l'exercice 2002, entre le 15 février 2002 et le 2 décembre 2002, le Président, faisant usage de cette délégation de pouvoirs, a attribué à certains salariés du Groupe, 1 892 020 options de souscription d'actions de catégorie A exerçables à des prix fixés en fonction de la valeur de l'action A dans les jours précédant sa décision, en l'occurrence compris dans une fourchette allant de 3,20 euros à 17,20 euros. Au cours de l'année 2002, le nombre total d'options consenties à ceux des dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui ont reçu les 10 niveaux d'attributions les plus importants s'est élevé à 734 000 et ces options de souscription

d'actions de catégorie A sont exerçables à un prix moyen pondéré de 6,45 euros. Le nombre total d'options levées par ceux des dirigeants et salariés du Groupe, non mandataires sociaux, qui représentent les 10 plus importantes levées, compte tenu de levées d'un même nombre d'options, s'est élevé à 7 577 et ces options de souscription d'actions de catégorie A ont été levées à un prix moyen pondéré de 13,80 euros.

Au 31 décembre 2002, 99 902 191 options de souscription d'actions (dont 961 100 options de souscription d'actions de catégorie O et 10 868 500 options d'achat d'actions de catégorie A) restent en circulation, chacune d'elles donnant droit à une action Alcatel.

Toutefois, au 31 décembre 2002, seules 1 313 100 options de souscription d'actions, toutes catégories confondues, ont un prix d'exercice inférieur au cours de Bourse de l'action Alcatel à Euronext Paris sur la base du cours le plus haut constaté en décembre 2002 (6,65 euros pour l'action de catégorie A et 4,45 euros pour l'action de catégorie O) et présentaient donc une possibilité de gain pour leurs bénéficiaires.

Le conseil d'administration du 7 mars 2003 a décidé l'allocation d'un nombre maximal de 27,2 millions d'options de souscription d'actions à environ 45 000 salariés et dirigeants du Groupe, leur donnant droit de souscrire à des actions ordinaires Alcatel nouvelles au prix de 6,70 euros correspondant à la moyenne des cours de Bourse de l'action de catégorie A pendant les vingt jours de Bourse qui ont précédé la décision du conseil (sans décote).

Les onze membres composant la direction générale au 1<sup>er</sup> janvier 2003 ont bénéficié, lors de cette décision, de 840 000 options et le Président Directeur Général s'est vu octroyer 500 000 options dans les mêmes conditions.

Les principales caractéristiques des options octroyées au 31 décembre 2002 et encore à ce jour valables sont décrites page suivante :

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Création du plan Catégorie de titres	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever par : l'ensemble des salariés et dirigeants	la Direction Générale	Période d'exercice des options <sup>(1)</sup>		Prix d'exercice (en euros)	Décote	Options levées en 2002
							Du	Au			
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNÉS DE CATÉGORIE A</b>											
<b>24/01/1996</b>											
Actions A	998	9 069 500	5 811 370	628 500	2 629 630	95 500	01/07/1998	31/12/2003	12,96	0,92 %	6 577
<b>11/12/1996</b>											
Actions A	48	394 000	246 250	12 500	135 250	15 000	01/07/1998	31/12/2003	13,42	3,99 %	
<b>17/04/1997</b>											
Actions A	961	8 199 500	107 000	560 000	7 532 500	570 000	01/05/2002	31/12/2004	19,27	4,97 %	1 000
<b>10/12/1997</b>											
Actions A	61	367 000	0	45 000	322 000	20 000	11/12/2002	31/12/2004	20,95	4,93 %	
<b>29/03/2000</b>											
Actions A	3 887	15 239 250	13 000	1 665 695	13 560 555	1 125 000	01/04/2003 01/04/2005	31/12/2005 31/12/2007	48,00	0 %	
<b>29/03/2000</b>											
Actions A <sup>(3)</sup>	58 957	8 905 804	376	207 376	8 698 052	1 344	01/07/2003 01/07/2005	30/06/2004 30/06/2006	48,00	0 %	
<b>13/12/2000</b>											
Actions A	478	1 235 500	0	170 150	1 065 350	15 000	13/12/2003 13/12/2005	31/12/2005 31/12/2007	65,00	0 %	
<b>07/03/2001</b>											
Actions A <sup>(2)</sup>	30 790	37 668 588	0	2 346 909	35 321 679	1 016 000	07/03/2002 07/03/2005	06/03/2009 06/03/2009	50,00	0 %	
<b>07/03/2001</b>											
Actions A <sup>(3)</sup>	2 024	275 778	0	3 168	272 610	300	01/07/2004 01/07/2005	30/06/2005 30/06/2006	50,00	0 %	
<b>02/04/2001</b>											
Actions A <sup>(2)</sup>	13	48 850	0	12 550	36 300		02/04/2002	01/04/2009	41,00	0 %	
<b>15/06/2001</b>											
Actions A <sup>(2)</sup>	627	977 410	0	40 525	936 885		15/06/2002 15/06/2005	14/06/2009 14/06/2009	32,00	0 %	
<b>03/09/2001</b>											
Actions A <sup>(2)</sup>	58	138 200	0	10 300	127 900		03/09/2002 03/09/2005	02/09/2009 02/09/2009	19,00	0 %	
<b>19/12/2001</b>											
Actions A <sup>(2)</sup>	25 192	27 871 925	0	2 283 225	25 588 700	1 250 000	19/12/2002 19/12/2005	18/12/2009 18/12/2009	20,80	0 %	
<b>19/12/2001</b>											
Actions A	45 575	935 660	0	16 840	918 820	200	01/01/2005 01/01/2006	31/12/2005 31/12/2006	20,80	0 %	
<b>15/02/2002</b>											
Actions A	37	123 620	0	14 250	109 370		15/02/2003 15/02/2006	14/02/2010 14/02/2010	17,20	0 %	
<b>02/04/2002</b>											
Actions A	24	55 750	0	1 000	54 750		02/04/2003	01/04/2010	16,90	0 %	
<b>13/05/2002</b>											
Actions A	23	54 300	0	0	54 300		13/05/2003 13/05/2006	12/05/2010 12/05/2010	14,40	0 %	
<b>03/06/2002</b>											
Actions A	176	281 000	0	17 660	263 340		03/06/2003 03/06/2006	02/06/2010 02/06/2010	13,30	0 %	
<b>02/09/2002</b>											
Actions A	226	1 181 050	0	64 250	1 116 800		02/09/2003 02/09/2006	01/09/2010	5,20	0 %	
<b>07/10/2002</b>											
Actions A	16	30 500	0	0	30 500		07/10/2003 07/10/2006	06/10/2010 06/10/2010	3,20	0 %	
<b>14/11/2002</b>											
Actions A	26	111 750	0	0	111 750		14/11/2003 14/11/2006	13/11/2010 13/11/2010	4,60	0 %	
<b>02/12/2002</b>											
Actions A	16	54 050	0	0	54 050		02/12/2003 02/12/2006	01/12/2010 01/12/2010	5,40	0 %	

Création du plan Catégorie de titres	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options créées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Nombre d'options restant à lever par : l'ensemble des salariés et dirigeants	Période d'exercice des options <sup>(1)</sup>		Prix d'exercice (en euros)	Décote	Options levées en 2002
						Du	Au			
<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES DE CATEGORIE O</b>										
<b>13/12/2000</b>										
Actions O <sup>(2)</sup>	340	306 700	0	8 700	298 000	13/12/2001 13/12/2004	12/12/2008 12/12/2008	64,00	0 %	
<b>02/04/2001</b>										
Actions O <sup>(2)</sup>	1	2 500	0	0	2 500	02/04/2002	01/04/2009	39,00	0 %	
<b>15/11/2001</b>										
Actions O <sup>(2)</sup>	16	162 000	0	30 000	132 000	15/11/2002 15/11/2002	14/11/2009 14/11/2009	9,00	0 %	
<b>19/12/2001</b>										
Actions O <sup>(2)</sup>	521	565 800	0	37 200	528 600	19/12/2002 19/12/2005	18/12/2009 18/12/2009	9,30	0 %	
<b>OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONNAIRES DE CATEGORIE A</b>										
<b>09/12/1998</b>										
Actions A	2 025	11 602 500	0	1 205 250	10 397 250	585 000	09/12/2003	31/12/2005	20,52	0 %
<b>08/09/1999</b>										
Actions A	141	545 000	0	73 750	471 250		08/09/2004	31/12/2005	28,40	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>173 257</b>	<b>126 403 485</b>	<b>6 177 996</b>	<b>9 454 798</b>	<b>110 770 691</b>	<b>4 693 344</b>				<b>7 577</b>

(1) Délai d'indisponibilité de quatre ans pour les bénéficiaires salariés d'une société dont le siège social est situé en France (cinq ans pour les options consenties avant le 27 avril 2000).

(2) Nouvelles règles de vesting : droits acquis par tranches successives sur quatre ans à raison de 25 % après un délai de un an à compter de la date du conseil et de 1/48<sup>e</sup> à la fin de chaque mois suivant.

(3) Options créées dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

(4) Membres composant la Direction Générale au 31 décembre 2002.

### Options de souscription ou d'achat d'actions consenties par des filiales à l'étranger

Par ailleurs, il existe au sein du Groupe des options consenties par Alcatel USA Inc. au profit des cadres des sociétés américaines et canadiennes de l'activité Telecom. Ces options leur permettent d'acheter des ADS Alcatel. Elles portent en 2000 et 2001 respectivement sur 25,7 millions d'ADS et 20,1 millions d'ADS, soit 25,7 millions d'actions et 20,1 millions d'actions ; au titre de ce plan, restent non exercées au 31 décembre 2002, 16 216 722 options.

Les plans d'options consenties par les sociétés étrangères qui ont fait l'objet d'une acquisition par Alcatel ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit.

Le tableau suivant détaille pour les sociétés américaines et canadiennes émettrices de ces plans, le nombre d'options existantes et exerçables à la clôture du 31 décembre 2002, leur prix moyen d'exercice, ainsi que la période d'exercice :

Société émettrice	Prix d'exercice (donnant droit à un ADS)	Options en circulation			Options exerçables		
		Nombre existant au 31/12/2002 <sup>(1)</sup>	Période d'exercice résiduelle pondérée (nb d'années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre exerçable au 31/12/2002	Prix d'exercice moyen pondéré	
Packet Engines	USD 0,29 – USD 0,86	17 862	5,11	USD 0,57	17 862	USD 0,57	
Assured Access	USD 0,74 – USD 1,85	0	–	–	0	–	
Xylan	USD 0,05 – USD 18,14	3 625 210	5,18	USD 9,01	3 448 093	USD 8,97	
Internet Devices Inc.	USD 0,26 – USD 1,17	33 614	5,96	USD 0,95	31 536	USD 0,94	
DSC	USD 16,57 – USD 44,02	135 183	3,71	USD 29,23	135 183	USD 29,23	
Genesys	USD 0,01 – USD 41,16	4 300 115	6,27	USD 20,47	3 736 709	USD 19,27	
Newbridge	USD 11,72 – USD 52,48	11 297 589	3,43	USD 28,81	11 296 981	USD 28,81	
Astral Point	EUR 0,29 – EUR 58,71	597 549	8,41	EUR 17,96	216 581	EUR 26,13	
Telera	EUR 0,43 – EUR 6,36	332 331	8,03	EUR 5,42	171 280	EUR 5,00	
Alcatel USA Inc.	USD 21,40 – USD 84,88	16 216 722	7,45	USD 53,23	10 878 045	USD 51,26	
<b>Nombre total d'options</b>		<b>36 556 175</b>			<b>29 932 270</b>		

(1) En nombre d'actions A Alcatel.

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

Au total, les plans d'options d'achat d'actions consentis aux États-Unis et au Canada qui constituent un engagement d'Alcatel USA Inc. vis-à-vis des bénéficiaires portent sur 36 556 175 options non encore exercées au 31 décembre 2002.

Lors de l'exercice des options, il n'est pas émis d'ADS (et en conséquence d'actions) nouveaux, lesdites options donnant droit à des ADS existants sauf pour les sociétés Astral Point et Telera. Les plans d'options existants dans la société Alcatel Optronics UK Ltd (ex-Kymata Ltd), acquise en septembre 2001, ouvraient droit à l'attribution de 402 595 actions Alcatel de catégorie O à un prix d'exercice compris entre 0,80 euro et 35,15 euros. Le nombre d'options existantes au 31 décembre 2002 s'élève à 179 665. Les actions livrées par Alcatel Optronics UK Ltd proviennent du remboursement des ORA O souscrites par cette société.

### **Obligations remboursables en actions**

#### • *Émission dans le cadre d'acquisitions*

Alcatel a autorisé l'émission de deux emprunts par sa filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions afin de permettre l'acquisition de sociétés situées aux États-Unis.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc. (États-Unis) et en vertu de l'autorisation du conseil d'administration d'Alcatel du 19 décembre 2001, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'Alcatel du 20 septembre 2000, la société Coralec, filiale d'Alcatel, a émis, le 3 avril 2002, un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A (ORA A) au prix unitaire de 16,41 euros. La souscription était réservée, dans le cadre d'une 1<sup>re</sup> tranche, à hauteur de 8 191 172 ORA A, à la société Apples Acquisition Corp. (États-Unis), et dans le cadre d'une 2<sup>de</sup> tranche, à hauteur de 1 315 591 ORA A, à la société Astral Point Communications Inc., afin que cette dernière puisse être en mesure de livrer des actions ou ADS Alcatel de catégorie A dont elle est redevable envers les bénéficiaires de stock-options qui exerceraient leurs droits. Ces obligations remboursables en actions ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2002, à l'émission de 8 783 396 actions Alcatel de catégorie A, de 2 euros de valeur nominale.

Au 2<sup>d</sup> semestre 2002, dans le cadre de l'acquisition de la société Telera Inc. (États-Unis), et en vertu de l'autorisation du conseil d'administration d'Alcatel du 24 avril 2002, conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce et aux décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'Alcatel du 18 avril 2002, la société Coralec, filiale d'Alcatel, a émis, le 7 août 2002, un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A (ORA A) au prix unitaire de 5,26 euros. La souscription était réservée, dans le cadre d'une 1<sup>re</sup> tranche, à hauteur de 15 047 728 ORA A, à la société Eveline Acquisition Corp. (États-Unis), et dans

le cadre d'une 2<sup>de</sup> tranche, à hauteur de 500 000 ORA A, à la société Telera Inc. afin que cette dernière puisse être en mesure de livrer des actions ou ADS Alcatel de catégorie A dont elle est redevable envers les bénéficiaires de stock-options qui exerceraient leurs droits.

Ces obligations remboursables en actions ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2002, à l'émission de 15 147 728 actions Alcatel de catégorie A, de 2 euros de valeur nominale.

Dans le cadre de l'acquisition de la société Alcatel Optronics UK Ltd (ex-Kymata Ltd), en septembre 2001, la société Deborah Acquisition Ltd, filiale d'Alcatel, avait émis un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A (ORA A) au prix unitaire de 14,7750 euros et par des obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie O (ORA O) au prix unitaire de 6,9060 euros. La souscription était réservée, dans le cadre d'une 1<sup>re</sup> tranche, à hauteur de 9 000 000 ORA O et 2 200 000 ORA A, à la société The Law Debenture Trust Corporation Ltd agissant en qualité de trustee pour ordre et compte des actionnaires de la société Alcatel Optronics UK Ltd, et dans le cadre d'une 2<sup>de</sup> tranche, à hauteur de 500 000 ORA O, à la société Alcatel Optronics UK Ltd afin que cette dernière puisse être en mesure de livrer des actions ou ADS Alcatel de catégorie O dont elle est redevable envers les bénéficiaires de stock-options qui exerceraient leurs droits. Ces obligations remboursables en actions ont donné lieu, depuis leur date de création et jusqu'au 31 décembre 2002, à l'émission de 9 015 000 actions Alcatel de catégorie O, de 2 euros de valeur nominale et 2 200 000 actions Alcatel de catégorie A, de 2 euros de valeur nominale.

À la date du 31 décembre 2002, un nombre total de 1 123 367 ORA A et 485 000 ORA O était en circulation. Ces ORA ne sont cotées sur aucun marché.

#### • *Émission dans le cadre d'opérations financières*

Dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte des actionnaires d'Alcatel du 18 avril 2002 et suite à la délégation consentie au Président par le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2002, Alcatel a procédé, le 19 décembre 2002, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A nouvelles ou existantes. L'émission a porté sur un montant nominal de 645 millions d'euros, représenté par un nombre de 120 786 517 obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A nouvelles ou existantes d'une valeur unitaire de 5,34 euros.

L'emprunt, d'une durée de trois ans, porte intérêt au taux annuel de 7,917 %. L'intérêt dû a été intégralement versé aux porteurs d'obligations à la date du 2 janvier 2003.

À la date du 31 décembre 2002, un nombre total de 120 786 517 obligations remboursables en actions Alcatel de catégorie A cotées au Premier Marché d'Euronext Paris SA était en circulation.

### Obligations convertibles en actions

Les différents emprunts obligataires convertibles émis ou repris par Alcatel ont été intégralement convertis ou remboursés. Il n'existe donc plus d'obligation convertible en circulation.

### Warrants (donnant droit à des titres existants)

La société Genesys, acquise en janvier 2000 par Alcatel, avait émis, avant son acquisition, des warrants au profit des sociétés Intel et MCI, conformément à 2 accords distincts. Ces warrants donnent droit à leurs porteurs à des actions Genesys. Lors de la réalisation de cette acquisition, Genesys s'est engagée à l'égard des porteurs de warrants à leur livrer un nombre d'ADS Alcatel existants déterminé par application, au nombre d'actions Genesys auquel les warrants donnaient droit,

de la parité d'échange entre les actions Genesys et les ADS Alcatel.

Les ADS Alcatel à livrer lors de l'exercice des warrants seront acquis sur le marché américain par Genesys.

Les warrants émis au profit d'Intel ont été exercés dans leur totalité le 25 février 2000. Les warrants émis au profit de MCI, soit un nombre de 449 664 warrants, n'ont pas été exercés à leur date d'échéance (21 janvier 2003) et sont donc devenus caducs.

La société Newbridge, acquise en mai 2000 par Alcatel, avait émis 285 000 warrants donnant droit, selon la parité d'échange, à la livraison d'un maximum de 230 850 ADS Alcatel.

Aucun warrant n'a été exercé au cours de l'exercice 2002.

## Augmentations de capital autorisées

La société dispose des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'assemblée générale des actionnaires lors de sa réunion du 18 avril 2002 :

Autorisations d'augmentation de capital <i>(en millions d'euros)</i>	Montant maximum	Solde disponible au 31/12/2002 <sup>(1)</sup>	Date d'autorisation	Date limite de validité
<b>I - Autorisation avec droit préférentiel</b> Actions de catégorie A et/ou de catégorie O seules ou toutes valeurs mobilières ou titres <sup>(3)</sup> donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social et incorporation de réserves <sup>(2)</sup>	750 <sup>(1)</sup>	477	18/04/2002	17/06/2004
<b>II - Autorisation sans droit préférentiel</b> Actions de catégorie A et/ou de catégorie O seules ou toutes valeurs mobilières ou titres <sup>(3)</sup> donnant accès immédiat ou à terme à une quotité du capital social (y compris titres remis dans le cadre d'une OPE initiée par la société)	750 <sup>(1)</sup>	477	18/04/2002	17/06/2004
<b>III - Autorisations en faveur des salariés</b> – Émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) ou d'un PPESV <sup>(5)</sup> (art. L. 443-1 et suivants du Code du travail)	3 % du capital social	3 %	18/04/2002	17/06/2004
– Émission d'actions réservées aux salariés adhérents d'un PEE ou d'un PPESV	3 % de l'augmentation de capital réalisée en vertu des autorisations I et II	3 %	18/04/2002	17/06/2004
– Options de souscription <sup>(4)</sup> ou d'achat d'actions	15 % du nombre total d'actions A et O	7,10 %	18/04/2002	17/06/2005

(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription confondues, de 750 millions d'euros.

(2) Le montant nominal maximum d'une augmentation de capital par incorporation de réserves est limité au montant global des sommes pouvant être incorporées au capital.

(3) Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit ou attachées à un titre de capital et dont le montant nominal maximum est limité à 6 milliards d'euros.

(4) Limite de 15 % applicable aux options de souscription.

(5) Plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

### Titres non représentatifs du capital

Ces titres concernent les emprunts obligataires ordinaires : le solde de ces emprunts s'élevait au 31 décembre 2002 à 5 325 millions d'euros.

Neuf de ces emprunts sont admis sur le Premier marché de la Bourse de Paris :

- l'emprunt 6,375 % émis en 1993,
- l'emprunt 5,75 % émis en 1994,
- l'emprunt 5,625 % émis en 1997,
- l'emprunt zéro coupon émis en 1998,
- l'emprunt 4,375 % émis en 1999,
- l'emprunt 5 % émis en 1999,
- l'emprunt à taux variable (Euribor 3 mois + 15 pts de base – émission 2000),
- l'emprunt à taux fixe de 5,875 % émission 2000,
- l'emprunt à taux fixe de 4,375 % émission 2001.

Deux emprunts émis au cours de l'année 2001 dans le cadre du programme d'Euro Medium Term Notes mis en place le 27 juillet 2001, sont cotés à la Bourse du Luxembourg :

- l'emprunt à taux fixe de 4 % émission 2001,
- l'emprunt à taux fixe de 7 % émission 2001.

Alcatel n'a pas émis d'emprunt obligataire ordinaire au cours de l'exercice 2002.

La société dispose d'une autorisation d'émettre des emprunts obligataires à hauteur d'un montant nominal maximum de 10 milliards d'euros, en vertu d'une décision de l'assemblée générale du 18 avril 2002 pour une période expirant le 17 juin 2004.

### MARCHÉ DE L'ACTION ALCATEL

#### Cotations

L'action Alcatel A est cotée sur le Premier Marché de la Bourse de Paris – code Euroclear 13000 et code Reuters CGEP.PA –, sur les autres places financières d'Euronext d'Amsterdam et Bruxelles, au SWX Swiss Exchange (Bâle, Genève, Zurich), Francfort et Tokyo ainsi que sur le SEAQ, à Londres. Le titre est également coté au New York Stock Exchange (code ALA) sous forme d'American Depositary Shares (ADS).

Chaque ADS (American Depositary Shares) Alcatel coté aux États-Unis sur le New York Stock Exchange représente une action Alcatel ordinaire.

Par ailleurs, Alcatel a procédé le 26 octobre 2000 à l'émission, par augmentation du capital social, d'une nouvelle catégorie d'actions, les actions reflet Alcatel Optronics (Alcatel "O") qui ont pour objectif de refléter la performance économique de la Division Optronics. L'action Alcatel O est cotée à Paris au Premier Marché – code Euroclear 13015 – et aux États-Unis sur le Nasdaq (code ALAO).

Enfin, Alcatel a émis, en décembre 2002, 120 786 517 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes Alcatel de catégorie A d'une valeur nominale unitaire de 5,34 euros. Elles sont cotées à Paris (code Euroclear 18890)

L'action Alcatel A fait partie de l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris et du DJ Euro Stoxx 50.

Une classe d'actions négociables portant sur les actions Alcatel est échangée sur le Monep (Marché des options négociables de Paris).

## Transactions à la Bourse de Paris (action Alcatel A, en euros) et au New York Stock exchange (ADS, en dollars)

	Cours le plus haut		Cours le plus bas		Cours de clôture		Nombre de titres échangés sur le mois	
	Action A	ADS	Action A	ADS	Action A	ADS	Action A	ADS
<b>2002</b>								
Janvier	21,62	19,15	16,46	14,45	17,60	15,39	234 940 000	19 342 700
Février	18,18	15,48	14,62	12,88	16,05	13,69	209 180 000	17 228 400
Mars	18,72	16,37	15,63	13,55	16,36	14,17	186 540 000	17 997 800
Avril	16,58	14,70	13,33	12,26	13,88	12,61	198 530 000	21 098 400
Mai	14,60	13,25	11,95	11,08	12,70	11,51	185 100 000	16 440 300
Juin	12,78	12,00	6,80	6,82	7,04	7,11	243 300 000	35 432 100
Juillet	7,68	7,48	4,70	4,44	5,36	5,21	399 970 000	30 442 600
Août	6,30	6,00	4,32	4,25	5,18	5,03	224 220 000	14 602 000
Septembre	5,23	4,82	2,05	2,03	2,35	2,33	452 380 000	19 075 100
Octobre	5,54	5,44	2,28	2,20	5,04	4,89	537 770 000	26 424 300
Novembre	6,00	5,92	4,40	4,56	5,75	5,71	382 770 000	29 133 100
Décembre	6,65	6,44	4,14	4,30	4,18	4,44	358 830 000	49 578 100
<b>2001</b>								
Janvier	72,35	66,94	51,60	49,75	63,75	58,50	250 831 000	49 426 600
Février	64,50	60,65	42,00	37,60	42,30	38,72	227 503 000	35 986 000
Mars	48,90	45,35	33,85	28,48	34,25	28,76	261 178 000	53 533 600
Avril	38,58	34,20	29,65	26,60	36,70	32,46	245 797 000	38 487 200
Mai	39,14	34,66	28,25	24,59	29,95	25,27	285 610 000	41 874 100
Juin	31,60	26,39	22,22	19,51	24,70	20,74	206 219 000	26 530 300
Juillet	25,61	21,51	16,73	14,75	20,35	17,40	235 088 000	28 878 500
Août	22,58	19,73	16,45	15,30	17,01	15,60	207 090 000	22 529 300
Septembre	17,70	15,60	11,50	10,57	12,63	11,60	262 425 000	22 229 200
Octobre	17,96	15,61	11,34	10,53	16,77	14,93	298 664 000	30 607 200
Novembre	22,70	19,80	16,12	14,87	20,38	18,01	257 666 000	29 343 400
Décembre	23,29	20,18	17,40	15,91	19,20	16,55	148 885 000	17 703 100

Source Reuters

## RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

### Transactions à la Bourse de Paris (action Alcatel O, en euros) et sur le Nasdaq (ADS, en dollars)

	Cours le plus haut		Cours le plus bas		Cours de clôture		Nombre de titres échangés sur le mois	
	Action O	ADS	Action O	ADS	Action O	ADS	Action O	ADS
<b>2002</b>								
Janvier	9,62	8,70	7,71	6,57	7,85	6,95	1 008 430	217 400
Février	8,00	6,95	5,00	4,35	5,91	5,22	1 880 511	436 000
Mars	7,41	6,50	5,90	5,05	6,20	5,31	1 181 082	168 400
Avril	6,20	5,59	4,89	4,35	4,95	4,38	1 489 848	256 800
Mai	5,44	4,76	4,05	3,77	4,07	3,77	937 678	420 500
Juin	4,15	3,87	1,71	1,75	1,85	1,80	2 233 987	244 100
Juillet	2,65	2,30	1,61	1,50	2,33	2,05	3 136 349	224 350
Août	3,20	3,00	2,40	2,20	2,81	2,60	2 572 351	134 300
Septembre	2,85	2,70	1,63	1,65	1,96	2,15	2 235 826	73 700
Octobre	3,09	2,95	1,70	1,62	2,90	2,81	3 130 849	430 400
Novembre	4,44	4,35	2,83	2,85	3,90	4,03	4 081 984	143 990
Décembre	4,45	4,60	3,05	2,85	3,15	3,21	2 045 245	106 140
<b>2001</b>								
Janvier	65,00	59,50	39,52	38,13	54,60	50,50	3 474 823	683 500
Février	58,20	53,75	41,40	35,50	42,00	37,50	2 131 508	305 600
Mars	46,90	41,75	31,05	27,00	31,18	27,25	2 302 189	366 000
Avril	35,90	32,81	22,75	20,00	31,91	27,47	2 836 743	427 100
Mai	33,90	30,12	22,25	18,45	22,25	18,60	3 824 796	369 200
Juin	22,80	19,30	12,80	10,95	14,35	11,50	3 166 507	273 500
Juillet	14,75	12,39	9,55	8,28	11,10	9,55	2 433 273	201 800
Août	12,36	10,45	7,75	7,00	8,15	7,01	2 411 228	161 800
Septembre	8,49	7,05	4,50	4,04	5,60	5,10	2 365 694	222 200
Octobre	9,17	8,00	5,11	4,55	8,80	7,99	2 177 861	339 700
Novembre	10,95	9,63	7,50	6,53	9,22	8,25	3 778 066	182 600
Décembre	10,39	8,95	7,41	6,45	7,72	6,75	1 478 901	448 200

Source Reuters

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES

## ORDRE DU JOUR

### Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés d'Alcatel et sur les comptes combinés de la Division Optronics, de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, sur les délégations de pouvoirs à donner au conseil d'administration pour réduire le capital social et pour émettre des valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription.

1. Approbation des comptes sociaux et des comptes combinés de la Division Optronics de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002.
3. Résultat de l'exercice – Affectation.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Renouvellement du mandat de M. Serge Tchuruk en qualité d'administrateur.
6. Renouvellement du mandat de M. Marc Viénot en qualité d'administrateur.
7. Renouvellement du mandat de M. Daniel Bernard en qualité d'administrateur.
8. Nomination de M. Philippe Germond en qualité de nouvel administrateur.
9. Nomination de M. Daniel Lebègue en qualité de nouvel administrateur.
10. Autorisation au conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions de catégorie A et/ou de catégorie O.
11. Autorisation au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la société.
12. Délégation de pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O ou de bons et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la société.
13. Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu de la 12<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale réunie ce jour et de la 9<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002.
14. Suppression des droits particuliers des actions de catégorie O ; indemnisation ; transformation des options ; entrée en vigueur de nouveaux statuts ; suppression de toute référence aux actions de catégorie O et transformation des références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions en vigueur.
15. Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités.

### Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les résolutions soumises à l'approbation des actionnaires relèvent du ressort de l'assemblée générale ordinaire et de celui de l'assemblée générale extraordinaire.

### Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

#### **I – Comptes de l'exercice 2002, affectation et conventions réglementées (première, deuxième, troisième et quatrième résolutions)**

Les actionnaires, statuant en assemblée générale ordinaire, seront principalement appelés :

- par le vote de la première résolution, à approuver les comptes annuels d'Alcatel et les comptes combinés de la Division Optronics arrêtés au 31 décembre 2002 qui se traduisent respectivement par une perte de :
 

– Alcatel	(14 710 545 815,20 €)
– Division Optronics	(418 814 934,00 €) ;
- par le vote de la deuxième résolution, à approuver les comptes consolidés d'Alcatel arrêtés au 31 décembre 2002 ;
- par le vote de la troisième résolution, à approuver la proposition d'affectation du résultat de l'exercice au report à nouveau ;
- par le vote de la quatrième résolution, à approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice et qui vous sont exposées en détail dans le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant dans le rapport annuel.

#### **II – Renouvellement du mandat de trois administrateurs (cinquième, sixième et septième résolutions)**

Les résolutions 5 à 7 sont destinées à renouveler les mandats d'administrateurs de MM. Serge Tchuruk, Marc Viénot et Daniel Bernard pour une durée de quatre ans.

#### **III – Nomination de nouveaux administrateurs (huitième et neuvième résolutions)**

Les résolutions 8 et 9 sont destinées à décider de la nomination de M. Philippe Germond, et de M. Daniel Lebègue en qualité de nouveaux administrateurs pour une durée de quatre ans. Leurs principales fonctions sont rappelées en page 9.

#### **IV – Autorisation de rachat d'actions (dixième résolution)**

La dixième résolution est destinée à renouveler l'autorisation de rachat d'actions qui avait été conférée au conseil d'administration par votre assemblée du 18 avril 2002.

Cette résolution prévoit que la société pourrait acquérir ses actions dans la limite légale de 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats et que le nombre maximum d'actions détenues après ces achats ne pourrait excéder 10 % du montant de ce capital. Cette autorisation serait valable pour une période de dix-huit mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Il est proposé de fixer les limites suivantes :

	Action de catégorie A	Action de catégorie O
• prix maximal d'achat	30 €	20 €
• prix minimal de vente	2 €	2 €

Les objectifs du programme de rachat sont détaillés dans la note d'opération relative à ce programme de rachat et qui sera visée par la Commission des Opérations de Bourse. Ces achats pourraient permettre d'optimiser la rentabilité des fonds propres de la société et de développer des opérations relatives en termes de bénéfice par action ou en vue de disposer des actions nécessaires aux opérations de croissance externe du Groupe.

## Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

### **V – Annulation des actions acquises dans le cadre de rachat d'actions par la société (onzième résolution)**

Il s'agit, par cette résolution, de proposer au vote des actionnaires, de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'annuler, sur ses seules décisions, les actions de la société détenues par elle dans le cadre des plans de rachat d'actions sans que les réductions de capital correspondantes puissent excéder, sur une période de vingt-quatre mois, 10 % du capital social. Il n'a pas été fait usage de cette faculté au cours de l'exercice écoulé.

### **VI – Autorisations d'émissions (douzième et treizième résolutions)**

Il vous est proposé de renouveler la délégation globale qui avait été octroyée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 18 avril 2002 pour une durée de 26 mois, dans ses dixième et onzième résolutions.

Cette délégation concerne uniquement les émissions sans droit préférentiel de souscription, d'actions, de bons ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quote-part du capital social. Des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé à hauteur de 727 millions d'euros, pouvant donner lieu, à terme, à l'émission d'actions de la société à hauteur d'un montant nominal maximal de 273 millions d'euros. Les caractéristiques de ces opérations sont rappelées dans le document de référence déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse, mis à votre disposition. Il vous est proposé de renouveler cette délégation pour une durée de 15 mois à l'effet de permettre au conseil d'administration de réaliser des émissions d'actions jusqu'à un montant nominal maximal d'1 milliard d'euros. Le montant maximal des émissions de titres de créances serait inchangé et s'élèverait à 6 milliards d'euros.

La suppression du droit préférentiel de souscription prévue dans la douzième résolution porte tout à la fois sur les valeurs mobilières émises en vertu de cette délégation et sur les actions auxquelles ces valeurs mobilières ouvrent droit à terme. Toutefois, le conseil d'administration conservera la possibilité de conférer aux actionnaires la faculté de souscrire par priorité aux titres émis. Le droit de priorité ne s'appliquerait, bien entendu, qu'aux valeurs mobilières émises en vertu de cette délégation, mais non aux actions auxquelles ces valeurs mobilières ouvrent droit à terme.

En cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription (douzième résolution), la contrepartie revenant, ou pouvant ultérieurement revenir à la société, pour chacune des actions émises, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours cotés au premier marché d'Euronext Paris SA pendant dix jours de Bourse consécutifs, choisis parmi les 20 derniers jours de Bourse précédant le jour du début de l'émission.

Les principales caractéristiques de ces valeurs mobilières, ainsi que les conditions dans lesquelles elles pourraient, le cas échéant, donner droit à une quote-part du capital de la société, ne seront donc déterminées qu'à la date de la décision d'émission et, conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, un rapport complémentaire sera établi le moment venu décrivant les conditions définitives des opérations envisagées. Ce rapport sera mis à la disposition des actionnaires dans les quinze jours suivant la décision d'émission du conseil d'administration et porté à la connaissance de l'assemblée générale des actionnaires lors de la plus prochaine réunion suivant la date à laquelle le conseil d'administration ou le Président, agissant sur délégation, aura décidé d'une émission.

En vertu des délégations qui lui seraient consenties par cette résolution, le conseil arrêterait donc – au moment de la décision de l'émission primaire, en fonction notamment de la situation du marché à cette époque et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur – l'ensemble des conditions exactes des émissions ainsi autorisées, ainsi que celles des conversions, échanges, remboursements ou des exercices de bons.

Il vous est rappelé qu'en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation ci-dessus, le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, en application du point "8/" de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002.

Par le vote de la treizième résolution, vous limiterez le montant nominal des émissions avec et sans droit préférentiel de souscription, décidées par le conseil d'administration en vertu de ces nouvelles délégations, à 1 milliard d'euros s'agissant d'émissions d'actions, immédiates et/ou à terme, et à 6 milliards d'euros s'agissant d'émissions de titres de créances.

## **VII – Suppression des droits particuliers des actions de catégorie O – Conséquences (quatorzième résolution)**

Alcatel a émis, à concurrence de 16 500 000 actions en octobre 2000, et de 9 500 000 actions ultérieurement, un total de 26 000 000 actions nouvelles, existantes ou potentielles, de catégorie O, dénommées actions reflet Alcatel Optronics. Ces actions de priorité bénéficient de droits particuliers dans la répartition des bénéfices, constitués principalement d'un droit à un dividende précipitaire à prendre sur le résultat distribuable de chaque exercice social. La survenance de certains événements décrits dans les statuts (introduction en Bourse, perte de contrôle par Alcatel ou cession d'au moins 80 % de la Division Optronics ou de ses actifs) entraîne l'extinction des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O qui deviennent automatiquement des actions ordinaires. Les statuts prévoient un processus d'indemnisation de la société ou des titulaires d'actions de catégorie O, qui est basé sur les cours de Bourse des actions de catégorie A et sur le produit net par action ressortant de l'opération ayant entraîné l'extinction de leurs droits particuliers. Les actions de catégorie O devaient refléter la performance économique de la Division Optronics, regroupant les unités ayant pour activité l'étude, le développement, la fabrication et la commercialisation des puces, composants, têtes et sous-systèmes optiques principalement déployés dans les systèmes de télécommunication.

L'émission initiale a permis à la société, en 2000, de bénéficier d'un apport financier de l'ordre de 1,3 milliard d'euros, qui a représenté un atout majeur dans la gestion de la crise qu'elle a traversée depuis la fin de 2001.

À l'origine, l'émission d'actions de catégorie O devait permettre aux marchés financiers de valoriser la Division Optronics en fonction des sociétés cotées engagées dans des activités comparables, qui dans leur ensemble, étaient valorisées à des niveaux très supérieurs à ceux de l'action Alcatel ordinaire. Ainsi que le précisait la note d'opération définitive visée par la COB le 20 octobre 2000 sous le numéro 00-1683, sous son paragraphe II.B.1.1, en page 15, la création des actions reflet Alcatel Optronics et l'émission en octobre 2000 de 16 500 000 actions de cette catégorie devaient attirer l'attention particulière d'investisseurs et d'analystes financiers spécialisés dans l'industrie des composants optoélectroniques et de l'optique en général, les conduire à valoriser la Division Optronics en fonction des critères propres à son industrie, et permettre aux marchés financiers de reconnaître la valeur spécifique de la Division Optronics au sein d'Alcatel.

Depuis l'émission des actions de catégorie O, le secteur des télécommunications a connu une crise sans précédent et le marché des composants optoélectroniques a été parmi les plus sévèrement touchés. Conséquence d'un effondrement brutal survenu en 2001, les prévisions de marché pour 2003 ont été divisées par 15 par rapport aux estimations initiales.

Dans ce contexte, la Division Optronics souffre d'une situation financière dégradée qui, en dépit d'un plan de restructuration très sévère, ne pourra connaître qu'un lent et progressif retour à l'équilibre, qui n'est aucunement garanti. Un tel retournement de tendance, profond et durable, a conduit tous les acteurs du secteur à reconsidérer leur stratégie, soit en arrêtant leurs activités optoélectroniques, soit en réduisant drastiquement leur taille et leurs ambitions, soit en les cédant à des acteurs émergents qui mettent en œuvre une stratégie agressive de consolidation, de synergies et d'économies d'échelle.

Compte tenu des enjeux auxquels votre société est actuellement confrontée et de leurs conséquences en termes d'allocations de ressource, il paraît désormais impossible de garantir plus longtemps l'intégrité de la Division Optronics et plus encore d'envisager l'introduction en Bourse de cette Division. Il convient, au contraire, d'être en mesure de procéder à la mise en œuvre rapide, dans l'intérêt général des actionnaires, de solutions adaptées, au besoin selon des voies non prévues par les dispositions particulières des statuts relatives à la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires.

Leur rédaction s'inscrivait en effet dans la perspective d'un développement naturel et durable du secteur des composants optoélectroniques, et ne pouvait prévoir le complet retournement de leur environnement économique. En raison des opérations qui affecteront inévitablement et irrémédiablement le sous-jacent, il apparaît nécessaire de procéder à la transformation préalable en actions ordinaires des actions de catégorie O.

Les stipulations des statuts d'Alcatel prévoyant des modalités particulières d'indemnisation en cas de suppression des droits particuliers des actions de catégorie O s'inscrivaient, à l'origine, dans la perspective du développement prévu du secteur des composants optoélectroniques. Elles aboutiraient aujourd'hui, compte tenu des valeurs actuelles, à l'obligation pour les actionnaires de catégorie O, au moment de la transformation de leurs actions en actions ordinaires, d'indemniser la société et donc de procéder à un nouvel investissement pour éviter d'être dilués. Le conseil d'administration estime qu'il n'est pas de l'intérêt d'Alcatel, au regard des marchés financiers, d'exiger des actionnaires de catégorie O un éventuel effort supplémentaire. Le conseil estime par ailleurs que l'existence des actions de catégorie O réduit le champ des solutions qu'appelle la crise des composants optiques, handicapant ainsi la restructuration du Groupe. C'est pourquoi le conseil d'administration propose à l'assemblée générale mixte des actionnaires un projet de résolution qui prévoit la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires par la suppression des droits particuliers des premières, sans indemnisation aucune d'un côté ou de l'autre, et la transformation en options de souscription d'actions ordinaires des options de souscription d'actions de catégorie O qui ont été attribuées par la société depuis la création de cette catégorie d'actions.

Il propose également de supprimer toute référence aux actions de catégorie O, de transformer les références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions en vigueur et de modifier les statuts de la société par suppression de toute référence à ces actions de priorité, et à l'existence de plusieurs catégories d'actions.

Conformément à la loi, cette résolution ne sera définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de catégorie O, aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article L. 225-99 du Code de commerce, qui sera réunie après la clôture de l'assemblée générale mixte.

Le conseil d'administration

## RÉSOLUTIONS

*Approbation des comptes sociaux et des comptes combinés de la division Optronics de l'exercice clos le 31 décembre 2002*

*Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002*

*Résultat de l'exercice – Affectation*

### Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 de la société Alcatel et de la Division Optronics, tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, faisant apparaître respectivement une perte de :

- Alcatel (14 710 545 815,20 €)
- Division Optronics (418 814 934,00 €)

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code général des impôts) mentionné dans les comptes présentés par le conseil d'administration.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis par Alcatel au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2002, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés par le conseil d'administration.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2002, telle qu'elle lui est proposée par le conseil d'administration et décide d'affecter la perte de 14 710 545 815,20 euros au report à nouveau.

En conséquence, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires de catégorie O et aux actionnaires de catégorie A au titre de l'exercice 2002.

L'assemblée générale rappelle les distributions de dividendes qui ont été effectuées au titre des 3 exercices antérieurs :

Exercice	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende net par action	Avoir fiscal par action	Revenu global par action
1999	206 632 020	454 590 444,00 € 2 981 917 838,74 F <sup>(1)</sup>	2,2 € 14,43 F <sup>(1)</sup>	1,1 € 7,22 F <sup>(1)</sup>	3,3 € 21,65 F <sup>(1)</sup>
2000		1 650 000,00 €	0,10 €	0,05 €	0,15 €
Actions O	16 500 000	10 823 290,50 F <sup>(1)</sup>	0,65 F <sup>(1)</sup>	0,32 F <sup>(1)</sup>	0,98 F <sup>(1)</sup>
2000		581 861 128,80 €	0,48 €	0,24 €	0,72 €
Actions A	1 212 210 685	3 816 758 804,64 F <sup>(1)</sup>	3,15 F* <sup>(1)</sup>	1,57 F <sup>(1)</sup>	4,72 F <sup>(1)</sup>
2001					
Actions O	25 515 000	2 551 500,00 €	0,10 €	0,05 €	0,15 €
2001					
Actions A	1 215 254 797	194 440 767,52 €	0,16 €	0,08 €	0,24 €

*(1) Montants indicatifs arrondis par conversion en francs des sommes libellées en euros.*

*Approbation des conventions  
réglementées*

*Renouvellement  
du mandat d'administrateur  
de M. Serge Tchuruk*

*Renouvellement  
du mandat d'administrateur  
de M. Marc Viénot*

*Renouvellement  
du mandat d'administrateur  
de M. Daniel Bernard*

*Nomination  
de M. Philippe Germond en qualité  
de nouvel administrateur*

*Nomination  
de M. Daniel Lebègue en qualité  
de nouvel administrateur*

*Autorisation au conseil  
d'administration en vue de  
permettre à la société d'opérer sur  
ses propres actions de catégorie A  
et/ou de catégorie O*

#### **QUATRIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, déclare approuver les conventions conclues ou dont la réalisation s'est poursuivie au cours de l'exercice et les opérations qui y sont mentionnées.

#### **CINQUIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale renouvelle Monsieur Serge Tchuruk en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **SIXIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale renouvelle Monsieur Marc Viénot en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **SEPTIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale renouvelle Monsieur Daniel Bernard en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **HUITIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale nomme Monsieur Philippe Germond en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **NEUVIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale nomme Monsieur Daniel Lebègue en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

#### **DIXIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et de la note d'opération relative au rachat par la société de ses propres actions et visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à opérer en Bourse ou autrement sur les actions de catégorie A et sur les actions de catégorie O de la société, dans les conditions suivantes :

	Action de catégorie A	Action de catégorie O
• prix maximal d'achat	30 €	20 €
• prix minimal de vente	2 €	2 €

Le nombre total d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder plus de 10 % du nombre total d'actions composant le capital à la date du rachat.

En cas d'opérations sur le capital de la société, et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres (à l'exception de la transformation des actions de catégorie O en actions de catégorie A), les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et le nombre de ces titres après l'opération.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'interventions sur ses actions propres pour :

- procéder à la régularisation du cours de son action de catégorie A et/ou de son action de catégorie O ;
- céder ses actions aux salariés et dirigeants de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O, participation des salariés, cession d'actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O réservées aux salariés) ;
- remettre ses actions de catégorie A et/ou ses actions de catégorie O dans le cadre d'opérations de croissance externe, d'échange, par voie d'offre publique ou autrement, initiées par la société ;
- assurer la gestion économique et financière de son capital et plus généralement à des fins de gestion active de ses fonds propres au regard de ses besoins de financement, laquelle pourra aboutir à l'annulation des actions autodétenues par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, à des fins d'optimisation du résultat par action et sous réserve de l'adoption de la onzième résolution ci-après ;
- les conserver, les échanger, les céder ou les transférer par tous moyens ;
- permettre à la société d'opérer en Bourse ou hors marché sur ses actions de catégorie A et/ou ses actions de catégorie O dans tout autre but autorisé, ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Les actions de catégorie A et les actions de catégorie O pourront, à tout moment, dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Lors de l'achat en vue de l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie O, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, les règles relatives aux prix seront alors celles fixées par les dispositions applicables aux options d'achat d'actions par dérogation à celles énoncées ci-dessus.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toute déclaration auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tout autre organisme, remplir toute autre formalité et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

*Autorisation au conseil  
d'administration en vue de réduire  
le capital social*

*Délégation de pouvoirs au conseil  
d'administration à l'effet  
de procéder à l'augmentation  
du capital social avec suppression  
du droit préférentiel de souscription*

## Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

### ONZIÈME RÉOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209, alinéa 4, du Code de commerce et pour une durée maximale de dix-huit mois à compter de la présente assemblée expirant, en tout état de cause, à la date de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003, à :

- annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, les actions de toutes catégories de la société détenues par celle-ci au titre de la mise en œuvre des plans de rachats décidés par la société, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions, par période de vingt-quatre mois et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles ;
- constater la réalisation de la (ou des) réduction(s) de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toute formalité nécessaire ;
- déléguer tous pouvoirs nécessaires à la mise en œuvre de ses décisions, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes :

- 1/annule purement et simplement, mais sans effet rétroactif et en conséquence à hauteur du solde non encore utilisé à la date de la présente assemblée, l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée du 18 avril 2002 dans sa dixième résolution,
- 2/délègue au conseil d'administration, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles de l'article L. 225-129 III, alinéa 3, du Code de commerce, ainsi que ses articles L. 225-148, L. 225-150 et L. 228-93, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par émission avec appel public à l'épargne, en euros, en toute monnaie étrangère ou toute autre devise ayant cours légal ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
  - d'actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O, de bons et/ou de valeurs mobilières ouvrant droit (à l'exclusion d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ou de certificats d'investissement), immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de catégorie A ou O de la société, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;
  - et/ou des titres ci-dessus indiqués, à la suite de l'émission par l'une des sociétés dont Alcatel détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et avec l'accord de cette dernière :
    - soit d'obligations avec bons de souscription d'actions de catégorie A ou O d'Alcatel,
    - soit de toute autre valeur mobilière donnant droit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution, à tout moment ou à date fixe, de titres qui, à cet effet, sont ou seront émis en représentation d'une quotité du capital d'Alcatel, étant précisé que ces valeurs mobilières pourront prendre la forme d'actions avec bons de souscription d'actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O, d'obligations convertibles en actions de catégorie A et/ou en actions de catégorie O, d'obligations remboursables en actions de catégorie A et/ou en actions de catégorie O ou toute autre forme qui ne serait pas incompatible avec les lois en vigueur ;

- autorise l'émission par la société ou l'une de ses filiales de toute valeur mobilière composée donnant droit à terme par souscription, échange, remboursement, conversion ou tout autre mode, à du capital de la société en vue de permettre toute opération de croissance externe, et en particulier, l'acquisition de toute société par paiement en actions de la société à terme proche ou différé,
- 3/fixe à quinze mois à compter de la présente assemblée générale la durée de validité de la présente délégation,
  - 4/décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente délégation, ces titres pouvant être émis par la société elle-même ou par une filiale dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, en laissant toutefois au conseil d'administration la faculté, s'il le juge opportun, de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables, étant entendu que le conseil aura toute faculté pour définir les caractéristiques de ce droit de priorité et notamment décider de limiter le nombre de titres auxquels il donnera droit pour chaque ordre de souscription émis,
  - 5/décide de fixer comme suit le montant maximal des émissions qui pourraient être décidées par le conseil d'administration en vertu de la présente délégation :
    - le montant nominal maximal des actions qui pourront être émises, directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser, quelle que soit la catégorie des actions émises, 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi ;
    - le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant ainsi être émises ne pourra dépasser le plafond de 6 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant,
  - 6/prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les titres émis donneront droit,
  - 7/décide que le montant de la contrepartie revenant, ou pouvant ultérieurement revenir à la société, pour chacune des actions de catégorie A et/ou d'actions de catégorie O émises ou à émettre, dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés de l'action ancienne de catégorie A et/ou de catégorie O au premier marché d'Euronext Paris SA pendant dix jours de Bourse consécutifs choisis parmi les vingt derniers jours de Bourse précédant le début de l'émission des actions et/ou titres qui y donnent droit. Cette moyenne sera corrigée, le cas échéant, en cas de différence entre les dates de jouissance. En cas d'émission de bons de souscription d'actions de la société, la somme reçue par la société, lors de la souscription des bons, sera prise en compte dans ce calcul,
  - 8/décide, en cas d'augmentation de capital réalisée en vertu de la délégation ci-dessus, que le conseil d'administration sera tenu de se prononcer sur l'opportunité de réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail en application du point "8/" de la douzième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002,
  - 9/décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation et notamment pour :
    - déterminer les conditions de la (ou des) émission(s), en accord, s'il y a lieu, avec les conseils d'administration des sociétés visées ;
    - déterminer le nombre d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie O, de bons et/ou de valeurs mobilières à émettre, leur prix d'émission ainsi que le montant de la prime dont la libération pourra, le cas échéant, être demandée au moment de l'émission ;

*Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu de la 12<sup>e</sup> résolution ci-dessus et de la 9<sup>e</sup> résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002*

- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer, qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non ;
- déterminer le mode de libération des actions de catégorie A et/ou des actions de catégorie O et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la (ou des) émission(s) ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre ;
- prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximal de trois mois ;
- décider que le solde de l'émission qui n'aurait pas pu être souscrit sera réparti à sa diligence totalement ou partiellement, ou que le montant de l'émission sera limité au montant des souscriptions reçues, étant précisé que le conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il jugera bon, les facultés ci-dessus ou l'une d'entre elles seulement ;
- plus particulièrement, en cas d'émission de titres à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange :
  - arrêter la liste des titres apportés à l'échange,
  - fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser,
  - déterminer les modalités d'émission dans le cadre, soit d'une offre publique d'échange, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre publique d'achat ou d'échange à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange ou offre publique d'achat à titre particulier ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour assurer la bonne fin de la (ou de) opération(s) envisagée(s), prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à l'émission et au service financier de ces titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ; constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

### **TREIZIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu de la délégation de pouvoirs au conseil d'administration résultant de la douzième résolution de l'assemblée réunie ce jour et de la neuvième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002 :

- 1/le montant nominal maximal des émissions d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie O qui pourront ainsi être réalisées, que ce soit directement ou sur présentation de titres représentatifs ou non de créances, ne pourra dépasser 1 milliard d'euros ou la contre-valeur de ce montant majoré du montant nominal de l'augmentation de capital résultant de l'émission d'actions éventuellement à réaliser pour préserver les droits des titulaires de ces titres conformément à la loi, étant précisé que cette limite ne s'appliquera pas aux augmentations de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres,
- 2/le montant nominal maximal des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société pouvant être émises ne pourra dépasser le plafond de 6 milliards d'euros ou la contre-valeur de ce montant.

*Suppression des droits particuliers  
des actions de catégorie O –  
Conséquences*

## **QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

- décide de supprimer, avec effet immédiat, les droits particuliers dans la répartition des bénéfices qui sont, en vertu de l'article 10 des statuts, attachés aux actions de catégorie O dénommées actions reflet Alcatel Optronics ;
- décide, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 13.1. et du paragraphe 1 de l'article 13.3. des statuts, qu'en conséquence de la suppression des droits particuliers qui leur étaient attachés, et à compter de ceux mis en distribution après cette extinction, les actions anciennement de catégorie O ont dorénavant le même droit à la répartition des bénéfices que les actions ordinaires anciennement de catégorie A, et que toutes les actions émises par la société sont désormais des actions de même catégorie ;
- décide que, par dérogation expresse à ce qui est prévu par l'article 13.2. des statuts, cette transformation des actions anciennement de catégorie O en actions ordinaires, qui résulte de la suppression de leurs droits particuliers, s'opère sans indemnisation, ni par la société des titulaires d'actions de catégorie O, ni de la société par les titulaires d'actions de catégorie O, et que chaque action de catégorie O devient aussitôt une action ordinaire, sans autre droit ni obligation, au profit ou à la charge de son titulaire, que ceux attachés aux actions ordinaires, anciennement de catégorie A ;
- décide qu'en conséquence de la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O et de leur transformation en actions ordinaires qui en résulte, les statuts de la société sont automatiquement et immédiatement modifiés en application du paragraphe 2 de l'article 13.3. des statuts en vigueur jusqu'à présent, par suppression de toute référence aux actions de priorité et aux catégories d'actions A et O, et qu'ils sont remplacés par la nouvelle rédaction constituant l'annexe III des statuts adoptés par la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002 ; décide également la suppression de toute référence aux actions de catégorie O et la transformation des références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions votées par l'assemblée générale des actionnaires ce jour et le 18 avril 2002,
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de toute formalité requise en conséquence de la présente résolution ;
- confirme les pouvoirs donnés au conseil d'administration par la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce, l'habilitant à constater la transformation en options de souscription d'actions ordinaires des options de souscription d'actions de catégorie O qui ont été attribuées par la société depuis la création de cette catégorie d'actions, cette transformation devant intervenir selon les mêmes modalités que celles de la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires ;
- constate que la présente résolution ne sera définitive qu'après avoir été approuvée, aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article L. 225-99 du Code de commerce, par l'assemblée spéciale des actionnaires de catégorie O, qui sera réunie aujourd'hui en ce même lieu, après la clôture de la présente assemblée générale.

## **QUINZIÈME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

*Pouvoirs pour les formalités*

# ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES ACTIONNAIRES DE CATÉGORIE O

## ORDRE DU JOUR

- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée spéciale.
- 1. Approbation de la décision prise par l'assemblée générale mixte relative à la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O, l'indemnisation, la transformation des options, l'entrée en vigueur de nouveaux statuts, la suppression de toute référence aux actions de catégorie O et la transformation des références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions en vigueur.
- 2. Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'assemblée et pour les formalités.

## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les titulaires d'actions de catégorie O sont appelés à approuver la décision prise par les actionnaires réunis en assemblée générale mixte relative à la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O et les conséquences qui en découlent (première résolution). Alcatel a émis, à concurrence de 16 500 000 actions en octobre 2000, et de 9 500 000 actions ultérieurement, un total de 26 000 000 actions nouvelles, existantes ou potentielles, de catégorie O, dénommées actions reflet Alcatel Optronics. Ces actions de priorité bénéficient de droits particuliers dans la répartition des bénéfices, constitués principalement d'un droit à un dividende précipitaire à prendre sur le résultat distribuable de chaque exercice social. La survenance de certains événements décrits dans les statuts (introduction en Bourse, perte de contrôle par Alcatel ou cession d'au moins 80 % de la Division Optronics ou de ses actifs) entraîne l'extinction des droits particuliers attachés aux actions de catégorie O qui deviennent automatiquement des actions ordinaires. Les statuts prévoient un processus d'indemnisation de la société ou des titulaires d'actions de catégorie O, qui est basé sur les cours de Bourse des actions de catégorie A et sur le produit net par action ressortant de l'opération ayant entraîné l'extinction de leurs droits particuliers.

Les actions de catégorie O devaient refléter la performance économique de la Division Optronics, regroupant les unités ayant pour activité l'étude, le développement, la fabrication et la commercialisation des puces, composants, têtes et sous-systèmes optiques principalement déployés dans les systèmes de télécommunication.

L'émission initiale a permis à la société, en 2000, de bénéficier d'un apport financier de l'ordre de 1,3 milliard d'euros, qui a représenté un atout majeur dans la gestion de la crise qu'elle a traversée depuis la fin de 2001.

À l'origine, l'émission d'actions de catégorie O devait permettre aux marchés financiers de valoriser la Division Optronics en fonction des sociétés cotées engagées dans des activités comparables, qui, dans leur ensemble, étaient valorisées à des niveaux très supérieurs à ceux de l'action Alcatel ordinaire. Ainsi que le précisait la note d'opération définitive visée par la COB le 20 octobre 2000 sous le numéro 00-1683, sous son paragraphe II.B.1.1, en page 15, la création des actions reflet Alcatel Optronics et l'émission en octobre 2000 de 16 500 000 actions de cette catégorie devaient attirer l'attention particulière d'investisseurs et d'analystes financiers spécialisés dans l'industrie des composants optoélectroniques et de l'optique en général, les conduire à valoriser la Division Optronics en fonction des critères propres à son industrie, et permettre aux marchés financiers de reconnaître la valeur spécifique de la Division Optronics au sein d'Alcatel. Depuis l'émission des actions de catégorie O, le secteur des télécommunications a connu une crise sans précédent et le marché des composants optoélectroniques a été parmi les plus sévèrement touchés. Conséquence d'un effondrement brutal survenu en 2001, les prévisions de marché pour 2003 ont été divisées par 15 par rapport aux estimations initiales.

Dans ce contexte, la Division Optronics souffre d'une situation financière dégradée qui, en dépit d'un plan de restructuration très sévère, ne pourra connaître qu'un lent et progressif retour à l'équilibre, qui n'est aucunement garanti. Un tel retournement de tendance, profond et durable,

a conduit tous les acteurs du secteur à reconsidérer leur stratégie, soit en arrêtant leurs activités optoélectroniques, soit en réduisant drastiquement leur taille et leurs ambitions, soit en les cédant à des acteurs émergents qui mettent en œuvre une stratégie agressive de consolidation, de synergies et d'économies d'échelle.

Compte tenu des enjeux auxquels votre société est actuellement confrontée et de leurs conséquences en termes d'allocations de ressources, il paraît désormais impossible de garantir plus longtemps l'intégrité de la Division Optronics et plus encore d'envisager l'introduction en Bourse de cette division. Il convient, au contraire, d'être en mesure de procéder à la mise en œuvre rapide, dans l'intérêt général des actionnaires, de solutions adaptées, au besoin selon des voies non prévues par les dispositions particulières des statuts relatives à la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires.

Leur rédaction s'inscrivait en effet dans la perspective d'un développement naturel et durable du secteur des composants optoélectroniques, et ne pouvait prévoir le complet retournement de leur environnement économique. En raison des opérations qui affecteront inévitablement et irrémédiablement le sous-jacent, il apparaît nécessaire de procéder à la transformation préalable en actions ordinaires des actions de catégorie O.

Les stipulations des statuts d'Alcatel prévoyant des modalités particulières d'indemnisation en cas de suppression des droits particuliers des actions de catégorie O s'inscrivaient, à l'origine, dans la perspective du développement prévu du secteur des composants optoélectroniques. Elles aboutiraient aujourd'hui, compte tenu des valeurs actuelles, à l'obligation pour les actionnaires de catégorie O, au moment de la transformation de leurs actions en actions ordinaires, d'indemniser la société et donc de procéder à un nouvel investissement pour éviter d'être dilués.

Le conseil d'administration estime qu'il n'est pas de l'intérêt d'Alcatel, au regard des marchés financiers, d'exiger des actionnaires de catégorie O un éventuel effort supplémentaire. Le conseil estime par ailleurs que l'existence des actions de catégorie O réduit le champ des solutions qu'appelle la crise des composants optiques, handicapant ainsi la restructuration du Groupe. C'est pourquoi le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires réunis ce jour d'approuver un projet de résolution qui prévoit la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires par la suppression des droits particuliers des premières, sans indemnisation aucune d'un côté ou de l'autre, et la transformation en options de souscription d'actions ordinaires des options de souscription d'actions de catégorie O qui ont été attribuées par la société depuis la création de cette catégorie d'actions.

Il a également proposé de supprimer toute référence aux actions de catégorie O, de transformer les références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions en vigueur et de modifier les statuts de la société par suppression de toute référence à ces actions de priorité, et à l'existence de plusieurs catégories d'actions.

Conformément à la loi, le conseil d'administration propose aux actionnaires de catégorie O réunis en assemblée spéciale d'approuver la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte réunie ce jour.

Le conseil d'administration

## RÉSOLUTIONS

*Approbation de la décision prise par l'assemblée générale mixte relative à la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O – Conséquences*

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée spéciale approuve en son intégralité la quatorzième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de ce jour ainsi libellée :

"Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration :

- décide de supprimer, avec effet immédiat, les droits particuliers dans la répartition des bénéfices qui sont, en vertu de l'article 10 des statuts, attachés aux actions de catégorie O dénommées actions reflet Alcatel Optronics ;
- décide, conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article 13.1. et du paragraphe 1 de l'article 13.3. des statuts, qu'en conséquence de la suppression des droits particuliers qui leur étaient attachés, et à compter de ceux mis en distribution après cette extinction, les actions anciennement de catégorie O ont dorénavant le même droit à la répartition des bénéfices que les actions ordinaires anciennement de catégorie A, et que toutes les actions émises par la société sont désormais des actions de même catégorie ;
- décide que, par dérogation expresse à ce qui est prévu par l'article 13.2. des statuts, cette transformation des actions anciennement de catégorie O en actions ordinaires, qui résulte de la suppression de leurs droits particuliers, s'opère sans indemnisation, ni par la société des titulaires d'actions de catégorie O, ni de la société par les titulaires d'actions de catégorie O, et que chaque action de catégorie O devient aussitôt une action ordinaire, sans autre droit ni obligation, au profit ou à la charge de son titulaire, que ceux attachés aux actions ordinaires, anciennement de catégorie A ;
- décide qu'en conséquence de la suppression des droits particuliers des actions de catégorie O et de leur transformation en actions ordinaires qui en résulte, les statuts de la société sont automatiquement et immédiatement modifiés en application du paragraphe 2 de l'article 13.3. des statuts en vigueur jusqu'à présent, par suppression de toute référence aux actions de priorité et aux catégories d'actions A et O, et qu'ils sont remplacés par la nouvelle rédaction constituant l'annexe III des statuts adoptés par la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002 ; décide également la suppression de toute référence aux actions de catégorie O et la transformation des références aux actions de catégorie A en une référence aux actions ordinaires dans les résolutions votées par l'assemblée générale des actionnaires ce jour et le 18 avril 2002 ;
- donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de toutes les formalités requises en conséquence de la présente résolution ;
- confirme les pouvoirs donnés au conseil d'administration par la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 18 avril 2002, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 du Code de commerce, l'habilitant à constater la transformation en options de souscription d'actions ordinaires des options de souscription d'actions de catégorie O qui ont été attribuées par la société depuis la création de cette catégorie d'actions, cette transformation devant intervenir selon les mêmes modalités que celles de la transformation des actions de catégorie O en actions ordinaires."

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

*Pouvoirs pour les formalités*

# DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les informations sociales et environnementales, présentées ci-dessous, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, sont relatives aux unités françaises d'Alcatel, représentant 95% des effectifs en France à fin décembre 2002.

Les données 2001 ont été retraitées des entités ne faisant plus partie du Groupe au 31 décembre 2002.

Alcatel a publié pour la première fois cette année un rapport "développement durable", comprenant l'ensemble des indicateurs socio-économiques et environnementaux permettant de mesurer les performances du Groupe dans ce domaine. Ce rapport est disponible sur simple demande.

## DONNÉES SOCIALES

### I. EMPLOI

#### 1a – Effectifs

	31 décembre 2001	31 décembre 2002
Effectifs inscrits	27 050	24 229
Effectifs permanents	23 215	22 703
Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée (CDD) au 31 décembre	279	124
Nombre d'embauches par contrat à durée déterminée	224	96
Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée (CDI)	3 263	1 186

L'essentiel des embauches en 2002 en France est constitué de mobilités entre les entités légales du Groupe.

	2001	2002
Dont mutations au sein du Groupe	1 071	1 065

#### 1b – Départs

	2001	2002
Démissions et fin de période d'essai	632	272
Fin de CDD	276	232
dont CDD transformés en CDI	61	29
Autres départs dont cessions, transferts et licenciements	744	2 410
<b>Total</b>	<b>1 652</b>	<b>2 914</b>

La réduction d'effectifs résulte d'actions telles que :

1 – La cession d'usines pour les ouvrir à un marché plus large que celui d'Alcatel et leur permettre de maintenir leur niveau d'activité :

- Laval (800 personnes) à Flextronics en juin 2001
- Cherbourg (350 personnes) à Sanmina en avril 2002
- Brest (700 personnes) à Jabil en juin 2002 ;

2 – La recherche de solutions industrielles pour des sites qui n'entrent plus dans la stratégie du Groupe :

- Ilkirch (en cours)
- Lannion Optronics (en cours)
- Valence Space (en cours) ;

3 – Les autres mesures :

- Le gel des embauches en 2002
- Le non-renouvellement des contrats temporaires d'intérimaires ou à durée déterminée
- La réduction maximale des contrats de sous-traitance (SSII) ou de consultants
- Les congés de fin de carrière à 55 ans définis par accord d'entreprise, les congés sabbatiques...
- Le reclassement individuel
- Le recours à des mesures de chômage partiel.

D'une manière générale, toutes ces dispositions sont mises en œuvre de façon concertée avec les représentants du personnel des sites et unités concernés.

## 2. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

### Durée du temps de travail

La loi des 35 heures est appliquée dans tous les sites d'Alcatel en France suivant des modalités négociées avec chaque entreprise.

	2001	2002
Nombre de salariés travaillant à temps partiel	1 209	1 129
Nombre de personnes travaillant en équipes	5 886	4 492

### Absentéisme

	2001	2002
Taux d'absentéisme	2,15 %	2,23 %
<i>En heures</i>		
Absences pour maladie	945 973	937 836
Absences à la suite d'accidents du travail	42 779	49 599
Absences à la suite d'accidents de trajet	11 998	10 074
Absences pour maternité	214 134	180 362
Absences pour grève	3 931	3 211
Autres absences	166 597	159 149
<b>Total des heures</b>	<b>1 385 412</b>	<b>1 340 232</b>

### Chômage partiel

	2001	2002
Nombre de salariés mis en chômage partiel	629	1 786
Nombre d'heures de chômage partiel indemnisé	36 017	489 253

## 3. RÉMUNÉRATIONS

En matière de recrutement et de rémunération, Alcatel mène une politique équitable fondée sur le mérite des salariés sans distinction de sexes, de cultures ou d'origines. Malgré la crise des télécoms, Alcatel s'efforce de garantir à ses salariés des conditions de rémunération compétitives. Gérée de façon décentralisée, la politique de rémunération tient compte des spécificités locales de chaque unité. Elle vise notamment à maintenir une attractivité suffisante pour recruter des spécialistes de haut niveau.

	31 décembre 2001	31 décembre 2002
Rémunérations mensuelles moyennes	3 317 €	3 365 €

## 4. RELATIONS SOCIALES

### Le comité de Groupe Européen

Depuis 1996, Alcatel a mis en place avec les représentations syndicales, un "European Committee for Information and Dialogue". L'ECID a pour vocation de faciliter l'échange d'information, au niveau européen, sur la stratégie du Groupe, son organisation et sa situation économique et sociale. Comptant 30 représentants du personnel issus de 15 pays, l'ECID se réunit en session plénière 2 fois par an. Son Bureau se réunit sur convocation du Président en fonction de l'actualité. Huit réunions ont été organisées en 2002, notamment sur la stratégie et l'organisation du Groupe, auxquelles ont pris part les représentants syndicaux français du Groupe.

### Le comité de Groupe France

Le comité de Groupe France d'Alcatel a été créé en 1983. Il est l'instance représentative du personnel de l'ensemble des activités d'Alcatel en France. Il est composé de 35 membres titulaires et d'autant de suppléants désignés par les organisations syndicales parmi les élus de CE. Le nombre de délégués de chaque syndicat est proportionnel au nombre de voix obtenues aux élections CE selon les 3 collèges électoraux. En 2002, il s'est réuni en juin et décembre.

## DONNÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### 5. LES CONDITIONS D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Dans les entreprises de haute technologie électronique, les problématiques de sécurité au travail sont relativement limitées. Dans le secteur des télécoms, certains risques spécifiques demandent cependant une attention particulière. Avec des partenaires français, comme EDF, RTE, TDF et les opérateurs de réseaux mobiles, Alcatel met ainsi son expérience en commun pour harmoniser les recommandations concernant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques (EM). Cette collaboration a donné naissance à un guide de recommandations professionnelles approuvé par l'Union technique de l'électricité et de la communication (UTE), et publié en septembre 2002.

### 6. FORMATION

	2001	2002
Nombre de salariés formés	18 967	16 254
Nombre d'heures de stages rémunérées	773 294	564 678

### 7. HANDICAPÉS

	2001	2002
Nombre de personnels handicapés	387	405

### 8. LES ŒUVRES SOCIALES

	2001	2002
Montant de la subvention aux CE ( <i>en euros</i> )	17 513 259	16 861 784
Autres dépenses		
Logement	5 963 671	5 767 998
Transport	11 100 739	8 405 372
Restauration	10 812 620	9 465 172
Divers	4 245 874	3 973 934
<b>Total</b>	<b>49 636 163</b>	<b>44 474 260</b>

### 9. IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

Le nombre de travailleurs temporaires a diminué fortement en 2002.

	2001	2002
Nombre moyen de travailleurs temporaires par mois	1 583	545
Nombre de stagiaires (conventions de stage)	1 959	1 601

## DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Indicateurs environnementaux	Unités	2002	Périmètre couvert	
Consommations d'énergie électrique	GWh	1 118	Europe, USA	
	MWh/salarié	18,1		
Consommations d'énergie autre	GWh	577	Europe, USA	
	MWh/salarié	9,4		
Consommations d'énergie totale	GWh	1 695	Europe, USA	
	MWh/salarié	27,5		
CO <sub>2</sub> émis (seulement pour les activités exercées par Alcatel et les salariés) calculé ou estimé selon la méthodologie de reporting préconisée par le Protocole GHG* :				
– Émissions directes de CO <sub>2</sub>	Tonne	123 617	Europe, USA	
	Tonne/salarié	2		
– Émissions de CO <sub>2</sub> liées à l'achat d'électricité	Tonne	329 710		
	Tonne/salarié	5,3		
Consommation d'eau potable	m <sup>3</sup>	3 644 000	Europe, USA	
	m <sup>3</sup> /salarié	59,1		
Production de déchets dangereux	Tonne	7 264	Europe, USA	
	Kg/salarié	118		
% des déchets dangereux valorisés (valorisation énergétique ou matière), c'est-à-dire n'allant pas en décharge et n'étant pas incinéré sans récupération d'énergie	%	51 %	Europe, USA	
Production de déchets non dangereux	Tonne	35 894	Europe, USA	
	Kg /salarié	582		
% des déchets non dangereux valorisés	%	53 %	Europe, USA	
% de sites de production télécoms certifiés ISO 14001	%	70 %	Europe, USA	
Tonnes de solvants rejetés dans l'air	Les solvants ne sont plus utilisés de façon significative par Alcatel comme produits de nettoyage, en particulier pour les circuits imprimés et l'assemblage final avant test. Les produits dits "lessiviels" ont majoritairement remplacé les solvants chlorés (comme dans l'ensemble de l'industrie télécom).			
Autres rejets dans l'air (Hydrocarbure halogéné, ...)	Les CFC ont été éliminés de la production depuis 1996. Les seules émissions de CFC sont celles des équipements de réfrigération, non significatives car fugitives (fuites), et ne dépendent pas directement du métier et des activités d'Alcatel. Elles font l'objet d'un suivi réglementaire.			
Rejets dans l'eau (métaux lourds)	Les rejets de métaux lourds dans l'eau des activités d'Alcatel ne sont pas significatifs pour les activités liées aux télécoms.			
% des nouveaux produits objets d'écodéclaration (95 % fin 2005)		20 %	40 % <sup>(1)</sup>	100 %
% des responsables achats et projets formés à la prise en compte de l'environnement		30 %	90 % <sup>(1)</sup>	100 %
% du volume achat – pour la production – couvert par écodéclarations ou questionnaires		30 %	60 % <sup>(1)</sup>	Europe

(1) Objectif 2003.

\* GHG : Greenhouse Gas Protocol.

# COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

La Direction de la Communication Financière et des Relations avec les Investisseurs se tient à la disposition des actionnaires souhaitant s'informer sur le Groupe. Alcatel édite des publications, dont la *Lettre aux Actionnaires*, qui sont disponibles sur simple demande auprès de :

## Alcatel

Service des relations actionnaires  
54, rue La Boétie  
75382 Paris Cedex 08  
Téléphone 01 40 76 10 10  
N° vert : 0 800 354 354

Ce service peut être également joint à l'adresse de messagerie suivante : [finance@alcatel.com](mailto:finance@alcatel.com).

## Responsable de l'information

Claire Pedini

Par ailleurs, l'ensemble des informations financières : communiqué des résultats, rapports annuels et trimestriels, ainsi que les présentations faites à la communauté financière sont consultables sur le site d'Alcatel, rubrique Actionnaires/Investisseurs : [www.alcatel.com](http://www.alcatel.com) ou [www.alcatel.fr](http://www.alcatel.fr). De plus, le Groupe va régulièrement à la rencontre de ses actionnaires individuels à Paris et en province. En 2002, outre l'assemblée générale, deux réunions d'actionnaires ont eu lieu à Paris et une réunion dans chacune des villes suivantes : Lyon, Toulouse, Rennes et Marseille. Par ailleurs, le Groupe a organisé des sessions d'initiation aux technologies des télécommunications à son siège. Enfin, de nombreuses présentations sont effectuées à travers le monde, notamment sur les places boursières où le Groupe est coté.

En collaboration avec la Société Générale, Alcatel met à la disposition de ses actionnaires un service internet pour connaître la position et la valorisation de leurs compte-titres ou pour passer des ordres de Bourse. Ce service gratuit, "NOMINET" est réservé aux actionnaires nominatifs purs. Un service téléphonique gratuit équivalent existe également, "NOMILIA", mis à la disposition des actionnaires au nominatif pur.

## Calendrier prévisionnel 2003

- |              |  |
|--------------|--|
| • 17 avril   | Assemblée générale                     |
| • 29 avril   | Résultats du 1 <sup>er</sup> trimestre |
| • 29 juillet | Résultats du 2 <sup>e</sup> trimestre  |
| • 30 octobre | Résultats du 3 <sup>e</sup> trimestre  |

# RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATIONS

## Attestation du responsable du document de référence

À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et du Groupe ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.



Serge Tchuruk  
Président et Directeur Général

## Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Alcatel et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques, données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du conseil d'administration d'Alcatel. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans le document de référence, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2001 et 2000 arrêtés par le conseil d'administration selon les principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Dans les rapports sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sans remettre en cause nos conclusions, nous avons formulé une observation relative au changement de méthode résultant de la première application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes d'Alcatel, présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2003

Les commissaires aux comptes



BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini



DELOITTE TOUCHE TOHMATSU  
Alain Pons

## Tableau de concordance renvoyant aux principaux paragraphes du règlement COB 98-01 et aux pages du document de référence correspondantes

	Paragraphe COB 98-01	Pages correspondantes du document de référence
<b>Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes</b>		
– Personne qui assume la responsabilité du document de référence	1.1	175
– Attestation du responsable du document de référence	1.2	175
– Responsable du contrôle des comptes	1.3	142
– Politique d'information	1.4	174
<b>Chapitre 3 : Renseignements de caractère général</b>		
– Renseignements concernant la société	3.1	137
– Renseignements de caractère général concernant le capital	3.2	144, 145
– Répartition actuelle du capital et des droits de vote	3.3	145
– Marchés des titres Alcatel	3.4	152 à 154
– Dividendes	3.5	112, 146
<b>Chapitre 4 : Renseignements concernant l'activité du Groupe</b>		
– Présentation du Groupe et de ses activités	4.1	19 à 29
– Dépendance à l'égard de l'environnement économique	4.2	34, 35
– Litiges	4.3	82, 83
– Effectifs	4.4	48 à 50
– Politique d'investissement	4.5	4, 5, 7
– Renseignements concernant les principales filiales	4.6	128
– Risques de l'émetteur	4.7	134, 135
<b>Chapitre 5 : Comptes consolidés et comptes sociaux</b>		37 à 131
<b>Chapitre 6 : Organes d'administration et de direction</b>		
– Organes d'administration et de direction		8, 9, 13
– Intérêts des dirigeants		13, 14
– Intéressement du personnel		143
<b>Chapitre 7 : Évolution récente et perspectives d'avenir</b>		4, 5, 35



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 17 mars 2003, conformément au règlement n° 98-01.  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse



**SERVICE DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

54, rue La Boétie – 75008 Paris

Tél.: N° vert 0 800 354 354 – Fax: +33 (0) 1 40 76 14 05

[www.alcatel.com](http://www.alcatel.com)